34876

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE NIMES

VII• SÉRIE. — TOME XXXXII. — **Années 1924 et 1925**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE NIMES

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — rue Pradier — 12

TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues aux séances publiques

Pages

Discours d'ouverture, par M. F. Roux, président. V

Relation d'une Mission de deux membres de l'Académie de Nimes en Belgique et en Hollande, par M. Bret..... VII

Compte rendu des travaux de l'Académie de Nimes en 1923, par M. le docteur Reynaud XXX

Les pierres glorieuses (poésie), par M. Granier XLI

Discours d'ouverture : L'état de l'Agriculture dans le département du Gard, vers 1835, par M. Gustave Coste, président..... XLIV

Impressions personnelles sur la Question d'Orient, par M. le général Nayral de Bourgon.... LVII

Compte rendu des travaux de l'Académie de Nimes en 1924, par M. Fernand Roux..... LXXVII

Discours de M. le bâtonnier Roux aux obsèques de M. Emile Reinaud, secrétaire perpétuel de l'Académie..... LXXXIII

Rapport sur le prix Jules Salles par M. Margier LXXXVI

Concours annuel..... LXXXVIII

Jéjé, par M. P.-H. Bigot XC

Lou Fifre de Garons et lou Rache de Nimes (poésie), par M. P.-H. Bigot..... XCII

Archéologie, Histoire

Le culte catholique dans le Gard sous le Directoire, par M. le chanoine Albert DURAND.. 1

Les familles nombreuses et les habitations à bon marché. par M. GIRAN..... 27

La Société Populaire d'Aiguesvives (1790-1794), par M. Hyacinthe CHOBAUT..... 35

Carnet de route du sergent Mazoyer, enfant de Nimes, par M. BRET..... 68

Grotte sépulcrale néolithique du docteur Julian (près de Beaucaire), par M. le docteur Pierre DELAMARE 82

Archéologie nimoise : Pont-du-Gard, Porte d'Auguste, etc., Nemausus, Nemauso, Nemausum, par M. le chanoine François DURAND 108

Personnel de l'Académie..... 167

PIÈCES LIMINAIRES

lues dans les séances publiques de 1924-1925

DISCOURS D'OUVERTURE

à la séance publique du 12 Juin 1924

par

M. Fernand ROUX

Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à répondre à notre invitation, vous allez assister à une de nos séances et pour un moment vous pourrez croire que vous êtes avec nous dans ce vieux et cher petit hôtel où depuis quelques années nous avons fixé nos destinées. Mais outre que vous ne serez pas entourés du cadre artistique et luxueux que nous devons à la libéralité d'une personne qui a ainsi voulu honorer et perpétuer la mémoire de son mari qui fut un des nôtres, il manquera cependant à cette séance un élément qui contribue largement au charme de nos réunions ordinaires. Après chaque lecture et vous verrez tout à l'heure par l'exposé qui vous en sera fait, les sujets traités, après chaque lecture, dis-je le Président provoque les observations de ses collègues. Il ne réussit pas toujours à délier les langues, mais il a assez souvent cette bonne fortune, alors la conversation

s'engage, familière, coupée, et ce sont des aperçus la plupart du temps très ingénieux, ce sont quelquefois des questions posées à l'auteur de la lecture et le sujet s'éclaire alors d'une parfaite lumière, quelquefois aussi c'est la contradiction mais toujours sur un ton simple et parfaitement courtois.

Aussi bien le Président a-t-il pu dire : je lève avec regret cette intéressante séance. Une heure ou deux se sont ainsi passées, et tout ce que je puis vous dire c'est qu'aucun d'entre nous ne les regrette. Aussi on s'explique que dans tous les temps et dans tous les pays, des hommes se soient réunis qui cependant paraissaient n'avoir aucun point commun, différents par leur âge, leur profession, leurs habitudes mais réunis par un même goût des choses de l'esprit, tels les lettres, les sciences, les arts.

Aujourd'hui plus que jamais, la vie à ses exigences ; elle nous oblige souvent à un âpre travail prolongé, même au delà de la limite normale, mais après avoir payé tribut aux difficultés du moment on est heureux de se soustraire pour quelques instants aux dures obligations de la vie et pour ma part j'ai trouvé dans l'Académie depuis le jour où elle a daigné m'appeler dans son sein, cette joie de l'esprit qui pour quelques heures nous fait oublier souci, peine, douleur, toutes les misères qui font comme la trame de la vie. Je vous remercie donc du témoignage que votre présence nous apporte.

Un grand pays s'honore en entourant de sa sollicitude une compagnie comme la nôtre. En cultivant le goût désintéressé des choses de l'esprit, elle contribuera à former, à maintenir, et à développer ces qualités de l'âme française qui ont conquis la sympathie du monde.

A cette œuvre de culture nationale la France entière doit collaborer, mais notre province, notre ville doit avoir à cœur de tenir la place d'honneur que lui assigne la magnifique richesse de son passé.

RELATION D'UNE MISSION

de Deux Membres de l'Académie de Nimes

en Belgique et en Hollande

par

M. BRET

membre résidant

Mesdames, Messieurs,

L'École antique dont les résultats ont dépassé notre attente avait été créée simplement pour aider nos compatriotes à apprécier les richesses archéologiques dont notre sol est couvert, à aimer nos ruines, derniers vestiges d'une grande civilisation qui revit en nous et à suivre dans l'histoire les étapes du peuple romain dans sa marche pour la conquête du monde.

Certains spécialistes, sachant qu'on n'apprécie que ce que l'on connait bien, sans pédanterie, chacun dans la branche de l'art qui lui est la plus familière, devaient, dans une étude succincte faire l'historique des divers monuments que l'on irait, le lendemain, voir sur place.

Cette méthode rendait les excursions plus agréables, et, sans s'en douter les auditeurs de la veille devenus les touristes du lendemain comprenaient mieux la beauté des ruines qu'on leur montrait.

Quelques étrangers se trouvant dans la région à l'époque de nos sessions se firent inscrire à notre école, assistèrent

à ses séances, à ses excursions et ne tarirent pas d'éloges sur une façon qui leur parut très agréable et très utile de visiter les monuments de toutes les époques dont notre contrée est si riche. C'est en termes chaleureux que ces étrangers nous remercièrent au moment de leur départ et nous firent la promesse de nous envoyer des auditeurs.

Il s'agissait de M. Halkin, professeur à l'université de Liège, de Mlle Laye, professeur à Bruxelles et de M. le R. P. Van Kampen, de la Faculté catholique de Hollande.

Mais que de promesses s'oublient dans un an ! La Belgique et la Hollande sont bien loin de notre Languedoc et de notre Provence ! La vie est chère, les voyages sont couteux. Qu'importe. Nos nouveaux amis tiendront leur promesse, et à la session suivante nous eûmes la joie de recevoir 16 jeunes gens ou jeunes filles venus d'Angleterre, même d'Amérique, mais surtout de Belgique. Ces jeunes filles, dont Mlle Scouvart était la doyenne, appartenaient presque toutes au corps enseignant et professaient dans des écoles de Bruxelles. Plusieurs d'entr'elles venaient de subir brillamment les épreuves du doctorat ; elles suivirent avec assiduité nos cours et nos excursions, et, de retour dans leur pays en rendirent compte dans la presse en termes très élogieux.

La courtoisie de notre accueil leur était restée : nous en fûmes remerciés en termes heureux ; et pourtant, si cette courtoisie toute naturelle ne leur manqua point et partit du cœur, nos auditrices belges ne trouvèrent à Nimes, pour des raisons diverses, qu'un confortable très relatif. Mais un courant de sympathie s'était créé néanmoins. L'Ecole Antique resta en relation constante avec ses auditrices et ce fut une occasion toute fortuite qui nous rendit, M. le commandant Espérandieu et moi, les premiers bénéficiaires des manifestations de cette sympathie.

Notre confrère avait à se rendre en Belgique et en

Hollande pour la publication du tome IX de son *Recueil des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule Romaine.*

De Leyde on lui avait demandé une conférence sur les monuments romains du Midi de la France.

La nouvelle s'en répandit à Bruxelles. Des invitations parvinrent au Commandant. Il ne put les éluder, car pour le forcer à les accepter on y associa l'Ecole Antique.

Mlle Scouvart apporta à leur organisation un zèle inlassable.

Il y eut des échanges de lettres dans lesquelles perçait le désir qu'avaient les Belges de recevoir avec le plus d'honneur possible le Membre de l'Institut de France, pour ceux qui ne connaissaient pas l'Ecole Antique de de Nimes, et le professeur de cette Ecole pour ceux qui avaient assisté à nos sessions.

C'est alors qu'il fut décidé que j'accompagnerais le Commandant dans sa tournée qui pouvait être fatigante pour lui, que je le seconderais de mon mieux et le suppléraïs, au besoin, en cas d'indisposition.

On reçut en Belgique cette nouvelle avec plaisir aussi ; et nous laissâmes organiser le programme à la volonté de nos amis étrangers.

Nous sentions à Nimes qu'ils voulaient faire bien et grand, car à un moment même, fut agitée la question de la tenue.

On parlait aussi de faire entendre la conférence sur notre Midi dans les quatre universités de Belgique, mais une question de dates ne nous permit d'accepter que deux conférences qui auraient lieu, l'une, le 3 avril à Bruxelles, l'autre, le lendemain à Liège.

Nous avions bien songé à emporter le sujet de plusieurs conférences, mais le transport des verres de projections devenait alors une véritable charge et risquait de nous occasionner des ennuis en douane.

Peu de jours avant notre départ, Claude Peyras, dans *l'Eclair*, nous adressait quelques paroles d'encourage-

ment. Sous le titre flatteur d'« Ambassadeurs du Languedoc en Belgique », il saluait ceux qui allaient à la Foire des vins de Bruxelles, faire apprécier nos crûs du Midi à nos clients du Nord, et ceux qui allaient aussi leur vanter la beauté de nos sites, leur montrer nos richesses archéologiques et les inviter à venir nous visiter.

C'était partir sous d'heureux auspices.

Nous devions encore avant de toucher le territoire belge recevoir de chaleureuses félicitations et des encouragements pour l'œuvre de propagande que nous allions entreprendre.

En effet, M. Salomon Reinach que nous avons aujourd'hui la satisfaction d'avoir dans nos murs, et qui a fait un peu de Nimes sa ville d'adoption, averti de notre passage à Paris, nous fit l'honneur de nous inviter à un thé dans sa somptueuse résidence de Boulogne, et après s'être longuement entretenu avec nous des détails de notre mission nous souhaita un heureux et prospère voyage.

Le temps même voulut se mettre de la fête et nous faciliter notre tâche, car si nous dûmes subir des journées froides nous n'eûmes pas une seule journée de pluie ou de mauvais temps pendant tout notre séjour dans les pays brumeux du Nord.

Notre change était alors en pleine crise ; celui de la Belgique plus éprouvé encore facilitait les voyages aux étrangers qui encombraient littéralement les trains.

Après avoir traversé la zône dévastée de Noyon et de St-Quentin qui portent encore les nombreuses cicatrices de leur long martyre, nous arrivâmes à Bruxelles, le 2 avril, par un temps très froid, 2 degrés au dessus de zéro.

Nous sommes accueillis à la gare par le gracieux sourire de Mlle Scouvart, qui s'était si aimablement associée à notre fête de Gaston Boissier dans la cour de l'Ancien Lycée. Elle était accompagnée de deux de nos anciennes auditrices : Mlle Lamy, professeur d'histoire et Mlle Tassier, fille d'un ancien général de l'Etat-Major du roi des Belges.

Nos chambres avaient été retenues à l'Hôtel de Bordeaux, où devait venir nous rejoindre, M. Macoir, secrétaire de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, qui se mettait à notre entière disposition pour l'organisation de notre conférence du lendemain.

Nous ne devions plus être nos maîtres ; on se disputait notre temps pour nous faire les honneurs de leur bourgeoise capitale comme nous disait Mlle Lamy. Toutes ces aimables personnes voulaient, avec nous, parler des beaux jours qu'elles avaient passés à Nimes, nous dire le plaisir qu'elles éprouvaient de pouvoir les revivre devant les projections.

Leurs familles tenaient à nous recevoir et nos calepins se couvraient d'invitations à diner, à luncher ; on se disputait nos heures libres, et nous sentions que nous ne pourrions pas satisfaire tout le monde.

La première pensée du Commandant fut d'aller déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat belge inconnu, au pied de la colonne du congrès. On nous accompagna dans ce pieux pèlerinage dont la portée fut très appréciée et aimablement commentée par la presse bruxelloise du lendemain.

La journée se termina par la visite de la ville et l'ascension du belvédère de l'Old England, salle de réunion mondaine d'où la vue embrasse tout le panorama de la cité et de ses environs.

Il serait trop long et hors de mon sujet de parcourir avec vous toutes les beautés de Bruxelles, que beaucoup d'entre vous connaissent, de vous décrire la splendeur de la Grand place et de ses palais, dont les ors rutilent au soleil, la beauté des vitraux de Sainte-Gudule, le charme d'une promenade dans le bois ou les parcs, l'attrait d'une flânerie dans les grandes artères de cette capitale tranquille.

L'on ne sent pas, comme à Paris, ce cosmopolitisme qui envahit nos grands boulevards où l'étranger est convié à chaque pas, par d'alléchantes réclames, à des spectacles

frivoles, souvent malsains, toujours coûteux et où un luxe exagéré et souvent de mauvais goût, donne l'illusion au riche fêtard de vivre la grande vie parisienne,

A la biblothèque royale nous fûmes reçus avec la plus grande courtoisie par M. Tourneur, conservateur du Cabinet des Médailles, et par le bibliothécaire qui nous montra une série de superbes manuscrits et d'estampes de très grande valeur prevenant de l'ancienne collection de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Les monnaies y sont peu nombreuses, mais il n'y a que des exemplaires de parfaite conservation et de la plus grande rareté.

J'ai fait la remarque qu'à l'étranger, l'on a, plus que chez nous, le culte du souvenir. Les musées y sont beaux, propres et bien présentés. L'on sent que les municipalités ont compris que leurs collections font partie de leurs richesses municipales, de l'attrait de leur cité et qu'elles ne refusent pas les crédits nécessaires pour leur présentation à l'attention du visiteur

Mais il faut nous arracher à toutes ces belles choses pour subir la série de nos invitations.

C'est le général Tassier, dont la fille fut une de nos auditrices de l'Ecole Antique, qui a tenu à nous recevoir le premier.

Dans l'intimité de la famille, avec quelques invités de marque, on nous fit les honneurs d'un somptueux repas, abondamment arrosé de vins français que le général était heureux de nous faire déguster aprés les avoir sauvés du pillage des allemands.

Repas charmant, où, par une délicate attention, les invités portaient à l'exclusion de toutes autres leurs décorations françaises. Le général avait seulement la rosette d'officier de la Légion d'Honneur.

Mais, il fallait songer que la Conférence était pour le soir et à cinq heures nous quittions la table et nos bons amis.

Toute l'élite de la population bruxelloise avait répondu à l'appel du Comte d'Arschoot Schoonhoven qui devait présider la réunion dans la salle de conférences de l'Hôtel Ravenstein, coquette demeure gothique du xv° siècle.

Par un fâcheux contre-temps, que notre programme fixé à l'avance ne nous permit pas d'éviter, nous fûmes privés de la présence de quelques personnages officiels retenus au théâtre de la Monnaie pour une fête que l'on donnait à la section française de la Foire de Bruxelles.

Le secrétaire de l'Académie Royale ouvrit la séance par la lecture de nombreuses lettres d'excuses, de celles, en particulier du cardinal Mercier et de l'Ambassadeur d'Angleterre souffrants, de M. l'Ambassadeur de France que les devoirs de sa charge retenaient à la Monnaie, etc., puis donna la parole au Commandant, qui, voulant que vous soyiez, Messieurs, un peu de la fête, après avoir remercié de sa présence son Excellence l'Ambassadeur du Japon et rappelé en termes émus le rôle héroïque joué par la Belgique au début de la grande guerre, offrit, à la Société royale d'archéologie de Bruxelles, au nom de votre Société, le jeton d'argent de notre Académie dans un coquet écrin. M. Espérandieu adresse à cette Société et, de façon générale, à toutes les Sociétés savantes de Belgique le salut que nous leur apportions de votre part.

Cette attention fut très appréciée, et M. le comte d'Arschoot, dans une allocution en termes choisis, et délicats, remercia le Membre de l'Institut de France, l'Académie de Nimes dont il retraça en termes élogieux tout le passé, et enfin l'Ecole Antique d'avoir bien voulu déléguer deux de ses membres pour resserrer les liens d'amitié qui unissent si étroitement nos deux pays et apporter, dans leur climat brumeux, un peu du soleil de notre beau midi.

Pendant plus d'une heure on fit défiler devant les yeux d'un public émerveillé plus de 80 projections représentant les monuments romains de Nimes, d'Arles, d'Orange, de Vaison, nos villes moyenageuses d'Aigues-Mortes, St-Gilles, Avignon, les Saintes-Maries, Uzès, etc, quelques sites

merveilleux des gorges du Gardon, et enfin un peu de notre folklore si original, la Camargue, ses taureaux, ses gardians et ses chattes.

Enfin, un film fut déroulé qui sembla donner la vie à tous ces vieux monuments, à toutes ces pierres inertes et une promenade dans nos beaux jardins de la Fontaine fut le bouquet de cette soirée dont les applaudissements chaleureux nous dirent tout le succès.

A la sortie notre estomac et notre sobriété durent subir quelques assauts et le lendemain nous étions à Liège.

M. Halkin, professeur à l'Université nous attendait à la gare. Il nous conduisit à l'Hôtel de Suède, le plus somptueux de la ville, où il avait retenu des chambres pour nous, et il nous engagea à y prendre nos repas qui, nous dit-il, seraient servis à la française.

A voir l'empressement des garçons galonnés à nous débarasser de nos petits bagages, en entrant dans nos chambres luxueuses du premier étage, nous tremblions un peu pour notre porte monnaie. Les savants ne sont pas forcément riches, nous voyagions à nos frais, sans subsides, et nous devions épargner nos ressources pour les pays à change élevé que nous allions visiter.

Mais une fois n'est pas coutume, et notre séjour, du reste, doit être court !...

Un tour en ville, et le soir nous rééditons dans le splendide amphithéâtre de la Faculté la conférence faite à Bruxelles. Le recteur qui avait tenu à ce que nous lui fussions présentés avant la séance, nous invitait ensuite, dans ses salons, à un champagne d'honneur, où devaient nous être présentées toutes les personnalités de la Ville, anciens ministres, professeurs, le procureur du roi, le consul de France, M. Sabatier, membre de l'Institut de France, de passage, des officiers généraux, etc...

M. Halkin avait ouvert la séance par une allocution où perçait toute la sympathie du petit peuple belge pour la France et où furent à l'honneur notre Ecole Antique et votre Académie.

Le commandant Espérandieu répondit en se déclarant profondément heureux, mais ému, de visiter, après l'effroyable tourmente de 1914 à 1918, la ville héroïque de Liège.

« Dans son *Histoire de la Gaule*, dit-il, M. Camille Jullian a écrit que la lutte des Belges contre César fut le plus bel exemple de courage et de mort collective que présente l'histoire de l'humanité. Mais M. Camille Jullian écrivait son livre en 1909, et je ne crois point que le courage des soldats du général Leemans, et des défenseurs des forts de Liège, dans les premiers jours d'août 1914, ait été au-dessous de celui des Nerviens dans la bataille de la Sambre. »

Faisant allusion aux atrocités commises par les Allemands, en ce même triste mois d'août, aux massacres de Visé, de Dinant et de tant d'autres lieux ; d'Audenne surtout, ou de modernes barbares, se disant d'une culture supérieure, eurent l'infâmie de fusiller des maris en présence de leur femme et de forcer ensuite celles-ci à danser avec eux ; se souvenant enfin de l'aide prêtée aux Belges par les troupes françaises, avant la tragique bataille de Mons-Charleroi, M. Espérandieu dit à ses auditeurs que, pour nos deux pays « les morts dans la vallée de la Meuse, commandaient, plus encore que partout ailleurs, l'amitié éternelle des vivants ».

Les projections et le film se déroulèrent ensuite devant une salle comble, des tribunes bondées, égayées par les charmantes toilettes des dames de la Société Liégeoise.

De chaleureux applaudissements prolongés nous prouvèrent le succès de notre mission.

Après un repos bien gagné, le matin amena l'heure de ce qu'on appelle dans un style familier, la douloureuse, et je m'apprêtais à régler une note que je pressentais fort élevée, malgré la brièveté de notre séjour, et notre souci d'éviter tout ce qui renchérit les notes d'hôtel, vins fins, café, liqueurs, cigares, etc.

Le caissier avait déjà pris mon argent ; mais un employé très galonné me rendit très gentiment mes billets, et me dit que nous étions les hôtes de l'Université, et qu'il avait l'ordre de ne pas recevoir un centime de notre bourse.

On n'est pas plus aimable ; nous ne pûmes que faire transmettre nos remerciements à M. le Recteur, et nous nous dirigeâmes vers la gare pour retourner à Bruxelles, où nous attendaient, terrible épreuve pour nos estomacs, deux invitations à dîner pour le même jour.

Le train partait du deuxième perron, c'est ainsi qu'on appelle en Belgique les quais de la gare. Un train y stationnait : je m'informai plusieurs fois. C'est bien le train qui va à Bruxelles. Nous nous y installons.

En cours de route un contrôleur nous retire nos billets, nous avisant que le train dans lequel nous étions ne prenait que des voyageurs parcourant 150 kilomètres et qu'à l'arrivée nous aurions à nous expliquer avec le contrôleur en chef.

Celui-ci comprit très bien l'erreur facile que nous avions commise, mais son devoir était de nous conduire devant un jeune employé de bureau, arrogant et peu poli, qui ne daigna pas écouter nos explications.

L'avance de quelques minutes sur l'heure de notre arrivée ne nous était d'aucune utilité ; nous étions étrangers, nous avions été mal informés et enfin nous étions venus sur l'invitation de l'Université de Liège et nos titres prouvaient suffisamment que nous n'avions pas eu l'intention de frauder la Compagnie. « Ce serait la correctionnelle qui vous attendrait » nous répondit-il. Malgré la carte de l'Institut que lui montrait le Commandant, l'article du journal local qui annonçait notre conférence, il ne voulut rien entendre et nous demanda nos passeports. Il les examina et me fit remarquer que le mien n'était pas en règle. Il manquait le numéro du Passage Guérin. J'aurais pu lui dire qu'il n'existait qu'une seule entrée pour les locataires ; mais je préférai me taire et lui lançai au hasard le chiffre 27.

S'il s'était aperçu que ma taille était portée de deux centimètres au-dessous de ce qu'elle est réellement j'aurais passé la nuit au poste. Nous dûmes, escortés de nos deux contrôleurs dont les casquettes rouges portaient en galons d'or les grades de capitaine et de lieutenant, traverser la gare et nous rendre chez le caissier. Nous essayâmes de protester à nouveau de notre bonne foi, tous trois s'appitoyèrent sur notre mésaventure, mais le jeune employé avait donné des ordres qu'il fallait exécuter. « Dura lex, sed lex » et nous dûmes payer un supplément jusqu'à Anvers. Nous payâmes, mais nous ne vîmes pas le grand port de Belgique.

Le Commandant voulait en référer à l'Inspecteur mais nous avons décidé de passer outre en songeant à toutes les amabilités de nos amis belges et constatant une fois de plus qu'il n'y a pas de règle sans exception.

Arrivés à Bruxelles, nous devions passer notre journée à table. Dans les réceptions, en Belgique, on boit bien et beaucoup, l'on mange bon et longtemps. Je vous tairai toutes les bonnes choses qu'on nous servit, la longue liste des vins qu'on déboucha à notre intention, qu'il vous suffise de savoir que nous restâmes à table de 11 heures du matin à minuit.

A onze heures nous étions les hôtes de M. Macoir, secrétaire de la Société Royale d'Archéologie, qui avait invité à notre intention le Conservateur du Musée du Cinquantenaire, le baron de Loë, quelques archéologues, et fait venir des enfants de collèges éloignés pour assister à la fête qui fut charmante. A 5 heures un taxi nous changeait de table et nous conduisait dans une famille amie où nous attendait un lunch froid qui dura fort tard.

Pour nous être agréable et nous remercier de ce que l'on avait fait pour sa fille Madame Lamy, sa mère avait convoquée à cette réception de nombreuses auditrices de notre Ecole. L'on pourrait ainsi mieux parler de Nimes dont elles avaient gardé le meilleur souvenir. Les objets

rapportés de chez nous, les vues de nos monuments antiques qui s'étalaient sur les murs en étaient une preuve.

Nous devions encore nous retrouver presque tous chez Mlle Scouvart, l'âme de nos réunions et l'organisatrice de notre mission en Belgique, qui avait tenu à nous recevoir également. Pour ne contrarier personne nous dûmes abandonner notre idée d'aller à Aix-la-Chapelle et accepter une dernière invitation dans un ménage d'artistes dont la femme, Mme Oor, était venue à notre dernière session. Elle nous avait laissé à tous l'impression d'une personne éprise d'art, enthousiasmée par la beauté de nos monuments et de nos sites, et qui n'avait pas voulu quitter notre région sans aller voir les gorges du Tarn qu'on lui disait si pittoresques.

Aussi ne fûmes nous pas surpris de retrouver chez elle un intérieur véritablement artistique. Le mari, peintre et sculpteur fabrique lui-même des meubles que sa femme lui dessine. Les mille bibelots qui font l'ornement d'un intérieur y sont l'ouvrage de cette fée, qui manie aussi bien l'étain repoussé, que le pinceau ou l'aiguille à broderie.

Nous avons pu apprécier que l'artiste était doublée d'une femme de cœur, charmante et pleine de prévenances pour ses hôtes d'un jour.

Mais ne croyez pas que notre seule préoccupation fût de goûter les plaisirs de la table. Le Commandant avait été convié à assister à une séance de l'Académie royale de Belgique. Il y fut reçu avec tous les honneurs dûs à ses titres, et, en remerciement, il lut à cette Académie, une étude, faite à la hâte, sur une stèle funéraire d'un soldat romain de Tongres, récemment découverte à Neuss, sur les bords du Rhin.

A notre grand regret nous dûmes décliner l'offre que nous faisait le Cte d'Arschoot de nous recevoir dans son hôtel, dans un milieu d'artistes et de savants.

Il fallait nous arracher aux délices de Capoue et poursuivre notre voyage.

Nous avions décidé de partir le lendemain pour la Hollande.

A la gare nous fûmes encore salués par Mlle Scouvart, dont la mission était finie, qui, accompagnée de Mlle Lamy, voulurent être les dernières à nous souhaiter bon voyage.

Dernière attention délicate de cette charmante société belge.

En Hollande, plus de réceptions, le soleil nous y sourira comme en Belgique, mais notre temps sera occupé par les visites des Musées archéologiques et le plaisir des yeux.

Nous n'y resterons pas longtemps. La vie est chère, très chère à cause du change, et il est bien difficile de s'y faire comprendre.

Notre première étape doit être Middelbourg, capitale de la Zélande, au milieu de l'île Walcheren, le pays de la fascination, le rendez-vous, les jours de marché, de tous les costumes nationaux, si jolis, si gracieux, reproduits si souvent par l'image des paysannes hollandaises.

Nous devions y arriver à la fin de l'après midi, mais par suite d'une erreur de direction en gare de Rosendaal, nous nous trouvions à 6 h. du soir à Hertogenbosch. Il fallut s'expliquer, ce qui n'était pas commode dans une gare où aucun employé ne comprenait ni le français, ni l'allemand, ni l'anglais. Grâce à l'amabilité d'une dame d'un service annexe de la Cie nous pûmes enfin sortir de notre embarras. On nous remit sur notre route et nous dûmes rebrousser chemin pour n'arriver que tard dans la nuit au point terminus de notre voyage

Nous n'eumes, cette fois, rien à débourser, et je ne cite cet incident que pour mettre en parallèle l'amabilité des employés hollandais et le peu de courtoisie de ceux du réseau belge.

Ce petit contre temps nous permit de voir du pays et de faire le voyage en compagnie d'une bande joyeuse d'étudiants qui jouèrent aux cartes pendant tout le trajet

et qui, ne pouvant nous parler français, nous sourirent en sifflotant la Marseillaise.

A cause de l'heure tardive de notre arrivée, nous fûmes les seuls voyageurs à descendre du train.

Un employé de l'Hôtel de l'Abbaye, où nous devions descendre se trouvait en gare. Il se chargea de nos bagages, et, à pied, par une nuit noire, à travers de petites ruelles nous suivîmes notre guide.

Nous étions arrivés sur une grande place au fond de laquelle se devinait la masse imposante d'un grand monument que surmontait un beffroi dont la cime se perdait dans le ciel.

Comme pour fêter notre arrivée, du haut de ce clocher de 85 mètres, les 41 cloches aux sons graves ou argentins carillonaient minuit.

Une seule petite clarté brillait dans l'ombre comme une étoile : c'était notre hôtel. Nous allions faire connaissance avec les petits lits de Hollande, petites boîtes où l'on est bien à l'étroit, mais que nous trouvâmes délicieuses après tant de fatigues.

Dès le jour, j'entr'ouvis mes fenêtres. Ma chambre donnait sur la grande place de l'abbaye que je voyais en face de moi ; monument superbe du XIIe siècle, restauré au XVIe dont tous les clochetons se détachaient en dentelles, dans l'azur du ciel.

Le réveil de cette petite ville de Zélande donnait de l'animation à cette place où chacun vaquait à ses occupations. Je restai charmé par la vue de ces gracieuses hollandaises en sabot, à la coiffe blanche, aux bras nus, revêtues de corsages aux couleurs voyantes ; par ses accortes laitières au teint rose, aux yeux bleus, qui conduisaient leurs équipages de chiens trainant de petites charrettes chargées de jattes en cuivre reluisantes au soleil comme des escarboucles d'or. Là-bas arrivaient de jolies paysannes qui, les poings sur les hanches, balançaient, suspendus aux bras d'un fléau qu'elles portaient allégrement sur leurs épaules, les cruches d'eau toujours élin-

cellantes ou les paniers aux provisions. Quelques hommes toujours en sabot, aux larges pantalons retenus par une ceinture, aux boucles argentées, la pipe à la bouche, se promenaient par groupes animant cette place.

C'était la tenue matinale de tout un petit monde, qui, l'après-midi, se parera des coiffes aux cornes d'or et de capes en dentelles aux couleurs chatoyantes.

Le Commandant vient me tirer de ma rêverie ; il faut aller au musée pour travailler.

Pendant qu'il cause avec le Conservateur, je m'échappe pour parcourir la ville, admirer ces petites maisons aux toits pointus descendant en cascade, construites en briques rouges, aux volets peints de couleurs voyantes, aux cuivres brillants, si reluisantes de propreté, qu'elles font ressembler ces petites places au décor d'un opéra comique.

Avant de quitter ce séjour enchanteur je vais tirer le Commandant de ses vieilles pierres pour faire un tour en ville, revoir la vieille abbaye et son beffroi, l'Hôtel de-Ville gothique avec sa façade richement ornée de nombreuses statues des Comtes et Comtesses de Hollande et de Zélande et nous reposer un moment sur la place du marché, où nous verrons défiler par groupes gracieux les femmes aux grandes coiffes blanches, dont les bavolets s'étendent sur le dos en cercle ou en pointe suivant qu'elles appartiennent à la religion catholique ou protestante, et les tempes ornées de plaquettes d'or ou de petites cornes dorés servant à enfiler les bijoux dont elles se parent les jours de fête.

Nous jouissons de ce spectacle ravissant que nous ne reverrons plus dans les grandes villes modernisées que nous allons parcourir.

Le lendemain matin, le train nous amène à travers les îles, au milieu des polders où s'ébattent les oiseaux d'eau, hérons, pluviers, vanneaux que n'effraye pas notre passage. Nous longeons ces digues solides qui ont permis aux hollandais de conquérir tant de terrains sur la mer, et parfois, la voie en contrebas nous oblige à lever la

tête pour voir passer les bateaux qui lentement voguent vers le port prochain.

L'horizon de ce paysage plat, aujourd'hui très fertile, n'est coupé, çà et là, que par la silhouette des grands moulins à vent dont les bras se détachent dans le ciel.

Peu à peu le paysage se transforme. Quelques bois ont succédé aux marécages, la terre ferme laisse apercevoir des cultures verdoyantes, les fermes sont plus rapprochées, les champs de tulipes en fleurs s'épanouissent au soleil ; la vie semble renaître, Le costume pittoresque des paysans disparaît peu à peu, nous approchons des grandes villes. La longue série de maisons ouvrières ou de pêcheurs, de construction uniforme, nous indique la vie intense d'un grand port, c'est Rotterdam et ses mille navires, c'est enfin Leyde, où nous devons nous arrêter.

Notre première visite est pour M. Holwerda, directeur du Musée des Antiquités, avec qui nous devons nous entendre pour organiser la conférence du soir.

Cet homme aimable nous fait les honneurs de ses musées. Nous constatons avec peine que nos conservateurs de province, et même ceux de la Capitale, auraient beaucoup à apprendre à l'étranger. Les objets n'y sont pas entassés dans les vitrines. Les étagères n'y sont pas bondées de débris sans intérêt. Seules, les belles pièces y sont exposées aux yeux du public et des indications permettent aux visiteurs de s'intéresser aux collections.

On peut seulement noter quelque exagération dans la reconstitution des objets ou des costumes antiques où l'imagination, plus que la vérité, joue le principal rôle, mais rien n'est épargné pour mettre en relief un débris vénérable.

Dans le Musée égyptien, fondé par Guillaume I, par exemple, les jeux de lumière ingénieusement amenés par des verres prismatiques, adroitement dissimulés, permettent de visiter comme en plein jour, et de détailler toutes les sculptures de l'intérieur d'un sarcophage ou d'une

tombe de pharaons. Au Louvre on se sert encore d'une lampe électrique.

La conférence du soir fut un nouveau succès pour notre Ecole Antique. Plus de 130 personnes avait répondu à l'appel de M. Holwerda, ce qui est beaucoup pour une ville où un français a de la peine à se faire comprendre dans la rue. L'élite de la population avait donné et partit enchantée et fortement intéressée par la vue de nos vieux monuments.

Leyde occuppe une très grande superficie pour sa population de 70.000 habitants. Cela tient surtout à ce que toutes ses jolies maisons au toit pointu ne contiennent presque toutes qu'un seul ménage. Aussi la bicyclette y est fort en honneur et le service d'ordre au coin des rues ou des canaux remarquablement organisé.

Le Vieux Rhin canalisé en plusieurs branches, sur le bord desquelles se mirent quelques moulins à vent, les grandes artères admirablement entretenues n'offrent pas aux visiteurs de monuments bien remarquables.

Le pittoresque du costume a disparu, mais comme dans toutes les villes du Nord les marchands de tabacs et les confiseurs y abondent. Les belges comme les hollandais sont fumeurs et gourmands. Peut-être y a-t-il aussi beaucoup de Français qui leur ressemblent.

Je ne pouvais quitter Leyde sans aller à La Haye, la capitale.

Le hasard me donna comme compagne de voyage une dame, plus très jeune, quoique jolie encore, mais au costume bizarre. Elle avait voulu satisfaire à la mode sans quitter son costume national. Par dessus son bonnet en dentelles blanches, elle avait la nuque couverte d'une coiffe d'or, ce qui eut été charmant si elle n'avait ajouté sur cette coiffe un énorme chapeau de velours noir surmonté d'une grande plume d'autruche qui la rendait grotesque.

La Haye, qui était restée jusqu'au règne de Louis Bona-

parte le plus grand village de l'Europe n'a rien de bien pittoresque. Quelques beaux monuments, des musées, un palais royal modeste, quelques jolis places ou jardins et si ce n'était le langage barbare que l'on entend dans les rues, on se croirait non pas à Paris, mais à Lyon. Les magasins n'offrent rien d'original et l'on rencontre à chaque pas, l'article de Paris ou la camelote allemande.

Il est difficile de s'y faire comprendre et je dus à l'obligeance d'un étranger un renseignement que j'avais vainement demandé à plusieurs agents de police.

Je rentrai à Leyde retrouver le Commandant qui m'attendait dans notre charmant petit hôtel du Commerce, où dans le jardin sifflaient et folatraient les merles qui venaient jusque sur nos fenêtres becquetter les mies de pain.

Quel massacre en eussent fait nos braves mazetiers !

Pour nous rendre à Nimègue il nous fallut traverser toute la Hollande et ses verts et gras pâturages où les belles vaches de Potter, à la robe presque uniformément noire et blanche, indifférentes, nous regardaient passer.

L'hôtelier s'excusa d'être obligé de nous demander 3 florins et demi d'une chambre. « La vie est chère aussi chez « nous, me dit-il, la guerre nous a obligé à entretenir une « armée sur pied de guerre pendant toute la durée des hos- « tilités et les impôts ont lourdement augmenté. »

Mais qu'était-ce pour nous la somme demandée, alors que le simple florin que nous donnions au porteur de bagages représentait huit francs de notre monnaie !

Dans le prix de notre chambre était compris, comme dans tous les hôtels de Hollande, le petit déjeûner, véritable lunch où le café au lait, le chocolat ou le thé était accompagné de beurre à discrétion, de fromages variés, de charcuterie de toutes sortes, de confitures et de gâteaux. Une pareille collation permet ainsi aux voyageurs d'attendre le dîner du soir. Aussi nous trouvions-nous presque toujours seuls, quand, par habitude, nous venions à midi prendre notre repas.

Nimègue est une jolie ville, propre comme toutes les villes de Hollande, avec de grandes avenues, de beaux parcs où sont conservés les débris de vieux remparts en briques rouges, la vieille église de Charlemagne, ruines soigneusement encadrées de verdure, présentées au milieu de charmants bosquets fleuris, comme des bijoux dans un écrin.

M. Daniels nous fait les honneurs de son musée installé dans une vieille église désaffectée. Pendant que le Commandant s'occupe de ses travaux je vais me promener en ville, flâner à travers les vieux quartiers et sur les bords du Waal. Je suis intéressé par les allées et venues d'un bac formé de deux bateaux à hélice accotés par un plancher formant chaland et transportant d'une rive à l'autre les lourds véhicules et les autos.

Nous quittons la Hollande où nous avons été très bien reçus, mais avec moins de cordialité qu'en Belgique. Nous sentions à chaque instant l'influence allemande.

Un directeur de Musée me montrant un portrait de l'amiral Ruyter, ne put s'empêcher de me dire avec une pointe d'orgueil et non sans quelque malice : « Il fut le vainqueur de la flotte de Louis XIV ».

C'est à Kranembourg que nous passâmes la frontière pour nous rendre à Cologne.

Si le soleil nous avait souri pendant tout le temps de notre voyage dans des pays d'ordinaire brumeux, il va maintenant nous quitter. Au froid vont succéder la pluie et la neige et nous nous verrons obligés d'abandonner une partie de notre intinéraire pour hâter notre retour.

Aprés avoir fait un tour en ville, une visite rapide de la cathédrale, une petite station pour voir les soldats angtais monter la garde au pas de parade devant le siège de l'Etat-Major, nous nous rendons à la gare où nous prenons contact avec le système monétaire allemand. Nous devons donner deux cents milliards de marcks pour retirer nos bagages de la consigne, et avec les trois cents qui me

restaient en poche je ne pus pas acheter un sandwich que je dévorais des yeux et que je dus laisser. Nous dînerons mieux à Mayence.

Le temps était gris, mais suffisamment clair pour nous permettre de jouir du spectacle merveilleux de la descente du Rhin, de Coblentz à Mayence, pour nous permettre d'admirer les vieux châteaux féodaux perchés comme des nids d'aigle au sommet des collines, où s'agrippent, comme collés à leur flanc ces petits clos de vignes où se récoltent les crus si renommés. Et le soleil pour nous sourire encore perça de ses derniers rayons les nuages qui le cachaient pour nous éclairer le Taunus couvert de neige et nous permettre d'apercevoir la colossale et arrogante statue de la Germania qui se dressait en face de nous sur le sommet du Nederwald.

A Mayence nous logeons au cercle des officiers où nous prendrons aussi nos repas.

La neige tombée la veille est encore en petits tas le long des trottoirs ou dégoutte doucement des toitures pittoresques des vieilles demeures moyenageuses. C'est le jour des Rameaux, nous entrons à la Cathédrale envahie par la foule pieuse portant de petites branches de buis bénit.

En visitant les musées nous constatons encore ce souci de la présentation des collections, cette pensée dominante de flatter l'œil et d'intéresser le visiteur.

Les moulages des pièces capitales des grands musées étrangers, la reconstitution sur mannequin des costumes de soldats gaulois ou romains donnent à ces musées un attrait que ressent le visiteur malgré lui et où le public s'instruit sans s'en apercevoir.

Malgré le froid nous décidons d'aller passer l'après-midi à Wiesbaden et pouvons ainsi nous rendre compte du charme que doit avoir cette belle ville d'eau par les belles journées de printemps ou les chaudes soirées de l'été.

Nous jonglons avec les milliards, on nous gruge tant

qu'on peut, soit au change, soit aux menus achats. Je ne cherche plus à comprendre, mais je saisis plus nettement pourquoi l'autorité militaire a interdit aux commerçants d'accepter l'argent français que les Allemands drainaient dans leurs caisses.

Les soldats français trouveront dans les diverses cantines, au cercle militaire, au foyer du soldat tout ce dont ils ont besoin sans être obligés de s'adresser au commerce local qui les volait.

L'Allemand est fier de son Rentemarck, qui ne vaut pas mieux que l'autre et sait nous dire à tout propos que notre franc déprécié vaut à peine 0,25 centimes de leur nouvelle monnaie.

Le colonel, major de la place, nous fait un accueil fort aimable, prend soin de notre installation et met à notre disposition des soldats du génie pour faire nos projections et dérouler notre film.

Le lendemain, à 3 heures, une première séance sera réservé aux officiers de la garnison et à leur famille, dans la salle du théâtre du cercle militaire ; le soir, c'est au foyer du soldat dans l'ancien casino de Mayence que se dérouleront nos vues et où seront invités tous les soldats de la garnison.

Le succès fut complet. Le général et de nombreux officiers vinrent nous féliciter de leur avoir fait passer sous les yeux un petit coin de leur patrie que beaucoup connaissaient : les officiers du midi vinrent avec nous causer de la Patrie, se rappeler le souvenir d'amis communs, les moments agréables passés dans les garnisons de Nimes ou d'Avignon.

Nous leur avions apporté un peu de soleil, fait oublier un instant leur éloignement du sol natal, remmemoré le souvenir d'êtres qui leur sont chers et qu'ils ont dû laisser.

Au foyer du soldat ce fut le même enthousiasme.

La Commission est composée de délégués de « l'Union

Américaine des Foyers du soldat » et de leur femme qui s'occupent de la direction de cette admirable installation.

Notre petit troupier y trouve tout ce dont il a besoin pour passer agréablement le temps. Des journaux de toutes les Provinces de France, des salles de lecture admirablement meublées, des jeux de toutes sortes, des salles d'études où l'on apprend à lire et à écrire aux illettrés et aux étrangers, des cours de langues vivantes, d'histoire et de géographie, et enfin des buffets où l'on trouve à bon compte, sinon de l'alcool, du moins toutes ces petites gâteries que sait mettre à la disposition d'enfants éloignés de leur patrie toute la délicatesse féminine.

Nous fûmes les hôtes de la Direction qui voulut nous retenir à dîner et nous offrir le thé à l'issu de la séance.

La salle était comble et les soldats étrangers, marocains, annamites, etc. parurent s'intéresser autant que les Français aux explications que le Commandant sut mettre à la portée de son auditoire.

Nombreux aussi furent les Méridionaux et les Nimois qui vinrent avec plaisir parler du pays et nous remercier.

Les chaleureux remerciements du général et des officiers supérieurs de la Place nous dirent assez que nous avions accompli avec succès le but de notre mission.

Le lendemain nous allions pouvoir prendre un peu de repos, visiter la ville, nous promener au bord du Rhin et gouter enfin les plaisirs du Cinéma des autres et du Théâtre.

Nous quittions Mayence pour aller à Metz et à Verdun, mais la persistance de l'orage qui nous prit au départ et augmenta en cours de route nous fit abandonner notre projet et nous primes dans le train un prolongement de

parcours pour rentrer à Paris nous reposer quelques jours, si toutefois l'on se repose à Paris !

• Le Commandant irait à Clamart jouir enfin de son intérieur et nous nous donnons rendez-vous en gare, pour assister, le 23 Avril, à l'ouverture du Congrès des Sociétés Savantes qui se tenait à Dijon.

Notre mission était achevée. Nous avions alors et nous avons gardé le sentiment que nous avions accompli, pendant un mois une œuvre utile de propagande dont profiteront notre pays, notre Académie et notre Ecole Antique.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX de L'ACADEMIE de NIMES

pendant l'année 1923

par le Docteur REYNAUD

membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a quelques années il était d'usage dans les programmes de la classe de Rhétorique de commenter une phrase devenue classique : « Un bon historien ne doit être d'aucun temps ni d'aucun pays ».

Je ne pensais pas, alors, à ce qui m'arriverait plus tard, et vous me verriez, maintenant, bien embarassé, si je croyais, encore, à l'absolu des formules, puisque, par la force des choses, me voici devenu pour l'année 1923 l'historien de notre Compagnie.

Je suis de mon temps, et je veux être de mon pays. Et si ces deux défauts doivent me suivre dans ma tache d'historiographe j'espère que vous me réserverez votre indulgence. Les travaux dont je vous entretiendrai parleront pour moi et vous verrez une fois de plus ce qu'un de vos confrères clamait avec beaucoup de conviction il y a quelques années : « On travaille à l'Académie de Nimes ».

J'allais dire que l'on travaille trop ; car, cédant à une préoccupation un peu égoïste, je me demande, comment il me sera possible d'enclore en quelques feuillets un résumé concis, mais consciencieux, de toutes les questions qui ont été étudiées cette année.

Essayons tout de même, et vous verrez que l'abondance des matières ne le cède qu'à la diversité des sujets traités.

En janvier 1923 notre secrétaire perpétuel ouvre galamment une page nouvelle de notre existence, par la lecture d'une prière à Noël, de Mme Martinazzo, de poèmes de M. Jean d'Aiguette, et par un sonnet de sa composition à Ernest Denis, notre compatriote et le héros national Tchèque.

A la séance suivante, M. Lacombe nous intéresse par une étude sur Monsieur de Pontmartin. Avec méthode, il nous montre les divers côtés de sa nature artiste, sa verve, son goût impeccable, son esprit batailleur, toutes choses qui dérivent de ses origines et de son milieu.

M. Bret nous donne ensuite un raccourci de l'Histoire entre la chute de l'Empire et la Commune. Mais ce résumé est fait à sa manière ; « Secundum artem » comme diraient les médecins. Il doit son intérêt et son originalité à la description des médailles qui retracent d'une façon très suffisante les évènements historiques de cette période. C'est de l'histoire à l'emporte pièce, rendue plus palpable, pourrait-on dire, par les figures mises en relief sur les médailles.

L'injure y succède parfois aux dithyrambes. Napoléon III au moment de la déclaration de guerre de 1870 y est représenté avec, au revers d'une pièce, la légende : Finis germaniæ. Mais après Sedan, il y est appelé : lâche, parjure, bourreau.

Une pareille méthode d'études historiques est assurément émouvante, et le style nerveux, précis, de l'auteur de ce travail donne une vie plus intense à cette communication.

Avec les « Roses du Chiostro Verde ». Monsieur Eloy Vincent nous donne un essai de psychologie artistique et nous renseigne sur les mobiles successifs et les fins de l'art du peintre. On apprécie dans cet ouvrage les qualités bien connues de cet auteur. La fantaisie, l'originalité jointes à la très haute tenue littéraire que l'on retrouve dans tous ses travaux.

Je ne veux pas oublier, non plus, de faire mention de son petit livre plein d'humour « la Chatte Borgne », qu'il intitule : « Déclaration des droits des Bêtes ». Le conteur délicieux qu'est M. Eloy Vincent se double d'un caricaturiste et cet œuvre lui fournit un prétexte merveilleux pour stigmatiser au passage certaines tares du genre humain. C'est sans doute une des œuvres où l'on retrouve le mieux sa puissante originalité, combinaison précieuse des dons du peintre et du littérateur.

Voici maintenant M. Henry Beauquier qui, toujours amoureux d'histoire locale, nous renseigne sur les vicissitudes anciennes de notre région. Il nous montre que la surproduction viticole est pour nous une maladie chronique, puisqu'il la fait remonter à Domitien. Cet empereur romain ordonnait déjà l'arrachage des souches en Gaule pour éviter la concurrence faite à l'Italie. De siècles en siècles on retrouve les traces du même mal, qui aboutit au dix-huitième siècle à l'édit de 1731, faisant défense de planter de nouvelles vignes.

Voilà qui nous remplit d'espoir pour l'avenir. M. Beauquier nous réconforte en exhumant ces reliques du temps passé. En dépit des pessimistes qui voient la viticulture ruinée par la surproduction, nous trouvons là, de quoi alimenter l'espoir des générations futures, en souhaitant modestement que cette branche de notre agriculture locale dure malgré les crises, autant que ce qu'elle a déjà durée.

Nos séances se succèdent régulièrement et c'est au tour de M. le Chanoine Albert Durand, travailleur infatigable, de nous faire part du fruit de ses méditations et de ses études. Il débuta cette année par une analyse du livre de

M. le Commandant Gimon « les Origines de Nîmes ». L'auteur nous montre dans un lointain nébuleux, les premières cabanes construites au bord de la Fontaine, berceaux de notre ville. Il fixe au 6e millénaire avant Jésus-Christ, la naissance de notre cité fondée par les Ligures, qui furent remplacés ensuite par les Ibères et enfin par les Volques. Ce livre est d'un intérêt puissant pour tout vrai Nîmois, et je connais certain chapitre sur les capitelles, bien connues de tout promeneur de la garrigue, où l'on trouve non seulement la preuve d'une érudition magistrale mais encore une matière féconde à de profitables rêveries sur les origines de notre sol.

Le compte-rendu d'un tel livre, signé du nom d'un érudit bien connu, et commenté par M. le Chanoine Albert Durand ne pouvait être que bien accueilli par notre compagnie.

M. Albert Durand ne se contente pas d'être un archéologue. Ses études d'histoire locale nous ont fournit la matière de plusieurs communications intéressantes. On me pardonnera d'être obligé d'écourter cet exposé mais comment tout analyser en si peu de temps !

Il nous donne d'abord une Histoire Religieuse de la Révolution dans le Gard avec une étude sur deux prêtres, Pierre Fromageot et Gaspard Chaput, qui furent guillotinés tous deux.

Puis une relation sur le « Culte Catholique dans le Gard sous la convention thermidorienne » avec ses deux périodes. L'ère de tolérance d'abord et dans la suite l'ère de persécution.

C'est une musique bien douce à nos oreilles que celle d'entendre parler ainsi de ce qui se passait il y a cent trente ans environ dans de nombreux villages aux noms qui nous sont toujours familiers.

M. de Valavieille sait nous intéresser par une étude sur la vie du cardinal de Cabrières. On peut dire ici que cette page d'histoire devient en passant par les mains de notre

confrère une tranche de vie. Admis dans l'intimité du Prélat, il nous présente l'homme affable, ami des lettres, très attaché à sa ville de Nimes. Mais ces qualités bien connues de tous, il nous les démontre, par de nombreuses anecdotes. Il nous décrit la figure très populaire d'un grand seigneur, en la personne de celui que le public Nimois appelait « notre Cardinal ». Enfin terminant ce travail en une apothéose il nous montre son influence bienfaisante dans certaines affaires de l'Etat qui lui valurent la phrase élogieuse prononcée par M. Millerand : « Pour les fidèles c'est un grand évêque, pour tous les Français, c'est un grand citoyen ».

M. de Valavieille ne se borne pas à écrire de l'histoire mais se souvenant qu'il est avocat, il se fait l'interprète de M. Daumet en nous lisant et commentant une transaction passée en 1341 entre le prieur de St-Jean de Gardonnenque et les paroissiens de la paroisse de St-Jean.

Les travaux du Dr Delon remplirent plusieurs fois nos séances et nous montrèrent la diversité de son talent littéraire. C'est, tantôt une scène plaisante de la vie médicale racontée avec verve, tantôt des notes d'Hygiène, qu'il était intéressant de vulgariser pour le plus grand bien de tous. Il se fait enfin l'interprète de M. Gaussen en lisant son travail sur les Foires et Marchés de Sommières depuis les origines jusqu'à la Révolution française.

M. Bondurand exhume toujours de ses archives des notes curieuses et il nous précise cette année, les lieux divers des exécutions capitales dans la ville de Nimes. Grâce à sa communication, nous savons que les bois de justice, s'élevaient jadis sur la place des Carmes, et que les habitants, incommodés par ces sortes de spectacles, demandèrent à faire transférer leur emplacement sur la place des Arènes, jusqu'en 1856. A cette époque on relégua à l'extrémité sud du Boulevard de la République le lieu habituel des exécutions.

Les pièces de vers ne manquent pas à nos séances. M. Michel Pons nous fait la lecture de son poème sur

Jacques d'Uzès, tombé au Congo et ajoute une note gaie par ses strophes à Tartarin.

M. Février dans une autre séance nous apporte 8 sonnets montagnards.

M. Emile Reinaud nous donne la fille de Jephté, drame biblique. Une ode à Mme la Vicomtesse de Villeperdrix, notre bienfaitrice applaudie par tous, enfin deux sonnets non moins appréciés l'un consacré à notre compatriote le naturaliste Séguier et l'autre à un Nimois M. Emile Espérandieu, l'architecte du Palais Longchamp.

Toujours infatigable, notre dévoué secrétaire perpétuel nous lit en séance les pièces de vers qu'il a remarqué particulièrement dans les envois à l'Académie. Le nom de Mme Martinazzo y retentit fréquemment. M. Jeanjean consacre un sonnet à la gloire de Pasteur. M. Marcel Parent n'est pas oublié dans ces lectures et nous pûmes apprécier quelques extraits de son volume de vers, détaillés par M. Reinaud.

Notre confrère ne se contente pas de mettre un talent exceptionnel de poète à la disposition de toutes les gloires nimoises, il nous apporte aussi une étude documentée sur Ernest Denis. Il nous donne enfin, rapport plein d'intérêt pour notre Compagnie, une relation du discours fait par l'abbé Bégault le 30 Octobre 1622, le jour où l'Académie de Nimes fut reçue par l'Académie Française.

Le Docteur Mazel fouillant dans les Archives du passé, et ayant eu la bonne fortune de prendre connaissance de quelques lettres inédites nous donne une Etude sur la princesse des Ursins — Il nous relate sa vie aventureuse, ses embarras financiers, enfin la restauration de sa fortune. Il établit en outre la distinction nécessaire entre la famille des Orsini et la dynastie des Juvénal des Ursins (famille française).

Une étude sur Boyer Brun et la vie théâtrale avant 1789, nous est fournie par M. Ferdinand Boyer, correspondant de l'Académie.

La diversité et la précision sont les apanages de M. Elie Peyron. Comme les années précédentes, notre confrère passe ses journées dans les bibliothèques pour l'instruction de tous.

C'est ainsi que nous lui devons cette année le compte-rendu, par Goyan, de l'Académie Française, d'une leçon sur Jeanne d'Arc en 1715.

Une étude sur la Paix de Montpellier, conclue en 1622 au château de Saint-Privat, un compte-rendu de l'ouvrage de M. Gaz, sur le Consulat et l'Administration Muncipale du Vigan. Nous assistons ainsi à l'Organisation et à la vie d'une Cité Méridionale avant 1789.

M. Peyron entreprend ses recherches de psychologie et il nous expose un travail sur le Rôle de l'inconscient dans la Vie courante, avec le fruit de ses réflexions.

Il termine sa contribution personnelle aux séances de 1923 par une analyse du travail de M. Aillaud : « Les Chroniques du Vieux Nimes ». Tous les fervents de notre petite patrie liront avec intérêt cet opuscule et nous souhaitons qu'un deuxième volume vienne bientôt continuer cet ouvrage pour la satisfaction des érudits nimois.

Par la magie des travaux de M. Espérandieu, à plusieurs reprises, l'époque romaine parut se rapprocher de nous ; tant est vive sa puissance d'évocation. Au début de l'année, il nous fournit une étude sur la poterie gallo romaine et nous démontre avec la plus grande précision, l'influence de l'art céramique romain sur les centres locaux de poterie de l'Aveyron et du Puy-de-Dôme.

Plus tard, M. Espérandieu nous donne un travail sur les échancrures pratiquées au Moyen-Age sur la 2e série d'arches du Pont-du-Gard. Par une observation minutieuse, il en déduit la présence d'une sorte de passerelle, faite en encorbellement, pour utiliser l'ancienne construction devenue inutile. Il est à peine besoin de faire remarquer le grand intérêt de cette communication, non seulement au point de vue archéologique mais même au point

de vue touristique. Il n'est pas exagéré de dire que ce travail, infuse une vie nouvelle, aux splendides pierres dorées de notre aqueduc millénaire.

L'étude des questions locales a toujours été une des principales préoccupations de notre Compagnie. M. le Chanoine Bonnefoy nous le démontre encore dans son travail sur Pasteur et la Sériciculture.

Notre confrère relate le séjour dans le Gard de notre Savant national. Avec une clarté parfaite il analyse, à la suite du Maître, non seulement l'anatomie et la physiologie normale du ver à soie, mais encore les diverses phases des maladies appelées pébrine et flacherie. Il nous décrit les patientes recherches de Pasteur, ses déboires, les rancunes qu'il soulève, et enfin la découverte finale, le triomphe : la méthode réglée et appliquée dans tous les pays de sériciculture.

Cette communication n'est pas seulement de la vulgarisation scientifique, mais elle devient émouvante lorsqu'elle est faite l'année du centenaire de Pasteur, et dans un pays qui fut autrefois très éprouvé par les difficultés d'élevage des vers à soie.

Je viens de parler des travaux en langue française mais l'Académie de Nimes ne se désintéresse jamais des dialectes locaux, provençal ou cévenol. Dans le but de donner plus de clarté à ce compte-rendu j'ai réservé pour la fin l'exposé de ces communications.

Les fables patoises de M. Bigot viennent de temps en temps fournir à nos séances la note gaie. Les hardiesses de notre langue du terroir provoquent le sourire et fournissent en même temps le repos, rendu quelquefois nécessaire par l'exposé d'études plus savantes.

A ses dons de poète notre confrère joint de précieuses qualités de critique. Sa connaissance approfondie de tous les dialectes locaux lui permettent d'éclairer l'Académie sur un certain nombre de travaux qui lui furent dédiés.

Il commente le recueil de fables patoises de M. Guérin,

colligées dans l'ouvrage intitulé « de la Garrigue à la Mar bluio ».

Le compte-rendu de « Pantaï Prouvencau » de Mlle Elisabeth Dode lui est confié ; c'est un poème provençal, poème vengeur dans lequel Mlle Dode justifie le Midi des insinuations portées contre lui par un sénateur du Nord.

Cet ouvrage, mélange de fiction et de vieilles légendes, est très captivant et il est regrettable qu'une traduction ne l'accompagne pas.

Une communication sur la Flore Miejournale de M. Vézian nous est ensuite commentée par M. Bigot.

Notre confrère n'est pas simplement un poète de langue locale, mais doué d'un vocabulaire bilingue il nous offre ainsi des travaux de plus grande saveur. Dans son étude sur la Participation de Jean Reboul au Félibrige, il nous détaille quelques poésies patoises du poète nimois et à la suite de ces recherches, on peut se demander si Reboul n'aurait pas une renommée plus grande encore, par l'usage exclusif de la langue d'oc dans ses poèmes.

En français, M. Bigot nous apporte deux communications. L'une dans laquelle il fait le compte-rendu du livre de M. Thoulouze sur Gaston Boissier. L'autre est consacrée à Trencavel, le héros qui se dressa contre la domination des Montfort, poème de M. Jean Camp, professeur au Lycée de Nimes.

Ma mission consistait à vous faire part de nos travaux. J'espère vous avoir donné un reflet suffisant des multiples sujets qui ont été abordés dans le cours de cette année. Cependant je me considérerais comme un bien mauvais historiographe, si je finissais ici mon compte-rendu. L'étude des œuvres littéraires n'est pas à elle seule toute la tâche d'une Académie. Son influence peut être plus considérable.

Nos Sociétés de province étudient beaucoup en général ; l'Académie de Nimes travaille, agit et rayonne.

Je viens de vous citer nos travaux, mais les délibéra-

tions que nous avons prises ont aussi parfois une grande portée et méritent d'être mentionnées.

C'est ainsi que l'Académie a recommandé le déblaiement de la Grotte Salpétrière, près le Pont-du-Gard, sous la direction de M. le commandant Gimon. Ce faisant, elle a conscience d'avoir sauvé de la destruction des richesses archéologiques dont la perte aurait été irréparable.

Dans un ordre d'idées différentes, elle a voulu participer à l'organisation de la journée Pasteur, et elle a ainsi procuré son appui moral à cette œuvre intéressante entre toutes, de l'outillage des laboratoires scientifiques français.

Dans une autre séance, et s'adressant au Conseil municipal, elle a émis le vœu de faire porter le nom du Cardinal de Cabrières à une rue de notre ville. Comme vous le voyez, elle a le souci de nos gloires locales et veille soigneusement à sauver de l'oubli ceux de ses enfants qui se sont illustrés. Je passe d'autres délibérations moins importantes.

Je viens de dire que l'Académie de Nimes rayonne. Je vous en donnerai pour preuve les travaux et les échanges qui se pratiquent auprès de nombreuses Sociétés savantes de la France entière.

Durant cette année le Canada a bien voulu s'intéresser à nos travaux. M. Bellerive, avocat au Canada a été élu membre correspondant, ainsi que M. Roy, archiviste de la Province de Québec. Cette collaboration lointaine, par-delà les Océans, en même temps qu'elle rappelait à nos anciens compatriotes d'outre-Atlantique le souvenir de Nimes, indissolublement lié à celui de Montcalm, nous a valu de nombreux et curieux volumes, où nos chercheurs locaux pourront étudier la pensée Canadienne, reflet à peine modifié de la pensée Française.

Mesdames, Messieurs, je termine ce trop court exposé de nos occupations de l'année 1923. Je demande pardon à nos confrères des quelques oublis qui auraient pu se glisser dans ce résumé.

J'espère toutefois n'avoir rien omis d'essentiel, et je serais heureux si j'étais parvenu à brosser un tableau exact de nos séances, au public d'élite, qui, laissant les délassements habituels d'une saison printanière, est venu ce soir prodiguer à l'Académie de Nimes cette haute marque d'intérêt.

LES PIERRES GLORIEUSES

par M. GRANIER

membre non résidant

« La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau ! »
(VICTOR HUGO).

I

Le hameau dort. La neige a blanchi les chemins,
Son funèbre tapis, vierge de pas humains,
Au lugubre silence ajoute sa tristesse,
Debout, seule, une stèle où pendent quelques fleurs,
Q'une mère peut-être arrosa de ses pleurs,
Emerge dans cette détresse.

II

Pauvre stèle sans luxe, érigée à bas prix,
Où quelques noms obscurs vaguement sont inscrits !...
...Le village est petit et sa misère est grande !....
Pour un plus digne hommage, il lui fallait de l'or,
Mais il ne peut donner que ses fils, son trésor,
Quand la France les lui demande.

III

Tous ceux qui parcourront les routes du pays,
Même les sans-patrie ou les lâches flétris,
Soudainement pensifs près d'une blanche pierre,
Croiront entendre au loin, sortant des vieux clochers,
Le glas des doux poilus que la guerre a fauchés,
Mais qui vivent dans la lumière.

IV

Les mères goûteront d'ineffables moments,
Dans cette paix qui flotte autour des monuments,
Le soir, quand l'ombre vient grandir leur charme austère,
Car une âme s'élève en ces instants pieux,
A contempler des noms aimés et glorieux,
Sur une pierre solitaire....

V

Là-bas, dans ce Paris profond et sérieux,
Un arc géant, qui semble une porte des cieux,
Abrite d'un héros la dépouille anonyme,
Et dans ce temple ouvert si vivant et si beau,
Une flamme éternelle, éclairant un tombeau,
Veille sur l'inconnu sublime !....

VI

....Nous vous protégerons monuments vénérés ;
Soit que l'art ait tracé sur vos frontons dorés,
Des mots qu'auront dictés le cœur ou l'évangile,
Soit que, ne pouvant mieux, la piété des vivants,
Ait posé sur un tertre ouvert à tous les vents,
Une urne sur un bloc fragile !

VII

Vous serez à jamais nos guides inspirés,
Et vous enseignerez aux faibles égarés,
De quel levain puissant l'âme humaine est pétrie,
Et que tel, qui n'avait qu'un champ pour horizon,
Quittant, soldat du droit, sa mère et sa maison,
Fut le sauveur de sa patrie !

VIII

Vous apprendrez encore aux jeunes qui viendront,
Comment se venge un crime et se lave un affront,

Et qu'il suffit qu'un peuple ait du feu dans son âme,
Pour qu'au jour du danger les sereines vertus,
Qui hantaient en secret les fronts les plus obtus,
Se dressent contre un monstre infâme !

IX

Gloire à ces grands soldats, capitaines vaillants,
Qui cachaient leurs beaux fronts sous de plumets brillants,
Pour mieux narguer ainsi la balle meurtrière,
Honneur, honneur à vous magnifiques poilus,
Qui fîtes, quand la Mort vous prit pour ses élus,
Le désespoir d'une chaumière !...

X

Ils vivront dans nos cœurs tous les héros absents,
Tous ces preux, jeunes chefs, à peine adoslescents,
Dont l'or pouvait combler les goûts ou le caprice,
Qui, trouvant le Devoir debout sur leur chemin,
Partirent en chantant et la main dans la main,
Et moururent pour la justice !

XI

Nos regrets n'auront point d'assez tristes accents,
Pour nos gais paysans, dont les yeux innocents,
Naguère souriaient à l'aube matinale,
Et qui, l'instant passé de fièvre ou de stupeur,
Entrèrent fièrement, sans reproche et sans peur,
Joyeux dans la lutte infernale !

XII

Nous les honorerons ces noms purs et bénis,
Ces noms que le destin deux fois a réunis,
Dans la fraternité du repos et des armes !...
O vous ! qui les gardez, pierres du souvenir,
Vous redirez leur gloire aux siècles à venir,
Et ce qu'elle a coûté de larmes !

DISCOURS D'OUVERTURE

à la Séance Publique du 11 Juin 1925

par M. Gustave COSTE

Président

L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE

DANS LE

DÉPARTEMENT DU GARD

Vers 1835

Parmi les études qui font l'objet des travaux académiques, les recherches historiques ont toujours eu un rang éminent. On ne saurait en être surpris : car si chaque génération humaine crée une histoire nouvelle, cette histoire n'est pas sans liaison avec celle des âges passés, et l'expérience des temps passés jette souvent de vives lumières sur les temps actuels.

Il en est ainsi, en particulier, lorsqu'il s'agit de l'agriculture : certes, la technique agricole est en voie de progrès continu ; mais il n'est pas néanmoins, sans intérêt de connaître les efforts de nos prédécesseurs, pour mieux orienter les nôtres. D'autre part l'agriculture n'est pas seulement une technique ; elle se trouve dans une dépendance étroite à l'égard des phénomènes économiques, qui

peuvent soit favoriser, soit contrarier telle ou telle production agricole. A ce point de vue là, aussi, l'histoire de notre agriculture nous fournit d'utiles enseignements.

Nous prendrons comme objet de cette étude l'état de l'agriculture dans le département du Gard vers 1835. Nous avons, pour nous renseigner sur cette période, un document d'une très grande valeur : c'est la collection des bulletins publiés par la Société d'Agriculture du Gard, dont la première partie commence à l'année 1834 et finit à l'année 1839.

Le dépouillement de ces bulletins nous renseigne à la fois sur l'état des productions, sur les procédés de culture, et sur les efforts réalisés en vue de leur amélioration.

A cette époque la production la plus rémunératrice était celle du ver à soie : le cocon se vendait à un prix élevé, de 3 fr. 50 à 4 fr. le kilogramme (il ne se vendait, cinquante ans plus tard, que de 2 fr. 50 à 3 fr., alors que le prix de la main-d'œuvre avait presque triplé). Le mûrier était cultivé non seulement dans les Cévennes, mais aussi dans les grands domaines de la plaine, où s'étaient édifiées de vastes magnaneries, abritant d'importantes chambrées de vers.

Aussi les communications abondent, concernant les pépinières de mûriers, leur plantation, leur taille et leur culture, la manière de les conduire, en haute tige ou sous forme naine : les avantages respectifs de ces procédés, tant au point de vue de la durée des arbres, que du rendement en feuille et du rendement en cocons, sont méthodiquement étudiés.

Des recherches sont faites sur de nouvelles variétés de mûrier : le mûrier des Philippines — ou de vers à soie : le ver à soie du Bengale.

Enfin l'hygiène des magnaneries n'est pas oubliée, et la « muscardine », si dangereuse pour les éducations, était efficacement combattue, suivant les prescriptions de M. Bérard, professeur de chimie à Montpellier, par les pro-

cédés restés en usage : lavage du matériel et des locaux avec des solutions de sulfate de cuivre, et fumigations d'acide sulfureux, obtenues par la combustion du soufre. La terrible « pébrine », qui devait ruiner notre sériciculture, ne sévissait pas encore.

La vigne occupait à cette époque des surfaces très étendues, non seulement en coteau, mais aussi, ce qu'on paraît avoir oublié aujourd'hui, dans les meilleurs terrains de plaine. Il est vrai que ces vins de plaine n'allaient guère à la consommation de bouche ; car, avant la création des chemins de fer, nos vins ne pouvaient s'expédier au loin dans les centres urbains. Mais la distillerie constituait alors un débouché considérable.

La viticulture de cette époque savait obtenir, avec des moyens très réduits, des récoltes importantes. Des renseignements très précis nous sont donnés à ce sujet par une monographie de M. de Labaume sur la commune de Congénies, publiée en décembre 1834.

« Le terroir de la commune de Congénies, dit-il, est « composé de 400 hectares de terrain cultivable, dont les « trois quarts environ sont complantés en vignes. Leur « production moyenne est entre dix et seize muids et « quelquefois vingt muids par hectare (le muid = 684 lit.). « J'ai vu une de ces vignes (d'Aramonains) de deux hecta- « res d'étendue, qui a donné jusqu'à 66 muids, environ « 22 muids par salmée, 33 muids par hectare ; mais c'est « là une de ces rares exceptions destinées seulement à « prouver qu'il est difficile d'assigner des bornes à la « fertilité de la terre, lorsqu'elle peut obtenir le concours « de toutes les circonstances et de culture et de localité. »

Ces rendements de 68 à 100 hectolitres en moyenne à l'hectare, qui arrivent d'une façon exceptionnelle, il est vrai, à 225 hectolitres, sembleraient très élevés à beaucoup de viticulteurs de notre époque ; ils étaient obtenus avec peu de frais, deux œuvres au louchet, et une bonne fumure tous les quatre ou cinq ans.

Bien que la culture à bras fut encore la règle générale,

depuis quelques années déjà, surtout dans les vignobles de plaine, les vignes commençaient à être cultivées au moyen de la charrue. Dans un concours organisé le 13 mai 1838 aux environs de Nimes, à Signan, paraissaient des charrues vigneronnes, attelées d'une bête, et aussi un instrument destiné à ameublir le sol, dénommé « griffon ».

C'est également l'époque où les instruments employés pour la taille de la vigne se modifient : le sécateur commence à remplacer la serpe, et plusieurs concours font ressortir d'une façon indiscutable la supériorité du sécateur. Il n'était alors question ni de l'oïdium, ni du mildiou : mais les ravages des insectes donnaient des préoccupations sérieuses. Le bulletin de la Société d'Agriculture publie en 1838 une notice de M. Victor Audouin sur les ravages causés par la pyrale, et les moyens de les arrêter. Nous n'y trouvons pas mentionné le procédé de l'échaudage, connu depuis longtemps en Bourgogne : l'auteur préconise les pièges lumineux (signalés comme une nouveauté, il y a peu d'années), ainsi que la recherche des pontes.

La culture des céréales, et du blé en particulier, n'était pas négligée ; on en trouve la preuve dans les concours de de charrues, qui se succèdent à Signan, près Nimes, en avril 1835, à Puech-Redon, près Quissac, le 17 septembre 1837 ; à Montèze, près Alais, vers la même époque ; à Signan, de nouveau, le 13 mai 1838 ; à la Magdelaine, près Anduze, la même année, et enfin à Remoulins, le 11 août 1839.

A cette époque le département du Gard assurait sa consommation de blé, ce qui était la règle générale ; en 1835, M. de Labaume signale qu'alors, en France, 12 départements seulement ne recueillaient en blé que la moitié de leurs besoins, et qu'une partie de leur population devait suppléer, en partie, à l'insuffisance du pain, par le maïs, le sarrazin et les pommes de terre.

Dans le département du Gard, c'était surtout la plaine du Vistre, beaucoup moins humide qu'aujourd'hui, grâce

à un aménagement plus judicieux des eaux, qui était le principal centre de production pour le blé. Nous citerons encore M. de Labaume : « Placé dans un département « dont le climat favorable admet les plus riches cultures, « et qui est, sur quelques points, beaucoup moins arriéré « qu'on ne pourrait le croire, nous ne céderons pas à « l'engouement général pour les choses qui viennent de « loin, et nous pourrons presque trouver sous la main « les modèles que nous voudrons proposer.

« Je pourrais citer d'abord notre plaine du Vistre, dont « la culture me paraît approcher chaque jour de la perfec- « tion qui ne peut consister qu'à tirer de la terre la plus « grande production possible par la voie la plus écono- « mique... Touchant à un grand centre de population « agglomérée, se procurant à bas prix tous les engrais « nécessaires, la plaine du Vistre depuis longtemps conti- « nuellement saturée de ces agents principaux de la végé- « tation, est devenue une des contrées les plus fertiles. »

Si les engrais chimiques n'étaient pas encore en usage, nos ancêtres savaient y suppléer par la pratique des cultures de céréales sur défrichement de fourrages artificiels, et notamment de luzerne ; il est souvent question dans les bulletins de cette époque des résultats obtenus grâce à ces assolements.

Il y avait aussi plus grande abondance de fumiers organiques, provenant surtout des moutons, auxquels les marcs de distillerie fournissaient à bas prix une nourriture abondante. Les questions ayant trait à l'élevage du mouton reviennent à plusieurs reprises dans les bulletins de la Société. Enfin les cultures nouvelles sont expérimentées, celles du colza et celle de la betterave fourragère. L'avenir de l'industrie du sucre donne lieu dans le Bulletin de mars 1837 à une étude de M. Lacroix, qui contient des vues vraiment originales. « Dans l'état actuel de l'industrie des sucres, dit-il, concentrée comme elle est dans les mains d'un petit nombre d'individus, elle n'est pas un objet d'avenir pour les masses, bien qu'elle soit natio-

nale, que le sol produise la matière première : par le fait des grandes manufactures, une très grande partie des nationaux est exclue. Ce n'est donc pas là un progrès. »

« L'industrie des sucres a un autre avenir; non pas « qu'elle donne de grands bénéfices comme on le pense, « mais un accroissement de travail et de bien-être pour les « populations des villes et des campagnes. Pour être « utile et profitable l'industrie saccharine doit se répandre « dans la campagne où elle trouve les éléments de « durée et de prospérité. Multipliées à l'infini sur le sol « français, les fabriques de sucre peuvent faire, dans « l'avenir, de chaque exploitation rurale, autant de manu- « factures, et des familles qui possèdent des terres à quel- « que titre que ce soit, des fabricants ».

Le vœu de l'auteur ne s'est pas réalisé : l'industrie sucrière a évolué de plus en plus dans le sens de la grande industrie, surtout à l'époque où nous sommes : de 600 fabriques de sucre qu'il y avait en France, il y a trente ans, il n'en restait, plus que 200 avant la guerre, et, depuis la fin de la guerre, la fabrication du sucre s'est trouvée concentrée entre les mains de 60 fabricants, d'où la suppression de toute concurrence et des conflits continuels entre producteurs de betteraves et fabricants de sucre. Cette situation délicate, qui nécessite en ce moment l'intervention du Parlement (proposition de loi Lesaché), ne se serait pas produite, si l'industrie sucrière avait pu être une industrie agricole.

Pendant ces quatre années les bulletins de la Société d'Agriculture ne contiennent pas une ligne au sujet de l'olivier : on ne saurait en être surpris, lorsqu'on apprend bientôt après, par une notice de M. François Boyer sur la culture de l'olivier, publiée dans le bulletin de 1840 que, depuis longtemps déjà, cette culture était en pleine décadence. « Depuis environ vingt ans, écrit M. Boyer, nous avons perdu plus de la moitié de nos oliviers. »

A cette époque l'instruction agricole était inexistante.

Notre Société d'Agriculture la réclamait avec énergie. « Pourquoi, disait M. de Labaume, en octobre 1834, « lorsque tant de médailles, de récompenses, d'efforts « de tous genres sont destinés, avec raison, à l'encoura- « gement de l'industrie manufacturière et commerciale, « croit-on devoir abandonner complètement à ses seules « ressources l'industrie agricole, dont les produits sont « cependant sept à huit fois plus considérables ? Pour- « quoi un cours d'agriculture ne serait-il pas ajouté à « chaque école primaire ?

« Nous connaissons des écoles d'arts et métiers, des « écoles de chimie appliquée aux arts, des écoles de « commerce, des écoles de mine, etc. ; mais où sont les « établissements analogues destinés à propager l'instruc- « tion agricole, à élever à la hauteur des théories scienti- « fiques actuelles notre agriculture, cette collection de « procédés plus ou moins routiniers ? »

Ce n'était pas seulement la Société d'Agriculture qui s'intéressait à la cause de l'enseignement agricole et aux progrès de l'Agriculture. En 1838 notre Académie avait ouvert un concours ayant pour sujet : « Les avantages « et le mode d'établissement d'une ferme-modèle dans le « Midi et surtout dans le département du Gard. » Le Bulletin de cette époque contient sur cette question un rapport très étudié fait par M. de Labaume à l'Académie royale du Gard au nom de sa commission d'agriculture. Enfin, au cours de cette même année, M. Alphonse Dumas expose l'utilité que présenterait la création de cours élémentaires d'agriculture dans les écoles normales primaires.

La réalisation de ces vœux a été lente : l'enseignement agricole en France n'existe dans des écoles spéciales que depuis moins d'un demi-siècle ; dans le Gard, nous n'avons une ferme expérimentale, à Aubord, que depuis 1921. Pour ce qui est de l'enseignement agricole à l'école primaire, l'effort est encore bien insuffisant, et, il y a quelques jours, le Congrès de l'Agriculture, à Rouen, faisait encore à ce sujet des insistances pressantes.

En même temps qu'elle ouvrait la voie au progrès, la Société d'Agriculture dénonçait en 1837 « le charlatanisme » des prôneurs intéressés recommandant, dans des articles de journaux enthousiastes, les blés donnant trois récoltes par an et 200 grains par chaque grain de semence, les fourrages dans lesquels on perd de vue un homme de six pieds de haut, etc. Hélas ! le fléau du charlatanisme n'a pas disparu : il y a trois ou quatre ans, n'avons-nous pas vu un inventeur lancer, à grand renfort de réclame, un liquide de composition secrète, dont il suffisait d'arroser les semences pour obtenir, sans engrais, des récoltes merveilleuses ? Il avait même trouvé crédit auprès d'un Conseil général qui lui avait accordé une subvention. L'année suivante, il n'était plus question de l'inventeur, ni de l'invention.

L'impression qui se dégage de la lecture de ces bulletins, c'est que, seule l'éducation des vers à soie donnait alors à l'agriculture, une recette importante ; les céréales et le mouton donnaient des produits plus modestes. La situation du vignoble était difficile : « Dans l'état actuel, « lisons-nous dans ces bulletins, le prix de vente ne paye « pas les frais de production des vins de bouche, et les « paye à peine pour les vins de fabrique ». Quand à l'olivier, nous le trouvons délaissé : preuve que sa culture avait cessé d'être rénumératrice.

Un siècle s'est écoulé, à quelques années près, depuis l'époque où étaient publiés les premiers bulletins de notre Société d'Agriculture : cet intervalle, beaucoup plus long que celui que Tacite appelait : « longum aevi humani spatium », un long espace de la vie humaine, a été marqué par des faits économiques, dont nous subissons actuellement l'influence et qui méritent d'être examinés.

L'éducation du ver à soie, qui depuis le milieu du XVIIIe siècle était la base de notre prospérité agricole, s'est trouvée frappée à mort — je ne crains pas de le dire — par la « pébrine » qui a réduit la production des cocons de 26 millions de kilos qu'elle avait atteint en 1853 à 7

millions et demi en 1856 ; ce chiffre décroît encore en 1865, où la production n'est plus que de 5 millions et demi de kilos. C'est alors que se place la découverte immortelle de Pasteur.

Dès l'année suivante, la production est triplée et atteint 16 millions de kilogrammes. Mais, triste déception pour les sériciculteurs ; pendant cette longue période de récoltes déficitaires, l'industrie s'était approvisionnée en cocons de l'Extrême-Orient, achetés à très bas prix. Découragés par cette concurrence, nos sériciculteurs doivent réduire progressivement leur production, qui tombe en 1922 à 2.400.000 kilos. Depuis, la hausse des changes, qui a entraîné la hausse des cocons d'Extrême-Orient et, par voie de conséquence des cocons français a ramené notre production de 1924 à 4.180.000 kilos, à peine la sixième partie de la production de 1853.

La production de la vigne a subi les alternatives les plus singulières. En 1851 l'oïdium commence à envahir nos vignobles ; dans l'ensemble de la France, la production viticole, qui avait atteint 43 millions d'hectolitres en 1850, descend en 1854 au chiffre infime de 10 millions, et reste très déficitaire jusqu'en 1858. Le fléau fut vaincu grâce aux recherches d'un savant botaniste, Duchartre, et aux expériences d'un éminent viticulteur, Henri Marès. Au bout de quelques années, la progression des récoltes reparait, pour arriver en 1875 à 83 millions d'hectolitres, chiffre qui dépasse de beaucoup celui de nos dernières récoltes. Il est vrai qu'à cette époque la surface du vignoble dépassait d'un million d'hectares la surface actuelle. Mais la pénurie des récoltes pendant la période de l'oïdium avait eu une conséquence grave et presque irréparable : elle avait provoqué l'apparition de l'alcool d'industrie, qui devait jusqu'en 1916 faire une concurrence ruineuse à l'alcool de vin et paralyser la distillation, privant notre viticulture d'un important débouché. Désormais, malgré les facilités que la création des chemins de fer apporte au transport de nos vins, les années de grosses

récoltes deviennent pour le producteur, par un véritable paradoxe, plus onéreuses que les années déficitaires.

Depuis 1916 le monopole de l'alcool d'industrie accordé à l'Etat, à titre provisoire, a élargi le marché de l'alcool de vin ; mais c'est une situation précaire et fort amoindrie par rapport à l'état de choses qui existait jusqu'en 1850.

Pendant le dernier quart du XIXe siècle, nouvelle crise, encore plus grave, celle du phylloxéra. De 83 millions d'hectolitres en 1875, la production descend par étapes successives à 23 millions d'hectolitres en 1899, pour se rétablir seulement vers 1900, où elle atteint 67 millions d'hectolitres. Le département du Gard fût, un des premiers, victime du fléau et un des plus durement traités ; sa production qui avait été de 2.365.000 hectolitres en 1872, se réduit à 124.000 hectolitres en 1878, à peine un vingtième. Cette fois encore le vignoble français fût sauvé par une pléiade de savants et de chercheurs, au premier rang desquels il faut citer Planchon. Mais, si notre production a été rétablie, cette fois encore la crise a produit des conséquences durables. Sans doute, après de longues et pénibles épreuves, la viticulture parvint à supprimer la concurrence des vins artificiels qui avaient envahi le marché ; mais elle n'a pu jusqu'à présent écarter la concurrence des vignobles nouveaux, qui pendant cette longue série de récoltes déficitaires s'étaient créés en Algérie, en Tunisie, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en vue de satisfaire aux demandes de notre consommation. Lorsque notre production s'est trouvée rétablie, elle a dû disputer la place à des concurrents favorisés par le bas prix de la main-d'œuvre, le taux avantageux des transports maritimes et, en outre, par la création d'un commerce d'importation, qui entend défendre avec ténacité les positions acquises.

Ainsi, pour la troisième fois, nous constatons un phénomène économique, qui mérite de retenir l'attention : c'est que la découverte scientifique, qui permet de porter remède à un fléau de l'agriculture, n'efface pas les conséquences commerciales de ce fléau. Au cours de la période

pendant laquelle sévit ce fléau, la consommation essaie de se satisfaire par d'autres moyens, des courants commerciaux nouveaux, s'établissent, et, lorsque l'agriculteur à la suite d'efforts longs et coûteux, est parvenu à rétablir sa production, il ne peut retrouver en même temps son ancienne clientèle.

Le génie de Pasteur a vaincu la maladie du ver à soie ; et cependant notre sériciculture est tombée plus bas qu'elle ne l'avait été au moment le plus aigu de la maladie.

Les expériences des Duchartre et des Marès ont vaincu l'oïdium de la vigne : et cependant la distillerie des vins a perdu la plus grande partie de ses débouchés.

L'Ecole de Montpellier a vaincu le phylloxéra et cependant nous subissons des importations de vins aussi élevées que pendant la période la plus aigue de la crise.

De 1879 à 1892, alors que la moyenne de notre production annuelle était réduite à 29 millions d'hectolitres, notre importation était en moyenne de 9 millions d'hectolitres ; en 1924, malgré une déclaration de récoltes de 67.312.000 hectolitres, nous avons importés néanmoins 9.044.000 hectolitres. Bien que la production ait plus que doublé, le chiffre de l'importation s'est maintenu.

Ces constatations sont loin d'être satisfaisantes ; mais il convient de regarder la réalité en face, et d'en tirer les conclusions qu'elle comporte : c'est que, si le concours de la science est indispensable pour triompher des fléaux de l'agriculture, le succès ne peut être définitif qu'avec un concours éclairé du législateur.

Pour relever notre sériciculture, il était nécessaire sans doute, mais il ne suffisait pas d'arrêter les ravages de la maladie : il aurait fallu, en outre, protéger par des mesures législatives notre production renaissante contre la concurrence des cocons de l'Extrême-Orient. Faute de l'avoir fait, la fabrique lyonnaise a dû payer l'an dernier un tribut de plus de deux milliards à l'étranger.

Il ne suffisait pas de vaincre l'oïdium pour conserver à

la viticulture le marché de l'alcool, si précieux dans les années de forte récolte. Dès 1856 il eût été nécessaire de prendre les mesures législatives imposées en 1916 par les exigences impérieuses de la défense nationale

Il ne suffisait pas non plus de triompher du phylloxéra pour libérer notre pays des importations, qui surchargent le marché des vins, et qui, plus de trente ans après la reconstitution du vignoble, ont imposé à la France, en 1924, un tribut de 720 millions de francs. Dans ce cas encore l'intervention du législateur s'imposait : jusqu'à présent elle est demeurée illusoire.

C'est seulement en ce qui concerne la fabrication des vins artificiels et la répression de la fraude que les viticulieurs ont pu obtenir, au prix de coûteux efforts, de sérieuses satisfactions.

La culture du blé n'a pas été atteinte de fléaux, tels que ceux qui ont éprouvé la sériciculture et la viticulture. Elle est néanmoins en pleine décadence dans notre département ; alors que vers 1835, notre production de blé assurait, comme on l'a vu, la consommation du département, en 1913, notre production ne fournissait plus que la consommation de six mois, et en 1924, celle de deux ou trois mois. Dans les douze dernières années, la surface cultivée en blé s'est trouvée réduite des deux tiers, passant de 35.000 hectares en 1913 à 10.000 hectares en 1924.

Il est facile de donner la raison de cette décadence. Avant la création des chemins de fer, ce qui était le cas en 1835, chaque région vivait sur ses ressources propres, la cherté des transports ne permettant pas de faire parcourir au blé de longues distances. Il s'ensuivait que les régions dont le climat était, comme le nôtre, peu favorable à la culture du blé, payaient le blé beaucoup plus cher que les régions plus favorisées : ainsi, alors que dans la région parisienne le blé était coté 13 à 14 fr. l'hectolitre, il se payait dans notre région, où le rendement était beaucoup moindre, de 23 à 25 francs.

Mais lorsque les chemins de fer ont fait circuler les blés

d'un bout de la France à l'autre, lorsque, en outre, nos ports se sont ouverts aux blés étrangers, les prix se sont uniformisés au taux le plus bas, et la culture du blé dans notre région dût être abandonnée en grande partie.

La situation s'est encore aggravée pendant la guerre et après la guerre, par suite du manque de main-d'œuvre, des taxations, de la diminution de la protection douanière, de sorte que la production du blé n'est plus possible aujourd'hui chez nous que dans des terrains privilégiés.

Telles sont les modifications survenues depuis un siècle dans l'état des principales cultures de notre région. On voit que pendant cette période les épreuves n'ont pas été épargnées à nos campagnes ; les années difficiles ont été plus nombreuses que les années prospères et ont provoqué l'exode rural.

Verrons-nous luire des jours meilleurs ? Malgré les circonstances actuelles qui sont peu favorables, nous en avons le ferme espoir.

La France, aujourd'hui moins que jamais, ne peut se passer de l'agriculture, qui est le fondement le plus solide de sa prospérité, et, si les progrès de la science sont secondés par l'action éclairée des pouvoirs publics, nos campagnes pourront entrer dans une ère d'activité et de production intenses.

IMPRESSIONS PERSONNELLES

sur la

QUESTION D'ORIENT

par M. le Général NAYRAL DE BOURGON

membre résidant

Pendant les années 1919 et 1920, j'ai exercé d'abord à Salonique puis à Constantinople des commandements qui m'ont mis en contact avec la question d'Orient dans des moments assez critiques.

De la brassée de souvenirs que j'en ai rapportés je vais vous livrer quelques extraits, comme témoin oculaire et auriculaire et aussi comme acteur.

La question d'Orient

Il y a eu une question d'Orient dès le IVe siècle, du jour où l'ancienne Byzance, devenue capitale de l'Empire, prit le nom de Constantinople.

Dans l'histoire contemporaine, la question d'Orient naquit vers le milieu du XIXe siècle, lorsque la décadence de l'empire turc a incité les grandes puissances d'Europe à convoiter ses dépouilles. Leur attention s'est d'abord portée sur les détroits du Bosphore et des Dardanelles, qui commandent le débouché de la Mer Noire. Les Etats

riverains de cette mer, en particulier la Russie, risquent d'étouffer dans leur continent s'il plaît à la puissance maîtresse des détroits d'en interdire le passage. La liberté des détroits intéresse à présent non seulement la Russie, mais aussi la Roumanie, la Bulgarie, et toute l'Europe centrale tributaire de la grande voie navigable du Danube qui remonte jusqu'à la Bavière et dont l'importance économique s'accroît de jour en jour. A cette question des détroits, vient s'ajouter désormais la mise en valeur de l'Anatolie, l'exploitation du chemin de fer de Bagdad et des pétroles de Mossoul, enfin les communications rapides par voie de terre de Beyrouth à Damas puis au Tigre avec la Mésopotamie, le golfe Persique et les Indes.

Les intérêts français

Grâce à la politique prévoyante des rois de France depuis François Ier, contractant alliance avec Soliman le Magnifique, la France occupe durant plusieurs siècles en pays turc, une situation prépondérante que les efforts de ses gouvernements successifs et de ses ressortissants n'ont cessé de consolider et de développer.

Aussi les capitaux français investis en territoire ottoman, dont le total atteint quatre milliards de francs or, dépassent-ils de 50 °/₀ le total des capitaux anglais et allemands réunis.

L'action de nos écoles est prépondérante dans cette œuvre de colonisation.

Les écoles françaises

A la presque unanimité ces écoles sont religieuses.

La persécution des congrégations en France leur a donné un essor prodigieux en Orient ; elles couvrent littéralement de leurs établissements toutes les parties de l'empire.

A la déclaration de guerre, les religieux mobilisables et pas mal d'autres, qui ne l'étaient pas ou qui ne l'étaient plus, sont accourus au devoir patriotique.

A la démobilisation, ils sont revenus à leur tâche confesionnelle. Leurs rangs s'étaient éclaircis de ceux nombreux, qui attendent la glorieuse résurrection sous quelques unes de ces humbles croix de bois éparses sur tant de champs de bataille.

La guerre avait saccagé et plus ou moins détruit la plupart des écoles.

Avec un courage surhumain, n'ayant que des ressources financières infimes, malgré des difficultés matérielles inouies en des pays sans industrie, ruinés par la guerre et dont la vie économique est suspendue aux importations d'Europe, religieux et religieuses entreprirent sans retard le travail de reconstitution. J'y ai assisté, j'y ai même aidé dans une faible mesure et j'ai pu admirer à l'œuvre ces français et ces françaises, se dépensant sans compter, sans exiger d'indemnités de cherté de vie, ni de vacances payées, ni d'observations de la loi de huit heures.

C'est que la moisson d'élèves était plus riche que jamais il fallait en refuser et, quelle que soit l'extension donnée aux écoles, laisser à la porte autant d'enfants qu'il en entrait.

La clientèle de la plupart de ces écoles ne comprend des catholiques qu'en nombre infime : il y a des schismatiques, il y a surtout des juifs et des mulsumans.

Les cours de catéchisme sont réservés aux chrétiens ; on les remplace, pour les autres, par un cours de morale, basée sur l'idée de Dieu, enseignant le Décalogue sans en retirer les trois premiers commandements et faisant réciter la prière universelle qu'est le Pater.

Ainsi que me l'expliquait un jour, à Constantinople, dans la mosquée Ahmed, un vieux Mollah, en me montrant du doigt le ciel : « Le Dieu d'Abraham et de Jacob, « mais c'est le père commun des juifs, des chrétiens et « des mulsumans ».

Les parents tiennent essentiellement à l'enseignement congréganiste.

En attendant que les noviciats puissent combler les vides de la guerre, les Frères avaient du engager des maîtres laïques ; ils pensaient leur confier des classes de non chrétiens.

Dès que les parents eurent vent de ce projet, ils accoururent protester : « Nous voulons des frères, et des frères en robe ! »

Et voici, d'après l'enquête que j'ai faite, sur quoi s'appuie cette préférence si intransigeante : « Nous tenons aux « frères parce qu'ils savent très bien enseigner ; de plus « ils éduquent mieux les enfants que qui que ce soit ; ils « nous les rendent plus souples, plus obéissants, plus res- « pectueux de leurs parents ».

Le frère Florin, visiteur, c'est-à-dire inspecteur, des écoles de son ordre, était toujours par voies et par chemins. Il me racontait que, où qu'il allât, il était accosté par des hommes de tout âge et de toutes conditions, se présentant comme anciens élèves et se mettant à sa disposition.

Le 14 juillet 1920, à Constantinople, j'ai passé, sur le terrain de sport de Pera, la revue de la garnison française. Les écoles avaient demandé à y figurer par des délégations.

Lorsque j'arrivai au galop, pendant que les troupes rendaient les honneurs et que le canon tirait ses vingt et un coups, je fus accueilli sur le front des délégations par cinq ou six mille voix d'enfants criant : « Vive la France ! » et autant de petits bras agitant des drapeaux français.

Après le défilé des troupes, une musique d'infanterie, restée sur le terrain dans ce but, fit défiler les délégations : je vis passer devant moi, école par école, les mêmes enfants, filles et garçons, poussant le même cri, brandissant les mêmes drapeaux, sous la conduite des chers frères et des bonnes sœurs qui cadençaient le pas aux accents entraînants de Sambre-et-Meuse.

Cette manifestation produisit sur tous les témoins un effet indicible.

Une haute autorité anglaise, assise dans la tribune d'honneur, s'écria : « Oh ! cela nous ne pourrons jamais en faire autant ; nous n'avons pas assez de cornettes ! »

Et c'est là le mot de la fin du chapitre des écoles françaises.

M. Vénizelos

Cette situation acquise ainsi que les traditions de notre diplomatie dictaient notre attitude à l'égard de la Turquie après la guerre : passer l'éponge et loin de les aggraver, aider la Turquie à panser ses plaies de la guerre. Cela nous aurait assuré le rôle de protectorat déguisé que les Allemands s'étaient précédemment arrogé.

Nous étions malheureusement liés par des accords avec nos alliés au cours des hostilités, accords qui prévoyaient une sorte de partage de l'empire ottoman ; l'influence de M. Venizelos y avait taillé des morceaux de choix au bénéfice de la Grèce et elle continuait à dominer le concert interallié.

Connaissant les questions d'Orient, politiques, économiques, religieuses, ethniques, mieux que n'importe quel diplomate étranger, à fortiori, que les hommes politiques du conseil suprême, parlant avec aisance plusieurs langues, doué d'une puissance irrésistible de persuasion moins par les artifices oratoires que par la subtilité de l'argumentation, cet homme d'état, un des premiers de notre temps, représentait un partner des plus dangereux.

En tant que Grec, et encore plus en tant que Crétois, il est foncièrement turcophobe ; il avait, en outre, à défendre, dans son pays, sa situation politique, attaquée par le parti constantinien avec autant de virulence que de perfidie.

On lui reprochait d'être devenu l'homme lige des Alliés de livrer à leurs exactions les plus belles provinces du Royaume, d'entretenir à leur service une armée sans but national et d'achever ainsi de ruiner la Grèce, épuisée par une si longue période de guerres.

Vénizelos ne pouvait répondre qu'en dotant son pays de conquêtes assez étendues pour satisfaire l'orgueil national et assez substantielles pour compenser les sacrifices demandés à l'Hellade.

Occupation de Smyrne

En mai 1919, le conseil des Alliés autorisa la Grèce à occuper la ville de Smyrne ainsi qu'une partie du vilayet.

C'était une avance d'hoirie sur le traité de paix, encore en préparation.

Cette opération, que certains jugèrent prématurée, indisposa l'Italie qui avait des ambitions de ce côté et qui la jugea comme un coup direct contre sa politique.

Il en sortit un phénomène encore plus grave : la naissance de l'hydre nationaliste turc.

Le Nationalisme Turc

Très contrits d'avoir misé sur le mauvais tableau, les Turcs, dans les premiers temps après l'armistice, auraient accepté de la part des puissances occidentales victorieuses pas mal de sévices et d'amputations.

Mais l'antipathie qu'ils nourrissent à l'égard des grecs ne leur permettaient pas de supporter des libéralités faites sur leur dos au profit de ces derniers : pour le Turc, le Grec est un vassal perfide, retors, remplaçant la valeur militaire par la ruse et par l'intrigue ; de même d'ailleurs que, pour le Grec, le Turc est un barbare borné, cruel,

rebelle à toute civilisation, semant la mort partout où il règne.

Donner aux Grecs une des plus belles villes et le vilayet le plus riche de l'empire, c'était exaspérer tout ce qui restait d'énergie dans la nation ottomane : il s'est trouvé un jeune général, vigoureux, homme d'action : Mustapha Kemal, pour organiser et entretenir ce sursaut d'indignation : ainsi naquit le nationalisme Turc.

Il ne tarda pas à rallier tout ce que la nation comptait d'hommes de quelque valeur, toute son élite, et à devenir ainsi une force redoutable, inexpugnable au fond de l'Anatolie.

Lorsque, le 3 septembre 1919, le général Franchet d'Esperey, en inspection à Salonique, me confiait à peu près en ces termes ses prévisions sur l'avenir du nationalisme, rien ne semblait encore justifier un pronostic aussi sombre.

A cette même époque, du 11 septembre au 13 octobre, j'allai, en l'absence du général, exercer à Constantinople le commandement de l'Armée d'Orient : tout semblait calme : des missions anglaises et françaises assuraient jusque dans des villes éloignées, comme Angola, le contrôle de l'Anatolie : Mustapha Kemal faisait figure d'exalté, peu suivi, que l'autorité du Sultan allait réduire sans peine.

En Russie, les succès de Denikine qui tenait une bonne partie de la Russie méridionale, semblaient autoriser les plus rassurants espoirs.

Cinq mois plus tard, le 6 avril 1920, mandé d'urgence à Constantinople, je trouvai une situation complètement retournée.

Le général Franchet d'Esperey était parti pour la France la veille, appelé par le Gouvernement.

Le nationalisme prenait de telles proportions que, dans la deuxième quinzaine de mars, sous prétexte d'une conspiration qui devait déchaîner à Constantinople une insur-

rection générale avec massacre des étrangers, les Anglais, *proprio motu*, et en violation des ordres du général d'Esperey, commandant en chef les Armées alliées, venaient d'occuper, par un coup de force, les ministères turcs à Stamboul, et d'instaurer une commission de contrôle auprès de chacun d'eux.

Aux protestations des autorités françaises, c'est-à-dire du haut commissaire, M. Defrance, et du général Franchet d'Esperey, il avait été répondu : « Nous ne faisons qu'exé-« cuter les ordres de notre Gouvernement : il est certaine-« ment d'accord avec le vôtre ; nous sommes surpris que « vous n'en sachiez encore rien. »

Finalement, les Anglais acceptèrent des officiers alliés dans les commissions de contrôle, sous réserve qu'ils seraient de grade inférieur à celui du président, ce qui assurait toutes les présidences à leurs nationaux : déjà c'était l'amiral anglais de Robeck qui présidait le Conseil des Hauts Commissaires, cumulant ces fonctions avec celles de commandant en chef des forces navales alliées en Orient.

Ainsi fut replâtré le conflit.

J'étais appelé pour commander l'Armée française d'Orient, le général d'Esperey, dont l'absence n'était présentée que comme temporaire, conservant le commandement nominal de l'ensemble des Armées alliées.

On m'a affirmé que son rappel avait été exigé par le gouvernement anglais comme celui du général Mangin de Mayence, au mois de septembre précédent.

J'en peux citer au moins un indice : je voyais souvent le général anglais Bridges, homme d'ailleurs charmant, très fin, parlant le français le plus pur, toujours admirablement renseigné. Le 1er Mai, comme je faisais allusion au prochain retour du général d'Esperey, il m'interrompit : « Croyez-moi, il ne reviendra plus. »

Quoiqu'il en soit ce n'était pas le moment d'entretenir la discorde dans le camp des Alliés.

L'horizon se chargeait d'orages de tous côtés.

Traité de Sèvres

Le traité de paix avec la Turquie n'était pas encore signé : mais les conditions en étaient débattues depuis le mois de novembre :

Elles amputaient la Turquie de la Syrie au profit de la France, de la Palestine et de la Mésopotamie au profit de l'Angleterre, de l'Arabie au profit de l'émir Faycal, homme lige des Anglais, des vilayets de Smyrne et d'Andrinople au bénéfice de la Grèce : des exigences financières assez dures complétaient ces rigueurs.

Des conditions aussi draconiennes, à l'égard d'un état de second ordre, qui n'avait pris à la guerre qu'une part effacée et tardive, contrastait avec la modération du traité dicté à la nation de proie, auteur responsable de la guerre et si redoutable pour la paix du monde.

On y sentait l'influence de Venizelos, appuyé d'ailleurs fortement par le président Wilson ; on se rendait compte que la force seule permettrait l'application d'un pareil traité.

Le Maréchal Foch, consulté, évaluait à 300 000 hommes l'effectif nécessaire et suffisant pour dominer l'Anatolie.

Aucune des grandes puissances ne se sentait capable d'un pareil effort : l'Angleterre en était revenue à sa petite Armée d'avant guerre : l'Italie avait beaucoup réduit la sienne et se trouvait d'ailleurs paralysée dès cette époque par des gouvernements irrésolus, tremblant devant les communistes : quant à la France, elle risquait, en entrant dans la combinaison, d'en faire tous les frais au bénéfice des autres alliés.

C'est ainsi que la mission de gendarme des Alliés échut à la Grèce, principal bénéficiaire du traité.

Les progrès du nationalisme

L'intervention des Grecs avait mis les Turcs hors d'eux : du traité ils acceptaient tout sauf les annexions grecques.

Le mouvement nationaliste avait envahi toute l'Anatolie, nous n'avions plus pied que sur quelques points de la côte. Un gouvernement national fonctionnait à Angora, en révolte contre le sultan prisonnier des infidèles. En Thrace, avait surgi une réplique de Mustapha Kemal, en la personne du chef d'état major Djafer Tayar, qui avait pris le commandement du vilayet.

Toutes les tentatives du grand vizir Damad Ferid, inféodé aux Anglais, pour réduire ces rebellions, étaient vaines ; il n'avait plus ni argent ni troupes ; les contingents de répression passaient régulièrement aux rebelles.

En Cilicie, notre armée du Levant se heurtait à une résistance des plus redoutables, où des troupes régulières turques grossissaient de jour en jour à côté des irréguliers.

Une démobilisation inconsidérée avait prématurément réduit cette armée à l'effectif nécessaire à une région pacifiée : la guerre venait brusquement nous y donner une leçon de choses, que payaient malheureusement des flots de sang généreux.

On envoyait renforts sur renforts ; ce qu'on pouvait ; l'Armée d'Orient, affaiblie aussi par la démobilisation, se dégarnissait jusqu'à l'extrême limite : j'ai expédié pour ma part, sans compter le matériel et des fractions d'armes spéciales, deux Divisions de tirailleurs.

En Russie, Denikine avait renoncé à la lutte : il venait de se réfugier à Constantinople. Un jeune général, Wrangel, était resté en Crimée, où il n'annonçait d'autre ambition que de conserver la péninsule.

En Pologne, l'offensive bolchevique devenait de plus en plus menaçante : l'Armée d'Orient y expédiait des munitions et du matériel de ses stocks; le refus de la Tchécoslovaquie de laisser passer les trains de matériel de guerre l'obligeait à frêter avec mille difficultés, des bâteaux pour faire le tour de l'Europe de Salonique à Dantzig.

Aggravation de la Situation

La situation ne fit qu'empirer jusqu'à la fin de juin. L'Asie devint de plus en plus menaçante. Des bandes d'irréguliers, soutenues, souvent par des réguliers armés de mitrailleuses, s'enhardirent jusqu'à venir enlever des otages ou rançonner des villages dans la zône anglaise, aux portes de Consple; à Héraclée une compagnie française, se heurtant à une de ces bandes, ne put la déloger qu'au prix d'un combat assez chaud.

Le service de renseignements anglais recueillait des nouvelles des plus inquiétantes et le 12 juin, à la demande de l'Amiral de Robeck, eut lieu à bord de l'Ironduke une conférence entre les quatre commandants en chefs de terre et de mer anglais et français, pour se concerter sur la conduite à tenir en cas d'attaque des Kémalistes sur Constantinople.

Je fus surpris du pessimisme des Anglais en face d'une situation qui me paraissait sérieuse, mais surmontable avec les ressources dont nous disposions encore.

Premier coup de Théâtre Grec

Mais le 20 juin, à la conférence de Hythe, la Grèce reçut officiellement le mandat de soldat des Alliés, c'est-à-dire de la Grande-Bretagne. L'Armée hellénique entra

aussitôt en campagne en Anatolie et en quelques jours balaya le vilayet de Smyrne des formations Kémalistes : elle vint ainsi border le Bagdad d'Eskicheir à Afioun-Kara-Hissar, et plus à l'est encore. Le 11 juillet, je vis entrer dans mon cabinet le généralissime grec Paraskevopoulo, que j'avais connu à Salonique. Il était rayonnant, plein d'entrain. « Je vais, disait-il, réduire la Thrace en « un tournemain. Après je reviendrai en Asie, prêt à « marcher sur Angora ».

La Thrace, en effet fut soufflée en quelques jours, à peu près sans coup férir ; les contingents turcs s'évanouirent ou bien allèrent se faire désarmer en Bulgarie.

Effondrement des Turcs

Ces succès foudroyants occasionnèrent chez les turcs un effondrement moral absolu; ils montraient l'inanité des forces Kémalistes.

Alors se présenta une occasion unique d'en finir et d'atteindre la paix définitive.

L'Anatolie était ouverte. En s'appuyant sur la région conquise par les Grecs dont les avant postes arrivaient à moins de 200 kilomètres d'Angora, on pouvait avec un corps expéditionnaire de deux ou trois divisions, non grecques, agissant au nom du sultan, pousser jusqu'à Angora et porter ainsi le dernier coup au parti Kémaliste.

C'était le moment psychologique : la proposition en fut faite au gouvernement français par une haute autorité de Consple : elle aurait peut-être été accueillie si les troupes françaises et anglaises d'Orient n'avaient été, prématurément avant que la paix ne soit signée, réduites, les Anglais surtout, à la portion congrue. Nous étions devenus, en somme, impuissants.

On renonça donc à l'intervention du canon, et on s'en

remit à la voie diplomatique pour essayer de persuader Kemal Pacha de nous laisser la paix.

D'ailleurs pendant cet été, l'horizon s'éclaircit.

Le 10 Août les plénipotentiaires turcs, après plusieurs mois d'atermoiement, signèrent à Sèvres le traité de paix. C'était l'effet direct de la victoire grecque.

La sécurité de Constantinople redevint assurée et les troupes françaises que j'avais envoyées aux lignes de Tchataldja pour s'opposer aux entreprises de Djafer Tayar contre la capitale, s'employèrent à empêcher les Grecs vainqueurs de s'infiltrer au delà de la nouvelle frontière.

En Cilicie quelques beaux succès, correspondant à l'arrivée des renforts, avaient rétabli notre prestige et consolidé la situation.

En Pologne l'offensive russe était enrayée et cet échec tournait en débâcle.

En Russie méridionale, Wrangel avait débouché de la Crimée, conquis le grenier à blé qu'est la Tauride et occupé le bassin minier du Donetz, en ralliant à lui les Cosaques du Don et du Kouban.

Enfin en septembre, M. Millerand élu Président de la République, semblait à même de continuer pendant sept ans comme chef de l'Etat, la politique extérieure qu'il avait suivie comme Président du Conseil.

Mais l'automne vint révoquer une partie des promesses de l'été.

Le coup de théâtre Russe

Libérés par l'armistice polono-russe, suivi de pourparlers de paix, les Soviets avaient pu concentrer leurs forces pour accabler Wrangel.

Dès le mois d'octobre, se succédèrent des nouvelles d'échecs de plus en plus graves.

La baronne Wrangel arriva à Constantinople le 23, signe avant coureur de la défaite.

Le 12 novembre un radio du croiseur Waldeck-Rousseau, qui, battant pavillon du contre-amiral Dumesnil, était en rade de Sébastopol, annonçait un effondrement irrémédiable, déterminant le transport imminent dans la zône des détroits de 25.000 réfugiés, dont 5.000 blessés.

Héberger cette foule dépassait les moyens des troupes françaises ; on achevait précisément de liquider l'Armée d'Orient et de ramener les troupes à l'effectif d'une brigade avec les services et stocks correspondant, pour faire partie du corps interallié d'occupation. Le général anglais Harrington, qui devait commander ce corps, venait d'arriver ; il n'attendait que mon départ pour entrer en fonctions.

Mais les impossibilités s'accrurent avec le chiffre toujours croissant des émigrants, 80.000, 120.000, puis enfin 135.000, lorsque fut terminé après six jours le défilé des transports dans le Bosphore du 14 au 20 novembre

Dès le 14, un cablogramme apportait à l'amiral de Robeck, haut commissaire britannique, les instructions de son gouvernement ; c'était net et cordial comme une gifle : « interdiction absolue de se mêler de l'évacuation des « Russes, n'en tolérer ni à Consple, ni à Lemnos ; laisser « aux Français, qui sont seuls à avoir reconnu Wrangel, « l'agrément de s'en dépêtrer seuls. »

Et ce n'était pas une vaine boutade ; deux torpilleurs anglais ayant recueilli des blessés sur la côte de Crimée et les ayant amenés à Consple à notre service de santé, les commandants, par ordre de Londres, furent traduits en conseil de guerre.

Ce veto était inhumain : les bateaux arrivaient bondés jusqu'à l'extrême limite du resserrement ; les passagers du pont restaient debout, à la pluie de novembre, sans pouvoir s'asseoir. Chaque bateau portait la population d'une ville et dans cette agglomération se retrouvaient

les mêmes péripéties de la vie : certains mourraient, d'autres sont nés, quelques-uns, même, qui avaient un pope à côté d'eux, ont trouvé moyen de se marier.

L'exode apportait, malheureusement, un échantillonnage de presque toutes les maladies épidémiques : peste butonique, peste pulmonaire, typhus exanthématique, fièvre recurrente, fièvre typhoïde, petite vérole, etc. Le choléra seul manquait à cette riche collection.

Il fallait donc, de toute urgence, sortir les malades des bateaux pour les hospitaliser à terre au risque de contaminer la population et sans savoir quels foyers d'infection renfermait encore la foule des passagers.

Je pus me féliciter alors des excellents rapports personnels que j'avais noués et entretenus avec les autorités britanniques.

Sans désobéir à la lettre des instructions de leur gouvernement, l'Amiral de Robeck et le général Harrington nous vinrent en aide de la manière la plus efficace en nous offrant tous les locaux, tous les camps, tous les approvisionnements qui n'étaient pas expressément visés par le cablogramme.

Le 18 novembre, enfreignant ce veto ou en ayant obtenu la révocation, l'Amiral de Robeck mettait à notre disposition la baie de Moudros avec les camps Anglais qui la bordaient et qu'il fit évacuer.

C'était une concession inouïe de la part des Anglais que de nous céder ainsi, même temporairement, une position stratégique maritime aussi précieuse pour dominer la mer Egée et embouteiller les Dardanelles.

La situation se trouva ainsi débrouillée pour le lendemain 19 novembre, date de l'arrivée de Wrangel sur le cuirassé « Amiral Korniloff ».

C'est alors que j'eus avec lui ma première entrevue en compagnie de l'Amiral de Bon, commandant l'Armée navale d'Orient, et du contre amiral Dumesnil, commandant l'escadre de Constantinople.

Wrangel est un homme de taille élevée, 1m,90 au moins, de haute mine, donnant l'impression d'un vrai chef. Il pouvait avoir à cette époque une quarantaine d'années.

Je lui indiquai dès ce moment dans les grandes lignes, le plan de l'hébergement.

L'Armée, qui représentait environ 70.000 militaires, serait répartie en deux groupes de camps, l'un à Gallipoli, l'autre à Moudros.

Elle serait désarmée avant de débarquer mais conserverait son organisation militaire, sa discipline et ses cours martiales.

Un officier général français commanderait en chacune de ces places et aurait autorité sur tous les officiers internés, même les généraux, d'un grade ou d'une ancienneté supérieurs.

Les réfugiés non militaires seraient expédiés dans les Etats balkaniques jusqu'à concurrence du nombre accepté par chaque Etat ; les autres seraient hébergés autour de Consple, dans des camps que nous installions, en attendant une destination définitive.

En fait et en chiffres ronds :

Nos hôpitaux reçurent 7.000 malades ou blessés ;

3.000 personnes furent autorisées à utiliser à Constantinople l'hospitalité de parents ou d'amis ;

20.000 partirent pour la Serbie, qui les acceptait moyennant paiement d'une pension par le gouvernement français ;

La Grèce et la Bulgarie en accueillirent 5.000.

L'Armée se répartit en deux groupes, les réguliers à Gallipoli, les cosaques à Moudros.

10.000 marins partirent pour Bizerte avec les flottes de guerre et de commerce.

Le reste des émigrés occupa nos camps de concentration autour de Consple.

A la fin de Décembre, je quittai Constantinople avant que ne soit résolu ni même en voie de résolution le pro-

blème de la destination à donner à cette foule de 90.000 individus.

L'idée de Wrangel eût été de conserver à la solde de la France l'armée qu'il amenait et qui n'était pas en mauvais état moral : il avait conservé sur elle tout son prestige : je l'ai vu circuler en vedette entre les rangs des cent quinze navires mouillés en rade de Moda, de tous les bords le saluaient des acclamations frénétiques avec agitation de casquettes.

Il y avait là une force réelle de 60.000 combattants aguerris et robustes.

Ce rôle de condottieri soulevait trop d'objections pour pouvoir être envisagé.

La France n'avait qu'un désir, se hâter de passer au compte profits et pertes la reconnaissance Wrangel et ne pas se laisser embarquer à sa suite dans de nouvelles aventures. C'était sage.

Pourtant lorsqu'en Octobre 1922, les Kémalistes victorieux bordaient la rive d'Asie le long des détroits, encerclant la poignée d'Anglais cramponnés à Chanak, malgré moi je pensais aux 60.000 hommes de Wrangel, qui deux ans auparavant étaient concentrés sur la terre d'Europe dans ces mêmes parages.

Le deuxième coup de théâtre Grec

Le 11 octobre, en même temps que les mauvaises nouvelles de Crimée, nous apprîmes que le Roi de Grèce, Alexandre, venait d'être mordu par une petite guenon. L'animal n'étant pas enragé, cet accident semblait sans gravité.

Le soir même, je me trouvais à une soirée dans les superbes salons de l'Ambassade d'Angleterre et je causais avec une dame du corps diplomatique : « L'accident « du Roi Alexandre est moins tragique que celui dont a

« été victime le Président Deschanel, lui disais-je. — « Détrompez-vous, me répondit-elle, le Roi va en mourir. « — Comment serait-ce ! m'écriai-je. — Le roi est atteint « d'une maladie qui rendra mortelle cette blessure insi- « gnifiante : dans quinze jours, on l'enterrera ».

Le Roi mourut en effet le 25 octobre. J'avais eu l'honneur de lui être présenté et de le rencontrer à plusieurs reprises : c'était un grand beau jeune homme, d'apparence saine et vigoureuse : je pense qu'il a été infecté par le sang suspect des Hohenzollern.

Cette mort prématurée ébranlait déjà la situation de M. Vénizelos : cet homme d'Etat, estimant que la forme républicaine du gouvernement augmenterait encore la virulence des partis politiques et exposerait la Grèce à se disloquer dans le désordre des luttes intestines, tenait à conserver le régime monarchique. Il fit offrir la couronne au frère puîné du feu Roi, le prince Paul, mais le jeune Prince, entièrement sous la coupe de son père Constantin, ajourna sa décision. On prit le parti d'instituer une Régence avec l'Amiral Coundouriatis en attendant que les élections fixées au 14 novembre donnassent une indication sur les vœux du pays.

Elles se prononcèrent en faveur du Roi Constantin. M. Venizelos partit pour la France et le Roi rentra triomphalement à Athènes le 19 Décembre.

Le 18, je me trouvais en rade de Salamine : Le retour du roi, annoncé pour le lendemain, excitait un enthousiasme indicible : quinze cents hommes, rapportaient nos agents, s'étaient inscrits pour former de leurs corps étendus un tapis vivant sous les pas de Sa Majesté à son entrée à la Cathédrale et à sa rentrée au Palais Royal.

Cette restauration nous délivrait des engagements pris à l'égard de M. Vénizelos.

Dans les premiers jours de novembre, j'avais vu arriver à Consple un Français, alerte, disert, connaissant l'Orient, résolument et ostensiblement turcophile : M. Franklin-Bouillon.

Le 16, au moment où je prenais connaissance des résultats des élections grecques, il me fit appeler au téléphone :

« — Que pensez-vous des élections ? me demanda une « voix joyeuse.

« — Il me semble que ce n'est pas mauvais pour nous.

« — Pas mauvais ! mais c'est excellent ! Nous voilà « libres ! »

Vous savez que c'est cette politique de rapprochement des Turcs et de prise en considération de Kemal-Pacha qui a en effet prévalu : M. Franklin-Bouillon y a joué un rôle actif. Mais je m'arrête ici pour ne pas sortir du cadre de mon séjour en Orient.

La Question d'Orient

En dix ans, de 1912 à 1922, la question d'Orient a subi les péripéties les plus radicales et les plus imprévues.

En 1912, la guerre balkanique semble projeter les Bulgares jusque dans Constantinople : le veto russe les arrête à Tchataldja.

En 1916, la grande guerre semble devoir amener les Russes aux détroits, la Révolution les en empêche.

Alors survient en 1919 le compromis gréco-allié.

Mais la chute de Vénizelos fait apparaître une première lézarde dans cette construction diplomatique et, en 1922, le canon de Kemal-Pacha en achève la ruine.

Le Turc, vainqueur par les armes, vient dès lors dicter ses conditions : cette peuplade d'une douzaine de millions d'âmes en impose à Lausanne à ces grandes puissances, si fières de leurs richesses et de leur civilisation, qui groupent à l'ouest de l'Europe 130 millions de citoyens et dominent, dans les autres parties du monde, 500 millions de ressortissants.

C'est au moment psychologique et sur un point névralgique qu'a tonné en 1922 le canon de Mustapha Kemal. Le nôtre est resté muet en 1920 à un autre instant psychologique, où l'Occident pouvait instaurer sa paix, non par de vaines palabres diplomatiques, mais par l'épée, seul moyen de trancher les nœuds gordiens.

Sans doute, nous avons repris auprès du gouvernement Kémaliste nos anciennes traditions turcophiles : mais il n'est ni aussi accommodant, ni aussi accessible, ni aussi sûr que les anciens Sultans de Constantinople : fier de ses victoires, il ne craint plus l'Occident, dont il a pénétré l'impuissance militaire.

Ce gouvernement, d'ailleurs, durera-t-il ? Que deviendront les Etats Balkaniques ? En quoi la Russie interviendra-t-elle quand elle aura recouvré sa force d'expansion ?

Autant de questions qui nous rappellent qu'il ne suffit pas d'être pacifiste pour construire une œuvre durable de paix.

La question d'Orient reste ouverte et grosse de menaces.

4 Juin 1925.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX de L'ACADEMIE de NIMES

pendant l'année 1924

par

M. Fernand ROUX

ancien président

MESDAMES, MESSIEURS,

L'usage veut que le Président sortant fasse à la séance publique le compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année de sa présidence. Ces études, infiniment diverses par leur objet ont été, ce me semble, nombreuses cette année. Ainsi à la première séance M. Delon nous fit part d'un très intéressant travail sur les eaux de Sommières ; mais en nous apprenant que ces eaux étaient suspectes et même franchement mauvaises il faisait naître en nous une préoccupation égoïste : que sont les eaux de Nimes que nous absorbons tous les jours : la réponse fut on ne peut plus satisfaisante, les eaux de Nimes dites du Rhône et qui cependant ne viennent pas du Rhône, sont très pures, peut-être aucune ville n'a-t-elle à sa disposition des eaux plus pures, et les conséquences se sont

traduites par une diminution de la mortalité, elles ont eu leur influence sur la santé et la beauté de ses habitants. Une fois que M. Delon nous eut ainsi rassurés nous entendîmes l'esprit tranquille, la lecture d'un article de M. Bosc destiné à l'Illustration financière sur Nimes. Notre collègue nous faisait dans le style que vous connaissez l'éloge de Nimes de son passé, de ses monuments qui en font une école de beauté. C'est par un hasard très heureux que l'étude de M. Delon sur la pureté des eaux de Nimes et l'article de M. Bosc soient venus à la même séance, ils méritaient d'être unis l'un à l'autre.

L'archéologie a une part importante dans nos travaux. M. Bondurand nous expose l'histoire de la porte qu'il voudrait bien appeler la porte d'Arles, et à qui nous voulons conserver le nom qui sonne si bien de porte d'Auguste.

M. le Chanoine François Durand nous entretient des réparations qui ont été faites aux arènes, dès le début jusqu'à nos jours. Après bien des tatonnements M. Révoil enfin retrouva le plan romain, il s'y conforma exactement. Ne l'a-t-on pas abandonné il y a quelques années en remplaçant par des moellons maçonnés certaines belles pierres ? mais il est vrai on nous a promis que ce rapiéçage était provisoire. Nous avons entendu aussi avec beaucoup d'intérêt son étude sur le temple de Diane qui n'a jamais été un temple et surtout dédié, si on en croit des fouilles récentes, à la chaste Déesse, mais de grâce conservons-lui ce nom. Les travaux sur la source de la Fontaine, son Dieu, ses embellissements sur la porte de la voie Domitienne et les grilles du cadereau, puis sur le pont du Gard forment une très large contribution à l'étude de ces monuments. Ce qui frappe dans la construction de ces monuments, c'est l'importance des nombres sacrés. Doit-on ranger dans le chapitre de l'archéologie les trois cachets d'oculistes qui nous ont été présentés par le commandant Espérandieu ?

L'Histoire est largement représentée dans les travaux

de l'Académie M. le chanoine A. Durand en nous donnant « un curé du Gard correspondant de l'Evêque Grégoire » a continué son histoire ecclésiastique dans notre pays pendant la Révolution. En reliant ces divers articles nous arriverons à avoir une histoire complète de la religion pendant la Révolution.

M. Bondurand nous retrace l'histoire d'Antoinette Boissier, ancienne sœur des dames de l'instruction, qui devenue citoyenne, continue à donner l'instruction. Enseigner n'est-ce pas une vocation et un sacerdoce ?

Enfin M. le chanoine Bonnefoi nous donne lecture du journal de route de M. de Villeperdrix à la première armée de la Loire en 1870-71. Notre regretté collègue avait alors vingt ans, cette lecture si attrayante dans sa simplicité fut saluée par des applaudissements unanimes et M. le Président put dire : Nous savions déjà ce qu'avait été M. de Villeperdrix nous venons d'assister à des actes de valeur et d'héroïsme au milieu des pires souffrances impuissants hélas à ramener dans notre camp la victoire définitive, on peut le dire bien haut M. de Villeperdrix n'a jamais été inférieur à aucun devoir.

On peut ajouter à la partie historique le travail de M. Bigot sur Canonge, qui fut, non seulement un élégant poète français, mais un félibre de la première heure.

Et aussi la communication qui nous est faite par M. Khann : « Le premier antijésuite » de Jean de Serre, ce n'est pas encore les provinciales ; le camp de César à Laudun et des documents sur une ancienne famille Nimoise.

Le temps présent a donné naissance a des travaux intéressants. M. Terrin nous a donné la crise du théâtre contemporain et nous a entretenus de l'éclosion de petits théâtres qui s'adressant à une élite ont la prétention d'inaugurer une forme d'art nouvelle.

La tentative n'est pas sans exemple M. le chanoine F. Durand nous a parlé d'un petit théâtre à la Fontaine qui devait réunir lui aussi la petite élite de nos pères Gallo-Romains. Les ruines de ce petit théâtre ont été recouvertes

par une pelouse, a-t-on trouvé qu'il y avait assez de ruines à Nimes ?

M. le pasteur Trial se plaint, sans se départir de sa parfaite bonne humeur de l'invasion de mots étrangers dans notre langue, je revoyais son travail un lundi et je venais de parcourir le journal, une grande page est consacrée au foot-ball et une longue colonne à la corrida : ici c'est le score, là c'est la funcion, des deux côtés une pluie de mots étrangers, je me demande ce que peut penser un profane s'il arrive à lire un de ces articles jusqu'au bout.

M. Lavergne appelle l'attention de l'Académie sur le Carburant National, nous sommes tributaires de l'étranger pour deux milliards, dit-on. Le Carburant National comprend 90/100 d'essence ; quel danger si les routes nous étaient fermées. M. Lavergne voudrait trouver le vrai Carburant National dans le charbon de bois, mais les procédés de fabrication devraient être améliorés et à la condition, ajoute M. Coste, que la main-d'œuvre ne manque pas.

M. Bret nous donne la relation du voyage de M. Espérandieu, qu'il a du reste accompagné en Belgique et en Hollande. Il faut noter la cordiale réception qui a été faite à nos collègues, spécialement à Liége.

M. Portal nous fait connaître ce que le Conseil Général a fait pour la protection de l'enfance. A la crèche de montagne d'Arrigas les jeunes enfants des villes trouveront l'air pur, la fraîcheur et les meilleurs soins. M. Portal nous dit également les bienfaits de la Maison Maternelle de Nimes : Grosses dépense, aimons à croire qu'elles ne nous donneront pas de déboires.

Enfin M. Delon nous a offert son travail sur la psychoanalyse, on ne résume pas un tel travail.

Pour la partie purement littéraire, M. Eloi Vincent a bien voulu nous lire quelques fragments de son (Lézard sur la pierre antique). Heureux lézard si, devenu famillier il a pénétré l'âme de notre collègue, quelle douce idée il a dû se faire de l'humanité.

Mon ami très regretté Emile Reynaud a présenté un nouveau sonnet en l'honneur de Daudet, il allongeait ainsi sans la compléter, sa galerie de célébrités Nimoises.

Enfin nous avons eu des contes en vers et en prose dans notre langue patoise : M. Bigot, M. Méjean restent fidèles à notre patois local.

M. Jules Gal nous fait présenter par M. Raphel un livre qu'il intitule « Rapugages » : mais quand on a lu ce livre les fruits sont si nombreux et si beaux qu'on se demande si « Rapugages » convient au titre. Sûrement M. Gal est entré dans une vigne non vendangée.

Mon tableau ne serait pas complet si je ne vous parlais pas de nos correspondants et de l'aliment qu'ils fournissent à nos séances ; Mme Martinazzo nous offre une remarquable poésie sur le héros de Dixmude. M. Jeanjean, ses poèmes Cévenols, M. Février, ses sonnets de Provence, M. Granier, ses pierres glorieuses, M. Tuffier, des vers, M. Pomérac, les chants de la Garrigue.

Enfin l'Académie ne se borne pas à écouter, par l'organe de son Président, elle s'associe à tout ce qui touche nos collègues. Un jour, c'est une parole de cordiale félicitation, une autre fois c'est une parole de deuil. Heureux le Président, — hélas ! je n'ai pas été de ce nombre — qui n'a pas eu de paroles de deuil à prononcer.

Le Président souhaite la bienvenue à ceux que l'Académie vient de recevoir ; j'ai eu la bonne fortune de fêter le cinquantenaire académique de deux de nos membres, M. Hugues et M. Bondurand.

Enfin, à la suite de lectures qui nous sont faites, quelquefois nos causeries s'élèvent où chacun peut dire son mot, mais trop rarement ; il est si difficile d'amener à parler des gens qui savent parler et qui auraient beaucoup à dire ; mais quand on réussit alors c'est un régal.

Telle a été la vie de l'Académie pendant l'année de ma présidence.

Discours de M. le Bâtonnier Roux aux Obsèques de M. Emile Reinaud

Ancien Bâtonnier
Secrétaire Perpétuel de l'Académie de Nimes
Ancien Maire de Nimes
Président des Pupilles de la Nation

J'aurais voulu accompagner mon vieil ami à sa dernière demeure, dans le silence et le recueillement. Mais bâtonnier de l'ordre, président de l'Académie, je dois rendre le suprême hommage à celui qui n'est plus.

Reinaud, vous tous qui m'entourez, vous l'avez vu jusqu'à ces derniers jours remplissant tous les devoirs de ses fonctions sans défaillance, avec une minutieuse exactitude. Quel portrait pourrai-je faire, qui ne serait pas au-dessous de l'image que vous avez encore devant les yeux. Vous le voyez toujours comme il doit être vu dans la complexité d'une existence si active. Reinaud avant tout était l'homme du devoir, et je ne sache pas un poste où le devoir l'ait appelé sans qu'il ait répondu sans hésitation à son appel : Avocat, Maire de Nimes, président des Pupilles de la Nation, Président du bureau de l'Assistance Judiciaire à la Cour, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, et j'en omets beaucoup ; on peut dire qu'il se donnait à chacun comme s'il n'avait eu à s'occuper que de celui-là. Sans chercher à porter ombrage à personne, acceptant toutes les collaborations, sans vaine gloriole il faisait ce qui lui incombait, mais aussi, il faisait ce que d'autres avaient laissé à faire et ainsi là où il était, tout était fait, et bien fait ; jamais sa volonté n'a faibli, quelle que fut la charge nouvelle qu'on lui demandât.

Reinaud avait le culte du droit et le goût passionné de l'enseignement... Aussi a-t-il distribué cet enseignement pendant toute sa vie, même quand il était absorbé par de lourdes occupations à de nombreux élèves qui sont tous demeurés ses amis.

Ses loisirs, ses rares loisirs étaient donnés aux choses de l'esprit, la littérature, la poésie.

Si vous ajoutez à tous ces traits une rare fidélité à ses amis, la sûreté parfaite de ses relations, sa simplicité, vous saurez de quels traits étaient faite l'âme de Reinaud.

Certes les récompenses honorifiques ne lui ont pas manqué — au Lycée il a le prix des anciens élèves — au barreau il gravit tous les degrés de notre profession, membre du Conseil, bâtonnier, avocat honoraire — maire de Nimes nous savons tous ce qu'il a été dans cette importante fonction, le barreau peut être fier d'avoir donné un tel maire à la ville de Nimes, chevalier de la Légion d'Honneur, président de nombreuses et importantes œuvres, officier de la Légion d'Honneur — il remplit tous ses devoirs sans jamais avoir accusé la moindre fatigue.

Inclinons-nous profondément devant la tombe de ce bon citoyen, il a poussé à des limites rarement atteintes, l'application et le désintéressement ; je souhaite pour mon pays, qu'il ait dans l'avenir des rivaux qui l'égalent.

Une seule fois, il laissa solliciter pour lui une fonction qui n'était pas purement honorifique, ses amis eurent à regretter que leur demande n'ait pas été entendue. — Je puis dire que la fonction aurait été bien remplie.

Reinaud a payé un large tribut au malheur. Il perdit d'abord une jeune fille presque adolescente — Mais en son fils on peut dire qu'il a connu l'extrémité de toutes les peines humaines — Paul Reinaud, entré dans nos rangs, avait conquis toutes les sympathies, un mariage qui l'avait fait doublement nôtre, avait comblé ses vœux ; une belle famille qui venait, tout semblait annoncer une vie de bonheur — mais la guerre éclate et avec elle toutes les angoisses — Paul Reinaud allait faire noblement son

devoir. Peu de jours après, nous apprenons qu'il est grièvement blessé, fait prisonnier et qu'après avoir passé par certains hôpitaux où il avait été soigné avec humanité, il avait été enfin envoyé dans un camp de concentration, où il y avait plus de danger, sans la gloire, que sur le front. Au bout d'un an, il est renvoyé comme grand blessé. — Sa joie revient. Mais bientôt un mal fait sa première apparition — on croit qu'on le vaincra, il faut se rendre à la triste évidence. Le mal n'est pas arrêté dans ses progrès, le dénouement fatal devient certain, s'accompagnant d'horribles souffrances. Le pauvre père gravit ce lent calvaire, il subit cette douleur, la plus poignante, celle qui ne se cicatrise jamais, qu'un être humain, puisse souffrir, la perte d'un fils dans la fleur de l'âge — Paul Reinaud meurt laissant six enfants en bas-âge.

Mais notre ami ne se laisse pas terrasser et bientôt l'idée d'un nouveau devoir à remplir occupe son âme ; il se fera l'éducateur de ses enfants et vous savez comme il devait comprendre cette noble tâche, c'est leur cœur, c'est leur intelligence qu'il faut former. Mais hélas ! une année ne s'était pas écoulée, l'œuvre était à peine commencée, qu'il fallut l'interrompre et si Reinaud a eu quelquefois le pressentiment de sa fin prochaine, il a dû cruellement souffrir à la pensée de laisser cette tâche inachevée — Mais jusqu'au bout il a lutté, il a travaillé, il est venu au Palais, il y a dix jours, puis il est allé s'affaiblissant jusqu'au moment où, sans douleur, il s'est éteint. A toute sa famille en pleurs, je ne peux offrir que de vaines paroles. Mais je dis à Mme Reinaud, le temps fera son œuvre, le déchirement s'adoucira et vous pourrez vivre vos derniers jours dans le culte d'une chère mémoire et dans la fierté d'avoir été la compagne d'un homme qui a été le meilleur des époux, le meilleur des pères, en même temps le bon serviteur de son Pays.

Les petits-enfants (c'est à eux que vont mes douloureuses sympathies), les uns ont encore leur père et leur mère, mais les enfants de Paul Reinaud, quelle perte, ils

ont faite. Ils ne sont pas encore en âge d'en comprendre toute l'étendue — Quel guide aurait été pour eux leur grand-père dans leur formation morale et intellectuelle ! Vous qui restez encore auprès d'eux rappelez-leur, quand l'âge sera venu, ce qu'a été leur père et leur grand-père, dites-leur qu'ils portent un nom qui a été entouré de respect et d'estime, et qu'ils doivent s'efforcer de le faire refleurir. Et si l'un d'entre eux, renouant la tradition familiale, vient prendre place un jour parmi nous, il sera bien accueilli, et trouvera toujoujours vivant le souvenir d'Emile Reinaud, car nous savons garder et entretenir le souvenir de tous ceux qui ont honoré notre profession.

Au nom du barreau, au nom de l'Académie, en mon nom, au nom d'une amitié vieille de plus d'un demi-siècle, qui a commencé sur les bancs du Lycée et de l'Ecole de droit, qui n'a jamais connu de nuages, qui s'est toujours affirmée plus vive dans toutes les situations où notre destinée nous a rapprochés, au Palais, au Conseil Municipal, à l'Académie. Adieu, adieu.....

RAPPORT

SUR LE

PRIX JULES SALLES

lu à la séance publique du 11 Juin 1925

par M. MARGIER

secrétaire perpétuel

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis sa création en 1900, le prix Jules Salles a récompensé, dans tous les domaines de l'esprit humain, littérature, beaux arts, sciences, les œuvres les plus variées, mais ayant toutes un caractère commun, exigé par la volonté du généreux artiste qui l'a fondé, celui d'avoir été composées dans le département du Gard pendant le cours de l'année. Et c'est ainsi que tous les ans, dans cette enceinte, à pareille époque, au cours de nos séances publiques, ont été proclamés tour à tour les noms de nos lauréats, peintres, sculpteurs, savants, historiens, poètes. En 1924, c'est un ouvrage littéraire qui obtenait les suffrages de l'Académie, heureuse de couronner l'intéressante étude biographique de M. Georges Thoulouze sur notre illustre compatriote Gaston Boissier.

Cette année, le choix de notre Compagnie s'est arrêté sur une œuvre musicale : le prix Jules Salles, pour l'année 1925, est décerné à M. Henri Sauveplane, le jeune compositeur Nimois, ancien pupille de l'Académie, pour son

drame lyrique en trois actes : « *La Légende de l'Amandier* », écrit sur des paroles de Mme Mouraille-Véron. Cet ouvrage, d'une inspiration essentiellement locale, a été composé tout entier à Nimes ou dans les campagnes environnantes. On peut dire qu'il est né de notre sol, l'auteur a eu la collaboration de notre sol, de son ciel lumineux, de sa Source sacrée, de ses garrigues ensoleillées, de ses pins harmonieux, de son mistral, de ses cigales. Le premier acte a été, il y a quelques mois, pour la première fois, produit au jour, je veux dire aux feux de la rampe, dans la salle même où nous sommes, et y a obtenu un légitime succès.

En couronnant cette œuvre, qui remplit bien les conditions prévues au testament, l'Académie s'est, une fois de plus, strictement conformée aux intentions de Jules Salles, dont il ne sera peut-être pas inutile, dans cette Galerie qui porte son nom et qui est due à sa libéralité, devant cette assemblée, composée de l'élite intellectuelle de notre cité, et d'où peuvent sortir nos futurs lauréats, de rappeler les dispositions testamentaires : « Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nimes pour fonder un prix suivant les instructions qui seront données par mon légataire universel. » D'après ces instructions, « les intérêts de ses dix mille francs seront employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle découverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre littéraire, artistique ou musicale, qui aura été faite dans le département du Gard pendant le cours de l'année. Le testateur laisse à ses confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de cette espèce de concours, qui portera le nom de prix Jules Salles et dont la récompense sera une médaille en or de 300 francs, ou la somme de 300 francs en écus. »

CONCOURS ANNUEL

MESDAMES, MESSIEURS,

Le sujet choisi pour le concours de 1924 était le suivant : « Histoire d'une Industrie de Nimes ou du Gard. » — Par le choix d'un pareil sujet, l'Académie démontrait qu'elle n'était pas uniquement occupée de littérature, d'archéologie et autres études purement spéculatives, et qu'elle savait s'intéresser aussi aux questions économiques qui ont de nos jours une si grande importance. En le faisant, elle ne s'écartait pas de ses vénérables statuts dont le premier article porte : « Les travaux de l'Académie comprennent les lettres et les beaux-arts, les sciences et leurs applications au point de vue de l'utilité publique. » — Elle proposait aux économistes, aux sociologues, aux historiens, à tous les chercheurs, le plus beau choix de sujets variés et intéressants, puisqu'elle admettait toutes les industries qui ont prospéré dans notre pays et ont nourri des générations d'habiles artisans et de bons ouvriers. Nombreuses dans le passé, elles le sont encore à notre époque dans notre département.

Me permettrez-vous de vous en citer quelques-unes, soit aujourd'hui éteintes, soit toujours florissantes : le tournesol de Gallargues, l'orpaillage de la Cèze et du Gardon, les fourches de Sauve, les poteries et faïences, la distillerie des eaux-de-vies, les châles de Nimes, la bonneterie et les soieries, les mines et la métallurgie, la chaussure, la confection ! J'en ai passé, chacun peut ajouter à cette liste, en regardant autour de lui dans son quartier ou dans son village. J'appellerai surtout l'attention sur ces petites industries locales, spéciales à notre pays dont l'histoire abonde en détails curieux et pittoresques.

Vous le voyez, la matière ne manque pas. Et cependant, l'Académie a le regret de ne pas pouvoir proclamer ce soir le nom du lauréat de son concours de 1924. Le prix a dû être réservé. Mais, à raison de son importance et de son intérêt elle a décidé de proposer le même sujet : « Histoire d'une Industrie de Nimes ou du Gard », pour le concours de 1925, en attribuant au meilleur mémoire qui sera présenté un prix de 500 francs.

Ce prix sera décerné, en 1926, le jour de notre séance publique. Les manuscrits devront être envoyés au Secrétaire Perpétuel avant le 31 décembre 1925.

JÉJÉ

lu à la séance publique du 11 Juin 1925

An mes Jéjé au Coulège, noun per vanita, mai per necessita : Touti li mestre en quau avien vougu lou fisa, l'avien remanda à si gènt en i disènt que poudien ren i aprene, provo que lou bèu mignot ero autant saberu qu'èli.

An dounc mes Jéjé au Coulège : Aqui trouvara de Mestre de bon e que n'en savon long. De quauque tèms si gènt seran tranquile. Agueron pamèns lou desplesi de veire soun enfant, soun grand despenjo-figo de quinje an fourça d'ana s'asseta sus li memi banc que li cago-nis de set o ieuch an e aprene emb'eli à legi, escrieure e chifra, mai n'en prenguèron soun parti.

Lou Principau vengué dins la classo douna is enfant l'ordre dis eisercice ounte emplegarien soun tems. Countènt coumo un rei, Jéjé parlé plus à si gènt que de ce que fasié au Coulège : Ero la leiture, l'escrituro, la grammatico, l'istori, la geougraphio, lou dessin, la musico e proun d'autri causo de memo meno.

Si gènt, pauri mestierau que n'an jamai breca lis escalié d'uno escolo, manjon dé porquet 'mbé de sauvio de l'ausi 'nsin parla, dis de tant poulidi causo et éli-memo n'aprenon proun à l'entendre.

Trovon pamens que, se fau fairé à n'aquèli pauris inoucènt de causi necito, n'ia tamben que lou soun pas gaire. Es ansindo que, l'autre jour, Jéjé avié per devé à dire lis grands omes que counissié, e lou bedigas métégué touti

li gèn de mai o mens d'aussado de sa vesinanço, emai soun paire e sa maire l'ajudèron un pau per que n'oublidesse gès.

Lou vespre dou dissate vengué lou tour de la musico. Per aco, Jéjé ané au Coulège embé la guitaro de soun ouncle. Trè lou veire, lou mestre i digué d'ana 'nco dou pourtié pausa soun estrumèn qu'ero pas necite per la classo d'abord que se fasié l'istori et lou carcul. Jéjé rebequé que iavié classo de musico voucalo à cinq ouro e qu'avié besoun de sa guitaro. Se carcagnerou l'un e l'autre, e lou mestre despacienta metegué Jéjé en demoro d'ana quita soun estrumen, ou d'espera deforo l'ouro de la musico. Testard coumo un ase. Jéjé sourtigué de la classo e n'en passé lou tèms à faire lou tour de la cour en jougant sus sa guitaro touti lis er de soun repertori.

Destourba per aquelo founfoni, li proufessour, aquel vespre, aurien manda Jéjé en touti li diable. Mai aqueste, francamèn, li cresegué destimbourla, quand lou mestre de musico, à soun tour, i coumandé d'ana pourta deforo soun estrumen que n'ero pas necite per la voucalo.

Tout en iro, Jéjé ané à soun oustau dire soun afaire à si gènt. Prenènt lou part de soun enfant, aquesti vouguèron papus lou manda dins uno escolo ounte li mestre s'éron ausindo garça de soun Jéjé per pas voulé dire que soun bèu mignot n'en savié mai qu'éli !

P.-H. Bigot.

Lou Fifre de Garons e lou Rache de Nimes

A Mousu Saloumoun Reinach,
de l'Istitut.

Per noun langui long dou camin,
A tout asard emai lou plus souvent sens ime,
Un fifre de Garons amb'un rache de Nime
Charravo dou bonur, dou plèsi, dou mourbin
E dou bèu tèms e de la pleujo,
De noste Margarot emai de Marieujo,
Dou traval de la terro et dou manco di bras,
Di machino tamben que li remplaçon pas,
Car se fan ben plus vite uno besougno à faire,
Souventifes levon lou pan
Au païsan,
Ce que di pauri gènt n'es pas toujours l'afaire.

Au fifre de Garons respoundènt à soun tour
Lou rache qu'es sourti, crese de la Placeto,
E de longo s'en vai en plano, au Moulin-d'Our
O coumo un garrigau foire soun ouliveto,
Limito soun bonur à se gagna de pan,
A veire à soun entour creisse si béus enfant,
E Diéu sap per aco qu'espargno pas sa peno,
Que se levo proun d'ouro e qu'a la testo pleno
Di tracas dou traval e que mes soun plèsi
A 'usi si cacalas amb' à li veire rire,
Touti li fes que n'a peraqui lou lèsi.

Counoui pas lou mourbin, sap pas de que vou dire,
Que n'envejo pas res e se fiso, au bon Diéu
Que fai plôure, l'iver, e soureia, l'estiéu,
Qu'amaduro li fru per se gava la bouco
E per douna lou vin endrudis nosti souco.
Laisso la poulitico emai si couseié,
Se mesfiso sustout de touti li foulié
E di fegnant e di falibustié
Que se fouton dou paure mounde.

Davans un tal discour amb' un parié abounde
De resoun ben senudo en demoro tout net
Lou fifre de Garons. Coumo sap pas que dire,
Vous levo soun bastoun sus lou rache subran
E vous l'aurié tuia, se noste rachalan
N'avié fach un escart en esclatant de rire.
Quel cacalas remès lou fifre en soun bon sèn,
Que recounoui soun tort e s'escuso proun ben
Dou mau que, sèns voulé, sa man vivo e brutalo
Au fil de Nemausus anavo lèu manda.

Ount qu'anes sout la vouto celestialo,
Ount que ti ped te vogon bèn pourta
Saup bén, pichot, quau vai à toun costa,
Per que siègues segur que sus ta pauro closco
Noun te toumbe un bastoun, uno peiro, un roucas,
Que t'espandirié mort avans que digues : « Osco ! »
De causi toun compan, veses, fau faire cas ;
De lou prene senu, moun drole es pas de resto,
Que lis estravangant de pertout soun de pesto
En quau
Noun podes te fisa, e d'ount te ven de mau.

P.-H. Bigot.

4 Juliet 1924.

LE CULTE CATHOLIQUE

dans le Gard

SOUS LE DIRECTOIRE

par

M. le Chanoine Albert DURAND

membre résidant

Première Partie

(du 4 brumaire an IV au 18 fructidor an V)

L'embellie du printemps et de l'été de 1795 n'eut qu'une durée éphémère. L'esprit jacobin se réveilla à la Convention et lui fit voter les lois du 20 fructidor, du 7 vendémiaire et du 7 brumaire : l'article 10 de cette dernière loi remettait en vigueur les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion et en exigeait l'exécution immédiate.

Le Directoire se montra le fidèle exécuteur testamentaire de la Convention jacobine. Sa haine du clergé catholique est comme concentrée dans l'instruction fameuse du 19 frimaire an IV (10 décembre 1795), adressée aux commissaires nationaux. En parlant des prêtres, il s'exprimait en ces termes :

« Les fanatiques ! que de maux ils ont causés ! que de sang ils ont fait répandre !

« Déjouez leurs perfides projets ; par une surveillance

active, continuelle, infatigable, rompez leurs mesures, entravez leurs mouvements, **désolez leur patience ;** enveloppez-les de votre surveillance ; *qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit, ne leur donnez pas un moment de relâche,* que sans vous voir ils vous sentent partout à chaque instant. Un siècle de pareils soins, s'ils empêchent une conspiration de naître, est préférable au coup de canon, devenu nécessaire, qui en détruirait mille déjà formés *(sic)* » (1).

Cette passion anti-religieuse devait, dès le début, supprimer la liberté des cultes.

I

La promesse de Vendémiaire

Au moment où s'ouvre l'époque du Directoire, le culte catholique s'exerçait à Nimes dans les quatre églises de la Cathédrale, Saint-Paul, Saint-Charles et les Carmes. Les prêtres et les religieux en assez grand nombre avaient déjà souscrit ou étaient sur le point de souscrire l'acte de soumission aux lois de la République, prescrit par la loi du 11 prairial. La municipalité se montrait bienveillante à l'égard des catholiques comme l'indiquent la restitution, à la demande du citoyen Marchat, de 506 chaises ayant appartenu à la paroisse Saint-Charles et la concession des tableaux de la chapelle des Pénitents (26 vendémiaire an IV, 18 octobre 1795) (2).

Mais la loi du 7 vendémiaire contenait une prescription qui allait jeter le trouble dans la conscience des prêtres et des fidèles. Elle ordonnait aux ministres du culte, non

(1) *Gazette Nationale ou le Moniteur Universel*, n° 75, octidi, 18 frimaire an IV, 9 décembre 1795 (v. st.) et nonidi 19 frimaire, 10 décembre 1795.

(2) Archives Municipales de Nimes, D. 15, p. 163.

seulement de promettre soumission et obéissance aux lois de la République mais de reconnaître que l'universalité des citoyens français est le souverain. Adhérer à une telle formule n'était-ce pas professer la doctrine de Rousseau sur la souveraineté du peuple, renier l'enseignement de saint Paul sur l'origine divine du pouvoir, rompre bruyamment avec la Monarchie et ses partisans restés nombreux dans la ville et le département? Au contraire, l'acte demandé n'était-il pas la simple reconnaissance d'un fait, à savoir que, d'après la Constitution, c'est dans le peuple que résidait la souveraineté, le corps législatif et le pouvoir exécutif n'étant théoriquement que ses mandataires?

Le clergé de Nimes fut très perplexe et bon nombre de catholiques tenaient pour l'intransigeance absolue. Le vicaire général de M. de Balore, M. de Rochemore, n'ayant pas le temps de recourir à l'évêque émigré, s'entoura des conseils des prêtres les plus capables, consulta les administrateurs du diocèse d'Arles et plusieurs ecclésiastiques d'Uzès, d'Alais et d'Avignon (1). Rassuré sur l'orthodoxie de la formule prescrite, désireux d'éviter tout ce qui pourrait paraître opposition ou révolte, ayant à cœur de conserver la liberté du culte public, il se décida à faire l'acte civique demandé.

Le 12 brumaire an IV (2 novembre 1795), il se présente devant le corps municipal. Avec lui comparaissent les deux frères Aimé-Henry Paulhan et Jacques-Joseph Paulhan, ex-jésuites, François Soulier, Pierre Durand, Hyacinthe-Joseph Gassiez, Barthélemy Planchut, Louis Garcin, Jean-Baptiste Charbonnier, Jacques Puget, Barthélemy-Henry Mitier, tous habitant à Nimes; ils font la déclaration dont la teneur suit :

« Nous reconnaissons que l'universalité des citoyens français est le souverain et nous promettons soumission et obéissance aux lois de la République. »

(1) *Lettre d'un ecclésiastique à Mgr l'Evêque de Nimes sur la situation de son diocèse depuis la loi du 7 vendémiaire.* Mende, 1797, broch. de 60 pages.

Le Maire et les officiers municipaux leur donnèrent acte de cette déclaration (1).

Le lendemain, le curé de Saint-Paul, Henri Bragouze, et le 28 frimaire (19 décembre 1795), Antoine-David Roux accomplissaient la même formalité.

Remarquons que les déclarants étaient moins nombreux que lors de la promesse du 11 prairial : effet de la répugnance de nombreux ecclésiastiques à ce nouvel acte de soumission.

La conduite de M. de Rochemore était conforme aux principes de l'évêque d'Alais. Néanmoins, malgré un long mémoire envoyé à son clergé (2), M. de Bausset ne put décider à la déclaration de vendémiaire que cinq chanoines vieux et infirmes (3). Mais M. de Balore opposé déjà à la déclaration de prairial improuva celle de vendémiaire, dans des lettres adressées au curé et aux vicaires de Saint-Gilles (4). Ces lettres furent connues du clergé, causèrent des désagréments à M. de Rochemore et diminuèrent son autorité (5).

Le refus de faire la déclaration de vendémiaire eut pour résultat la fermeture de toutes les églises dont les prêtres n'avaient pas voulu se prêter à la formalité requise. A Nimes, ce fut le cas en particulier pour la paroisse Saint-Charles alors desservie par les abbés Pagès et Nicolas. L'intrépide M. Pagès nota le fait en ces termes dans le registre de Cabrières où il se réfugia : « Le 3 novembre de la susdite année (1795), on nous a interdit toute fonction

---

(1) Archives Municipales de Nimes, D 15, p. 168.

(2) *Lettres du cardinal de Bausset à D'Hombres*, publiées par A. Bardon (Lettre du 8 novembre 1795).

(3) *Lettre de l'abbé Fabrègue* du 7 novembre 1795, dans le *Bulletin du Comité de l'Art Chrétien de Nimes*, t. XI, n° 77, p. 146, où nous avons publié sa correspondance avec l'évêque Grégoire.

(4) *Lettres de M. de Balore*, du 29 novembre 1795 et du 4 janvier 1796. *Bulletin de l'Art Chrétien*, t. VII, n° 45, 274-279.

(5) *Lettres de M. Tourniaire* des 15 mai, 15 et 24 juin 1796. *Papiers Bonnemant*, bibl. d'Arles, Communication de M. l'abbé Chailan.

dans l'église de Saint-Charles, par rapport à notre refus de la soumission aux lois de la République (1). » Mais la Cathédrale de Nimes resta encore ouverte pendant deux mois, ainsi probablement que l'église Saint-Paul. Il en fut de même de la Cathédrale d'Alais. Aucun document ne nous renseigne sur les autres églises du département, mais elles durent être fermées partout où les prêtres qui les desservaient ne souscrivirent pas la promesse de vendémiaire.

C'est qu'en effet les pouvoirs publics veillaient activement à la mise à exécution des lois persécutrices. Le 2 frimaire an IV (23 novembre 1795), l'administration centrale du département stimulait le zèle des autorités municipales de son ressort (2). De son côté, le Directoire exécutif harcelait l'administration centrale, lui rappelait les diverses lois contre les prêtres, en prescrivait la rigoureuse exécution (3).

II

Exécution de la loi du 3 brumaire

Les désirs du Directoire ne tardèrent pas à être satisfaits. A Nimes, l'exécution complète de la loi du 3 brumaire eut lieu le 14 nivôse an IV (4 janvier 1796). Ce jour-là les prêtres insermentés qui avaient souscrit la soumission de vendémiaire durent cesser toute fonction publique. Une dernière messe fut célébrée, à onze heures, par un des abbés Paulhan. Il y consomma les saintes espèces et adressa une allocution aux deux cents femmes présentes :

---

(1) GOIFFON, *Notice Historique sur la paroisse Saint-Charles*, p. 30.

(2) Archives départementales du Gard, 1 L 8, 211.

(3) *Ibidem*.

« La nouvelle persécution, dit-il, est arrivée. Souvenez-vous d'être fermes, il n'y aura que ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin qui seront sauvés, tout le reste sera perdu. Désormais, vos églises ce sont vos maisons, rassemblez-vous en famille tous les jours pour lire la messe ; prenez l'heure de dix, parce que c'est celle à laquelle le prêtre monte à l'autel pour vous. C'est pour la quatrième fois que je fais cette douloureuse et affligeante cérémonie, mais ayez confiance et soyez fermes, j'espère que ceci ne durera pas longtemps (1). »

Dans tout le département, les églises durent être fermées à la même époque. M. Tourniaire, administrateur du diocèse d'Arles, écrit le 6 janvier 1796 : « A Beaucaire, il n'y a plus absolument de prêtres, cependant aucun n'est encore rendu à la maison de réclusion, Ils seront peut-être découverts et y seront conduits par force (2) ».

En effet, dès le 15 nivôse an IV (5 janvier 1796), l'administration centrale ordonnait l'arrestation de tous les ecclésiastiques insermentés, signataires ou non des déclarations du 11 prairial et du 7 vendémiaire (3). Quelques prêtres vinrent de nouveau frapper à la porte la citadelle et s'y faire emprisonner.

Les deux frères Paulhan se présentèrent les premiers à l'écrou (3 pluviôse an IV, 23 janvier 1796) ; le lendemain ce furent M. de Rochemore et M. Bragouze, curé de Saint-Paul ; les jours suivants, du 5 au 17 pluviôse (du 25 janvier au 6 février), Jacques-Barthélemy Planchut, Jérôme-Joseph Vincent, Jacques Puget, François Soulier, Jean Ricard, François-Félix Laborie, Joseph Benoît, Gabriel-Joseph Reboul, le frère lais Jean Baribas ; le dernier qui monta à la citadelle fut un septuagénaire, l'abbé Chaballier, 3 ventôse (22 février 1796) (4).

(1) Lettre de l'abbé Fabrègue du 4 janvier 1796, *loco citato*, p. 148.

(2) *Papiers Bonnemant*, Communication de M. l'abbé Chailan.

(3) Archives départementales du Gard, 1 L 5, 10, p. 303.

(4) *Etat des prêtres qui se sont rendus dans la maison de détention de la commune de Nimes en exécution de la loi du 3 brumaire*, daté du 28 pluviôse an IV (17 février 1796). Archives départementales du Gard, 1 L 8, 211.

Sur ces 14 reclus, on comptait 9 sexagénaires, les autres étaient affligés d'infirmités dûment certifiées par des attestations d'officiers de santé. Constatons que plusieurs prêtres qui précédemment s'étaient rendus à la maison de réclusion, pour obéir à la loi des 21 et 23 avril 1793, se gardèrent bien cette fois-ci de s'offrir d'eux-mêmes à l'emprisonnement.

Les prêtres reclus devaient, comme les autres prisonniers, être nourris et entretenus à leurs frais, s'ils possédaient des biens patrimoniaux : Rochemore, les abbés Paulhan et Laborie avaient des ressources, mais insuffisantes. Quant aux autres, ils ne jouissaient d'aucun revenu. Il leur était alloué 30 sols par jour, payables en assignats, somme qui suivit les variations du papier-monnaie. Enfin, un arrêté du 29 prairial an IV (17 juin 1796), fixa la nourriture des prêtres reclus à une livre et demie de pain, une livre de viande, un quart de pot de vin (1).

Pendant que ces vieillards et ces infirmes expiaient à la Citadelle le crime de leur fidélité à Dieu, on faisait dans tout le département la chasse aux prêtres insermentés. Mais la sympathie qu'ils inspiraient aux populations et parfois même aux autorités locales faisait échouer très souvent les plus minutieuses perquisitions.

Un jour une bande de sans-culottes se porte à Lédenon pour s'emparer de la personne de l'insaisissable abbé Dorte. Ce vaillant curé quittait de temps en temps la grotte d'Argilliers où il s'était réfugié et venait, dans sa propre paroisse, célébrer les offices dans la vaste remise du fidèle Boyer. Les révolutionnaires ont, sans doute, été prévenus ; le jour de leur expédition, l'intrépide curé de Lédenon est réellement dans le pays. Les habitants sont consternés. On menace de la peine de mort non seulement le prêtre réfractaire, mais quiconque l'aurait recélé ou lui aurait prêté secours. Les catholiques font bon accueil à la bande de forcenés, les invitent à boire et à manger, les

(1) Archives départementales du Gard, 1 L 8, 211.

attirent vers la partie basse du village, près de la fontaine, dressent une immense table chargée de mets de toute sorte. Pendant que la troupe se gorge de vin et de victuailles, l'abbé Dorte, escorté de Mailhan, son fidèle compagnon, quitte la maison de Boyer et va se mettre en sûreté dans la troisième grotte qui lui sert de refuge entre Lédenon et Collias (1).

Dans la nuit du 24 au 25 pluviôse (du 13 au 14 février 1796), Fréron, à la demande des jacobins de l'endroit, envoie à Beaucaire plusieurs compagnies d'infanterie et des escadrons de dragons sous les ordres d'un adjudant-général. La troupe environne la ville et, dès la pointe du jour, l'officier commandant se rend à la commune où il fait connaître aussitôt qu'on l'a chargé d'arrêter les déserteurs, les réquisitionnaires, les prêtres et les émigrés. Pendant ce temps, des patrouilles nombreuses parcourent les rues. Les habitants, malgré tout cet appareil, ne s'en laissent point imposer et font la meilleure contenance. La municipalité, de son côté, montrait la plus grande fermeté et se refusait à toutes démarches qu'elle croyait contraires à la liberté publique. Cette conduite facilita aux prêtres et aux émigrés les moyens de se cacher ; plusieurs sortirent de la ville en passant par la porte Roquecourbe où on avait négligé de mettre des corps de garde. Les recherches de la troupe furent inutiles (2).

De tels échecs ne pouvaient qu'exciter le ministre de la police Merlin (de Douai). Dans sa lettre du 22 ventôse (12 mars 1796) à l'administration centrale, il constate que la plupart des coupables — les prêtres réfractaires — ont échappé aux recherches de la justice, les accuse d'être les instigateurs et les complices des désordres qui éclatent dans les départements, ordonne d'envoyer aux municipalités des questions claires et précises sur la présence,

(1) *L'abbé Dorte* par T. B. (l'abbé Thomas Blanc), p. 135.

(2) Forton, *Notice des principaux événements qui se sont passés à Beaucaire depuis l'assemblée des notables*, en 1788, p. 84.

dans leurs cantons, des prêtres visés par la loi du 3 brumaire et les lois précédentes. Il prescrit de faire une chasse aux prêtres et d'organiser une battue générale (1). En conséquence, le 3 germinal (23 mars 1796), l'administration centrale du Gard adresse aux municipalités de son ressort un questionnaire auquel elles auront à répondre après s'être réunies extraordinairement. Elles devront faire mettre en état d'arrestation les ecclésiastiques en contravention avec la loi. En cas de négligence, les administrateurs municipaux et les commissaires du Directoire exécutif seront poursuivis devant les tribunaux (2).

Mais ces diverses mesures ne donnèrent pas les résultats souhaités, les municipaux paraissent n'avoir montré qu'un zèle modéré à poursuivre leurs compatriotes. L'administration municipale de Beaucaire répond au questionnaire, le 14 germinal an IV (3 avril 1796).

Elle donne le nom des prêtres soumis à la déportation : Pillet, Saint-Montant, Tourniaire, Chirouze, Derbez, Dorée, Moureau, Sautet, sexagénaires ou infirmes, précédemment reclus à la Citadelle de Nimes et libérés par le représentant Girot-Pouzol. La loi du 3 brumaire leur a été signifiée à leur domicile, mais les diverses visites domiciliaires n'ont pas permis d'en découvrir un seul (3).

Le corps municipal de Nimes répondit le 20 germinal (9 avril 1796) : les prêtres de la commune tombant sous les coups de la loi sont renfermés à la Citadelle (4). Il ne connaît aucun autre prêtre séculier ou régulier, ni aucun frère laïc ou convers qui ait refusé de prêter le serment de la liberté et de l'égalité, ou qui, après l'avoir prêté, l'ait rétracté. Il n'y a pas à sa connaissance, dans le canton, des prêtres qui exercent les fonctions du culte sans avoir fait la déclaration exigée par la loi (5).

(1) Archives départementales du Gard, 1 L 8, 211.
(2) *Ibidem*, 1 L 5, 10, p. 382.
(3) *Ibidem*, 1 L 8, 211.
(4) Voir plus haut la liste des prêtres internés à la Citadelle.
(5) Archives municipales de Nimes, D 15, p. 214

Sans doute les municipaux fermaient les yeux ou se souciaient médiocrement de jouer le rôle de proscripteurs.

A Nimes, les prêtres sont cachés : « Parmi ces derniers, dit l'abbé Fabrègue, en janvier 1796, plusieurs disent la messe deux ou trois heures avant le jour. » (1). Si bientôt après l'accès de nos temples leur fut interdit, ils transformèrent leur chambre en chapelle et y célébraient les saints mystères. La prudence écartait la foule, mais les voisins, les connaissances, les amis avaient la faveur d'assister à ce culte clandestin.

Tandis que le culte était proscrit et ne pouvait s'exercer que furtivement, c'est dans les prisons de la République qu'il rencontre tout d'abord le moins d'entraves. A Nimes, écrit un ecclésiastique, « M. le Grand Vicaire et les autres reclus firent de leurs chambres autant de sanctuaires où leurs affidés allaient chercher les secours spirituels (2). » L'administration centrale finit par s'émouvoir du nombre de visiteurs que recevaient à la Citadelle les prêtres détenus. Le 25 germinal an IV (14 avril 1796), voulant se renseigner à ce sujet, elle manda le citoyen Dalbiac, concierge de la maison de détention. Interrogé par le président, celui-ci répondit : « Depuis qu'il y a des prêtres reclus, ils reçoivent journellement beaucoup de visiteurs, tant hommes qu'en femmes, surtout pendant le temps qu'on appelait *quinzaine de Pâques*, sous l'ancien régime ; il y a quelques jours, une femme y porta un enfant de naissance ; toutes les personnes qui s'y rendent sont munies de permission de quelques membres de la municipalité de Nimes, il y a lieu de croire que ces permissions sont en très grand nombre ou qu'elles passent successivement dans plusieurs mains ».

L'Administration centrale décrète l'annulation de billets d'entrée précédemment délivrés, l'obligation pour la muni-

(1) Lettre du 14 janvier 1796, *loco citato*, p. 151.

(2) *Lettre d'un ecclésiastique à Mgr l'évêque de Nimes sur la situation de son diocèse d'après la loi du 7 vendémiaire*, p. 7.

cipalité d'accorder désormais ces billets exclusivement aux personnes nécessaires au service personnel des détenus et reclus et à leurs proches parents. L'entrée de la maison de détention et de réclusion devra être refusée à tout individu qui ne se sera pas conformé à ces dispositions (1).

Un prétexte pour sévir contre les prêtres, ce sont les désordres qui se produisent un peu partout dans le département. Dans le mois de floréal an IV (avril-mai 1796), à Aubais, Fournès, Barjac, Pompignan, etc., se commettent des attentats contre les arbres de la liberté ou éclatent des émeutes. Une bande de deux cent cinquante royalistes s'empare de Barjac, fait la garnison prisonnière, en fusille le capitaine et le lieutenant (2). Des troubles sont fomentés dans le canton d'Alzon par des contre-révolutionnaires. A leur tête, on aurait reconnu, dit-on, l'abbé Solier, ci-devant prieur de Colognac, surnommé l'oncle ou le brigand *Sans Peur* (3).

Dans la région viganaise, l'abbé Pialat, sans recourir à la violence, a pu exercer son ministère, continuer à dire la messe à Pompignan, pendant l'hiver et le printemps de 1796. Une dénonciation occasionne la fermeture de l'église de ce bourg, mais des femmes brisèrent les scellés apposés sur les portes (24 thermidor an IV, 11 août 1796) (4).

III

Vers la Tolérance

Les violences sporadiques, le secours prêté aux rebelles, la sympathie témoignée aux prêtres réfractaires, l'exercice du culte privé, l'empressement à recevoir les sacrements,

(1) Archives départementales du Gard, 1 L 5, 1, p. 501.

(2) *Rapport de Châteauneuf-Randon* (24 floréal an IV, 13 mai 1796), dans les *Brigands Royaux*, du chanoine Saurel, in-8, Montpellier, 1893, p. 103. Voir dans ce travail le rôle de l'abbé Solier.

(3) Archives départementales du Gard. 1 L 5, 1, pp. 550, 700 ; 1 L 5, 2, p. 302.

(4) *Ibidem*, 1 L 5, 1.

tout nous montre avec quelle peine on subissait le joug sectaire du Directoire. L'opinion se déclarait de plus en plus pour la modération et la liberté religieuse.

A Nimes, la Municipalité, qui comprenait quatre catholiques seulement, et l'administration centrale, qui en comptait un seul, ne se hâtaient pas, de peur de soulever quelque émeute, d'autoriser l'ouverture des églises. Aux citoyens impatients qui la réclamaient, le président Allut répondit un jour : « Nous sommes tranquilles ici, ne craignez-vous pas d'exciter des troubles ? » A ces paroles dilatoires quelqu'un répliqua : « Votre temple est bien ouvert, pourquoi les catholiques ne pourraient pas ouvrir une église ? » (1).

Cependant le Département avait refusé d'aliéner les églises et les cimetières (30 prairial an IV, 18 juin 1796) (2), et l'on finit par accorder aux citoyens la jouissance de leurs anciens édifices sacrés. Le 13 thermidor an IV (31 juillet 1796), trois particuliers habitants de la commune de Nimes : Jacques Castan, cadet, négociant, François Faure, menuisier, et Claude Jaf, aussi menuisier, se présentent à la séance des administrateurs municipaux et déclarent qu'ils désirent exercer le culte catholique dans la ci-devant Cathédrale. En conséquence, ils font successivement les actes de soumission prescrits par les lois du 11 prairial an III et du 7 vendémiaire an IV.

Le même jour, les citoyens Louis Marchat, fabricant de bas, Marc Dauffès, faiseur de bas, Etienne Daube, fabricant d'étoffes de soie, et Pierre Lardi, comparaissent également à la séance municipale, déclarent vouloir exercer le culte catholique dans la ci devant église Saint-Charles et font les mêmes actes de soumission (3).

L'église Saint-Castor fut livrée aux premiers pétitionnaires qui en prirent possession. Mais elle était délabrée ;

(1) *Lettre de l'abbé Fabrègue*, du 2 juillet, *loco citato*, p. 165.
(2) Archives départementales du Gard, 1, L 5, 1, p. 624.
(3) Archives municipales de Nimes, D, 16.

il fallut de fortes dépenses « pour rétablir les autels et autres objets dégradés ou ruinés par l'établissement du temple de la Raison. »

Quant à l'église Saint-Charles, la Municipalité consentit bien à en accorder aux pétitionnaires la jouissance en vertu d'un bail. Mais l'église avait été mise précédemment à la disposition des préposés aux convois militaires. L'administration centrale maintint ces derniers en possession et accorda aux pétitionnaires « la faculté des églises des ci-devant Récollets et des ci-devant Carmes » (17 thermidor an IV, 4 août 1796) (1).

A la même époque, le parti constitutionnel s'agita. L'abbé Fabrègue, jadis vicaire épiscopal de Dumouchel, actuellement chef du presbytère du Gard, souscrivit la promesse de vendémiaire, le 21 floréal an IV (10 mai 1796) et ses adhérents, après avoir obtenu pendant quelque temps la jouissance de l'église Saint-Castor, concurremment avec le premier groupe de catholiques, reçurent la jouissance de l'église des Récollets (27 fructidor an IV, 13 septembre 1796) (2).

Remarquons le bien, l'octroi des églises était accordé, non aux prêtres, mais aux citoyens. A ces derniers incombait l'obligation de se pourvoir de prêtres en règle avec la loi. Or d'après la jurisprudence alors adoptée, ceux-là seuls pouvaient exercer publiquement le culte qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé et le serment de liberté-égalité. Aussi, à Nimes et dans tout le département, les prêtres insermentés, échappés à la déportation ou à la réclusion, célèbrent-ils la messe dans des maisons particulières. En juillet 1796, le Gard compte à peine huit paroisses où le culte s'exerce publiquement. A Alais, toutefois, le chanoine Trélis, et, à Uzès, le chanoine de Bournet, remplissent leurs fonctions avec succès. Mais dans les Cévennes, un prêtre insermenté ayant

(1) Archives départementales du Gard, 1, L 5, 10, n° 531.
(2) Archives municipales de Nimes, D, 16, nos 20, 164, 170.

voulu dire la messe dans une église, l'administration supérieure a ordonné d'informer contre lui (1).

Pendant cet été de 1796, parut un document important qui aurait dû montrer au gouvernement de la République les dispositions conciliantes du Saint-Siège et allait servir d'aliment aux polémiques religieuses. C'est le bref *Pastoralis Sollicitudo*, adressé à tous les fidèles catholiques habitant en France, en communion avec le Siège Apostolique (5 juillet 1796). Ce bref, dont la forme inusitée fit mettre en doute l'authenticité, rappelait formellement l'obligation pour tous les chrétiens d'être soumis aux puissances établies. L'évêque d'Alais le transmit à Nimes avec sa brochure : « *Exposé des principes sur le serment de Liberté et d'Egalité et sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire an IV.* » Ce bref par sa doctrine était une approbation de la conduite de M. de Rochemore ; ses adversaires le traitèrent d'imposture, mais il excita une joie enthousiaste chez les partisans du vicaire général (2).

Une détente, semble-t-il, se produisit alors chez les autorités locales. Les administrateurs du département écrivirent au Ministre de l'Intérieur pour demander la mise en liberté des treize ecclésiastiques détenus à la Citadelle : « les seuls, disent-ils, qui se soient empressés d'obéir à la loi du 7 vendémiaire dernier..... On a lieu d'attendre de très bons effets de l'élargissement de ces treize prêtres (vers la fin de fructidor an IV). »

Tel ne fut pas l'avis du Ministre de l'Intérieur ; d'après lui, les soumissionnaires ne sont pas moins réfractaires que les autres, la loi est contre eux comme contre tous les ecclésiastiques insermentés.

Mais c'était alors le règne de l'arbitraire.

Quelques décades après cette manifestation de tolérance

(1) *Lettre de l'abbé Fabrègue*, du 2 juillet 1796, *loco citato*, p. 165, 166.

(2) *Lettre d'un ecclésiastique à Mgr l'Evêque de Nimes*, p. 66.

du département, l'administration municipale de Saint-Ambroix lui dénonce l'ex-curé La Boissonnade et le ci-devant prieur de Saint-Jean-de-Valériscle, coupables de dire la messe et de prêcher la contre-révolution. Aussitôt le département charge les municipaux de Saint-Ambroix de faire arrêter les ecclésiastiques sujets à la déportation ou à la réclusion, ceux qui exercent un culte quelconque sans avoir fait la déclaration du 11 prairial (16 brumaire an V, 6 novembre 1796) (1).

Malgré le zèle de diverses administrations sectaires, le parti de la modération faisait des progrès. Le 16 brumaire an V (6 novembre 1796), le jour même où, à Nimes, le département prenait l'arrêté que nous venons de citer, le Conseil des *Cinq Cents* abrogeait le fameux article 10 du décret du 3 brumaire, cet article qui confirmait toutes les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres insermentés et leurs complices. Le Conseil des *Anciens*, le mois suivant, convertit en loi cette résolution des *Cinq Cents* (14 frimaire an V, 4 décembre 1796).

A cette nouvelle, les catholiques de Nimes exultèrent de joie. Rabaut, commissaire du Directoire exécutif, s'empressa d'instruire en personne M. de Rochemore et les autres reclus de ce bienfait accordé par le peuple souverain. Il leur déclara qu'ils pourraient, sur le soir, se rendre prudemment chez eux en y gardant toutefois l'*incognito* jusqu'au moment de la promulgation officielle de la loi. Sur cela, M. l'abbé Bragouze, fatigué par l'ennui d'une si longue détention, accablé d'infirmités et presque totalement privé de la vue, crut pouvoir profiter de la pleine lumière du milieu du jour pour regagner son domicile. Malheureusement pour lui, Rabaut, si indulgent le matin, au su de toute la ville, fait rage de cette imprudence ; irrité de la joie que quelques femmes firent éclater à l'aspect de leur infortuné pasteur, il s'emporte et annonce que le sieur Bragouze remontera au Fort. En

(1) Archives départementales du Gard, 1, L 5, 2, p. 80.

effet, le lendemain matin, deux gendarmes saisirent le pauvre curé et le ramenèrent à sa prison. Il fallut l'intervention et les prières de M. de Rochemore pour obtenir de Rabaut l'élargissement, le jour même, du détenu.

Les jours qui suivirent, les visites à M. de Rochemore ne cessèrent point : amis et ennemis, républicains et non soumissionnaires, bourgeois et hommes du peuple, tout le monde s'empressa auprès du Grand Vicaire pour lui offrir des félicitations. Rabaut lui-même et ses collègues se joignirent à la foule pour fêter les reclus rendus à la liberté, surtout M. de Rochemore et les abbés Paulhan.

Malgré l'abrogation de l'article 10 du décret du 3 brumaire, la situation juridique du culte reste confuse, ses ministres sont à la merci du Directoire, toujours haineux, et des autorités locales d'une bienveillance douteuse et éphémère.

Les reclus, rendus à la liberté, s'agitent pour obtenir l'ouverture des églises. M. de Rochemore se rend auprès de l'administration centrale. On lui prodigue des égards, mais on lui refuse la liberté du culte pour les prêtres qui n'ont pas obéi à la loi du 7 vendémiaire. D'autre part, les marguilliers des Carmes et de Saint-Charles déclarent en termes formels qu'ils aiment mieux être privés du service divin que de voir leurs églises desservies par des prêtres soumissionnaires que le peuple appelait républicains. On finit par conclure que les soumissionnaires exerceraient dans le Cathédrale et que l'on engagerait des non soumissionnaires pour les autres paroisses.

La Cathédrale et Saint-Paul furent ouvertes le jour des Rois (6 janvier 1797). A la Cathédrale, le Saint Sacrifice fut célébré depuis le grand matin jusqu'à la grand'messe.

On éprouvait des difficultés, à cause de la loi, à recruter des prêtres non soumissionnaires pour les Carmes et Saint-Charles. Les paroissiens se montraient toujours intransigeants. M. de Rochemore se porta garant que les autorités n'appliqueraient pas les peines prévues par la loi ; d'ailleurs, disait-il, continuer à exercer le culte dans

les chapelles, c'est exposer les prêtres et les propriétaires aux poursuites de la justice (1).

Dans le département, on répugne toujours à la soumission de vendémiaire, plusieurs prêtres, séduits par l'amour du bien, s'y résignent, ils perdent aussitôt la confiance que leur avaient méritée la pureté de leurs mœurs et l'ardeur de leur zèle. Néanmoins, on s'enhardit peu à peu : le R. Chrysostome s'est établi à Saint-Marcel-de-Carreiret, dès le 11 octobre 1795, et y exerce publiquement le culte, réorganise la paroisse, restaure les anciennes confréries, va porter les secours de la religion dans toute la contrée ; pour s'assurer quelques modiques ressources matérielles, il institue ce que nous appelons aujourd'hui : l'*Œuvre du Denier du Culte*. L'abbé Guilhaumier le remplace en cas d'absence ou de maladie. Au diocèse d'Uzès, l'abbé Chaussy, incarcéré pendant la Terreur, occupe de nouveau son poste de vicaire à Verfeuil. L'abbé Pialat, obligé de quitter Pompignan et ses environs, s'est retiré à Corconne en 1796, y exerce son ministère, parfois troublé par les huit ou dix révolutionnaires de l'endroit qu'avait séduits Ferrand, le curé intrus. Les héros qui ont bravé l'échafaud pendant la Terreur : les Dorte, les Pagès, et tant d'autres, reprennent publiquement leurs fonctions dans des paroisses où le jacobinisme a peu de partisans.

Sur la terre d'exil, beaucoup de prêtres sont impatients de revoir la patrie. Mais au témoignage d'un capitaine génois, à son retour d'Aiguesmortes « les obstacles sont presque insurmontables. » Dans tous les ports de France, on demande et on examine rigoureusement les passeports des étrangers. S'ils en ont de bons, ils sont reçus sans difficultés ; s'ils n'en ont pas, ou si leurs papiers sont suspects et insuffisants, on les conduit de brigade en brigade dans leur municipalité respective. Arrivés là, ils y demeurent tranquilles, si la municipalité le veut ainsi ;

(1) *Lettre d'un ecclésiastique à Mgr l'Evêque de Nîmes*, p. 20, 21.

autrement ils sont conduits en prison où ils restent plus ou moins, mais en général pas longtemps, et ensuite, sans sentence, on leur ouvre les portes pendant la nuit (1).

Plusieurs prêtres exilés, pressés de rentrer en France, subissaient des avanies. : Fabre, curé de Valliguières, arrivé à Marseille en 1795, ne put reprendre le service de sa paroisse qu'après avoir erré de retraite en retraite ; Joseph Bayle, curé de Saint-Victor-la-Coste, revenu en l'an V, emprisonné à Marseille dans une tour, livré ensuite à la gendarmerie pour être conduit dans son département, s'échappe en traversant Tarascon, est recueilli à Beaucaire dans un état de complet dénûment. A Nimes, l'abbé Ferrand, rencontré dans la rue par Gide, président de l'administration centrale, est dénoncé par celui-ci comme inscrit sur la liste des déportés (26 pluviôse an V, 16 février 1797) (2).

En même temps, le Département prend pour prétexte une conspiration royaliste découverte à Paris (3) et la rentrée des prêtres déportés et des émigrés pour recommander aux administrations municipales une surveillance particulière et prescrire l'arrestation de tout ecclésiastique déporté ou de tout émigré qui se trouverait dans leurs communes (26 pluviôse an V, 14 février 1797).

Dans cet hiver de l'an V (1797), qui vit l'aurore d'une renaissance religieuse, aucune sécurité n'est assurée aux prêtres rentrés de l'émigration : rien de plus équivoque que la législation sur les cultes, rien de plus capricieux que la conduite des administrateurs, tiraillés entre le désir de capter les suffrages des catholiques et la crainte d'encourir la disgrâce du Directoire exécutif.

---

(1) *Lettre de l'abbé Anthoine*, datée de Gênes, 11 novembre 1796. *Papiers Bonnemant*, bibliothèque d'Arles, communication de M. l'abbé Chailan.

(2) Archives départementales du Gard, 1, L 5, 2, p. 239.

(3) L'entreprise royaliste à laquelle fait allusion l'administration centrale est celle de l'abbé Brottier. La Villeheurnois et Duverne de Presles.

L'anarchie favorise les désordres et le gouvernement les exploite pour motiver sa politique sectaire. Des mouvements populaires éclatent çà et là comme l'année précédente et sont parfois suivis de crimes regrettables. Le fameux Laporte, ex-curé constitutionnel de Saint-Gilles, est assassiné, à Beaucaire, par la populace, 25 nivôse an V (14 janvier 1797) (1). Le mois suivant Bellerose, un des compagnons de l'abbé Solier, est égorgé au Vigan, dans la maison commune, malgré la parole donnée (2 ventôse, 20 février 1797). *Sans-Peur* reste toujours le cauchemar de l'autorité. Un peu partout, à Bagnols, Anduze, Lasalle, Saint-Hippolyte, etc., des rixes, des émeutes agitent les populations. A Laudun, des personnes armées forcent le percepteur Sauvan à leur livrer le registre des impositions (19 germinal an V, 8 avril 1797) (2).

Ce n'était pas toujours la question politique qui était en jeu. Le peuple de Roquemaure veut un prêtre, il va lui-même le chercher, le conduit à l'église, le contraint d'y célébrer la messe. Ce prêtre, les fidèles catholiques de la côte du Rhône le connaissent bien, il n'a jamais quitté la région, même au plus fort de la Terreur, c'est l'abbé Bérard, originaire du Comtat. L'agent municipal commence des poursuites contre lui ; mais personne ne veut déposer. L'administration centrale dénonce la contravention à l'accusateur public (18 germinal an V, 7 avril 1797) (3).

A cette époque, eurent lieu les élections pour le renouvellement d'un tiers du Corps législatif. Les assemblées primaires se réunirent le 1er germinal an V (21 mars 1797) et les assemblées électorales le 20 (9 avril 1797). Sur 216 anciens conventionnels sortants, 11 seulement furent réélus. L'assemblée électorale du Gard nomma député au Conseil

(1) *Papiers Bonnemant.* — (Forton). *Notice des principaux événements qui se sont passés à Beaucaire depuis l'assemblée des notables*, p. 96. — GOIFFON, *Archiprêtré de Beaucaire*, p. 109.

(2) Archives départementales du Gard, 1, L 5, 2, pp. 252, 302, 344.

(3) *Ibidem*, 1. L 5, 2, p. 341.

des Anciens Rabaut le Jeune par 168 voix sur 292 votants et Chabaud Latour, député au Conseil des Cinq Cents par 147 voix sur 291 votants (23 germinal an V). Les nouveaux députés étaient pour la plupart des modérés, adversaires résolus de la faction jacobine. On les avait nommés pour défendre la liberté et avant tout la liberté religieuse.

Malgré la nouvelle orientation politique de la France, certaines administrations locales suivent toujours les mêmes errements. A Aiguesmortes, il a été planté une croix peinte en gris dans un lieu très apparent. A Portes, dans les environs de Saint-Ambroix, un ex-capucin, nommé Julien, est dénoncé ; il prêche, dit-on, la désobéissance aux lois et entretient le peuple dans des idées contraires à la Constitution et à l'esprit du gouvernement. L'administration centrale informée se prononce, dans l'un et l'autre cas, pour des poursuites (17 prairial an V, 5 juin 1797) (1).

IV

Un renouveau catholique

Le résultat des élections ne tarda pas à se faire sentir. La majorité dans les *Conseils* est assurée au parti modéré. Les *Cinq Cents* nomment une commission pour reviser les lois sur les cultes ; divers représentants font entendre des paroles d'humanité et de tolérance ; le 29 prairial (17 juin 1797), Camille Jordan plaide avec une éloquence ardente, courageuse, mais prudente, la cause de la liberté religieuse. L'espoir renaît chez les prêtres de l'émigration, la confiance s'enhardit chez nos populations invinciblement attachées à la foi de leurs pères et aux cérémonies

(1) Archives départementales du Gard, 1, L 5, 2, p. 418.

du culte. Ce printemps de 1797 voit refleurir le culte dans les diverses régions de la France.

A Nimes, les cérémonies catholiques se déroulent dans cinq églises : la Cathédrale, Saint-Paul, Saint-Charles, les Carmes, les Capucins ; les offices y sont célébrés par les prêtres précédemment détenus ou cachés dans des maisons particulières ou revenus de l'exil, tels que Bragouze, curé de Saint-Paul, Lascombe, vicaire à Saint-Baudile, Vital Bourguet, ex-bénéficier de la Cathédrale, l'abbé Bonhomme, doctrinaire, le futur curé de Saint-Charles.

Une sorte d'œuvre du Denier du culte s'organise. A Saint-Charles, la libéralité des fidèles s'affirme de nouveau avec éclat. MM. Reynaud, Gas, Marchat, Chassanis l'aîné recueillent les dons et les versent entre les mains du trésorier, M. Pintaud.

Dans le département, bon nombre de paroisses réclament la jouissance de leurs églises, sans attendre même d'avoir un prêtre pour les desservir, telles : Laval-Saint-Roman, Aiguèze, La Calmette, La Rouvière. Les catholiques s'y rassemblent le dimanche.

Dans la région de la Cèze, les abbés Jaume et Pierre, ancien curé de Goudargues, recommencent à dire la messe, comme après le 9 thermidor.

A Cornillon, l'abbé Menjaud est revenu, vers le début de 1796, a rouvert son église et préparé aussitôt les enfants à la première communion. L'abbé Vernède rentré aussi va exercer dans une autre paroisse, probablement Potellières. Paul Bérard dessert Saint-André-de-Roquepertuis ; Joseph Bonjan Codolet, son ancienne paroisse ; le P. Fournier la chapelle des Carmes, à Bagnols. Laville, Héraud, Martel, Roubaud, curé de Laudun, cachés à Chusclan pendant les mauvais jours célébrent publiquement les offices.

M. Troncard est revenu à Tresques, Pascal de Loubat à Saint-Julien-de-Peyrolas, Jean Fournier à Issirac, le curé Villard à Salazac (1796).

A Roquemaure, nous trouvons trois prêtres : Louis-

Félix Perrotin, François Dufrène, Antoine Poisson. L'église avait été achetée par le général de Prilly, père du futur évêque de Chalon, et quelques notables, pour la somme de 5.575 fr., dans l'intention de la rendre au culte quand les circonstances le permettraient.

Joseph-Marc-Antoine Guibert, curé de Saint-Geniès-de-Comolas, est revenu en 1796 et a reçu de M. Roux, administrateur des diocèses d'Avignon et de Cavaillon, des pouvoirs ordinaires et extraordinaires pour les paroisses de Saint-Geniès, Montfaucon, Lirac, Tavel, Roquemaure, Saint-Laurent-des-Arbres (12 octobre 1796). Son secondaire Philippe Giraudy de Gray, est aussi rentré en France et retiré dans sa famille, il exerce le culte d'abord publiquement et après fructidor en cachette. Le P. Cotte dessert Saint-Victor la-Coste, François-Xavier Durand Saint-Laurent-des-Arbres.

Pierre Rebuffat, curé de Remoulins, rentre au printemps de 1797 ; Rol, curé de Saint-Hilaire d'Ozilhan, est dans sa paroisse au mois de Juillet, Nicolas-Aimé Marse, prieur et vicaire perpétuel de Castillon du Gard, de retour de l'exil, s'est caché tout d'abord sous le nom de maître Pierre et a exercé, en secret, en attendant de pouvoir le faire publiquement. Rafin, curé de Saint-Maximin, reparaît dans sa paroisse, tantôt en secret, tantôt reprenant ouvertement les exercices du saint ministère. Privat, curé de Collias, neveu des abbés Rafin, est revenu dès 1795 ; il dut profiter de l'ère de tolérance. La paroisse de Marguerittes reçoit les soins spirituels de Mitier et de Doze, Manduel est desservi par Adoul, ancien secrétaire de M. de Bausset, Redessan par Coste et Clavière, plus tard curé de Sommières.

Beaucoup de curés trouvaient leur église entièrement délabrée. Simon Aubac, curé de Parignargues, fut le témoin d'immenses ruines, l'église avait été pillée, le presbytère vendu ; ses infirmités le rendaient incapable de réparer de tels désastres ; chaque famille désirait l'honneur de l'avoir pour hôte, ce fut la famille Mouty qui le

recueillit. Il y vécut encore quelques années et y mourut de la mort des saints (1).

Dans les environs d'Alais, Méric exerce dans l'église de Salindres, André Bras à Rousson, Boule à Servas, Roman à Saint-Martin-de-Valgalgue, Murjas à Saint-Julien-de-Valgalgue, Ginestoux à Robiac, Béringuier à Saint-Jean-de-Maruéjols, Pierre Dubois à Avéjan, Dumas à Saint-Privat-de-Champclos, Clavel de Laval et Louis Antoine Nicolas à Saint-Jean-de-Valériscle, Privat Champetier à Rivière-de-Theyrargues (1796). Sont également rouvertes les églises de Saint-Christol-les-Alais, des Salles-du-Gardon, de Sainte-Cécile-d'Andorge, etc.

A Sumène, le vicaire Jacques Sauret est rentré et exerce publiquement pendant la période libérale. A Sauve, M. Seguret remplit les fonctions du ministère en 1797; M. Arnavielle est revenu à Pompignan en 1796 ou 1797.

Au Vigan, les catholiques ont obtenu la jouissance de l'église des Capucins en 1796; ils y font célébrer les officee dès que les circonstances le permettent (2).

Dans les Cévennes, Paul Barrali célèbre à Arrigas et à Arre, en vertu d'un *bis*; Lavabre à Aulas, Joseph Causse à Notre-Dame-de-la-Rouvière.

On voit sortir de leurs cachettes les abbés Granier, Joseph Causse, Malclès, Arnal de Serre de Ladevèze.

L'église de Saint-Félix-de-Pallières est rouverte et le culte s'y exerce aux frais des habitants. Dans les pays mixtes, l'église sert souvent aux deux confessions, comme à Saint-André-de-Valborgne.

Les prêtres constitutionnels qui n'avaient pas renoncé à leur état profitèrent aussi de la tolérance religieuse pour reprendre l'exercice du culte. A Beaucaire, l'église Notre-Dame est livrée aux assermentés Coton et Mège (3);

(1) GOIFFON, *Archiprêtré de Nimes*, p. 456.

(2) *Papiers Teissonnier*; GOIFFON, *Monographies paroissiales, passim.*

(3) GOIFFON, *Archiprêtré de Beaucaire*, p. 109.

Chalbos a ouvert l'église de Ribaute et les autres assermentés qui avaient formé le presbytère durent faire de même.

Un certain nombre de constitutionnels rentrèrent dans le giron de l'Eglise, après avoir rétracté leurs serments. Parmi eux, nous pouvons citer en particulier : Chirouze, curé jureur de Sernhac, Jacques Guirand, curé de Jonquières et Saint-Vincent qui, dans l'église de Saint-Vincent, en présence des paroissiens, demanda pardon, d'une façon très touchante, de son serment schismatique et de la renonciation à ses fonctions et à tout culte public, (22 janvier 1797) (1) ; le P. Laurent de Barjac, dans le monde Louis Malartre, gardien du couvent des Capucins de Barjac (9 avril 1794) ; le P. Paul de Barjac, capucin, dans le monde Jean-Joseph Chaboton (30 juin 1796) (2); Michon, curé de Calvisson, dont la rétractation est dénoncée par la Municipalité (18 prairial an IV, 6 juin 1796) (3). A Uzès, à Alais, diverses rétractations eurent lieu aussi ; au diocèse de Nimes, elles furent assez nombreuses et l'auteur de la lettre à M. de Balore constate que M. de Rochemore réconciliait, après pénitence, les assermentés repentants (4).

Néanmoins, les ouvriers évangéliques sont en nombre insuffisant devant l'abondance de la moisson. Aussi sont-ils obligés de multiplier leurs efforts pour répondre aux besoins des fidèles. Ils vont porter les sacrements et célébrer les saints mystères dans les paroisses privées de pasteurs. Des villages voisins, on leur amène des enfants à baptiser, des époux se présentent pour recevoir la bénédiction nuptiale.

Dans les paroisses où ils résident, les curés s'ingénient

(1) *Papiers Bonnemant.*

(2) Archives départementales du Gard, 1. L 8, 211. — P. Apollinaire, *Etudes franciscaines sur la Révolution dans le Gard*, dans le *Bulletin du Comité de l'art chrétien*, t. V, n° 30,, pp. 77-82.

(3) Archives départementales du Card, 1, L 5, 1.

(4) *Lettre d'un ecclésiastique à Mgr l'Evêque de Nimes.*

à raviver la foi, font revivre les traditions pieuses, rétablissent les anciennes confréries, emportées par la tourmente, mais dont les recteurs ont souvent conservé avec soin les registres et le modeste mobilier. Les fidèles se cotisent pour subvenir à l'entretien de leurs prêtres et nous voyons même une commune fournir le bois à son curé. Dans certains pays privilégiés, les cloches retentissent comme autrefois et les processions se déroulent au dehors, à la grande joie des fidèles (1). Le jour de la Fête-Dieu, l'abbé Pialat porte le Saint-Sacrement solennellement dans les rues de Pompignan et de Corconne ; les fidèles pleurent de joie et, à Corconne, ils ne se laissent pas troubler par les insultes d'une mégère contre la divine Eucharistie (2).

Les prêtres qui exerçaient le ministère dans le département du Gard recevaient des pouvoirs ordinaires et extraordinaires des évêques dont dépendaient les diverses paroisses, par l'intermédiaire de leurs grands vicaires ou d'ecclésiastiques spécialement délégués. M. de Rochemore gouverne toujours le diocèse de Nimes, au nom de M. de Balore, L'évêque d'Alais, M. de Bausset, est représenté par l'abbé Trélis, son grand vicaire. M. de Béthisy, évêque d'Uzès, outre ses vicaires généraux, a délégué M. Troncart, curé de Tresques, et M. Espérandieu, curé de Saint-Florent. M. Roux, ancien supérieur du séminaire Saint-Charles d'Avignon, administrateur apostolique des diocèses d'Avignon et de Cavaillon, donne juridiction aux prêtres de la Côte du-Rhône (3). Après le massacre de Mgr Dulau, le Saint-Siège a nommé administrateurs du diocèse d'Arles Louis Dorée et Balthazar Tourniaire : c'est d'eux que relèvent Beaucaire et la terre d'Argence.

Sous la direction des vicaires généraux et des administrateurs apostoliques, confesseurs de la foi sortis de leurs

(1) Chanoine Albert DURAND. *Le P. Chrysostome de Bariac*, ch V, *Une paroisse sous le Directoire*.

(2) L'abbé SARRAN, *L'abbé Pialat*, p.112.

(3) Bibliothèque Calvet d'Avignon, ms 2063, f° 59.

refuges, insermentés revenus de l'exil, constitutionnels et abdicataires convertis rouvraient les églises, reprenaient l'exercice du culte publiquement. On croyait le règne de la liberté désormais affermi. Les paroissiens privés encore de prêtres étaient impatients de revoir leurs curés. Les catholiques de Bernis font savoir leur désir ardent à leur ancien prieur, Guillaume de Valette. Celui-ci arrive, le 12 septembre 1797, chez sa sœur à Saint-Gervasy, d'où il se propose de se rendre le lendemain dans sa paroisse, lorsqu'il y reçut la nouvelle du Coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) (1) ; force fut donc de retarder son retour.

∴

Entre les *Conseils*, maintenant libéraux et modérés, et la majorité jacobine du Directoire exécutif, un conflit existait : la question religieuse l'aggrava.

Le 27 messidor an V (15 juillet 1797), à la suite d'une brillante discussion, les *Cinq Cents* abrogèrent les lois de proscription et ne maintinrent l'obligation du serment qu'à une majorité de six voix. Le 7 fructidor (24 août), les *Anciens* convertirent en loi la résolution des *Cinq Cents* ; la déclaration maintenue devenait un simple *engagement* à ne pas troubler la tranquillité publique. C'était trop de libéralisme, il fallait en finir au plus tôt. Dans la nuit du 17 au 18 fructidor (du 3 au 4 septembre), les trois jacobins du Directoire se débarassèrent des deux directeurs modérés, Carnot et Barthélemy, firent disperser ou incarcérer les membres opposants des Conseils par les soldats d'Augereau. Ainsi fut étranglée la liberté, ainsi le Directoire prépara le 18 brumaire. Le jacobinisme proclame hautement que le peuple est souverain, mais à la condition d'en faire son serviteur et l'instrument de ses intérêts, de ses passions politiques, de ses haines religieuses.

(1) L'administration centrale du Gard ne reçut les diverses pièces relatives à la *Conspiration (sic)* du 18 fructidor que six jours après, le 24 du même mois, 10 septembre.

LES FAMILLES NOMBREUSES

et les

HABITATIONS A BON MARCHE

par M. GIRAN

membre résidant

Depuis fort longtemps le problème du logement préoccupe les hygiénistes et toutes les personnes qui, à des titres divers, s'intéressent à la santé physique et morale des classes laborieuses et plus particulièrement des familles nombreuses.

Ces dernières, qui ont droit à toute la sollicitude des Pouvoirs Publics et auxquelles devrait spontanément aller l'aide fraternelle des chefs de famille dont les charges moins lourdes rendent la vie plus aisée, sont trop souvent, dans les grandes villes, déplorablement installées : l'air, la lumière, la place leur font défaut.

Il n'est pas rare de voir, le père, la mère et 5 ou 6 enfants entassés dans deux ou trois pièces, servant à la fois de cuisine et de chambre, dans une promiscuité des plus fâcheuses et dans des conditions d'existence à peu près intolérables. Comment s'étonner dès lors que le père, après une journée de labeur, déserte ce taudis. Comment faire grief à la mère du désordre du ménage, de la saleté du logis et comment surtout ne pas comprendre que les jeunes

enfants, élevés dans un pareil milieu, ayant constamment sous les yeux le spectacle d'une vie commune presque réduite à l'animalité, se forment une mentalité spéciale consécutive d'une amoralité native et se préparent un avenir lamentable.

Cet état de choses, infiniment plus répandu qu'on ne croit, que tous les hygiénistes n'ont cessé de signaler, s'est aggravé au point que le problème du logement est devenu dans toutes les villes françaises une question des plus angoissantes et des plus pressantes à régler.

A vrai dire, la question n'est pas pas neuve ; depuis fort longtemps de grandes Compagnies, d'importants industriels ont fait construire, pour leurs ouvriers, des logements salubres ; des associations philantropiques, préoccupées de l'hygiène et de la santé morale de l'enfance, ont édifié des maisons saines et économiques, tandis que l'Etat, sous la pression de l'opinion publique et stimulé par les expériences individuelles, recherchait les moyens d'assurer aux travailleurs, vivant de leurs salaires, des habitations modestes mais claires, salubres et agréables.

C'est de cet état d'esprit qu'est née une législation que la guerre avait suspendue mais qui, les hostilités terminées, allait trouver son expression définitive dans la loi du 5 décembre 1922 codifiant toutes les dispositions déjà prises sur la petite propriété et les Habitations à Bon Marché.

Habitations à Bon Marché

Une douce ironie ne se cache-t-elle pas sous ces mots qui devaient bien s'étonner de se trouver réunis ; nous sommes, en effet, au lendemain de la guerre, la reconstitution rapide des provinces dévastées (le premier et le plus sacré de nos devoirs) appelle dans les régions libérées, tous les ouvriers du bâtiment, absorbe la production, même intensifiée des usines françaises, provoquant, par le jeu naturel

de la loi de l'offre et de la demande, une hausse continue des matériaux, de la main d'œuvre et de la vie, que vient encore aggraver la dépréciation progressive du pouvoir d'achat de notre monnaie.

C'est dans cette période encore extrêmement troublée que furent créés les Offices Publics des Habitations à Bon Marché.

Dans notre Département, aussitôt la nouvelle loi connue, le Conseil Général, par délibération en date du 21 septembre 1921, proposait au Gouvernement la création d'un Office qu'il dotait d'une subvention de 100.000 francs portée plus tard à 200.000 francs payables en 20 annuités ; le Ministère de l'Hygiène et de Prévoyance Sociale, après enquête, donnait une suite favorable aux propositions du Conseil Général et un décret publié au Journal Officiel du 18 mars 1922 portait création de l'Office Public des Habitations à Bon Marché pour le département du Gard : le Préfet en nommait les 18 membres et le Conseil d'Administration, réuni pour la première fois le 30 mai 1922 commençait immédiatement ses études.

Tout ou à peu près était à innover dans des conditions rendues très difficiles par l'extrême cherté de la construction et l'obligation de se conformer aux prescriptions législatives.

Voyons rapidement les grandes lignes de cette législation :

L'Office a pour mission la construction ou l'amélioration d'immeubles individuels ou collectifs à l'usage des personnes vivant du produit de leurs salaires et par priorité aux chefs de familles nombreuses. Il puise ses ressources dans les subventions qui lui sont allouées, dans des dons et legs qu'il peut recueillir et enfin dans des prêts que la Caisse des Dépôts et Consignations doit lui consentir au taux réduit de 2,50 %. Ces prêts qui sont de 75 % de la valeur des immeubles à construire peuvent aller, dans certaines conditions jusqu'à 85 % de cette valeur.

La capacité financière des Offices est large ; ils peuvent, sous le contrôle du Conseil Général et du Préfet, engager pour trois millions de travaux — passé cette somme, un décret du Président de la République devient nécessaire pour de nouvelles opérations.

C'est dans cet esprit et dans ces limites que l'Office du Gard allait exercer son initiative.

Trois voies s'ouvraient à lui :

A) Améliorer et rendre salubres de vieux immeubles.

B) Bâtir des maisons comprenant plusieurs logements d'importances diverses.

C) Construire enfin dans des faubourgs de petites maisons individuelles avec jardin, destinées, chacune, au logement d'une famille.

C'est à cette dernière résolution que le Conseil d'Administration s'est arrêté ; son choix a été dicté par le souci d'attacher plus intimement au foyer le père de famille que l'entretien de son jardin et les profits à en retirer retiendra plus complètement au logis et encore et surtout par la haute pensée de le voir accéder à la propriété en devenant un jour le possesseur de sa maison.

Il fallait donc, avant toute chose, trouver le genre de maison qui pouvait le mieux s'adapter à ce double point de vue et dont le prix de revient fut assez réduit pour permettre de les louer aux salariés ne disposant que de ressources modestes.

Après de longues recherches, la mise à l'étude de plans nombreux et de moyens de construction différents, l'Office s'est arrêté à un type unique de maisons jumelées à rez-de-chaussée surélevé, comprenant quatre pièces indépendantes, débarras W.-C. et caves, le tout entouré d'un jardin de 150 à 200 mètres carrés environ. La construction, faite en béton de ciment par le système dit « de coffrage » assure une solidité parfaite en même temps qu'une très sensible économie de main d'œuvre, puisque,

le premier modèle établi et toutes les maisons étant identiques, le travail peut se poursuivre avec une grande rapidité.

Ainsi paraissait atteint le but que nous nous étions proposé ; malgré cela et dans un esprit de sagesse qui peut aujourd'hui paraître excessif, mais qu'il était alors aisé de comprendre, le Conseil d'Administration n'a voulu entrer qu'avec une extrême prudence dans la voie des réalisations et il s'est borné à décider la construction de vingt maisons individuelles : six, dans le quartier de Grezan ; dix, route d'Arles ; quatre, enfin à Alais, route de Salindres.

A l'heure actuelle, toutes les maisons de Nimes sont occupées ; si celles d'Alais ne sont qu'ébauchées, il faut en chercher la raison dans les difficultés qui se sont produites pour l'achat et l'aménagement des terrains où elles doivent s'élever ; nous pensons toutefois qu'elles pourront très prochainement être livrées aux usagers.

Malheureusement, malgré la plus stricte économie observée dans tous nos services, le prix de nos maisons atteint près de 20.000 francs et si nous nous étions exactement conformés aux barêmes fixés par la loi, nous aurions pu et dû les louer 1.092 francs... Cette somme nous a paru un peu élevée, nous avons alors demandé au Conseil Général, qui est le créateur et doit rester l'animateur de l'Office, de nous accorder une légère subvention locative nous permettant de faire une petite réduction sur les baux annuels ; il l'a fait avec un empressement auquel il m'est agréable de rendre publiquement hommage, ce qui a rendu possible l'établissement de baux annuels au prix de 900 fr. ; ce prix, de l'aveu même de nos locataires, va se trouver sensiblement réduit par le rapport du jardin potager qu'on psut sans crainte évaluer à 400 ou 500 francs par année.

Telle est l'œuvre accomplie, à ce jour, par l'Office du Gard, œuvre bien modeste sans doute mais qui du moins a le mérite de répondre exactement au but poursuivi ; sans fausse manœuvre, sans dépenses inutiles, avec un

organisme qui avait tout à innover, nous avons eu la satisfaction de mettre à la disposition des classes laborieuses le logement le plus économique et le plus confortable à la fois qui puisse leur être offert.

Et cela amène tout naturellement à comparer ces logements à ceux occupés, dans l'intérieur de la Ville, par la plupart des ménages ouvriers, où l'air et la lumière sont parcimonieusement distribués ; l'entrée, l'escalier, les W.-C. communs à plusieurs locataires ne sont pas entretenus, des odeurs fétides vous saisissent dès le seuil de l'immeuble franchi, et dans les logements même, des chambres, souvent sans fenêtres et sans air abritent pêle-mêle des enfants de tout âge et de tout sexe. Encore si, pour une aussi lamentable habitation, on ne demandait que des loyers infimes, mais il est loin d'en être ainsi et des prix de location de 800 à 1.000 francs et souvent davantage sont exigés de familles nombreuses qui végètent misérablement dans les trois ou quatre pièces de ces lugubres appartements.

Chez nous, au contraire, partout l'air et la lumière ; chaque pièce est indépendante, largement aérée ; la cuisine où se réunit la famille est vaste, claire, pourvue d'un débarras, trois chambres : une pour les parents, une pour les garçons, une pour les filles sont toutes riantes, spacieuses. Enfin, un W.-C. à l'anglaise au fond du couloir central assure la parfaite hygiène du logement.

Un petit jardin complète l'installation et c'est vraiment une très grande satisfaction pour celui qui écrit ces lignes que de voir avec quels sentiments de reconnaissance heureuse il est toujours accueilli par les occupants de ces logements si recherchés.

Aussi les membres du Conseil d'Administration de l'Office, encouragés par d'aussi heureux résultats, ont-ils unanimement décidé de ne pas borner leur activité à la construction de ces 3 groupes de maisons et puisque la loi leur permet, les invite même, à engager des travaux plus importants, ils ont mis à l'étude un programme infiniment plus

vaste qui, une fois réalisé, et il peut l'être assez rapidement, mettra à la disposition des familles nombreuses une soixantaine de logements nouveaux.

Ces logements conçus dans le même esprit, selon des types analogues, ne seront pas tous nécessairement identiques ; sans renoncer au modèle adopté qui a déjà fait ses preuves, nous avons pensé que nous devions avoir le souci de l'embellissement de la cité et nous avons étudié un type de maison avec premier étage comprenant 2 appartements parfaitement séparés. La construction placée au centre du terrain permet la création de deux jardins distincts sans communication entre eux ; ces immeubles plus élégants de proportions contribueront à donner aux faubourgs et aux banlieux un aspect un peu plus imposant. Ils répondront aux désirs exprimés par les Municipalités et aux indications très nettes données par le Ministère qui prescrit dans chaque département la nomination de Commissions pour l'embellissement des villes.

Le nouveau projet est en ce moment soumis à l'examen du Conseil Général ; s'il en approuve les dispositions générales, s'il en assure la réalisation par le vote des mesures financières exigées par la loi, l'Office se mettra rapidement à l'œuvre et dans peu de temps les principales villes du département verront s'élever les nouveaux immeubles qui, réclamés de toutes parts, seront immédiatement occupés.

Dans une communication fort intéressante sur la création et le fonctionnement des sanataria dont il a la surveillance et qui lui sont si chers, notre aimable et distingué collègue, Monsieur Portal, nous parlait de l'importance de ces œuvres, au double point de vue de la diminution de la mortalité infantile et de l'amélioration de la santé de la jeunesse, nous avons le sentiment très net que nous poursuivons le même but : le meilleur moyen d'avoir des enfants bien portants, sains et robustes, n'est-il pas de les placer dès le début dans des conditions d'existence parfaitement hygiéniques ?

Il n'en est pas de plus favorables que celles que nos maisons offrent à nos petits locataires et vous pouvez bien facilement vous en rendre compte.

Nous sommes tous trop fréquemment appelés à rendre les derniers devoirs à un ami disparu ; la première fois que vous serez convié à cette pieuse cérémonie, quand vous aurez quitté le cimetière de la rue d'Avignon, faites quelques pas encore, puis, tournant à votre droite, enfoncez-vous dans ce nouveau quartier Jeanne d'Arc tout récemment créé et qui se peuple de jour en jour ; là s'élève un de nos groupes de maisons. Vous serez agréablement impressionné par leur aspect aimable fait de clarté et de simplicité, de petits jardins les entourent où poussent les légumes que le père entretient et la mère cueille chaque soir pour les besoins du ménage ; mais vous serez surtout frappés du nombre de jeunes enfants qui s'ébattent joyeusement à l'air pur de ces jardinets ; leur face rose respire la santé, leurs jeux, leurs rires les font un peu semblables à ces jolis moineaux commensaux de nos banlieues qui pépient et volètent avec une familiarité quelque peu friponne mais pleine de grâce et de charme.

Vous venez de quitter le champ de la mort, vous vous retrouvez ici en pleine vie, la sève déborde en toute cette enfance heureuse, le sang circule, riche, sous tous ces visages roses, le contraste est saisissant et la pensée s'impose aussitôt au visiteur que, si de pareils tableaux se renouvelaient souvent à l'entrée de nos villes de France, la race qu'ont dit menacée d'anémie, refleurirait bientôt, plus nombreuse et plus vigoureuse pour un nouvel essor de notre chère Patrie vers les plus hautes destinées.

Puissent nos maisons y contribuer.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE D'AIGUESVIVES

(1790-1794)

par M. Hyacinthe CHOBAUT

membre résidant

En dépit de bonnes monographies, le rôle général des sociétés populaires n'est pas très connu. Sans doute, les plus importantes, celles des chefs-lieux de départements ou de districts, ont exercé une action appréciable, qu'expliquent tout naturellement les facilités du recrutement, la présence des administrations, l'état de l'opinion publique citadine. Mais quel fut le rôle, quelle fut la vie des nombreuses sociétés de village ? (1)

La question se complique du fait que les papiers de la plupart des sociétés populaires, registres de délibérations, correspondance, listes de membres, sont aujourd'hui perdus. En effet, ces papiers, restés, à la disparition de ces sociétés, en 1794 ou 1795, entre les mains de particuliers, ou déposés au secrétariat des communes, ont été très sou-

---

(1) En l'an II, il y eut dans le Gard au moins 132 sociétés populaires (sur 381 communes); dans le Vaucluse (154 communes), au moins 138 sociétés.

vent détruits par la suite. L'ignorance, la négligence ont leur part de responsabilité, mais la destruction fut souvent voulue : beaucoup d'honorables citoyens qui, sous la Terreur, et par crainte de se montrer modérés, avaient hurlé avec les loups, tinrent à faire disparaître certaines traces compromettantes de leur conduite passée. Ainsi, sur les cent trente huit sociétés populaires que compta en l'an II le Vaucluse, il n'y en a pas quatre dont nous ayions les papiers au complet, et pas dix dont nous possédions en partie les archives : les registres ont résisté parfois, mais non les lettres et les feuilles volantes ; la plupart des sociétés populaires rurales ne sont connues que par de rares pièces isolées ou même de simples mentions que l'on retrouve dans les archives départementales ou communales.

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer, en 1924, aux archives communales d'Aiguesvives, deux registres de délibérations et un registre de correspondance active et passive de la société d'Aiguesvives (1) ; la présente étude est basée sur ces documents, que personne n'avait encore signalés ou utilisés (2).

Aiguesvives avait, en 1789, pour seigneur le marquis de Calvisson ; la population, protestante pour les cinq sixièmes, comptait 1.500 habitants ; les ressources locales étaient la fabrication des molletons, celle des eaux-de-vie (on distillait alors le vin beaucoup plus qu'aujourd'hui), et l'exploitation des carrières de pierre (3).

Les débuts de la Révolution n'eurent pas à Aiguesvives un caractère bien particulier. Le cahier des doléances de la communauté pour les états généraux demanda, comme

---

(1) 1463 habitants ; arrondissement de Nimes, canton de Sommières (Gard).

( ) Tous les faits cités sans référence particulière dans cet article sont tirés de ces trois registres (délibérations, 7 juillet 1790 — 28 germinal an II ; 28 germinal an II — 25 vendémiaire an III ; correspondance active et passive, 7 juillet 1790 — 20 fructidor an II).

(3) Archives communales d'Aiguesvives, BB 2.

en beaucoup d'autres lieux, la réforme de l'administration générale et provinciale ; un nouveau code civil et criminel ; l'abolition de la dîme et du casuel avec des traitements convenables pour les curés et les vicaires ; la suppression des distinctions de personnes et de biens devant l'impôt, du tirage au sort pour la milice, des monopoles du sel et du tabac ; l'uniformité des poids et mesures, etc. .(1)

Le 2 août 1789, l'alarme de la grande peur se calma très vite, et l'année s'acheva sans trouble ; il y a lieu de signaler seulement, le 5 octobre, un rassemblement tumultueux : les habitants refusèrent de payer la dîme, refus assez explicable de la part d'une population presque entièrement protestante. Le 1er février 1790, une municipalité fut élue suivant les lois nouvelles. La Révolution avait été d'ailleurs très bien accueillie à Aiguesvives, comme dans toute la Vaunage : le régime nouveau rendait en effet aux protestants les droits civils et politiques dont ils avaient été longtemps et injustement privés. (2)

A l'imitation de la société des amis de la constitution de Paris, qui date de l'automne de 1789, une société des amis de la constitution et de l'égalité s'était fondée à Montpellier le 5 février 1790, puis, le 11 avril, à Nimes, une société des amis de la constitution. Le 7 juillet, assez tôt pour un village, Aiguesvives suivit cet exemple (3).

Parmi les quatre-vingt citoyens zélés pour la nouvelle constitution qui fondèrent cette société sous le nom d'*Ecole du Patriotisme*, avec la devise : *Honneur, Union, Liberté*, on remarque les pasteurs Bruguier et Pierre Ribe, le curé Sérane, et beaucoup de notables, au nombre desquels est Pierre Doumergue, le propre arrière-grand-père du Président de la République actuel. Pierre Doumergue (1771-1814)

(1) E. Bligny-Bondurand, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nimes*, 1908, t. I, p. 8.

(2) Archives communales d'Aiguesvives, BB 3. Aiguesvives fut chef-lieu de canton sous la Révolution.

(3) Voir pièce justificative n° I. La société d'Aiguesvives n'avait été précédée dans le Gard que par celles de Nimes et d'Alais.

était négociant en eaux-de-vie, tout comme son frère aîné Jacques, qui ne tarda pas à entrer dans la société.

La fête du 14 Juillet donnait à celle-ci, à peine formée, l'occasion de s'affirmer publiquement. Cette journée fut une véritable manifestation de loyalisme constitutionnel et aussi d'union sacrée. On en rédigea un procès-verbal naïvement enthousiaste, et de style assez savoureux (1).

Les premières séances de la société furent consacrées à l'élaboration d'un règlement (2). Tout citoyen ou fils de citoyen, de bonnes vies et mœurs, pouvait être reçu membre, à la pluralité des suffrages. Le président, élu à la pluralité relative, pour un mois, veillait à l'ordre des discussions et à la police de la salle ; il était assisté de trois secrétaires, d'un trésorier, d'un comité de correspondance et d'un comité de dépenses. Chaque membre devait payer sa cote-part des dépenses ; les réunions avaient lieu le lundi et le jeudi à 7 heures du soir. Le but de la société était la défense, l'enseignement et la mise en pratique des principes de la Constitution. Elle décida aussi que « sans manquer aux égards que l'on devait à la municipalité, elle pouvait lui faire des pétitions, lorsque ces pétitions tendraient au bien public ».

Sitôt constituée, la nouvelle société demanda l'affiliation à celle de Nimes, qui l'accorda le 26 juillet ; la société de Montpellier fit de même le 7 janvier 1791. Une autre affiliation encore plus désirée était celle du club des amis de la constitution de Paris : c'était pour une société de province la plus recherchée des consécrations. Mais, avant de se prononcer, les parisiens tenaient prudemment à se renseigner sur le civisme des postulants. L'affiliation, demandée aux jacobins dès le 25 mars 1791, ne fut accordée que le 16 novembre, après avis favorable des clubs de Nimes et de Montpellier, qui, déjà affiliés, avaient été consultés par Paris. Il est vrai que les évènements du prin-

(1) Pièce justificative n° II.
(2) id. id. n° III.

temps de 1791, la fuite du Roi, puis la scission survenue entre les Jacobins et les Feuillants, qui troubla beaucoup les sociétés de province, expliquent en partie ce retard.

La société d'Aiguesvives s'affilia également avec les associations analogues qui se formèrent dans le voisinage de 1790 à 1794, dans le Gard et l'Hérault : Calvisson, Ners, Vauvert, Aubais, Sommières, Marsillargues, Lansargues, Clarensac, Aimargues, Pignan, Lunel, Crespian, Codognan, etc... Ainsi s'étendait le réseau des clubs, sentinelles vigilantes de la Constitution et auxiliaires de l'exécution des lois nouvelles.

Ce n'est pas cependant que la société d'Aiguesvives se soit désintéressée des questions purement locales : dès le mois de septembre 1790, elle se préoccupe au contraire des fraudes qui se pratiquent dans le commerce des eaux-de-vie, ainsi que des moyens propres à corriger ces abus, et, pour ce, prie la municipalité d'acheter une éprouvette. Le mois suivant, une députation est envoyée à la municipalité pour lui demander de mettre à ferme la boucherie et de faire une rue dans le quartier *du Coin*, conformément au désir des habitants. Un peu plus tard, une pétition au district réclamera l'établissement d'un bureau de poste à Aiguesvives. Il faut remarquer d'ailleurs que les relations entre le club et la municipalité furent toujours excellentes. Il n'en était pas de même en d'autres localités où le club se voyait obligé de stimuler, et parfois de combattre, une municipalité modérée ou hostile.

Mais, avant tout, la société s'efforça de défendre et de répandre les principes de la Constitution nouvelle du Royaume. La Déclaration des Droits de l'Homme, transcrite sur un tableau, fut encadrée et placée à l'endroit le plus apparent de la salle des réunions. Très souvent, la séance commençait par l'explication d'un point déterminé de la Constitution. La lecture des lois et décrets, communiqués par la mairie, celle des journaux, n'étaient jamais omises. La société s'était abonnée aux feuilles patriotes que lui avait recommandées le club de Nimes : *la Feuille*

villageoise, dont un des principaux collaborateurs était Rabaut-Saint-Etienne, *le Courrier d'Avignon*, *les Annales patriotiques* de Carra, *la Gazette* de Gorsas, *la Bouche de fer* On prit même un second abonnement à *la Feuille villageoise ;* le nouvel exemplaire fut lu chaque dimanche aux habitants sur la place publique par un clubiste, et remis ensuite au maître d'école pour servir à l'instruction des enfants.

Quelquefois, la société d'Aiguesvives intervint heureusement dans les villages voisins qui étaient troublés par des rivalités de partis : ce fut le cas notamment à Aubais et au Cailar.

La société d'Aiguesvives dit même son mot en matière de politique générale : dès le 10 décembre 1790, elle adopta, fit imprimer et répandit largement dans le royaume entier une adresse aux gardes nationales de France, où elle les exhortait à défendre la Patrie et les Droits de l'Homme, à triompher des ennemis de la Constitution, et où elle les encourageait vivement dans leur lutte contre l'aristocratie. Cette adresse valut au Club d'Aiguesvives de nombreuses félicitations, et, entre autres celles même des Jacobins de Paris.

Le 17 janvier 1791, la société informait avec satisfaction ses affiliées que les ecclésiastiques fonctionnaires de la paroisse, le curé Sérane et le vicaire Laporte avaient prêté la veille le serment civique (1). Le 9 avril, on décidait un deuil de quinze jours et la célébration d'un service solennel pour la mort de Mirabeau. Le 22 mai, la société envoyait à l'Assemblée Nationale une adresse demandant le remplacement des officiers aristocrates des troupes de ligne.

Vint la fuite du roi à Varennes, un des plus graves

(1) Le texte du serment du curé Sérane a été publié par M. le pasteur Dardier dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1883, p. 131. Laporte devint curé constitutionnel de Saint-Gilles, puis abdiqua, se maria, se fit terroriste et fut massacré à Beaucaire en 1796.

événements de la Révolution, qui apporta le trouble et la confusion dans une France encore dévouée à son souverain (21 juin 1791). Dès le 30, la société d'Aiguesvives, dans une adresse à l'Assemblée Nationale, lui témoigna que la fuite du roi avait concentré sur les représentants de la Nation tout l'espoir et toute la confiance du pays. Le 4 juillet, la fidélité au roi semblant opposée au pur patriotisme, on différa le serment de deux membres nouvellement reçus. La société des amis de la constitution et de l'égalité de Montpellier, un des modèles de notre club, demanda sur ces entrefaites l'abolition de la Royauté : ce fut une des premières manifestations purement républicaines de la Révolution (28 juin 1791). Le club d'Aiguesvives donna d'abord, le 7 juillet, son adhésion à la circulaire de Montpellier, mais, le 15, décida de surseoir à l'envoi de son adhésion, jugeant que la démarche était de la plus grande délicatesse et pour le moins prématurée.

Cependant la défiance était entrée dans les âmes, et Louis XVI avait désormais perdu le meilleur de sa popularité. La nuance est très sensible dans le texte des serments civiques prêtés par les membres du club, le 7 juillet 1791, premier anniversaire de sa fondation, et le 14 juillet, fête de la Fédération : « Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, et au Roi en tout ce qu'il commandera en conséquence des décrets de l'Assemblée Nationale ; je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, duement sanctionnée, d'élever mes mains sur la montagne pour demander à l'Etre Suprême le triomphe de la Liberté, et de descendre au besoin dans la plaine pour combattre au péril de ma vie les lâches qui voudraient l'attaquer ». — « Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Pouvoir Exécutif, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, duement sanctionnée, et de favoriser la circulation des denrées et la perception des impôts »

La Fête du 14 Juillet fut célébrée en grande pompe ; on chanta, rapporte le procès-verbal, « l'hymne patrio-

tique appelé *Te Deum* », les catholiques et les protestants chantant alternativement un verset, les premiers, en latin, et les autres, en français. Un souper patriotique termina la journée.

La scission des Jacobins et des Feuillants divisa les sociétés de province, dont beaucoup, mal renseignées, indécises, hésitèrent un temps entre les deux clubs rivaux de Paris. A Aiguesvives, il y eut aussi, sans nul doute, des difficultés intestines : entre le 4 août et le 17 septembre 1791, le club ne se réunit qu'une fois ; la société n'avait plus d'activité ; les cotisations ne rentraient guère ; les membres les plus modérés se tenaient à l'écart.

A Nîmes, à côté de la société doyenne des amis de la constitution, qui avait semblé pencher vers le club des Feuillants, se fondait, le 13 novembre 1791, une *Société populaire des amis de la constitution*, de recrutement plus démocratique et de tendances plus avancées. La société d'Aiguesvives s'affilia à la société nouvelle sans abandonner l'ancienne, mais les idées démocratiques progressaient : Le 2 octobre 1791, son président, le pasteur Ribe, avait déjà prononcé, lors de la fête célébrée pour la sanction de la constitution, un discours où les allusions en langage biblique aux faiblesses du roi sont transparentes : « Les rois des Nations les dominent, mais qu'il n'en soit pas ainsi parmi vous ; au contraire, que le plus grand soit comme le plus petit, et celui qui est à table comme celui qui sert ».

En février 1792, tandis que la situation générale se complique de plus en plus, la société d'Aiguesvives prend nettement parti contre les émigrés et les prêtres non assermentés. Pour faciliter l'exécution des lois et aider à la Défense Nationale, elle prête son concours à la municipalité : elle achète du blé ; elle émet des billets de confiance d'un sol et de deux sols pour un total de 600 livres ; elle recueille des fonds pour venir en aide aux volontaires nationaux et à leur famille. Le 10 juin 1792, un arbre de la Liberté est planté par ses soins sur la place publique.

Vint la terrible crise du 20 juin et du 10 août 1792, où sombra la Royauté. Le club d'Aiguesvives semble avoir hésité longtemps avant de se prononcer nettement. Le président Ribe ne cessa de recommander l'ordre, le respect des personnes et des propriétés, la confiance dans les autorités constituées. La société d'Aiguesvives finit par calquer sa conduite sur celle de la société populaire de Nimes et de la société de Montpellier. Il faut noter à l'honneur des aiguesvivois que, pendant toute la crise, leur premier souci fut celui de protéger Aiguesmortes, point sensible du département, contre une tentative criminelle ou ennemie rendue possible par l'état troublé du Royaume.

Mais les événements de Paris ont rompu l'harmonie. Le club d'Aiguesvives ne se réunit plus du 31 août au 5 novembre 1792. A cette dernière date, il reprit ses séances sous le titre de *société des amis de la liberté et de l'égalité*. Puis, tout de suite, nouvelle interruption, plus longue encore, du 8 novembre 1792 au 26 février 1793. Beaucoup de sociétés du Gard subissaient alors le contrecoup des dissensions incessantes qui divisaient les deux clubs nimois : l'un, le doyen, devenait girondin, l'autre, montagnard, et l'on cherchait vainement à provoquer leur fusion ou même leur réconciliation.

La société d'Aiguesvives se réunit encore quelquefois en mars 1793, puis, derechef, le 9 avril, les séances cessent pour ne reprendre que le 14 novembre. Le fédéralisme avait entre temps agité le Gard ; le pasteur Ribe, ancien président de la société d'Aiguesvives, devenu administrateur du département, avait été à Nimes un des chefs du mouvement. Le règne des sections s'était montré hostile aux sociétés populaires, qui furent fermées presque partout et souvent dévastées.

Ce n'est que le 24 brumaire, an II (14 novembre 1793) que le club d'Aiguesvives reprit son activité, sous le nom de *société populaire*, et, peu après, de *société populaire et montagnarde* (13 pluviôse), puis de *société régénérée*

des sans culottes (1er floréal). L'esprit a changé ; le règlement a été modifié (1) : Tout membre quittant la société sera regardé comme suspect ; le *tu* remplace le *vous* (11 ventôse) ; on s'abonne au *Père Duchesne* (19 nivôse) ; on prend part à la fête funèbre organisée à Nimes en l'honneur de Marat (21 frimaire) ; bientôt, on invite la municipalité à abattre les croix (15 pluviôse), on inaugure le Temple de la Raison (20 ventôse). D'ailleurs, la société s'est épurée, elle a éliminé les tièdes. Mais, très souvent, il ne faut pas prendre à la lettre les déclamations terroristes : l'époque était dure pour les modérés, vite changés en suspects et menacés par la guillotine ; il fallait se mettre au ton du jour.

Cependant la société d'Aiguesvives ne dénonça personne ; elle eut même le courage, — courage qui ne fut peut-être que de la candeur, — de donner, en pleine Terreur, le 24 ventôse, une attestation de civisme à son ex-président Pierre Ribe, ancien administrateur du département, compromis dans le mouvement fédéraliste et incarcéré. Ribe n'en fut pas moins guillotiné le 3 juin 1794 : La Terreur ne causa pas d'autre victime à Aiguesvives.

Mais la société agit surtout en faveur de la Défense Nationale. A cette heure tragique où l'Europe entière est liguée contre la France, elle équipe deux volontaires ou cavaliers jacobins, Louis Salle et Pierre Granon ; elle favorise la recherche du salpêtre ; elle organise en faveur des volontaires la collecte des chemises, des bottes, des draps de lits, des couvertures. Une souscription ayant été ouverte par le club de Nimes pour construire un vaisseau de ligne et l'offrir à la République, la société d'Aiguesvives réunit plus de dix mille livres : elle pouvait avoir changé de nom, elle était toujours restée en fait l'Ecole du Patriotisme.

La société veille aussi à l'application du maximum et à l'échange du numéraire et des bijoux contre des assignats.

(1) Pièce justificative n° IV.

Le 16 thermidor an II (3 août 1794), on apprend à Aiguesvives les évènements du 9 et la fin de Robespierre. De suite, la société félicite la Convention Nationale d'avoir déjoué « le complot infâme du monstre Robespierre ». Elle adhère à la pétition nimoise demandant la révision des jugements rendus « par l'exécrable tribunal révolutionnaire » du Gard. Les temps du terrorisme sont abolis.

Mais, avec eux, le rôle des sociétés populaires finit. Celle d'Aiguesvives se réunit pour la dernière fois le 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794) après avoir langui deux mois. Ce jour-là même une loi enlevait aux sociétés populaires toute autorité et tout moyen d'action, en attendant la loi du 6 fructidor an III (23 août 1795) qui les interdira. Le dernier acte connu de la société d'Aiguesvives est une pétition au district de Sommières en faveur de l'ex-curé Sérane (29 frimaire an III, 19 décembre 1794) (1). La réaction thermidorienne avait commencé.

Telle fut la société d'Aiguesvives. Elle compta aux plus beaux jours jusqu'à 200 membres inscrits, tous résidants à Aiguesvives, tous également originaires de la localité, sauf 6, nés dans les villages voisins. Fidèle image de la population d'un gros village, elle réunit 91 agriculteurs ou jardiniers, 42 fabricants de molletons ou distillateurs d'eau-de-vie, 15 tonneliers, 12 tailleurs de pierre, 30 artisans (cordonniers, maçons, serruriers, charrons, menuisiers, etc...), 2 pasteurs, le curé, le vicaire, le notaire, deux instituteurs, un chirurgien, un officier de santé, un ancien capitaine de vaisseau (2). Le pasteur Ribe fut, de 1790 au printemps de 1793, le membre le plus influent de la société.

Sans doute, le rôle de ce club ne fut ni très important, ni très original ; le contraire étonnerait d'ailleurs pour un village de 1.500 habitants. Son activité connut de longues interruptions. Constitutionnelle de 1790 à 1792, terroriste

(1) Archives départementales du Gard, 7 L 2, n° 9 et 1 Q 2, n° 18.
(2) *Ibid.*, 11 L 1, tableau des membres.

sous la Terreur, du moins officiellement, vite modérée après Thermidor, la société d'Aiguesvives resta toujours prudente ; elle suivit l'évolution de l'opinion publique et les inspirations des clubs de Montpellier et surtout de Nimes. Ses rapports directs avec les jacobins de Paris se réduisent à l'échange de quelques lettres ; elle n'en reçut en tout que six de la capitale, en 1791 et 1792 (1). Le club de Paris, peu soucieux de s'empêtrer dans les querelles locales, se tenait volontiers dans le vague, préférant agir sur les petits clubs par l'intermédiaire des clubs des grandes villes qu'il connaissait mieux. Il eut pour son affilié d'Aiguesvives de bonnes paroles, mais pas davantage.

Il serait sans doute ambitieux d'esquisser ici un jugement sur la société d'Aiguesvives. Mais on peut dire simplement, en son honneur, qu'elle n'oublia jamais ni son nom primitif *Ecole du Patriotisme*, ni les deux principes auxquels la Révolution doit sa grandeur, l'amour de la Patrie et celui de la Démocratie.

H. Chobaut.

I

Procès - Verbal

L'an mil sept cent quatre vingt dix et le septième juillet, plusieurs citoyens du lieu et canton d'Aiguesvives formèrent le dessein de créer dans ledit lieu une société des Amis de la Constitution. Mais pour l'exécuter on choisit un appartement comode où on se rendi pour tenir scéance.

(1) Pièce justificative n° V. C'est la moins incolore des lettres des jacobins de Paris. Il est certain que le club reçut aussi des circulaires et autres imprimés.

Avant de procéder à la nomination d'aucune charge, il fut nommé quatre députés pour aller auprès de monsieur le maire, lui demander, au nom de toute l'assemblée, son agrément et sa protection.

Les députés, qui furent les sieurs Bruguier, Déjardin, Pasquier et Salabert, s'étant transportés chez monsieur le maire, et monsieur Bruguier ayant porté la parole lui fit part de sa mission, à laquelle monsieur le maire répondit qu'il étoit charmé que notre patriotisme nous eut porté à former une société composée de citoyens zélés pour la nouvelle constitution ; que loin de nous refuser son agrément, il seroit toujours prêt à nous être utile, qu'il se chargeoit de faire agréer notre demande à la municipalité assemblée.

La réponse de M. le maire ayant été raportée à notre société, il fut procédé de suite à la nomination des charges. Monsieur Bruguier fut d'une commune voix proclamé président : ayant pris place, il fit un discours dans lequel, après avoir témoigné à l'assemblée sa gratitude sur sa nomination à la présidence, il s'étendit beaucoup sur le devoir d'un bon citoyen, sur l'amour, l'union et la fraternité qui doivent régner dans un corps qui n'a pour but que le bonheur de la patrie. Son discours fut suivi d'un applaudissement général. M. le président ayant repris la parole proposa pour secrétaire le sieur Salabert, qui, ayant été accepté, nomma pour ses adjoints, avec l'agrément de la société, les sieurs Pasquier et Rivière. Ces nominations faites, l'assemblée procéda à celle d'un trésorier, qui fut le sieur Daudé.

Les charges nommées, l'assemblée constituée, il fut délibéré premièrement quel seroit le nom que l'on donneroit à la société ; secondement, sa devise. Après bien de motions portées et murement discutées, il fut unanimement décidé, quant au premier article : que la société des amis de la constitution porteroit le nom *Ecole du Patriotisme* ; quand au second : que sa devise seroit : *Honneur, Union et Liberté.*

Après ces différents délibérés, monsieur le président a fait observer qu'il convenoit avant d'entrer en fonctions, de prêter le serment civique auquel la nouvelle constitution obligeoit toute société. En conséquence il le prononça lui-même en ce mot : *Je jure d'être fidelle à la Nation, à la Loi et au Roy, de maintenir au péril de ma vie la nouvelle constitution qui rend à ma patrie ses droits et sa liberté, et d'être sévère observateur des statuts de notre société.* Chaque membre répéta le même serment.

Ainsi fini la première séance de la société des amis de la constitution, de laquelle nous secrétaires avons dressé le présent procès-verbal, pour être gardé dans nos archives, et au bas duquel ont signé messieurs le président et autres membres.

Bruguier, président ; Pasquier ; Rivière, secrétaire ; Salabert, secrétaire ; P. Hébrard fils, Dejardin, Causse, Valladier, Mirabaud, Paul Hebrard, Carbonnier, Combe, Hebrard, Mêlon, Hebrard, Granon, Pattus, Gourgas, B. Pattus, Granon, Barnier, G. Daudé, Pattus, Pattus, Vidié, Hebrard pupille, P. Ribe, Fontanés, Hebrard pupille, Bonnet, J. Daudé, P. Doumergue, Hebrard, Larnier (?), Picheral, Grand, Marazel, Arnaud, L. Marazel, Pasquier, Pasquier, Marazel, Salle, Armand, Daudé, Itié, A. Combe, A. Liautard, Pattus, Combe, Rouvroy, Henri Pattus, Coulondre, Hebrard, Serane curé, Chauvard, Abric, J. Peridier, J. Hebrard, S. Galope, Roudier, H, Combe, L. Chauvard, L. Roux, J. Bénézet, Brun, Mourgues fils, Hébrard cadet, J.-L. Fournet, Combe, C. Rousson, Hugue, Empeyte (?), Vidier, Galope, Jalabert, E. Pattus, André Marioge, J. Bresson, Chauvard, Roudier père, Faravel.

II

Verbal de la Journée du 14 Juillet 1790

L'an mil sept cent quatre vingt dix le premier de la liberté et le quatorze juillet, les Amis de la Constitution soux le titre de l'École du Patriotisme, voulant donner une preuve de leur zèle et de leur amour pour la Patrie dressèrent de leurs propres mains un autel couvert de rameaux de lauriers entre lesquels on avoit entrellassé quelques branches d'olivier : d'un côté de l'autel et sur la colonne de la droite on voyoit un écriteau sur lequel on lisoit : *Vive la Nation* ; un second écriteau où on avoit mis : *Vive la Loi* étoit attaché au milieu de l'autel, et sur la colonne de la gauche il y en avoit un troisième où étoit écrit : *Vive le Roi*. En haut et sur la croisure des deux arcs de triomphe, on lisoit ces paroles : *Autel à la Patrie, Honneur, Union et Liberté*. Cet autel, orné de guirlandes, étoit entourré de rubans qui réunissoient les couleurs de la Nation et qui, agités par le zéphyr, s'élevoient avec majesté dans les airs et sembloient nous présenter l'embléme de l'essort qu'avoit pris la Liberté trop longtemps enchaînée.

La garde nationale s'assembla, et précédée de la municipalité et des membres de l'Ecole du Patriotisme, ont parcouru le village au bruit des fanfares guerrières pour avertir les habitants qu'il falloit se rendre à la place d'armes afin de prêter le serment civique. Bientôt les gardes nationnaux et tous les autres citoyens arrivèrent au lieu désigné pour cette auguste cérémonie.

M. Causse, maire, se plaça entre M. Seranne, prieur-curé, et M. Bruguier, président de la Société des Amis de la Constitution, derrière et au-dessus de l'autel. Un silence profond se joignit à l'entousiasme général. On entendit avec satisfaction les discours patriotiques de M le prieur-curé et du président de la Société des Amis de la Constitution ; leur zèle, leur éloquence vive et touchante frappa tous les

cœurs ; ils firent sentir les douceurs de la liberté, les charmes de l'union, les avantages de la nouvelle constitution, les obligations que nous avions à l'auguste assemblé nationale et à notre bon Roy, justement appellé le restaurateur de la liberté. Des applaudissemens réitérés succédèrent à ces discours qui firent l'admiration de tous les auditeurs.

A midi précis, tous les citoyens de tout sexe de tout âge se firent un plaisir de répéter le serment civique prononcé par les deux orateurs, et la Société des Amis de la constitution nouvellement établie vint en corps renouveller ce serment, que chacun de ses membres avoit déjà prêté individuellement. Les airs retentirent des cris de *Vive l'Union*, *Vive la Liberté* ; les échos sembloient se prêter aux désirs des citoyens et répétoient les louanges méritées que ces derniers donnoient avec un plaisir indicible aux généreux représentans de la Nation françoise, à un Roy qui fait le bonheur de son peuple, et aux braves parisiens qui ont donné de si grands exemples de patriotisme et de courage. La cérémonie fut terminée par le chant du *Te Deum* ; les catholiques romains en chantoient un verset, et les protestants, un autre. Une décharge générale suivit ce cantique d'action de grâce. L'union la plus intime régnoit au milieu de tous ces êtres, d'autant plus interressants qu'ils sont devenus libres, et la différence des opinions religieuses, loin d'être un sujet de discorde, devint un motif à la paix et à la fraternité.

Après avoir rempli ce devoir commun à tous les français, et que tout bon patriote doit regarder comme sacré, la troupe bourgeoise, à la tête de laquelle se trouvoit la municipalité, fit encore le tour du village ; elle étoit précédée de deux cent filles en habits blancs, ayant sur le bras une gance de ruban à la Nation ; rangées sur deux lignes, elles offroient le spectacle le plus intérressant et le plus magnifique, et attiroient les regards avides de tous les spectateurs. On alla de nouveau se ranger en bataille à la place d'armes, et, après avoir rompu les rangs, un détachement de la garde nationale avec la musique accompagna M. le maire,

M. le prieur et le président des Amis de la Constitution, aux portes desquels on fit une décharge, marque bruyante et non équivoque de la reconnoissance de tous les citoyens.

Vers les cinq heures du soir, on dressa sur la même place des tables pour mille couverts. Là, tous les habitants réunis firent un repas où éclata la joye la plus vive. On porta la santé de la municipalité, celle de la Société des Amis de la Constitution, du colonel de la légion, de la légion en corps ; on porta celle de ce sexe interressant et utile qui partage nos plaisirs et nos travaux, et qui venoit en foule couvrir la table des fruits de toute espèce, d'un dessert le mieux assorti. Pour couronner l'œuvre, on fini par boire à la prospérité de la Nation, au maintien de la Loi et à la santé du Roi : debout sur leurs chaises, on voyoit tous les citoyens tirer avec un zèle étonnant leurs canons chargés d'un rouge bord en faveur de ces différentes santés si chères à leurs cœurs. Mais ce qui devoit surtout exciter la joye et l'admiration, c'étoit de voir le vieillard mêlé avec le jeune homme, le fils avec la mère, la sœur avec le frère, le magistrat avec le soldat, liés l'un à l'autre, faire la farandole et témoigner ainsi au son de la musique l'allégresse qui éclatoit au fond de son âme ; tout jusqu'aux oiseaux qui, joignant leurs chants à celui de tous les françois, faisoient retentir les airs de leurs accens mélodieux, sembloient donner des marques de reconnoissance pour les régénérateurs de la Liberté. Tout prenoit part à la fête publique et vouloit contribuer à la rendre plus brillante et plus magnifique.

Après les témoignages divers du civisme et de l'amour de la Liberté, chacun alla trouver dans les bras du sommeil une partie de la récompense de ses sentimens patriotiques. Ainsi fini cette grande journée à jamais mémorable pour tous les françois.

BRUGUIER, président
RIVIÈRE Sre, SALABERT Sre

III

RÉGLEMENTS

de la Société des Amis de la Constitution établie à Aigues-Vives sous le titre d'École du Patriotisme le 7 Juillet 1790

21 Juillet 1791.

La nouvelle Constitution accordant à tout citoyen cette heureuse liberté qui concilie l'obéissance aux loix avec le moyen de faire connoitre son vœu individuel ; ayant considéré que c'est dans l'établissement d'une Société Patriotique que les hommes trouveroient le plus la facilité d'exercer leurs droits ; considérants que les établissements de ce genre seront le plus ferme appuy de la Révolution ; qu'une correspondance avec tous les amis de la Constitution augmentera les lumières des membres de notre association ; que l'égalité qui règnera parmi les membres de la Société alimentera dans l'âme de tous les citoyens cette émulation patriotique qu'il est si important de fortifier ; plusieurs habitants du lieu d'Aigues-Vives, pénétrés de ces vérités, d'accord sur ces principes et animés du noble sentiment qui les entretient, ont cru devoir se réunir, pour s'occuper de l'étude des loix émanées de notre auguste Assemblée Nationale et en maintenir l'exécution.

Touts dévoués à ne pas faire un pas dans cette brillante carrière sans avoir les décrets pour guides, ils se sont assemblés avec la permission de la Municipalité et ont arrêté les articles ci-après qui, proposés dans différentes scéances, se trouvent épars dans les différents procès-verbaux transcrits aux registres. Quoique séparés, on en

a été pendant un an les fidèles observateurs. Mais, le 7 juillet 1791, jour où l'on a célébré l'anniversaire de la fondation de la Société, le comité de rédaction, pour en faciliter la connoissance aux nouveaux membres qui n'auroient pas le temps de feuilleter les registres, a cru devoir les recueillir et les présenter à l'Assemblée, disposés par ordre de matières.

TITRE PREMIER

De l'établissement de la Société

Article Premier. — La Société des Amis de la Constitution portera le nom d'*École du Patriotisme*.

II. — La Société adopte pour devise ces mots : *Honneur, Union, Liberté*. Cette devise sera l'empreinte de son sceau entourré d'une courronne civique avec ces mots : *École du Patriotisme, Aigues-Vives*.

III. — L'Assemblée pourra s'affilier avec les sociétés animées des mêmes principes et entretenir avec elles une correspondance suivie.

TITRE SECOND

Des réceptions

Article Premier. — Tout citoyen ou fils de citoyen de bonne vie et mœurs aura droit de demander d'être admis dans la Société.

II. — Le nom de celui qui désirera être reçu membre de l'*École du Patriotisme* restera affiché dans la salle jusques à sa réception.

III. — Tout citoyen qui se présentera pour être reçu ne pourra l'être que d'une sceance à l'autre, afin que la Société ait le temps de délibérer pour scavoir s'il a les qualités requises, et ce ne sera que d'après un scrutin individuel que le suppliant pourra être reconnu membre de l'*École du Patriotisme*.

IV. — Les candidats reçus à la pluralité des suffrages prêteront le serment suivant : Je jure d'être fidelle à la Nation, à la Loi, et au Roi ; de maintenir au péril de ma vie la nouvelle Constitution qui rend à ma Patrie ses droits et sa liberté, et d'être sévère observateur des statuts de la Société.

V. — Le serment prêté, les nouveaux membres signeront le même serment qui est écrit sur le registre des réceptions, et il en sera fait mention dans le procès-verbal.

TITRE TROISIÈME

Des charges

Article Premier. — La Société nommera un président, trois secrétaires, un comité de correspondance composé de deux membres, un comité de dépenses composé de deux autres membres et un trésorier.

II. — Toutes les nominations seront faites au scrutin de liste simple.

III. — La nomination du président et des membres du comité de correspondance sera faite pour un mois ; ils pourront être réélus pour un second mois, et après un mois d'intervalle ils pourront encor être nommés.

IV. — Quand à la nomination des secrétaires, le premier mois on n'en renouvellera qu'un et le second mois deux, à datter du 7 juillet.

V. — Le trésorier et le comité des dépenses seront renouvellés tous les six mois.

TITRE QUATRIÈME

Fonctions des officiers

Article Premier. — Le président aura le droit d'accorder la parole, de mettre la délibération aux voix, de lever la scéance, de convoquer les assemblées, de nommer les membres qui composeront les députations.

II. — Sur la réquisition de huit membres, le président sera tenu de convoquer les sceances extraordinaires par billets.

III. — Le trésorier ne payera aucun compte de dépenses faites par la Société que sur des mandats expédiés par le comité qui en est chargé.

IV. — Tous les mois, le trésorier rendra compte à la Société de l'état des finances, et lui présentera les mandats du comité des dépenses sur lesquels il aura payé quelque somme.

V. — Le comité de correspondance sera chargé, de concert avec le président et les secrétaires, de rédiger les lettres, pétitions, adresses, etc.....

VI. — Les originaux des procès-verbaux transcrits dans les registres, les lettres, les adresses à envoyer seront signés par le président et les secrétaires.

TITRE CINQUIÈME

Des impositions

Article Premier. — Chaque membre payera par quartier la somme dont il sera redevable au trésorier à proportion des dépenses.

II. — Il sera fait mention dans le procès-verbal des

membres qui seront en arrière pour le payement de leurs quartiers, et l'Assemblée prendra les mesures nécessaires pour les faire payer ; l'exclusion de la Société sera la peine d'un refus de payement ; le refusant sera cependant tenu de contribuer aux dépenses faites et aux engagements contractés pendant qu'il étoit membre.

III. — Lorsque les fonds ne seront pas suffisants pour subvenir aux dépenses délibérées, le trésorier, de concert avec son comité, en fera part à l'Assemblée qui tâchera d'y pourvoir.

TITRE SIXIÈME

Des registres et papiers

Article Premier. — La Société aura trois registres. Le premier sera celui des procès-verbaux et réceptions ; le second, celui de correspondance, le troisième, celui des dépenses.

II. — Les archives contiendront les originaux des procès-verbaux, des pétitions, lettres, adresses, rangés dans leur ordre, et les papiers nouvelles, que le comité des dépenses fera relier en carton tous les trois mois.

III. — Les lettres, paquets et autres papiers adressés à la Société ne pourront être ouverts que dans la salle des sceances, par le président, en présence de plusieurs membres, et à son défaut par un secrétaire. Ils seront laissés sur le bureau pendant huit jours et seront ensuite retirés et mis aux archives.

IV. — Le premier secrétaire sera chargé de la clef des archives et répondra de ce qu'elles contiendront.

TITRE SEPTIÈME

Des sceances et motions

ARTICLE PREMIER.— Il y aura deux sceances ordinaires par semaine, le lundi et le jeudi, à sept heures du soir.

II. — La première sceance de chaque mois sera consacrée à discuter sur différents points de la Constitution, afin que tous les membres soient en état de répondre avec fermeté et par principes aux différents arguments qu'on pourroit leur faire sur nos nouvelles loix.

III. — Les membres des sociétés affiliées seront toujours admis aux scéances, et auront voix délibérative.

IV. — Le silence sera régulièrement gardé pendant la sceance et la clochette, en cas de rumeur, sera un signal employé pour faire taire tous les membres.

V. — Personne ne pourra entrer dans la salle avec des armes ou bâtons. Le contrevenant à cet article sera averti fraternellement, et s'il s'obstine à s'y conformer (*sic*), il sera exclu de la sceance.

VI. — On pourra commencer la sceance s'il y a le quart des membres ; on pourra délibérer s'il y en a le tiers.

VII. — La sceance commencera toujours par la lecture du procès-verbal de la précédente, la lecture des adresses, des lettres, etc... la discussion des motions.

VIII. — Aucun membre ne pourra parler qu'après avoir demandé la parole au président, et qu'il la lui aura accordée.

IX. — Toute personne à qui la parole aura été accordée sera tenu d'être debout en parlant.

X. — Personne n'aura le droit d'interrompre un membre qui aura la parole ; le contrevenant sera rappellé à l'ordre par le président. Le président pourra aussi être rappellé à l'ordre par l'Assemblée.

XI. — Si un membre, ayant la parole, manque de respect à l'Assemblée, ou se livre à des personnalités, le président le rappellera à l'ordre ; et en cas de récidive, il sera privé de la parole pendant trois sceances consécutives.

XII. — Toute motion sera décidée à la majorité des suffrages ; la forme ordinaire des délibérations sera par assis et levé, s'il y a du doute on fera l'appel nominal.

XIII. Toute motion non combattue et appuyée sera mise aux voix.

XIV. — Pour conserver la liberté des suffrages, lorsqu'il sera question d'aller aux voix, personne ne pourra quitter sa place.

XV. — S'il survient un évènement imprévu et urgent, le président en étant instruit en fera part à l'Assemblée, pour sçavoir s'il y a lieu de suspendre l'ordre du jour.

TITRE HUITIÈME

De la police

Article Premier. — La sceance étant ouverte, personne ne pourra s'occuper de la lecture des papiers-nouvelles.

II. — Il est défendu à tout membre de l'Assemblée de mettre dans la poche ni porter au dehors de la salle des sceances les registres, procès-verbaux, papiers publics, mémoires et autres imprimés ou manuscrits appartenant à la Société, sous peine d'être dénoncé et jugé par elle.

III. — Les droits de l'Homme et du Citoyen et la devise de la Société resteront toujours affichés dans l'endroit le plus apparent de la salle des sceances.

IV. — Un membre ne pourra parler plus de trois fois sur le même objet, sans en avoir préalablement demandé l'agrément à la Société.

V. — On ne pourra sous aucun prétexte prendre dans les appartements de la Société aucun repas, ni jouer aucun jeu ; l'on ne pourra pas même les prêter à cet effet, dans aucune circonstance, ni sous quelque raison que ce puisse être.

VI. — Tout membre de la Société qui l'aura quittée pour des raisons quelconques sera privé d'assister aux sceances et même de venir entendre lire les papiers-nouvelles. Il ne pourra rentrer dans la Société qu'après s'être fait présenter par trois membres, et qu'il aura été reçu conformément aux articles I, II, III, IV, V du titre second.

VII. — Les présents règlements seront transcrits de nouveau dans les registres dans le même ordre, à la suite du verbal de la sceance où ils ont été acceptés, et seront signés par le président et les secrétaires.

P. Ribe, président ; Combe, Pasquier, Grand, Hébrard, Milon, Hébrard, Mathieu, Carbonnier, P. Doumergue, Granon, Pattus, Valladier fils D. N. Secret., G. Daudé, Bénézet, Chauvard, Bresson, Rivière secrétaire ; Pasquier, secrétaire.

IV

RÉGLEMENTS

de la Société régénérée des sans culotte sceante à Aigues-vives, adoptés par la Société dans la sceance du premier floréal an deux de la République Française une et indivisible.

TITRE PREMIER

Article Premier. — Tout membre qui par des raisons quelconques quitera la Société ne pourra plus y rentrer et sera regardé comme suspect.

II. — La Société pourra s'affillier avec les sociétés animées des mêmes principes qu'elle et entretenir avec elles une correspondance suivie.

TITRE SECOND

Des réceptions

Article Premier. — Tout citoyen ou fils de citoyen de bonnes vie et mœurs aura droit d'être admis dans la Société.

II. — Tout citoyen qui désirera d'être admis dans la Société se présentera au Comité de surveillance qui d'après les renseignements qu'ils auront pris sur sa conduite le présentera à la descition de la Société pour être reçu s'il y a lieu.

III. — Tout citoyen qui sera admis dans la Société sera tenu de prêter le serment qui suit :

Serment

Je jure d'être fidelle à la Nation, à la Loi, aux Sociétés populaires, de maintenir jusques à l'extintion de ma vie la République une, indivisible et impérissable.

II. — Le serment prêté, les nouveaux membres signeront le même serment qui est écrit sur le registre de réception, et il en sera fait mention dans le procès-verbal.

TITRE TROISIÈME

Des charges

Article Premier. — La Société nommera un président, trois secrétaires, un comité de correspondance composé de quatre membres, un comité de dépences composé de deux membres, et un trésorier.

II. — Touttes les nomminations seront faittes aux scrutin de liste simple.

III. — La nommination du président et des membres du comité de correspondance sera faitte pour un mois ; ils pourront être rééllus pour un second mois, et après un mois d'intervalle ils pourront encore être nommès.

IV. — Quant à la nommination des secrétaire, il en sera changé deux tous les mois, en observant que le troisième qui y restera ne pourra y rester que le mois suivant.

V. — Le trésorier et le comité de dépence seront renouvellé touts les six mois.

TITRE QUATRIÈME

Fonctions des officiers

Article Premier. — Le président aura le droit d'acorder la parolle, de metre la délibération aux voix, de convoquer les sceances, de nommer les membres qui devont composer les députations et commission, et de lever la sceance.

II. — Sur la réquisition d'un membre, le président sera tenu de convoquer les sceances extraordinaires.

III. — Le trésorier ne payera aucun compte de dépences faittes pour la Société que sur des mandat expédié par le Comité qui en est chargé.

IV. — Touts le mois, le trésorier rendra compte à la Société de l'état des finances, et lui présentera les mandats du comité des dépenses, sur lequel il aura payé quelque somme.

V. — Le Comité de correspondance sera chargé de concert avec le président et le secrétaire de rédiger les lettres, pétition, addresses, etc.

VI. — Les origineaux des procés verbeaux transcrits dans le registre, les lettres, addresses à envoyer seront signés par le président et les secrétaires, et les attestations qui seront délivrées par la société seront signées individuellement.

TITRE CINQUIÈME

Des impositions

Artticle Premier. — Chaque membre payera dix livres par an, en deux payements qui seront fait de six en six mois et payés d'avance.

II. — Il sera fait mention dans le procès-verbal des membres qui seront en arrière pour le payement de leur cimestre, et la Société prendra des mesures nécessaires pour les faire payer. L'exclusion de la Société sera la peine d'un refus du payement ; le refusant sera cependant tenu de contribuer aux dépenses faittes et aux engagements contractés pendant qu'il en été membre.

III. — Lorsque les fonds ne seront pas suffisant pour subvenir aux dépenses délibérées, le trésorier, de concert avec son comité en faira part à la Société, qui tassera d'y pourvoir.

TITRE SIXIÈME

Des registres et papiers

Article Premier. — La Société aura trois registres. Le premier sera cellui des procès et réception ; le second cellui de correspondances, le troisième cellui des dépenses.

II. — Les archives contiendront les origineaux des procès-verbaux, des pétition, lettres, addresses, rengées dans leur ordre, et les papiers nouvelles.

III. — Les lettres, paquets et autres papiers addressés à la Société ne pourront être ouvers que dans la salle des séances, par le président, en présence de plusieurs membres, et à son deffaut par un des secrétaire ; ils seront laissés sur le bureau pendant huit jours et seront ensuitte retirées et mises aux archives.

IV. — Un des secrétaire sera chargé de la clef des archives et répondra de ce qu'elles contienne.

TITRE SEPTIÈME

Des sceances et motion

ARTICLE PREMIER. — Il y aura trois séances ordinaire par décade, qui seront le tridy, septidy et nonidy.

II. — Les membres des sociétés affiliés seront toujours admises aux séances et auront voix délibératives.

III. — Le silence sera régulièrement gardé pendant la séance, et la clochette en cas de rumeur sera le signal employé pour faire taire touts les membres.

IV. — Personne ne pourra entrer dans la salle avec des armes ou battons. Le contrevenant à cet article sera averti fraternellement et sy sobstine à s'y conformer *(sic)* il sera exclut de la séance.

V. — Aucune délibération ne sera prise sans qu'il y ait au moins un quart des membres de la Société présent à la scéance.

VI. — La séance commencera toujour par la lecture du procès-verbal de la précédente, la lecture des addresses et lettres, etc...

VII. — Aucun membre ne pourra parler qu'après avoir demandé la parolle au président et qu'il la lui aura accordé.

VIII. — Toute personne à qui la parolle aura été accordée sera tenû d'être debout en parlant.

IX. — Personne n'aura le droit d'interrompre un membre qui aura la parolle. Le contrevenant sera rappellé à l'ordre par le président. Le président pourra aussi être rappellé à l'ordre par la Société.

X. — Toutte motion sera dessidée à la majorité des suffrages ; la forme ordinaire des délibérations sera par assis et levé ; s'il y a de doute on faira l'apel nominal.

XI. — Toute motion non combattue et appuyée sera mise aux voix.

XII. — Pour conserver la liberté des suffrages lorsqu'il sera question d'aller aux voix personne ne pourra quitter sa place.

XIII. — S'il survient un événement imprévu et urgent, le président en étant instruit en faira part à la Société pour scavoir s'il y a lieu à suspendre l'ordre du jour.

TITRE HUITIÈME

De la police

Article Premier. — La scéance étant ouverte personne ne pourra s'occuper de la lecture des papiers nouvelles.

II. — Il est deffendu à touts membres de la Société d'emporter de la salle des sceances les registres, procès-verbaux, papiers publics, mèmoires et autres imprimés ou manuscrits appartenant à la Société, sous peines d'être dénoncés et jugés par elle.

III. — Tout membre qui manquera trois sceances consecutif sera exclud à perpétuité excepté qu'il donne des raison valables.

Fait et approuvé et signé individuellement par les membres régénérés de la Société d'Aiguesvives en sceance publique du premier floréal, en 2e de la République Française une et indivisible.

Granon, Pallion, Jaumel, Pasquier, Chauvard, Carbonnier, P. Hebrard, G. Daudé, D. Perrier, J. Doumergue, Rousson, Hebrard pupille, Armand, Combe, Barnier, Armand, Mélon, Melon, Roux, Cabanis, Bonnet, Pierre Hebrard fils, Maubernard, Gourgas fils.

V

Paris, le 8 Janvier 1792.
l'an IVe de la liberté

FRÈRES ET AMIS,

Votre sollicitude pour le bien public nous prouve l'excellante acquisition que nous avons faite en vous affiliant à notre société.

Nous gémissons, sans pouvoir y apporter remède, sur les agitations qui troublent la ville de Lunel. Nous ne pouvons que vous répéter ce que nous ne cessons de dire à toutes les sociétés des départemens et ce que nous pratiquons nous-mêmes : instruisez, éclairez la partie pauvre des citoyens, et le fanatisme disparoîtra, et l'amour de la Constitution naîtra, et les hommes deviendront heureux. Ce n'est, frères et amis, qu'en multipliant les moyens d'instruction, soit par la publicité de nos séances, soit par des lectures publiques, soit par des missions patriotiques dans les campagnes, etc... que nous pouvons espérer de consolider la Révolution, de rendre les français dignes de la Constitution. Les despotes veulent des sujets ignorants, les hommes libres doivent désirer des concitoyens éclairés : les protestans de Vaunage ne se conduisent si bien que parce qu'ils ont eu en général une éducation plus soignée que les catholiques. A l'avenir cette différence entre les cultes se remarquera moins, parce que l'instruction publique sera égale pour tous, et qu'il n'y sera pas question des dogmes des différentes sectes.

Nous nous sommes déjà fréquemment occupés des moyens pour diminuer l'agiotage, sans en avoir pu découvrir qui pussent produire leur effet sur-le-champ. La plus

grande cause de la différence qui existe entre l'argent et le papier est la demande continuelle que font les émigrés du premier ; ils le payent si cher qu'ils ne tarderont pas à être ruinés, et lorsqu'ils le seront, ou qu'on se sera emparé de leurs revenus, comme on le projette, si la guerre a lieu, l'agiotage produit par cette cause tombera. La seconde cause est la différence qui existe entre le nombre de gros et des petits assignats. L'Assemblée Nationale, en décrétant une plus grande quantité de petits, espère faire disparoitre cette seconde cause, et nous l'espérons avec elle.

C'est à nous, frères et amis, c'est aux vrais amis de la Constitution à aider les âmes faibles, à supporter les inconvénients qui sont nécessairement la suite d'un grand bouleversement politique, et à leur présenter les avantages dont ces inconvénients passagers seront suivis ; c'est à nous à guider les esprits peu éclairés dans la route du bonheur que tous les hommes désirent, mais que peu savent trouver.

Nous sommes avec des sentiments fraternels,

Les membres du comité de correspondance

Joseph GAILLARD, président.
Lanthenas, Duchosal, Louis Bosc, Boisguyon,
Bonneville, J. Henry Bancal, A. C. Mechin, Sre.

CARNET DE ROUTE

DU SERGENT MAZOYER

(Enfant de Nimes)

par M. BRET

membre résidant

Guerre d'Espagne 1823. — Sacre de Charles X. Prise de Bougie.

Le Musée du Vieux Nimes ne flatte peut-être pas l'œil du riche collectionneur de faïences qui regarde d'un air indifférent nos poteries de St-Quentin ou d'Uzès ne portant son attention que vers les vieux Moustiers, les Rouen, les vieux Marseille, les Strasbourg, etc. ; son exposition de châles et de tissus peut paraître pour quelques visiteurs, peut-être facétieux, une succursale de « Paris-Nimes » ou de quelques magasin de nouvautés.

Il n'en est pas moins vrai que pour celui qui a le culte du souvenir, pour le visiteur intelligent qui cherche à se rendre compte et à se documenter sur la manière de vivre de nos grands parents, sur l'existence qu'ils menaient dans leurs vieux « oustaous », construits sans aucun souci de l'hygiène, souvent mal éclairés, de notre vieux Nimes moyenageux ou dans les mas de nos banlieues ; pour les

jeunes générations, avides d'apprendre et toujours curieuses, notre musée est un musée utile, très intéressant et très documentaire.

Aussi suis-je heureux de constater ici que les critiques n'ont pas arrêté l'ardeur inlassable que met un de nos confrères, qu'il est inutile de nommer, à la recherche de tous ces objets curieux et à leur organisation dans les vitrines.

Il est philosophe et sait que depuis longtemps Destouche a dit dans son « Indiscret » : « La critique est aisée mais l'art est difficile ».

Parmi les nombreux dons que nous recevons, il nous arrive parfois de trouver de vieux papiers de famille, documents toujours intéressants, souvent curieux, qu'il serait coupable d'envoyer dormir dans une armoire sans en tirer tout ce qu'ils contiennent d'intéressant pour en faire profiter les amis du Vieux Nimes.

J'avais extrait, l'année dernière, d'un vieux dossier de la famille Phélip, vieille famille nimoise, les transes et les vicissitudes d'un jeune élève apothicaire, devenu plus tard un de nos plus grands chirurgiens, sous le règne de Louis XVI ; les tribulations de sa famille pendant la Révolution ; et quelques détails amusants sur cette famille royaliste pendant le premier Empire.

Aujourd'hui, grâce à l'amabilité de notre maire-député, M. Hubert-Rouger, la bibliothèque du Musée s'est enrichie d'un document assez curieux dont je vais vous entretenir.

Oh ! il n'est pas beau, il ne flatte pas l'œil, mais il n'en est pas moins curieux.

Il s'agit du carnet de route d'un enfant de Nimes, Victor Mazoyer, nom très répandu dans notre région, incorporé à Montpellier comme sapeur dans la 1re Compagnie, du 1er Bataillon, du 1er Régiment du corps royal du Génie, qui fit partie du 1er Corps d'Armée d'Espagne.

Je vous rappellerai, oh ! simplement pour mémoire, que Ferdinand VII qui avait été obligé d'abdiquer en faveur de Joseph Bonaparte, frère de Napoléon, fut, à la chute de

l'Empire, rétabli sur son trône par les Cortès, mais avec une nouvelle Constitution, un peu calquée sur la Constitution Française de 1791, qui déclarait la Souveraineté de la Nation, réduisant la royauté, absolue en Espagne depuis Charles-Quint, à un pouvoir étroitement limité.

C'est contre cette Constitution que protestait le Roi d'Espagne aidé par le clergé et le peuple. Les Cortès ne voulaient pas céder. La révolution grondait et Ferdinand VII appela à son aide les gouvernements absolus de l'Europe.

Un congrès se réunit à Vérone en 1823. La France, ou plutôt le parti ultra-royaliste, semblant obéir aux suggestions de la Sainte-Alliance qui tendait à entretenir la bonne harmonie entre les peuples et les rois, demanda à intervenir par les armes dans les affaires d'Espagne pour combattre la Révolution.

Louis XVIII hésitait ; mais le parti royaliste l'exigeait et le Roi dut céder.

Il y eut grand tumulte à la Chambre, et Manuel, député de l'opposition, qu'on accusait à tort de faire l'apologie du régicide fut violemment expulsé par les gendarmes.

La France dut envoyer une armée qui, sous les ordres du duc d'Angoulême, fut victorieuse sans combats bien meurtriers, dispersa les Cortès et rétablit Ferdinant VII dans son autorité absolue.

Ce fut le 19 février 1823 que Victor Mazoyer, partit avec son régiment, comme sergent, de Montpellier à Madrid.

La route se faisait par étapes de 7 à 8 lieues environ (28 à 30 kilomètres) suivant l'éloignement des villes, avec un repos d'une journée tous les quatre jours.

Consciencieusement notre troupier notait sur son carnet, d'une écriture très lisible, mais avec nombreuses entorses à l'orthographe, ses jours de départ, la longueur de l'étape, le nom du gîte, la durée du « sujour », (j'emploie ses expressions), le nom du département, de la province ; et, enfin, il avait réservé une colonne pour ses impressions qu'il avait intitulée « Objets remarquables ».

Oh ! ces notes sont brèves !

Le paysage ne lui disait pas grand chose. D'ailleurs, nous sommes en hiver ; la route est longue, froide, souvent couverte de neige ; plus de fruits à grapiller dans les vignes ou dans les vergers ; les arbres ont perdu leurs feuilles, et (excusez moi, je parle en militaire), l'on bouffait les kilomètres en soufflant dans ses doigts, en tapant des pieds sans se soucier du pittoresques ou de la beauté des sites que l'on traversait ; une bonne pipe, quelques lazzis grivois « les joyeuses chansons de route faisaient trouver le trajet moins long et l'étape arrivait ».

Là, c'était un peu de repos et Mazoyer, en termes très brefs notait ses impressions. Lodève, jolie petite ville ; Milhau, jolie petite ville, beau pont en bois ; Rodez, beau clocher, et ces brèves appellations reviendront à chaque étape sans autres commentaires. Toutes les grandes places deviendront pour lui, bon nimois, une belle esplanade.

Après 28 jours de voyage le régiment avait parcouru 156 lieues (624 kil.) et arrivait à Bayonne, « grande et belle ville, port de mer ! » où devait avoir lieu le rassemblement du corps expéditionnaire que le duc d'Angoulême devait passer en revue.

Le 6 avril, 60.000 hommes bivouaquaient par un temps affreux à la dernière étape française, St-Jean de Luz, et le lendemain on entrait en Espagne. Mais à Irun, on se butait à la Bidassoa, dont le pont avait été coupé par l'ennemi. Mais le corps du génie était là ; et bien que ce fut, dit-il, très dangereux, on construisit un pont de barques qui permit à l'armée française de passer.

Les étapes vont recommencer pour notre sapeur jusqu'à Burgos, sans escarmouches, et les villes d'Espagne ne lui produiront pas plus d'effet que celles de France, et nous retrouverons pour Hernani, Villafranca ou Vittoria : « jolie petite ville, grande ville, beau clocher, belle esplanade. »

Mais, à Burgos, on va rester 18 jours, et notre troupier aura le loisir de visiter « la jolie et belle ville », de se

promener sur la « belle place d'armes », devant la belle citadelle et de monter dans « le beau clocher où il y a 400 degrés pour aller au bout, ensuite 15 belles cloches dont elles s'entendent à 5 lieues. » C'est peut-être exagéré !

Avant de partir pour Madrid, le maréchal Oudinot, duc de Reggio, qu'il appelle « Région » passera la revue des troupes avant de reprendre les étapes. Je vous dispense des noms des localités espagnoles qu'il estropie à plaisir. Valladolid, Ségovie, etc, et enfin « l'Esquirial », palais royal, là où est la sépulture des rois, le Prado, lieu de plaisance et enfin Madrid et son palais royal.

Jusqu'ici la guerre ne fut pas très meurtrière et l'entrée dans la capitale ennemie fut une entrée triomphale.

Les soixante mille hommes d'infanterie ou de cavalerie furent reçus avec joie. « Les bourgeois se jetaient dans nos bras ainsi que les demoiselles, en criant : « Vive les Français qui sont nos libérateurs ».

Ce fut le premier contact des troupes françaises avec les Espagnols.

Mais dans toute cette affaire, où est donc l'ennemi ? Il a fui dès l'annonce de l'arrivée des troupes françaises, et fui aussi loin qu'il pouvait, à l'extrémité de la Péninsule, au fond de l'Andalousie, sur les bords de l'Atlantique, à Cadix, où les Cortès se sont réfugiés, emmenant avec eux le pauvre roi Philippe VII, comme prisonnier.

L'armée française s'y transporta et après quelques jours de bombardement la ville capitula et les Cortès rendirent le roi que l'on ramena triomphalement dans sa capitale.

Les troupes françaises séjournèrent à Madrid pendant deux mois et six jours.

La victoire de Cadix avait fait pas mal de mécontents et les Cortès avaient encore de nombreux partisans dans la capitale.

On ne se sentait pas en sécurité, dit notre sapeur. Toutes les nuits il y avait des alertes Ils ont même empoisonné la fontaine du quartier où j'étais, mais heureuse-

ment qu'on l'a découvert à temps et personne n'a été malade. Ils ont miné le quartier par des galeries souterraines pour nous faire sauter, mais encore heureusement, prévenus à temps, leur complot n'a pas réussi.

Le 24 juin le duc d'Angoulême et tout son état-major se rendait à la messe dans une grande église de Madrid. On avait encore miné tous les souterrains et les caveaux ; on avait dissimulé aux quatre coins de l'édifice des tas de poudre pour provoquer l'incendie et tuer le plus de monde possible.

Mais heureusement quand on y mit le feu la poudre ne prit pas. La suite du duc donna l'alarme, les troupes cernèrent la place et les criminels furent pris et passés par les armes. « Sans les deux compagnies de sapeurs qui nous sommes trouvés là, toute la ville de Madrid aurait sauté ou péri par les flammes » !...

Après de pareilles émotions, il est bon de prendre un peu de repos, et notre sapeur va noter les impressions de ses promenades en ville. « Madrid, jolie et grande belle ville, beau palais royal, belle place d'armes, superbe Jardin du Roi, où il y a toutes sortes de fruits. Au milieu du jardin se trouve un superbe bassin où le Roi se promène dans son bâteau. Il y a aussi une ménagerie qui possède toutes sortes d'animaux. »

Le Prado lui produit une impression de grandeur et de beauté. « C'est la plus belle promenade qu'il se puisse voir. Dans un bassin se trouve une belle fontaine qui représente Neptune sur son char traîné par deux chevaux marins, etc... »

Pour rentrer en France l'armée française n'avait que deux routes, celle d'Irun, en Navarre ou celle de Cerbère en Catalogne. L'ennemi qui n'avait pas désarmé complètement et qui ignorait le chemin que choisirait le duc d'Angoulême avait massé ses troupes dans les deux places fortes qui surveillaient les deux passages. Pampelune, pour la Navarre, Lérida pour la Catalogne.

L'état-major français qui voulait assurer le retour tran-

quille des troupes et prévenir les surprises toujours possibles de l'ennemi, décida pour porter un coup final au parti des Cortès de faire le siège de ces deux places.

Notre sapeur va donc quitter Madrid, le 1er août pour Pampelune. Il notera encore ses étapes, ne variera pas ses expressions laconiques et arrivera à Pampelune, « jolie et grande ville fortifiée », le 10 dans la journée. On commença le siège le même jour à 8 heures du soir. Le bombardement de la place dura 6 jours et l'ennemi se voyant perdu se rendit, et le 17, les troupes francaises, rentraient dans Pampelune.

Le brave Mazoyer est ému et bouleversé par le spectacle qu'il a sous les yeux, il essaiera de nous en faire le tableau : « On voyait beaucoup de maisons abattues, des gens qu'ils avaient perdu la vie dans leur maison, à chaque coin de rues on en trouvait qu'ils avaient été tués. On fit deux mille prisonniers qui furent conduits en France. Ces pauvres espagnols ! qu'ils faisaient triste figure ; on les voyait qu'ils sortaient de dedans les caves tout étonnés et tout surpris. Les pauvres femmes ou demoiselles avaient beaucoup de chagrin d'avoir suivi une pareille affaire, mais avec cela, ils étaient contents que cette affaire soit terminée et marquaient leur joie par de grandes réjouissances. »

Le siège terminé, les troupes, pour se reposer, retournèrent à Saint-Sébastien, lieu de rassemblement, mais elles n'y restèrent pas longtemps.

Notre sapeur, arrivé le 25, retourne sur ses pas le 27, pour aller faire le siège de Lérida.

Il note toujours à sa façon ses nouvelles étapes, cependant en arrivant à Fraga, en Aragon il devient plus prolixe, « belle province, dit-il, on y récolte beaucoup de figues, beaucoup d'olives et des oranges ».

Il ne fit que toucher à la Catalogne, car devant le triste sort de sa malheureuse sœur navarraise, la citadelle de Lérida se rendit sans combat, et les troupes

françaises purent retourner à Saint-Sébastien pour rentrer en France.

La guerre d'Espagne était terminée.

Le 1er décembre les troupes campaient à Saint-Jean-de-Luz, faisaient un séjour de douze jours à Bayonne et notre sergent regagnait sa garnison de Montpellier, cette fois par la route de Toulouse, « grande et belle ville », Carcassonne, « belle fontaine », Narbonne, « beau canal » et arrivait à Montpellier, « grande ville », le 4 janvier 1824.

La campagne avait duré onze mois ; la route s'était faite en cent dix-sept étapes, et notre sapeur avait parcouru huit cent soixante-deux lieues, soit, environ trois mille cinq cent kilomètres.

Être soldat à cette époque n'était pas un simple passage à la caserne, mais une véritable carrière, et si vous me le permettez, nous allons suivre d'un pas rapide, mais toujours avec son carnet de route notre bon sergent Mazoyer.

Il ne resta que sept mois à Montpellier. Il en repartait le 20 octobre 1824 pour Arras, dans le Pas-de-Calais, où il arrivait le 10 décembre après cinquante jours de marche, et toutes ses étapes : Mende, Le Puy, Clermont, Nevers, Gien, Montargis, Fontainebleau, Meaux, Compiègne (on leur avait fait éviter Paris) Saint-Quentin, Cambrai, seront notées simplement comme de petites ou grandes et jolies villes. Il signalera cependant, le clocher de Mende, le château de Fontainebleau, celui de Compiègne et enfin les fabriques de Saint-Quentin.

Mais pendant ce temps Louis XVIII était mort et son frère Charles X lui avait succédé. On devait le sacrer à Reims le 29 mai 1825. Or, le régiment de Mazoyer se trouve désigné pour faire partie du cortège qui escortera le Roi, le jour du sacre.

En sept étapes la route est faite et notre sergent va voir défiler devant lui toute la Cour de Charles X qu'on devait, dit-il, *nommer* dans la Cathédrale, roi de France et de Navarre.

Il va voir tour à tour les princes de la Cour, les Cardinaux, les princes des puissances étrangères. Il est enthousiasmé : « C'était une des plus grandes fêtes qu'il puisse y avoir sur terre. »

On avait fait venir pour cette cérémonie 60.000 hommes qui campaient autour de la ville. Charles X passa la revue des troupes à 10 heures du matin, escorté par le duc d'angoulême, le duc d'Orléans, la famille royale, les généraux et les dames de la Cour.

« C'était la plus belle suite qu'il puisse y avoir. »

A onze heures l'armée défilait devant le roi qui était monté sur un beau cheval blanc tout garni d'or et d'argent. Le roi portait une épée toute garnie de diamants à la poignée.

Les fêtes passées, on retourne à Arras.

Le carnet sera muet pendant quelque temps. C'est donc du repos pour notre sergent. Il nous signalera pourtant son changement de garnison. Il est versé dans le 8e d'artillerie à pied à Toulouse. Nouveau repos jusqu'au 1er août 1828 d'où son régiment repart pour Toulon. Il mettra vingt-cinq jours pour franchir les étapes qu'il notera comme d'habitude.

Ici encore un arrêt dans ses notes. Elle est facile à expliquer. L'on massait dans le sud de la France les troupes qui devaient prendre part à la conquête de l'Algérie et notre sapeur fut versé, à Avignon, dans la 5e batterie du 16e régiment d'artillerie, qui partira de cette ville le 22 août 1833 et qui attendra un mois aux environs de Toulon, à la Valette, son tour d'embarquement.

C'est le 27 septembre que son régiment est désigné pour l'expédition de Bougie et embarqué sur le vaisseau qui embellissait la rade de Toulon. Content de sortir de son inactivité, il devient lyrique ! « Il faut faire ses adieux à la terre de France dans l'espoir de la couvrir de lauriers à notre retour. »

Il est heureux de quitter le service fastidieux de la garnison.

La joie se fait sentir dans tous les cœurs des français ! Le vent nous protège de toutes ses forces et fait disparaître à nos yeux les jardins et forêts qui flattaient notre vue. Notre marche est rapide, mais le 3 à 2 heures du matin un vent du Nord se leva et transporta notre vaisseau sur les côtes d'Hyères. Nous avons manqué faire naufrage. Nous nous voyons tous perdus.

Mais ici encore son bon génie le protège, et le calme revenant, son bâteau peut rejoindre sans mal le reste de l'escadre.

Mais cet effroi avait suscité quelques plaintes chez les soldats qui geignaient, disaient qu'ils ne reverraient plus la France ; mais ce qui occasionnait le plus de murmures, c'était la nourriture.

Cette cause seule, dit-il, pouvait nous faire révolter. nous avions de mauvaises fèves deux fois par jour, et notre meilleur plat était un morceau de lard gâté, accompagné de beurre à goût de suif. Comme pain, nous avions du biscuit, qu'on nomme galette, à demi rongé par les vers.

Mais toute cette effervescence est calmée quand on aperçoit dans la brume les terres fertiles d'Afrique.

L'amiral fait tirer un coup de canon pour annoncer notre arrivée. Les Bédouins nous répondent des trois forts qu'ils occupaient : le fort rouge, le fort de la Casbah et le fort Belkader, probablement Abd-El-Kader.

Le général Trezel, qui fut d'ailleurs blessé pendant le siège, attendit une demi-heure avant de commencer l'attaque et le bombardement de la ville qui devait précéder le débarquement des troupes. Les Bédouins nous attendaient. Ce fut alors, dit-il, une guerre sanglante, mais nos soldats, remplis de courage, se jetèrent sur l'ennemi qui fut obligé de se replier sur une montagne qu'on appelle « le Marabout ». Nous avons, dans cette affaire, perdu plusieurs de nos braves qui reposent maintenant sur une terre étrangère. Mais aussi pour nous venger (l'instinct bestial

de l'homme reparait toujours), nous avons pillé, brûlé tout ce que nous avons pu atteindre.

Malgré le bombardement nous étions entourés d'ennemis cachés dans les replis de terrains. Nos braves cannonniers tombèrent dans une embuscade et durent abandonner leur pièce. A leurs appels nous courûmes à leur secours ; nos braves marins se distinguèrent ainsi que toutes nos troupes ; notre brave artillerie, nos braves sapeurs du génie, nos mineurs toujours remplis de courage, notre brave 59me de ligne avancèrent sous une pluie de balles, affrontant le trépas pour faire l'assaut de cette maudite montagne et d'un moulin d'où partaient les coups. Cette journée du 12 Octobre nous coûta plusieurs de nos braves, mais les sauvages bédouins en perdirent bien davantage.

Je passe sur les péripéties imagées de divers combats.

Le 1er Novembre, jour de la Toussaint, 5 à 6000 Arabes venant de Constantine étaient venus renforcer le parti ennemi qui s'approcha jusqu'aux portes de la ville ; mais les Français qui avaient aussi reçu des renforts venant d'Alger, des chasseurs à pieds d'Afrique et un bataillon du 4me de ligne, purent repousser les attaques de l'ennemi qui perdit beaucoup de monde, et procurer à nos troupes une tranquilité relative jusqu'au 4 janvier.

La construction d'un blockhaus au milieu de la plaine fut décidée. Si cet ouvrage causa au génie beaucoup de fatigues, il incita les Arabes à en faire le siège.

Notre sapeur se trouvait enfermé dans cette petite enceinte fortifiée, et dut supporter non seulement le mauvais temps, mais encore les attaques de nuit de l'ennemi. Après huit jours de transes perpétuelles, le chef de groupe décida de faire une sortie pour chasser les Bédouins qui les tracassaient. Nous les poursuivimes, dit-il, jusque dans leurs villages qu'ils abandonnaient. Tout fut brûlé ; nous ramenames quelques bestiaux et quelques fusils qu'ils avaient enlevés à nos morts.

Quelques jours après l'ennemi revint à la charge, mais

cette fois avec des renforts et nous dûmes reculer jusqu'aux avants-postes. Les balles tombaient sur les Français comme la pluie, et nous eûmes des morts et des blessés.

Pour en finir, le 24 avril, 12 à 1500 hommes sortirent de Bougie pour refouler l'ennemi à deux heures de marche de nos portes. Nos soldats ne reculant jamais rentrèrent dans les tribus. On incendia toutes les maisons. Les chasseurs à cheval cernérent l'ennemi qu'ils sabraient à droite et à gauche le refoulant contre nos régiments de Zouaves. Ce fut un affreux carnage. Les obusiers faisaient dans leurs rangs de grands ravages. Les soldats étaient heureux car la fusillade n'épouvante pas les Français.

Les troupes françaises, toujours protégées de la divine Providence, ne perdirent pas un seul homme dans cette affaire.

Nous pûmes respirer tranquilles pendant quelques jours, mais le 5 juin, le dey de Constantine avait envoyé en renfort 5 à 6000 hommes, espérant reprendre la place, mais le blekhaus qui leur barrait la route les chatia si durement par leur tir à boulets ou à mitraille qu'ils essayèrent d'en faire le siège pendant la nuit. Ils parvinrent à franchir la première enceinte qui était de quatre mètres de haut, sur quatre mètres de large. A cause de la proximité de l'ennemi les Français ne pouvaient se servir de leurs canons. On se battit à l'arme blanche. Heureusement, dit-il, un de nos braves canonniers eut l'idée d'allumer les obus, de les prendre avec ses deux mains et de les jeter dans les fossés de la redoute, ce que jamais on avait vu faire ni même entendu dire. Les camarades qui tombaient autour de lui ne le décourageait pas. Il fit tant de ravages dans les rangs des assaillants qu'ils durent abandonner le siège laissant les fossés pleins de cadavres. Dans cette affaire on perdit du monde, mais notre sergent et le brave canonnier en sortirent sains et saufs.

Après cette affaire la tranquillité revint et notre sapeur put retourner à Nimes dans ses foyers, après la conquête.

Je ne crois pas, Messieurs, vous avoir trompé en appelant ce carnet de route un petit document très intéressant. Il nous montre bien l'esprit des soldats de la Restauration, dignes fils de ceux de la 1re République ou du 1re Empire qui parcouraient sans se plaindre, sans discuter, toutes les grandes routes d'Europe n'ayant qu'un souci ; l'honneur de leurs aigles ou de leurs drapeaux, images de la Patrie, et accomplissaient des actes d'héroïsme pour la défense d'une cause qu'ils ignoraient le plus souvent.

Quelques notes de comptes personnels, la liste des prisonniers espagnols dont notre sapeur devait avoir la garde, une théorie d'escrime en 19 leçons et enfin une chanson complètent les documents de ce carnet de route.

En France, dit-on, tout finit par des chansons ; j'en fera; de même pour cette petite causerie en vous disant un couplet de celle de notre compatriote, le sapeur Mazoyer.

Elle donne bien l'idée de l'état d'âme du soldat français, bon camarade et heureux des succès remportés par l'armée dont il faisait partie.

Elle a été certainement composée par lui, à en juger par sa naïveté, son manque absolue des règles de prosodie, le nombre très indéterminé des pieds et la fantaisie de ses rimes.

Elle commence ainsi :

« Je vais vous chanter l'histoire de l'expédition de Bougie
Les Français s'y sont distingués avec le peuple d'Arabie...

Je vous dispense de la suite.

Il y a neuf couplets qui sont chacun destinés à exalter l'héroïsme des divers régiments qui ont participé à l'expédition : les marins, le 4me et le 59me de ligne, les sapeurs du génie et les artilleurs, le train des équipages, les zouaves, les chasseurs et les bataillons d'Afrique ; il n'a même pas oublié les officiers d'administration.

Mais le couplet que je vous réserve, comme bouquet, est celui consacré à la légion étrangère. Cette arme était surtout composée, à cette époque, de Polonais chassés de leur pays par la tyrannie du Czar Nicolas Ier, contre lequel ils s'étaient révoltés.

N'oublions pas dans ce moment
Notre légion étrangère.
Car ils sont tous de bons enfants,
Ils se battent comme nos frères.
Ils combattront pour notre pays.
Ils soutiendront notre patrie.
Reconnaissons pour nos amis.
Tous les enfants de Varsovie !

GROTTE SÉPULCRALE NÉOLITHIQUE DU Dr JULIAN

(Près de Beaucaire)

ETUDE ETHNOLOGIQUE

par

M. le Docteur Pierre DELAMARE

Le département du Gard, abondant en vestiges préhistoriques, vient de s'enrichir d'une nouvelle découverte d'un très haut intérêt pour les préhistoriens.

Je ne viens pas ici refaire l'excellent article de MM. le Dr Julian et Ferrand qui a paru dans le journal l'*Anthropologie*, année 1923. Leur étude est surtout descriptive et anatomique avec des détails techniques que je passerai sous silence.

Après avoir résumé le résultat des fouilles qu'ils ont opérées dans la grotte du Dr Julian, et indiqué les mensurations principales des ossements qui s'y trouvaient, je me propose de m'étendre plus longuement sur la configuration curieuse et fort rare que nous avons constatée sur les crânes de cette grotte et de présenter une hypothèse qui paraîtra, peut-être, un peu hasardée, sur l'ancien

habitat occupé par cette tribu à tête ronde, et sur la route qu'elle a pu suivre avant de s'installer sur les bords du Rhône.

En 1922, le Dr Julian et M. Ferrand, agent-voyer cantonal, exploraient une grotte sépulcrale, près de Beaucaire, que ce dernier venait de rendre au jour.

Voici la description qu'en donne à ce moment-là le Dr Julian dans un journal de la région :

« Cette grotte est située dans un petit vallon du quartier des Cannettes qui descend en pente rapide sur la rive droite du Rhône, en face du domaine des Prémont.

Dans l'intérieur de la sépulture nous avons déjà trouvé vingt-neuf squelettes ensevelis sous un amas de pierres et de terre ; à des niveaux différents. Couchés côte à côte en rayons de roue, ils ont la tête tournée vers le fond de la grotte et les pieds vers l'ouverture extérieure.

Les crânes sont entourés des petits os de la main ; la calotte crânienne du dernier squelette découvert en était remplie.

On peut conclure de cette remarque qu'au moment des funérailles, les avant-bras du mort étaient fléchis sur les bras et les mains appliquées sur la face.

Tous les ossements, soit par l'action des agents extérieurs, soit à la suite des manipulations subies au moment des inhumations successives, sont en très mauvais état ; leur partie spongieuse se délite et tombe en poussière au moindre contact. Les sutures crâniennes ne sont pas plus solides. Néanmoins nous avons pu étudier quelques échantillons moins détériorés que les autres et les mesurer.

Tous ces restes appartiennent à des personnes de taille moyenne élevée, à têtes très rondes — ultra brachycéphales. — Tous les maxillaires que nous avons examinés portent des dents magnifiques, plantées verticalement, sans trace d'usure ni de carie. On doit exclure toute idée de prognathisme.

Les débris de poterie trouvés dans la grotte offrent

tous les caractères de la céramique néolithique : vases en terre grossière, épaisse, vacuolée, rouge ou blanche, patinée de noir à l'intérieur. Tous ces récipients frustes reposent sur des fonds plats. Sur deux tessons seulement existe une ornementation qui semble indiquer un éveil du sentiment artistique. C'est la décoration par impression digitale.

Enfin nous avons pu recueillir trois rondelles en os portant des traces de polissage et perforées au milieu. Ces objets faisaient probablement partie d'un collier dont se parait une des jeunes femmes ensevelies ».

Nous n'ajouterons rien à cette description du premier moment, sinon que le nombre des cadavres s'est élevé plus tard à trente-deux, nombre obtenu par la découverte de trois nouvelles mandibules.

Si, maintenant, nous comparons la grotte sépulcrale de Beaucaire aux nombreuses sépultures sous roche du département du Gard nous trouvons qu'elle diffère de celles-ci sur presque tous les points.

D'abord la disposition des squelettes en rayons de roue que nous ne retrouvons chez nous que dans la crypte de Collorgues.

A Collorgues, les squelettes entiers étaient aussi rangés côte à côte, par couches successives, et en rayons de roue.

Le propriétaire du terrain, seul témoin au moment de la découverte, écrit le Dr Raymond, dit à M. Lombard-Dumas :

« Cette cavité était circulaire et les squelettes étaient au nombre d'une quinzaine. Ils étaient disposés en cercle, les pieds tournés vers le centre de la tombe. ».

Cette particularité, quoique très rare, s'est rencontrée ailleurs. A ce sujet nous lisons dans le numéro 3 du Bulletin de la Société préhistorique (1924). « On a décrit dans l'Inventaire des Dolmens et Ménhirs de l'Eure, un tombeau néolithique qui se trouvait sous un gros bloc calcaire et formé de trois couches de squelettes super-

posés et disposés les pieds au centre. Cette sépulture offre des analogies avec celle de Houlbec-Cocherel, située aussi sur la rive droite de l'Eure. »

A Pressigny-l'Orgueilleux, près Vernon, M. de Puligny a décrit une autre sépulture sous tumulus où les squelettes étaient disposés en cercle, les pieds au centre.

Autres particularités, les crânes de Beaucaire sont excessivement courts — ultra-bachycéphales — et offrent une déformation à laquelle on a donné le nom de plagiocéphalie ; en outre le mobilier est très pauvre, et, chose curieuse, aucun silex n'a été rencontré dans la grotte.

L'habitude d'appliquer les mains du cadavre sur la face ne se voit que très rarement.

Donc, autant par les caractères ostéologiques, la disposition des squelettes, la déformation artificielle des crânes que par le mobilier, la sépulture qui nous occupe est originale et ressemble fort peu à celles du Gard et même de l'Europe.

Ajoutons que la plagiocéphalie ne s'est, à notre connaissance, rencontrée nulle part, à cette époque.

Crâniométrie

Jusqu'à la fin du siècle dernier on n'avait recueilli dans les grottes du Gard que des crânes longs. M. Carrière termine ainsi un excellent travail sur la Palethnologie des Cévennes (1893).

« Aucun crâne brachycéphale ou mésaticéphale n'a été trouvé dans les grottes de Durfort, Rousson, etc., ni dans d'autres grottes sépulcrales du Gard à notre connaissance. » Et plus loin : « L'époque de l'immigration en grand nombre de brachycéphales de la France méridionale est encore à rechercher et ne paraît pas antérieure à l'âge du bronze. »

Avant la découverte de la grotte de Beaucaire on ne connaissait dans le Gard que deux crânes courts ; l'un trouvé dans la grotte d'Aiguèze, bien conservé, qui a permis au Dr Raymond de nombreuses mensurations, l'autre, recueilli dans la grotte de Tresques.

M. Nicolas, qui a fouillé cette dernière sépulture, écrit :

« Dans cette troisième salle ont été trouvés deux crânes et des os longs..... l'indice céphalique de l'un d'entre eux était de 86,23. »

Cet indice, accepté par le Dr Raymond, m'a surpris et je fais des réserves, d'autant plus que m'étant reporté à la communication de M. Nicolas au Congrès de l'Afas de Grenoble, ce dernier faisait remarquer qu'il ne possédait pas alors d'instruments de précision. Nous étions, M. Cabanès et moi, dans le même embarras au moment des premières mensurations des crânes de la grotte du Dr Julian et nous avions attribué un indice de 93 à un crâne qui n'a eu en réalité que 90 lorsque nous eûmes à notre disposition un instrument de mesure moins grossier que le premier. Si nous appliquons au crâne de Tresques la même correction que nous fîmes subir au crâne de Beaucaire, son indice ne serait plus que de 83,25, et en ce cas sensiblement pareil à celui d'Aiguèze, et, comme ce dernier, différerait beaucoup de ceux découverts par le Dr Julian.

A propos du crâne qu'il a décrit, le Dr Raymond dit : « En résumé, crâne sous brachycéphale, platyrhinien et mésosème. Type à qui appartiennent les brachycéphales de nos dolmens du Vivarais et de la Lozère. Une des particularités les plus importantes à signaler est l'inhumation, dans une grotte naturelle, d'un de ces brachycéphales. Dans le Gard on ne les avait jusqu'ici trouvés que dans les dolmens, réserves faites pour la grotte de Tresques. »

Cet auteur retrouve, et à juste titre, dans les mensurations ostéologiques de ces deux crânes néolitiques les caractères de la race de Grenelle-Furfooz.

Les dolmens d'Antigeol, de l'Ardèche, ont encore donné deux brachycéphales à indices 81,2 et 83,1.

Ainsi avant la découverte du Dr Julian, parmi tous les crânes néolithiques de la région que l'on a pu mesurer, quatre seulement étaient courts avec un indice moyen de 82,62, ce qui correspond à l'indice moyen des habitants actuels de l'Auvergne, du Vivarais, de la Lozère et de l'Hérault qui est de 83 environ.

Que nous voilà loin de l'indice moyen des Beaucairois primitifs dont nous allons maintenant nous occuper et qui est de 87,55.

La grotte du Dr Julian ne nous a conservé que six crânes sur lesquels M. Cabanès et moi avons pu faire des mensurations. Tous ces crânes sont brachycéphales sauf un seul, mésaticiphale, et qui appartenait à une *femme* — indice 78,97.

Voici les indices céphaliques des cinq crânes masculins, 81,15 — 86,51 — 87,79 — 88,68 — 90,64, qui donnent l'indice moyen : 87,55.

Nous avons ainsi une série homogène, les différences extrêmes de ces indices ne sont que de six unités ; nous retrouvons la même homogénéité dans les dolicocéphales de la région.

Ces ultra-brachycéphales avaient encore deux autres particularités ; le diamètre bi zygomatique est court 127, la face est donc longue et étroite, contrairement à la race de Grenelle ; et les mandibules ont une hauteur à la symphyse de 0,025 à 0,030, alors que le mandibule d'Aiguèze n'a que 0,024.

Autre particularité qui a une grande valeur, les néolithiques ordinaires avaient une taille moyenne de 1m625 d'après M. Raon, les néolithiques de Beaucaire avaient une taille moyenne de 1m70, taille squelettique ; chez l'homme vivant elle était de 1m72.

Résumons dans un tableau comparatif, d'une part, les

principaux caractères anatomiques du crâne et de la face de la jeune femme d'Aiguèze et, d'autre part ceux des néolithiques de Beaucaire.

Aiguèze		*Beaucaire*	
INDICE CÉPHALIQUE			
Une jeune femme..	83,33	Une femme	78,17
		5 hommes, moyenne	87,55
INDICE ORBITAIRE			
Hauteur orbitaire..	0,032	— 0,036	2 hommes
Largeur orbitaire..	0,036	— 0,030	
Indice : 88,8		Indice : 84,72	
INDICE NASAL			
Hauteur du nez....	0,041	— 0,048	2 hommes
Largeur du nez....	0,023	— 0,023	
Indice : 56,5		Indice : 47,9	
DIAMETRE BIZYGOMATIQUE			
125		127 : 1 homme	
INDICE FACIAL			
		69,27 : 2 hommes	

De part et d'autre pas de prognatisme ; dentition parfaite et sans usure.

La taille de la femme d'Aiguèze est de 1m50 ; celle de la femme de Beaucaire de 1m545. Trois tibias et un humérus donnent une moyenne de 1m70 pour les hommes.

Plagiocéphalie

Parmi les caractères exceptionnels des crânes de Beaucaire, le plus curieux et qui se retrouve sur cinq boîtes crâniennes, est une déformation spéciale à laquelle on a donné le nom de plagiocéphalie — crâne oblique. — Dans ces cas la face est asymétrique.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'au siècle dernier, l'homme s'est efforcé de modifier la forme de la tête de l'enfant.

Dans quelle intention le faisait-il ? Quelle idée préconçue le poussait ? Cherchait-il dans cette déformation un but esthétique, y rattachait-il quelque qualité intellectuelle, ou encore voulait-il marquer par là une distinction entre les maîtres et les esclaves ? Était-ce une pratique religieuse ? Quoiqu'il en soit, nous retrouvons cette coutume dans les deux mondes, l'ancien et le nouveau.

La pratique de la déformation du crâne paraît originaire de l'Arménie. Elle fut adoptée en Asie, Océanie et Amérique.

La seule déformation dont nous ayons à nous occuper ici est la plagiocéphalie qui est due soit à une maladie spéciale, soit à des manœuvres intentionnelles.

Le Dr Variot, médecin d'un Hôpital d'enfants de Paris, s'est beaucoup occupé de cette anomalie.

Il a démontré qu'elle était due à une affection spéciale, la moyotonie cervicale, de certains nourrissons, avec ou sans crâniotabes, c'est-à-dire sans amincissement des os du crâne ; à la palpation avec les doigts, ceux-ci donnent la sensation de parchemin.

Disons tout de suite qu'aucun des crânes de Beaucaire ne présente cet amincissement et écartons pour eux cette origine.

Cette affection est peu commune et parfois héréditaire.

Le père d'un des enfants examinés par le Dr Variot, présentait, quoique atténuée, la même malformation, son intelligence était normale, on ne constatait chez lui aucune singularité.

Il paraîtrait certain que cette variété morbide, très spéciale, de plagiocéphalie est plus commune à droite qu'à gauche, ce qui la distingue des plagiocéphalies de décubitus simple qui surviennent indifféramment des deux côtés.

Plagiocéphalie
par manœuvres extérieures

Le Dr Guéniot a démontré que cette déformation dans le premier âge était due très généralement au décubitus unilatéral habituel et à l'action de la pesanteur sur les os du crâne qui se laissent aisément déprimer.

Le Dr Eschbach (1907) a établi que l'on pouvait produire la plagiocéphalie expérimentalement en couchant les nouveaux-nés toujours sur le même côté.

Cette preuve expérimentale est capitale pour nous, elle permet d'écarter toute discussion sur la réalité de l'action de manœuvres extérieures, voulues et combinées, en nous indiquant en même temps le moddus faciendi de nos lointains ancêtres.

Les docteurs Verneau et Pannetier croient à l'existence de rapports entre cette déformation crânienne et la brachycéphalie ; « les crânes les plus courts présentent en arrière, disent-ils, une chûte verticale de l'occipital, qui est due vraisemblablement au couchage et qu'a eu pour résultat d'en diminuer le diamètre antéro-postérieur ».

« Le fait est très apparent, écrit le Dr Julian dans son travail, sur le crâne qui a donné l'indice céphalique le plus élevé : 90,64 ; il offre une plagiocéphalie gauche très

élevée », vérification faite ce crâne n'a comme indice plagiocéphalique que 6, 8, un seul lui est inférieur, c'est celui de la femme.

Je regrette que le Dr Variot ne nous donne pas l'indice céphalique de ses petits malades ; quant à moi, j'ai pu, il y a quelque temps constater sur un enfant de dix mois un cas typique de plagiocéphalie droite, sans crâniotabes, or, cet enfant était franchement dolichocéphale.

En outre il serait bien surprenant que les têtes rondes présentent seules de la myotomie cervicale, et, tout le monde sait que les petits enfants, futurs brachycéphales ou dolichocéphales sont couchés de la même façon selon l'ordinaire coutume du moment.

Chantre, de Lyon, qui a beaucoup voyagé en Asie-Mineure, a constaté l'usage des déformations crâniennes dans les groupes dolichocéphales aussi bien que dans les groupes à tête ronde. Encore une preuve que ce n'est pas à une déformation artificielle qu'il faut attribuer l'ultra-brachycéphalie des crânes de Beaucaire.

L'opinion du Dr Verneau n'est donc pas justifiée.

D'ailleurs les jeunes enfants ont de bonne heure l'habitude de prendre dans leur berceau la position qui leur plait ; la forme de la tête est purement question d'hérédité.

L'indice crânien varie encore pendant la période pubertaire, la croissance fait évoluer légèrement le crâne vers la dolichocéphalie, un exemple : de 82, 2 à 13 ans, l'indice tombe à 81, 6 à 17 ans, il diminue encore jusqu'à 79,20, valeur adulte. De sous brachycéphale il est devenu mésaticéphale. Mais la face s'élargit, tandis que le crâne s'allonge.

Cinq de nos crânes sur six présentent de la plagiocéphalie gauche. Voici leur indice : 8,19 — 7,60 — 6,80 — 6,10 — 3,71, ce dernier est d'un crâne de femme. L'indice moyen est de 6,48, indice un peu abaissé par l'indice faible du crâne féminin ; en négligeant ce dernier, la moyenne remonte à 7,17.

Arrivée des brachycéphales en Europe

Avant de rechercher le pays d'origine de la tribu de Beaucaire, demandons aux préhistoriens d'où et par quels chemins étaient venus les premiers brachycéphales que nous trouvons en Europe.

Pour la première fois, à Ofnet, Baviére, à la période Azilienne, et, en Portugal, à Mugen, ont apparu des hommes à tête ronde. La grotte d'Ofnet ne contenait que des crânes avec les mandibules. Il n'y a pas de traces des autres parties du squelette. Ces crânes sont en majorité longs ou moyens, quelques-uns courts à type mongoloïde.

Ces derniers, d'après M. Boule, représentent les plus anciens brachycéphales connus d'une façon certaine, les premiers arrivants de l'Homo Alpinus.

A Mugen, Portugal, industrie tardenoisienne; à côté de nombreux dolichocéphales, à face longue, on a trouvé deux crânes ronds, l'un d'eux à face large, aplatie, très prognathe, aux os malaires volumineux, accuse des traits mongoloïdes, comme ceux d'Ofnet. En Suisse, dans le néolithique le plus ancien, les têtes rondes dominent.

Beaucoup plus tard, dans notre région, une première apparition du type brachycéphale aura lieu, dont les crânes d'Aiguèze et de Tresques sont les preuves anthropologiques, et qui se rattachera par ses caractères physiques au type Allobroge.

Mais si tous les historiens sont d'accord pour admettre une invasion de peuples en Europe méridionale, vers la fin du néolithique, les anthropologistes ne le sont plus dès qu'il s'agit d'en tracer le tableau somatique. Pour Penka, Vacher de Lapouge, Hist, Jullian, les Indo-Européens sont une population dolichocéphale blonde, immigrée peut-être des régions baltiques vers l'Europe méridionale, identique aux Scandinaves et aux Germains du Nord.

Au contraire, pour Taylor, Sergi, de Michelis, Zaborouski, les Indo-Européens sont des brachycéphales bruns, venus de l'Europe orientale ou de l'Asie et dont l'invasion sépara, comme par un coin, les dolichocéphales du Nord et ceux du Sud.

M. Piganiol, dans une thèse récente, se rattache à l'opinion de cec derniers : « des infiltrations, dit-il, de brachycéphales bruns commencèrent au plus tard à l'énéolithique et gagnèrent très vite l'Italie du Sud. » Nous partageons absolument cette théorie qui est en accord parfait avec certains crânes brachycéphales que nous retrouvons dans quelques-unes de nos sépultures et dans nos dolmens, qui, par ailleurs, ne contiennent que des squelettes de petite taille, à crâne allongé, à savoir l'Homo Mediterraneus.

Et cette race à tête courte, à visage rond et de petite taille est la race Cévenole ou Occidentale de Deniker, la race Celtique de Broca ou Ligure ou Rhétienne, c'est le type de l'Homo Alpinus.

Quel est le point de départ de ces nouveaux venus, par quelle voie sont-ils parvenus jusqu'à nous ?

D'après M. Hervé, le point de départ de ces têtes rondes était la Suisse, et elles sont arrivées chez nous en descendant le Rhône jusqu'à l'embouchure de l'Ardèche, point terminus de leur chevauchée. « Au midi, dit-il, le Rhône est franchi et la race brachycéphale néolithique (groupe Allobroge) qui parvient par les cols Alpins dans le sud de la France, s'étend vers le Plateau Central dont elles atteignent les confins, mais sans s'établir encore dans le massif primitif lui-même.

On la suit jusque sur les Causses de la Lozère qu'elle aura, peut-être, abordés par la rivière de l'Ardèche. Toujours est-il que cette poussée vers le sud-ouest, qui ne dépasse pas la Lozère et l'Aveyron, n'a pu être que tardive, ainsi qu'en témoigne le mobilier funéraire des dolmens Lozériens où le bronze, l'ambre, le verre dénotaient une civilisation avancée. »

On ne peut donc affilier ces têtes rondes aux brachycéphales de Beaucaire puisqu'elles ne sont jamais parvenues aussi bas sur le Rhône et que les deux mobiliers ne se ressemblent en rien.

D'autre part dans son étude sur les restes humains de la grotte des Bas-Moulins, M. Verneau, à propos de la grotte du Dr Julian, écrit . « A l'époque néolithique, vivait, sur les bords de la Méditerrané, une population foncièrement brachycéphale, dont les caractères céphaliques ressemblent tellement à ceux des Ligures qu'on est fatalement porté à supposer que ceux-ci sont les descendants directs des vieilles tribus établies dans la région dès l'âge de la pierre polie.

Ces vieilles tribus formaient des groupes trop homogènes pour qu'on puisse admettre, comme on l'avait dit, que les brachycéphales aient pénétré en France par le Nord et qu'ils aient atteint nos départements méridionaux que tardivement après s'être considérablement croisés avec les dolichocéphales rencontrés sur leur route. Le métissage aurait eu pour résultat d'atténuer tellement la brachycéphalie des premiers émigrants du Nord que leurs descendants n'auraient plus formé, en atteignant les rivages méditerranéens, qu'une population mésaticéphale. La découverte de Beaucaire, pas plus que celle des Bas-Moulins ne permet d'accepter cette opinion. »

M. Verneau a raison, les néolithiques de Beaucaire n'avaient subi aucun métissage avec des dolichocéphales ; sauf cependant une femme dont l'indice céphalique est de 79 ; et ne peuvent venir des bords du Danube par la Suisse ; mais ils ne vivaient pas non plus sur la Côte d'Azur, parce que là, même à cette époque, nous n'y trouvons pas d'hyperbrachycéphales.

M. Boule exprime la même opinion : « Les brachycéphales, écrit-il, seraient probablement des envahisseurs, venus, peut-être, d'Asie dans le Nord de l'Afrique et qui seraient passés en Europe après s'être mélangés le long des côtes à une population en majorité dolichocéphale, vraisemblablement d'origine équatoriale ».

Déchelette pense aussi « que c'est par la péninsule ibérique et le sud de la Gaule, que les divers types de constructions dolméniques, accompagnés d'une divinité funéraire et plus tard les premiers métaux ont pénétré dans les régions dites celtiques. Nous n'avons, dit-il, aucune preuve ethnographique de l'existence de deux populations différentes, d'une race étrangère et d'une race indigène, d'un peuple conquérant et d'un peuple conquis. »

Cependant Déchelette comprenant qu'il exagère un peu en affirmant qu'il n'y a aucune preuve ethnologique de deux races, dit ailleurs : « Quelques colonies locales ont pu sans doute s'établir sur certains points de notre littoral méditerranéen, grâce au développement de la navigation, mais rien n'autorise à établir une relation entre l'ouverture de ce transit maritime et l'arrivée des brachycéphales en Gaule. »

« Si l'ostéologie seule constate réellement la présence de ces derniers, il faut nécessairement admettre qu'ils possédaient à leur arrivée en Gaule une culture à peu près semblable à celle des dolichocéphales autochtones. »

On ne saurait mieux dire, nous avons, en effet, à Beaucaire la preuve ostéologique, crânienne, de l'arrivée de brachycéphales et nous admettons aussi que ces nouveaux venus, si nous en croyons leur mobilier funéraire très pauvre, avaient une culture à peu près semblable à celle des dolichocéphales autochtones.

Mais venaient-ils d'Espagne ou de l'Afrique ? Je ne le pense pas, les nouvelles populations qui pénétrèrent dans la Catalogne à la phase la plus récente de l'énéolithique présentent un type mésocéphale, que l'on retrouve aujourd'hui chez les Basques, et je ne puis partager l'opinion de Déchelette, reprise par M. Siret.

D'après de Morgan, il paraît probable que dès la pierre polie un grand courant s'est établi entre l'Asie Centrale et l'Europe en passant par le monde Egéen. C'est exact, mais c'est beaucoup plus tard.

A la première époque Minoenne, qui correspond à l'arrivée de notre tribu, la population de la Crète et de la Grèce était dolichocéphale.

Pour l'abbé Breuil, à côté de la voie danubienne, la voie littorale aura été souvent suivie, soit d'Asie en Europe, soit d'Afrique en Italie et en Espagne.

M. Pittard, de Genève, suppose que ces têtes courtes sont venues d'Asie, probablement par les bords de la mer Noire et la vallée du Danube.

Il cite la phrase du géographe Schrader : « C'est aujourd'hui un lieu commun de répéter que l'Europe est une simple péninsule asiatique, la plus délicate, la plus affinée, la mieux équilibrée, mais rien de plus. C'est de l'Asie que l'Europe est née.

Quelle que soit l'origine ethnographique des populations de l'Europe, il est à peu près certain qu'une forte partie de ces populations s'est multipliée en Europe même, bien que toutes les probabilités géographiques nous conduisent à admettre qu'un afflux de populations asiatiques est venue les modifier à plusieurs reprises. »

Sergi admet que dès la fin du néolithique quelques brachycéphales apparurent en Italie, en France, comme ailleurs. C'est par une lente pénétration d'abord et plus tard massive que ces Eurasiatiques arrivent jusqu'à nous.

La Sicile, en raison de sa position géographique au point de contact des deux bassins méditerranéens, inaugura dès l'âge énéolithique la première période Sicule d'Orsi, contemporaine de la première ville de Troie.

Cette opinion de Sergi est très importante pour la thèse que je présenterai plus tard.

A quelle époque peut-on approximativement fixer les inhumations de la grotte du Dr Julian ? A Aiguèze et à Tresques, à côté d'une poterie franchement néolithique existent des fragments d'une autre poterie, bien plus fine, noire avec de minuscules fragments de quartz et absolument semblable aux poteries de l'âge du bronze. Ces deux sépultures paraissent synchroniques et sont de la fin de l'époque néolithique, de l'aurore du bronze.

Le mobilier de Beaucaire est très pauvre, il est uniforme, franchement néolithique et ne peut être d'aucune utilité pour dater cette grotte sépulcrale.

C'est à des dispositions spéciales de la sépulture et aux ossements eux-mêmes que nous allons faire appel.

Résumons les faits. Si la grotte sépucrale du Dr Julian est restée inviolée jusqu'à nos jours, c'est que l'entrée en était cachée aux regards par une couche épaisse de pierrailles et de gros blocs.

Cette disposition pour ne pas être exceptionnelle est cependant fort rare dans le Gard où on ne la retrouve qu'à la grotte de Tresques, dans laquelle, est-ce une simple coïncidence, se trouve un crâne court.

L'arrangement des cadavres en rayons de roue ne se voit chez nous, comme nous l'avons déjà dit, que dans la crypte de Collorgues, et en France que dans l'Eure.

Ces hommes, au crâne ultra-brachycéphale, ont la face longue, la taille au-dessus de l'ordinaire, à savoir de 1m72 de leur vivant, et présentent une déformation artificielle de la tête que l'on ne rencontre nulle part, à cette époque.

Il résulte de tous ces faits que l'Homme de Beaucaire, offre, comme le dit le Dr Julian, un type spécial, tellement spécial que nous ne pouvons, comme lui, le rattacher à l'Homo Alpinus.

Jusqu'ici, dans cette étude, nous nous étions maintenus en ce qui concerne notre grotte, sur le terrain ferme et scientifique des faits et des chiffres qui ne réclamaient de notre part aucune hypothèse ; nous allons, maintenant,

nous trouver dans un domaine conjectural et les conclusions de ce travail paraîtront peut-être hypothétiques.

A quelle époque et en quels lieux trouvons-nous des hommes ressemblant à ceux dont les squelettes reposaient dans la grotte qui nous occupe ?

Vers 2500 avant Jésus-Christ on observe pour la seconde fois, en Europe et en Asie, une fermentation intense des peuples.

De la péninsule balkanique partent de nouvelles invasions. Les Hittites s'établissent sur le plateau de Cappadoce. Une population Tracho-Phrygienne élève une seconde ville de Troie sur les ruines de la première. Un autre flot se déverse sur la Thessalie.

Si nous fixons approximativement cette date de 2500 avant Jésus-Christ comme l'époque la plus probable de l'arrivée de nos brachycéphales, quel était, à ce moment là, le degré de civilisation des peuples de l'Asie Antérieure, de l'Egypte et de la Crète.

Vers le troisième millénaire, d'après de Morgan, le régime des Patéris existait dans l'Élam ; l'écriture hiéroglyphe avait succédé à la pictographie. En Chaldée régnait Sargon l'Ancien et l'on employait les cunéiformes linéaires; les hiéroglyphes hittites étaient connus en Syrie et en Palestine; les Pharaons de la Ve dynastie chassaient du Nil les Asiatiques.

En Crète, au début de la période du cuivre, des peuples de l'Asie Antérieure envahissent la grande île ; quelques têtes rondes se mêlent aux têtes longues. A Mochlos on a trouvé à la fois un très ancien fragment de cuivre et les plus anciennes tombes du type cycladique avec tombes rondes contenant des brachycéphales.

Ce n'est donc ni de l'Asie Antérieure, ni de la Crète que nous pouvons faire partir nos pauvres et peu civilisés émigrants ; continuons nos recherches en Europe Orientale et arrêtons-nous d'abord dans la péninsule des Balkans, là, étudions les quelques crânes anciens des stations néoli-

thiques qu'on a pu y recueillir, et, sous la direction de M. Pittard, recherchons les indices crâniens des peuples qui l'habitent actuellement.

Pour la question que nous traitons, il est une donnée géographique qui a une très grande importance, c'est la direction de la chaîne des Alpes Dinariques qui coupe du Nord au Sud la presqu'île balkanique séparant ainsi la côte Orientale de la côte Occidentale ou Adriatique qui va de Trieste au cap Matapan.

Cette dernière côte, seule, nous intéresse, sa population actuelle et celle de l'époque néolithique présentent une brachycéphalie excessive.

Voici comment Deniker caractérise cette population sous le numéro six dans sa classification des races européennes actuelles : « Race brune, brachycéphale, de grande taille, appelée Adriatique ou Dinarique parce que ses représentants les plus purs se rencontrent sur le pourtour de l'Adriatique du Nord et surtout en Bosnie, en Dalmatie, en Croatie.

Caractères essentiels : taille élevée — 1m68 à 1m72 —, extrême brachycéphalie, indice céphalique — 85 à 86 —; face allongée, nez fin, droit. »

Prenons comme type actuel de cette race les Albanais. La taille moyenne des Albanais dépasse probablement 1m67, les faibles statures sont rares ; leur indice céphalique marque une brachycéphalie très accentuée et uniforme, ce qui semblerait indiquer un groupe contenant une quantité minime d'étrangers.

M. Pittard trouve seulement 8 °/₀ de crânes longs, tandis que les crânes ronds atteignent la proportion de 80 °/₀. L'indice céphalique dépasse 86 ce qui est — en tant que moyenne — un chiffre exceptionnel, ce crâne est d'un très petit volume.

Une autre particularité sur laquelle j'attire spécialement l'attention : les Albanais, quoique ayant un crâne très fortement court, ont le visage allongé ; la face pré-

sente une faible largeur bi zygomatique comme celle que nous avons constatée sur le seul crâne de Beaucaire qui a permis cette mensuration.

« Dans cet ovale allongé, écrit M. Pittard, les Albanais placent un nez droit. Fréquemment aussi leur nez est aquilin. Dans ces faces maigres, aux ossatures puissantes, le nez prend une accentuation presque violente. Les yeux des Albanais ont, en majorité, un iris foncé. »

Le tableau qu'on nous présente ainsi me paraît être une photographie fort ressemblante de nos premiers habitants de Beaucaire : même taille élevée, même ovoïde crânien, même face allongée, même forme du nez, droit et fin.

Cette race va de Trieste au cap Matapan et comprend avec les Albanais les Bosniaques. L'Herzégovinien est plus brachycéphale et un peu plus grand que le Bosniaque, cantonné dans ses arides montagnes il a plus facilement échappé au métissage.

Mêmes têtes rondes sur toute la longueur de la mer Adriatique qui fait face à l'Italie (Pittard).

Ces dinariques ne se bornèrent pas à envahir l'Italie du Nord, la Vénétie et la Sicile ; si, des Balkans et de la Vénétie nous passons au nord-ouest de l'Europe, nous retrouvons cette même race sur la côte sud-ouest de la Norwège, dans les îles Schetlands et les bords de l'Écosse. M. Gray considère ces hommes à têtes rondes, à la haute stature comme apparentés aux dinariques des côtes adriatiques et ioniennes.

On admet généralement que ces infiltrations de brachycéphales bruns commencèrent, au plus tard, à l'énéolithique et gagnèrent très vite l'Italie du Sud, ils colonisèrent la vallée du Pô et envahirent la péninsule. On a retrouvé leurs traces sur la côte orientale de la Sicile.

C'est sur ces faits, admis par tous les préhistoriens, que va reposer notre thèse.

Dès l'aurore des temps néolithiques, l'homme est à la recherche des terres cultivables, plus tard, à l'énéolithique

ce sont de nouveaux gîtes métalliques, de nouveaux débouchés commerciaux qui sont le but de ses courses aventureuses ; ainsi est inaugurée l'ère des migrations amenant le mélange et parfois la fusion de races très diverses.

Grandes migrations, nous en connaissons d'historiques, mais parfois, dans ces temps lointains, c'était une tribu ou un groupe de jeunes hommes qui se mettaient en marche un peu au hasard et sur de vagues indications.

Si, maintenant, on admet avec nous que les squelettes que nous avons étudiés n'appartiennent pas à des hommes de la race de Grenelle et que tout les apparente à la race dinarique, que ces Illyriens par envahissements successifs sont arrivés jusqu'en Sicile, pourquoi, et c'est là notre thèse, pourquoi quelques jeunes gens hardis, désireux de trouver de nouvelles terres ne se seraient-ils pas dirigés vers le nord-ouest ?

De la Sicile à l'embouchure du Rhône, il suffisait de quelques journées de cabotage, la distance fut vite franchie. Dépassant la région marécageuse et inhospitalière du delta rhôdanien, nos explorateurs s'arrêtèrent sur la rive droite du fleuve au point où s'élèvera plus tard la ville de Beaucaire et s'établirent à deux kilomètres en amont sur les collines de la Triple-Levade.

Et quoi d'impossible ou d'étonnant ? Quelques siècles plus tard la légende ne nous montre-t-elle pas les Pélasges chassés de la Grèce et débarquant aux bouches du Pô. La tradition conduit les Argonautes dans la mer Adriatique, ils touchent l'Istrie, gagnent le Pô, et, comme les Pélasges d'Hellénicos, remontent ce fleuve et s'avancent jusqu'à la Bourgogne.

Homère fait franchir heureusement à Ulysse, Charybde et Scylla, et l'amène chez Circé où Jason l'avait précédé. Enfin Virgile prend le pieux Enée en Orient et après une idylle à Carthage, le conduit à l'embouchure du Tibre.

Ces légendes ne sont pas pures fictions, quoi de surprenant que des peuples chassés de leurs pays par des envahisseurs, ou poussés par l'appât du gain ou la soif

d'aventures aient suivi les routes que leur avaient tracées, huit ou dix siècles plus tôt, les Illyriens, exode que la tradition leur avait transmis.

En ces temps-là, les émigrants, partant seuls d'habitude pour trouver une famille non moins qu'une patrie, prenaient les femmes en même temps que les terres. « Les Cariennes, dit à ce sujet Hérodote, forcées d'accepter les nouveaux venus pour époux en gardèrent un long ressentiment. Elles jurèrent de ne jamais partager leurs repas avec leur maris, de ne jamais leur donner ce nom, et elles ont transmis ce serment à leurs filles. »

Ces usages « attestent moins, dit Duruy, les regrets des femmes, que la fière dignité des hommes traitant ces étrangères plus en servantes qu'en épouses. »

Ce que dit Hérodote des émigrants de son temps ne peut-il s'appliquer à l'énéolithique où il y eut aussi de grands mouvements de peuples.

Les deux premiers crânes courts que l'on trouve dans le Gard appartiennent, l'un à une jeune femme, l'autre est de sexe indéterminé, ce que je regrette, parce que l'on a dit que les premiers brachycéphales venant de la Suisse par la vallée du Rhône n'avaient pas dépassé au sud l'embouchure de l'Ardèche. En effet, pour M. Hervé, ces émigrants se seraient avancés vers le Plateau Central par la vallée du Chassezac.

Or la jeune femme d'Aiguèze et celui ou celle à qui appartenait le crâne de Tresques seraient une preuve du contraire.

A moins que les autochtones dolichocéphales des bords du Gardon n'allassent sur les rives de l'Ardèche chercher ou enlever une compagne.

A Beaucaire, le même fait se serait produit, mais en sens contraire, quant à l'indice céphalique. Ici des crânes ronds auraient enlevé des femmes à tête allongée, soit pendant leur voyage, soit dans les environs de leur campement ainsi que le prouverait le crâne de femme à indice

78, 97 et plagiocéphale qui, à cause de cette déformation, serait née dans la tribu d'une mère dolichocéphale.

D'après M. G. Poisson « Tantale, roi des Hittites ». — Revue archéologique, juillet 1923. — Hérodote n'aurait point menti. « La légende, écrit-il, nous dit qu'Agamemnon et Ménélas s'étaient enfuis de Sparte après l'assassinat de leur père ; qu'ils y épousèrent les deux filles du roi Tyndare, Clytemnestre et Hélène, et purent ainsi reprendre, l'un le trône de Mycènes, et l'autre celui de Sparte.

Des mariages de ce genre déguisent souvent des conquêtes que le vainqueur sanctionnait par un mariage avec une fille du vaincu. C'est ce qui a dû se produire dans le cas actuel, et cela expliquerait que, des deux princesses épousées par contrainte, l'une ait trahi, et l'autre tué son mari. »

Ainsi Diomède, fils de Tydée, roi d'Etolie, épousa Ægialée, fille d'Adraste, roi d'Argos. De retour du siège de Troie, il faillit périr sous les coups de sa femme adultère, se rembarqua et alla fonder plusieurs villes au sud de l'Italie.

Ici, comme pour les Atrides, il y a préalablement à leur triste destin une alliance, un mariage, il s'agit de princesses ; mais c'était probablement l'exception et les enlèvements de simples particulières devaient être bien plus nombreux.

A ce point de vue Homère paraît aussi avoir tracé un tableau très ressemblant des mœurs non seulement de la fin du XIIe siècle, mais des siècles antérieurs, de l'âge du bronze et même de l'énéolithique, et ici je rentre dans mon sujet.

L'Iliade s'ouvre par le récit d'un rapt commis par Agamemnon, roi des rois. Il enlève la fille d'un prêtre d'Apollon, de l'île de Chryse et refuse de la rendre à son père malgré l'offre d'une riche rançon. Et ceci n'est pas une vulgaire entrée en matière, un épisode banal, un prologue quelconque, c'est, on le voit plus tard, le sujet de

la colère d'Achille — encore à l'occasion d'une captive —, c'est la cause de l'Iliade elle-même, de l'Iliade tout entière.

Parcourons le poème épique, nous y lisons dans un discours de Nestor : « que personne ne rentre dans sa patrie avant d'avoir enlevé la femme de quelque Troyen, pour venger le rapt d'Hélène et tant de calamités. » Le rapt d'Hélène — mais alors elle n'aurait pas suivi Paris de son plein gré — ce vers est-il interpolé ? Mais s'agit-il dans la pensée de Nestor de simples représailles.....

Nous retrouvons encore des captives parmi les prix décernés aux vainqueurs des jeux. Achille célébrant les funérailles de Patrocle « veut que le vainqueur de la course de chars emmène une captive distinguée par sa beauté et par l'industrie de ses mains. »

L'industrie de ses mains — nous trouvons ici la cause de ses nombreux enlèvements de femmes — ; je ne parle pas de celles qui étaient un objet de vente et de trafic pour les pirates.

Les captives que les héros d'Homère, soit en se dirigeant vers Troie, soit dans leurs précédentes courses à travers le monde, avaient enlevées à leurs familles, ces captives partageaient la couche de leurs ravisseurs. Y a-t-il eu des exceptions, j'en doute, malgré le serment d'Agamemnon affirmant : « je n'ai fait aucun outrage à la pudeur de la jeune Briséis, elle a été honorée dans mes tentes. » Mais certainement et surtout elles s'occupaient aux travaux féminins indispensables et difficiles à des guerriers.

Homère nous en donne des exemples : « Achille appelant ses captives, leur ordonne de laver le corps (d'Hector), de le parfumer d'essences..... il commande aux captives de préparer des lits (pour Priam) sous le portique, d'étendre des peaux, de belles étoffes teintes en pourpre, d'y dérouler de riches tapis et des couvertures d'une laine douce et [illegible] »

Comme conclusion : « Dès la fin du néolithique, écrit M. Boule, il est possible de reconnaître, dans ses grands traits, la répartition géographique de trois principaux types physiques que les anthropologistes ont su dégager de l'étude des nombreuses variétés ou sous-races dont l'amalgame constitue l'Europe ethnique de nos jours. »

1° Homo Nordicus ; race nordique, dolichocéphale, blonds, de grande taille.

2° Homo Méditerraneus ; race méditerranéenne, crâne dolichocéphale, face longue, taille moyenne, cheveux noirs ou bruns.

3° Homo Alpinus ; race Alpine, taille moyenne, trapu, tête ronde, face large, cheveux noirs ou châtains.

A côté de ces trois types principaux ne pourrait-on ajouter un quatrième groupe, quoiqu'il ne constitue pas un ensemble ethniquement pur, et, que cependant Deniker a appelé race dinarique, et qui comprendrait, dans le néolithique les brachycéphales de Beaucaire et actuellement ceux de l'Europe occidentale et ceux qui vont du golfe de Trieste jusqu'au cap Matapan.

On divise les dolichocéphales en deux classes : d'après leur taille et la couleur de leurs cheveux ; pourquoi n'accorderait-on pas la même division aux brachycéphales que différencient la taille, le degré extraordinaire de la brachycéphalie et surtout l'étroitesse et la longueur de la face.

Les dinariques ont disparu en France, comme ont disparu les hommes du paléolithique, mais ils se maintiennent encore dans les Balkans et en certains points de l'Europe occidentale. Leur petit nombre est-il un motif suffisant pour les négliger, pour refuser un état-civil à cette variété de la race humaine et l'empêcher de former, comme le désirait Deniker, la

Race Dinarique caractérisée par : ultra-brachycéphalie, grande taille, face allongée et étroite, cheveux bruns ou châtains.

Invoquerai-je aussi en terminant la linguistique.

M. G. Poisson pense (*Revue Archéologique 1925*), « que l'immigration vers l'an 2000 est dûe en Grèce à un peuple Indo-Européen qui parlait une langue plus archaïque que le grec et ressemblait à certains points de vue au latin.

C'est peut-être cette langue dont on retrouve des vestiges dans l'*Albanais* au milieu d'éléments étrangers de toute nature, grecs, slaves et même turcs. »

ARCHÉOLOGIE NIMOISE

par le chanoine François DURAND

membre honoraire

CHAPITRE PREMIER

Pont-du-Gard et pont moderne

Le Pont-du-Gard est une des plus belles œuvres architecturales de l'antiquité. Sa hardiesse étonne, ses proportions ravissent, ses blocs rassurent, son harmonie des vides avec l'admirable ossature des pleins, charme l'esprit ; toutes les forces y sont si merveilleusement combinées que la vallée semble porter allègrement cette construction géante. Ce pont paraît s'appuyer aussi bien sur les pentes voisines que sur les rocs de sa base. Deux forces ici s'affirment voulues : la verticalité et l'horizontalité. Cependant, les eaux d'Airan et d'Eure coulent là-haut rapides en un lit assez étroit, à une hauteur d'environ cinquante mètres, exactement 48m77 au-dessus de l'étiage.

Les deux montagnes réunies par les lignes d'un si beau dessin, forment un cadre digne du chef-d'œuvre. Des deux côtés, en amont et en aval, les tons du paysage varient.

En arrivant de Remoulins, dans la matinée, la construction, que son exposition au levant abrite contre les ardeurs

du soleil, garde la teinte grise, comme aux arènes de Nimes, près du Palais. Les collines voisines, elles aussi, retiennent des tons modérés dans le mélange des yeuses et des calcaires émergeant çà et là. Mais après-midi, tout autre apparaît l'aspect du géant, considéré du côté de Saint-Privat. Les pierres brûlées par des siècles de soleil couchant, ont pris cette patine mordorée, que l'ocre, la plus savamment répandue, n'a jamais remplacée, comme on l'a tenté aux réparations des arènes, dans la partie du midi, mais vainement.

Veut-on jouir du point de vue favorable à l'examen du monument, il faut aller sur la colline d'amont, vers Saint-Privat, après avoir traversé le pont moderne, si l'on vient de Remoulins.

Le cours d'eau constitue le centre de l'œuvre architecturale : il faut donc remarquer, d'abord, les deux arcs majeurs, superposés, aux dimensions énormes de 24m30 de diamètre. Cela fait, un coup d'œil général nous amène à constater qu'au rez-de-chaussée, six arcs portent le premier étage. Celui-ci en compte onze, entiers ou partiels. La partie supérieure du monument, au deuxième étage, en portait 36, à l'époque romaine. Suivant leur place et en allant toujours en diminuant, dans la mesure où ils s'éloignent de l'arc majeur (l'arc du cours d'eau), les arcs du premier, mesurent, en diamètre, 19m20 et 15m55. Naturellement, les piliers du rez-de-chaussée et du premier étage correspondent, dans le même axe vertical. Il en va tout autrement à l'étage supérieur de la construction. Tous les arceaux offrent le même vide, pour l'harmonie de l'ensemble, mais leurs piliers varient de largeur, suivant leur place. Deux, entre tous, portent exactement sur les clés des arcs celui de l'arc majeur et celui du dernier arceau, voisin de l'escalier actuel, au nord, donc le dernier. Les autres sont établis de façon que le vide répond aux clés des voûtes, à l'inverse des deux signalés. Ainsi répartis, tous les piliers du deuxième étage consolident les arcs du premier.

Immédiatement au-dessus des clés de voûte des grands arcs (premier et rez-de-chaussée), un bloc de grande dimension, taillé en forme de crochet en ses extrémités, pèse sur les clés et quelques claveaux voisins ; il les relie ainsi étroitement les uns aux autres.

*
* *

Les matériaux du Pont-du-Gard sortent tous des carrières de Vers, non loin du monument. Comme aux Arènes de Nimes, les assises de belle dimension, au rez-de-chaussée et au premier étage, sont posées sans ciment, absolument à sec, la pierre, une fois taillée aussi bien que possible, était suspendue par un trou, dit de la loubette, où l'engin en fer, de ce nom, était engagé dans une cavité en queue d'aronde. L'assise inférieure, parfaitement arasée, était couverte d'une quantité d'eau déterminée, de façon qu'elle ne s'écoulât point à terre. Sur cette couche d'eau on descendait le bloc supérieur au point voulu et les maçons opéraient un frottement intensif. Ainsi, les aspérités des blocs superposés s'usaient vite et produisaient, par cette usure mouillée, si l'on peut dire, un vrai ciment, très fin ; il coopérait puissamment à l'adhérence des deux assises. Or, chacune d'elle mesurait soixante centimètres de hauteur ; la plupart atteignaient une longueur de 1m80, celles en saillie par leur extrémité, 3 mètres, et, enfin, les blocs de couronnement, terminés en une doucine, 5m50. Quel poids ! Bien plus, cette pierre de Vers ressemble à une éponge, tant ses aspérités sont grossières ; ce nombre infini de petits creux, très friables au frottement, rendait l'adhérence encore plus intime. On le voit, quoiqu'on puisse dire, que ces blocs sont établis à sec et sans mortier, ils ont cependant bénéficié, dans leurs assises horizontales, du ciment naturel, produit par l'eau et la boue du frottement. Revoil a ainsi opéré dans toutes ses réparations de monuments antiques. Nous

devons ajouter que, pour les arènes de Nimes, en raison de la finesse des pierres de Barutel et de Roquemaillère, vers la fin de la manœuvre, on peignait en rouge l'assise de la pierre supérieure, pour mieux voir les quelques aspérités possibles, que l'on corrigeait avant de mettre le bloc en place définitive.

Au deuxième étage, les piliers seuls avec les voussoirs, tous en parpaing, c'est-à-dire d'une seule pierre d'un bout à l'autre de l'épaisseur, étaient en blocs taillés. Le reste formant les parois du canal fut bâti en blocage, parementé de petites assises smiliées. L'intérieur du conduit est revêtu de 0,05 centimètres de ciment, aussi dur que la pierre, composé de chaux, de sable et de briques, coupées en menus morceaux. Enfin, au-dessus a été étendu avec soin un mastic rouge-brun d'un millimètre d'épaisseur. Certains prétendent que sa composition consiste en chaux, briques pulvérisées, figues et vin. Les dépôts calcaires sur ce mastic pendant quatre siècles d'usage atteignent 0m29, laissés par l'eau à son passage. Un grand nombre de moellons et de pierres taillées provenant de ces dépôts de tuf calcaire, se rencontre dans les constructions, notamment à la chapelle Saint-Etienne (S. Hilaire). Le commandant Espérandieu a trouvé une corrélation entre des couches des dépôts et les sièges de Nimes, où l'eau était coupée à la ville.

La longueur totale du monument à la corniche qui termine le premier étage est de 171 mètres, celle du troisième, 269m10.

Le creux du canal, dont le radier est concave, atteint une hauteur de 1m62 sur 1m45 de largeur, mais un bassin de décantation réunissant à Uzès les deux sources d'Airan et d'Eure, ne laissait monter l'eau que jusqu'à 1m45. Les grandes dalles supérieures, percées de regards de distance en distance, mesurent, en longueur, 3m64. C'est un vrai chemin, ou passèrent, aux jours de crues, des milliers de voyageurs et surtout les barbares, qui le conservèrent en raison de son utilité, après avoir coupé les eaux.

Comme les arènes de Nimes, comme le temple de Diane, le Pont-du-Gard n'a pas été conduit jusqu'à sa perfection: Les blocs en saillie, les assises énormes émergeant des voussures, devaient disparaître au ravalement définitif.

La longueur de l'aqueduc d'Uzès au Pont mesure 15 kil. 500, du Pont à Nimes, 25 kil. 500.

Ruiné et détruit sur un grand nombre de points, il sert encore à certains endroits pour alimenter des puits, à Sernhac, par exemple.

Avant d'arriver au Pont-du-Gard, l'aqueduc parcourait trois kilomètres sur des arceaux semblables à ceux du deuxième étage, (4m80), mais la hauteur des piliers variait de 4 à 6 mètres suivant le sol.

Mais, revenons aux constructions. On remarque facilement et à première vue, que les voûtes, à partir d'une certaine hauteur, avancent en lignes parallèles, sans aucun lien pour les unir. La raison évidente, ici comme au temple de Diane, c'est une économie des cintres nécessaires pour leur élévation. Un arc-doubleau montait, on le bouclait par sa clé de voûte et les voussoirs mesurant plus d'un mètre cinquante au premier étage, et plus encore au rez-de-chaussée ; il n'y avait aucun danger à reporter le cintre en avant.

Ces arcs-doubleaux, au rez-de-chaussée, sont au nombre de quatre ; au premier étage on n'en compte que trois, et au deuxième, sous le canal, un seul claveau suffit, il mesure un peu plus de trois mètres.

Les arcs-doubleaux, réunis par trois ou par quatre, étaient tenus fortement sous le poids d'un premier bloc et d'un second de 7m20, au rezde-chaussée et de 4m50 au premier étage. Ces blocs étaient naturellement posés au sommet des arcs et le dernier, seul, perpendiculairement aux plans des vides entre les arcs-doubleaux. Leur épaisseur était de 0m50, comme toutes les assises horizontales du monument.

Les clés des arcs mesurent 1m60, à l'arceau majeur, sur le Gardon, et 1m55 ailleurs, dans le sens vertical.

L'épaisseur des constructions est de 6m36 au rez-de-chaussée : 4m56 au premier étage et de 3m06 au-dessous du canal.

*
* *

La ligne générale du Pont, en sa traversée de la vallée, n'est pas droite. Elle est courbe, convexe en amont, vers Saint-Privat, à l'Ouest et concave du côté de Remoulins, à l'Est. La flèche de cette courbe atteint plus d'un mètre. Les photographies en vue cavalière prises au Sud-Ouest, sur la rive droite, assez haut, permettent de constater le fait, mais seulement sur des images de trente centimètres au moins. Une bonne règle plate suffit à trouver jusqu'à un millimètre de creux au sommet du Pont ; dans la base, la différence est presque nulle. C'est ce qu'ont observé les architectes depuis 250 ans : la courbe faible au rez-de-chaussée, facile à constater sur le pont moderne s'accentue dès la corniche du premier étage et plus encore au canal.

La cause de cette déviation a donné lieu à de nombreuses discussions. Pour le rez-de-chaussé, il y a eu erreur ou négligence légère, dans le tracé primitif. Pour le reste, c'est l'œuvre des derniers siècles.

Grangent pense qu'aux guerres de religion, de 1621 à 1625, on fit couper les piliers du premier étage, en amont, sur un tiers de leur épaisseur, et sur une hauteur de trois mètres. Des encorbellements ou balcons, correspondants, augmentèrent la largeur du passage, un mulet chargé pouvait y circuler. Des lézardes se produisirent, tout fut réparé en 1700. Depuis lors, rien n'a bougé.

En 1745, environ, Ménard parle des échancrures, mais il n'accuse personne et ne voit en ceci que des maladresses inconscientes. En 1559, Poldo d'Albenas, constate que ces piliers sont tous « éberchés », il ajoute simplement : « et ce a esté faict pour la commodité des gens du pays

et pour abréger de deux lieues le chemin ». Cet auteur donne la vue des piliers et des balcons.

La conclusion s'impose, l'ébranlement des constructions dû aux échancrures, fut une entreprise, partie d'un bon naturel, mais hélas ! malheureuse.

*
* *

L'architecte du Pont-du-Gard nous est inconnu. Le bienfaiteur de la colonie qui la dota de ce monument est-il Auguste ? Cela nous semble fort probable. Après les murs et leurs portes monumentales, après les embellissements de la Source de Nemausus, et presque aussi sûrement, après les bains et les thermes, le grand Empereur ne pouvait guère agir autrement. C'était d'ailleurs dans les plans de colonisation romaine.

Nous savons qu'Agrippa partagea avec son beau-père Auguste, la gloire de nos monnaies coloniales.

Le « curator perpetuus aquarum » romain est connu. Nous n'ignorons pas le grand talent d'organisation dont ce gendre illustre fit preuve partout et particulièrement dans les services des monuments et des eaux. Mais aucun document ne peut produire la certitude.

L'inscription ou plutôt le nom de Véranius, souvent lu et relu sur un voussoir dans une courbure d'arceau, nous paraît l'œuvre d'un ouvrier, sans mandat.

Quant aux marques d'entrepreneur comme ailleurs on en trouve sans valeur : « FR.D, FR.S. — fronte dextera, fronte sinistra, front droit... gauche », puis des numéros suivent I, II, III, etc,, sous les voussoirs. On trouve des signes pareils, au pont à trois arches, où l'aqueduc passait sur le ruisseau du Bord-Nègre, près de Saint-Maximin.

∴

Les Grecs disaient : « Le meilleur, c'est la mesure (to metron) ». Ils indiquaient par là deux choses : l'harmonie et le nombre. Or, parmi les nombres, un certain groupe formait comme un bataillon sacré, puissant, comme les dieux dont ils émanaient

Ici encore une distinction est à faire. On a beaucoup écrit sur la métrologie, les proportions numériques abstraites. Il semble que les parties aliquotes, quelconques, ont été oubliées. Ainsi Aurès a parlé des rapports fréquents de sept fois treize pieds aux arènes, mais il n'a pas soupçonné la valeur divine des treize claveaux à chaque arceau, des treize assises à certains piliers, etc.

Au Pont-du-Gard, l'architecte a usé de deux systèmes ; nous parlerons surtout du second, du nombre de certaines parties.

Dans notre monument, le rez-de-chaussée a été considéré par l'architecte et avec justice, comme une base, une substruction, où les inégalités du sol empêchent la réalisation stricte des nombres arrêtés. Ce rez-de-chaussée participera donc aux faveurs du nombre sacré, dans la mesure où il pourra rester en fonction de l'étage supérieur.

Notons d'abord que dans ces nombres représentant tous des forces, des puissances religieuses et non mathématiques, il faut compter aussi bien un arc entier qu'un arc incomplet, inévitable vers le haut des pentes.

Notre monument, à son premier étage, porte onze arceaux, nombre impair *« numero deus impare gaudet* — la divinité est favorable au nombre impair ». (Virgile). Cette imparité n'est pas au deuxième étage, avec ses trente-six arceaux, mais ce nombre est le carré de trois ($3 \times 3 = 9$) répété quatre fois ($4 \times 9 = 36$). Or, *« quadrati*

numeri potentissimi dicuntur — les nombres carrés sont dits très protecteurs » (Censorinus). Quant au nombre neuf, que Virgile nous instruise : « *si nona aurora*, etc. — au neuvième jour, etc. », et les « *novendialia* — neuvaine », d'Anchise, et les « *virgines ter novenae* — trois fois neuf jeunes filles », de Tite-Live et du chant séculaire trois fois sacré d'Horace.

L'arc majeur sur le Gardon, est aussi riche en nombres sacrés. Son diamètre mesure 81 pieds ($9 \times 9 = 81$), plus treize pouces, donc neuf neuvaines et le réconfort du fascinateur nombre treize : il est trop connu pour que nous nous y arrêtions. Mais le diamètre, c'est l'horizontalité des lignes. Il faut une protection non moindre aux lignes ascendantes des pieds-droits et des voussures de l'arc : nous y trouvons encore quatre-vingt-une assises ou claveaux, quatre-vingt-un blocs de résistance aux poussées, donc des forces. Au cerveau, tous les autres arcs ont cinq voussoirs crochetés par un bloc supérieur ; ici, à l'arc majeur, c'est sept voussoirs crochetés, sept, nombre sacré entre tous, n'est-il pas lunaire ? le nombre du repos, le quart de la révolution de l'astre puissant de la nuit ? Oserons-nous observer que les points de la voussure où cesse la stabilité verticale, sont marqués par le neuvième voussoir, et en saillie, au-dessus de la corniche du pied-droit ? Il servait d'appui aux cintres de bois pendant la construction. Mais ne parlons plus de l'arc majeur.

Les six grands arceaux, toujours du premier étage, de 19m20, flanquant par trois de chaque côté l'arc majeur, sont protégés autrement que celui-ci : ces grands arcs s'appuient tous (sauf un pilier d'exception) sur des pieds-droits de treize assises, lesquelles sont obtenues par cinq blocs, dont le cinquième en saillie, quatre du suivant qui font le neuvième en saillie, et quatre enfin, dont le dernier constitue la corniche du pied-droit ($5 + 4 + 4 = 13$), c'est-à-dire le treizième sacré.

Nous avons dit : « sauf un pilier ». Hélas ! ici comme ailleurs, l'architecte n'a pas été obéi partout. Aux arènes

de Nimes, tous les piliers extérieurs comptent rituellement treize assises (8 visibles au-dessus du sol et 5 dans le sous-sol), comme les treize claveaux de tous les arceaux, autant du rez-de-chaussée que du premier étage. Cependant, parmi ces cent vingt piliers, six ont été l'objet d'un truquage ou d'une manœuvre. Six ont leurs premières assises d'en bas (par deux ou par trois) remplacées par un seul bloc, et en délit. Sans doute, le poids des pierres supérieures les a fait fendre et, pour aller au plus vite, on a mis un bloc pour deux ou trois assises, au nord du monument. Un accident a dû ébrécher les blocs au Pont-du-Gard, et, pour les utiliser, on a retaillé la partie ébréchée des quatre blocs, de manière à ce que les quatre retaillés ont occupé la place des trois rituels. Ainsi de treize, le nombre d'assises est passé à quatorze. Mais on a respecté la place des blocs, en saillie : c'eût été mettre l'erreur en évidence.

Si l'on trouve par trop forte cette désinvolture, le monument nous répond lui-même. En venant de Remoulins, dépassons l'arc majeur du Gardon, du côté de Saint-Privat, donc à l'ouest, regardons près de la clé de voûte du premier étage, arc de 19m20, du côté nord, un voussoir a été laissé en place, malgré une cassure malheureuse, qui lui a fait perdre presque un tiers de son côté supérieur. Trois pierres assez mal posées ont comblé le vide. On dirait de loin de vulgaires galets roulés.

Restent les quatre arceaux moyens de 15m55 : ils occupent les extrémités du premier étage. Un seul est complet, du côté de l'arrivée par Remoulins : les trois autres sont partiels. L'arceau complet nous permet de juger sa protection par les nombres : il compte comme l'arc majeur quatre-vingt-un blocs ($9 \times 9 = 81$) répartis ainsi : les deux pieds-droits $16 + 16$ (nombres carrés) la voussure 49 ($7 \times 7 = 49$). Quant aux arcs partiels, ils bénéficient de la parenté par le rayon.

*
* *

Il aurait existé, dit-on, deux lièvres : un à la retombée des voûtes, entre deux arcs du premier étage, même avec des jumelles, on discerne à peine et fort vaguement deux pattes, un autre à la clé de voûte du grand arc, sur le Gardon, mais sur la partie verticale.

Quant au lièvre des retombées il a été réellement sculpté. L'ouvrier facétieux, sculpteur assez habile, l'ayant mis dans la partie Est, où le soleil du matin laisse une patine grise, a voulu nous prouver qu'il demeurait beaucoup plus gaulois que romain. Ce lièvre est un parent des fameux léporides stylisés qui courent éperdûment sur la panse des poteries de Samos et plus encore de celles d'Arezzo ou de la Graûfesenque d'Aveyron.

Avant de terminer, rappelons que le monument n'a pas été conduit jusqu'à sa perfection dernière. Les blocs en saillie n'ont été laissés que pour aider aux échafaudages du ravalement final : il n'a pas eu lieu.

*
* *

Malgré notre intention de ne traiter que des monuments antiques, il nous faut dire quelques mots sur le pont moderne si malencontreusement accolé au Pont-du-Gard.

D'abord, reconnaissons qu'il n'exerce aucune action sur la construction romaine, c'est un voisin gênant pour la vue et non un aide, encore moins un frère ennemi. Que ne l'a-t-on bâti à cent ou deux cents mètres plus bas ! A moitié perdu dans l'ombre des grands saules, il aurait été fort utile aux visiteurs du matin, où la façade Est du Pont s'offre si belle, et son tablier aurait fourni une agréable promenade dans ce cadre enchanteur.

La plaque de marbre, souvenir de l'entreprise couronnée de succès en 1747, porte : « *Aquaeductum struxerant Romani, pontem addidit Occitania, anno M.DCC.XLV. — curâ D. Pitot, regiae scien. Academiae.* — Les Romains avaient bâti cet aqueduc, la province du Languedoc éleva le pont, l'an 1745, par les soins de D. Pitot, de l'Académie royale des Sciences ». Une médaille fut frappée où l'ancien monument et le nouveau étaient représentés : la devise disait : « *Nunc utilius. Comit. Occit. 1747.* — Maintenant plus utile, Etats du Languedoc 1747 ». Des archéologues réclamèrent : ils blâmaient ce « *nunc utilius* ». En effet, l'aqueduc n'est ni plus ni moins utile. Et ils ajoutaient : « *Nunc minus pulchrum* — maintenant moins beau ». Et c'était vrai. Cet empâtement de la base dans le Pont-du-Gard, par l'addition du moderne, produit le même effet désastreux que les ajouts si épais au rez-de-chaussée de la Tourmagne. Les photographes le savent bien. Que d'efforts pour éviter les ombres de ce pont à la base, si nuisibles pour la sveltesse de l'ensemble ! Même avec un recul savant à l'ouest, le grand arc du Gardon s'affirme plus lourd au rez-de-chaussée qu'au premier étage ; pourtant c'est le même diamètre. Ce défaut est encore plus sensible dans les vues cavalières : le rez-de-chaussée reste alors tout noir d'un arceau à l'autre. La plus belle photographie d'amont, parmi celles que nous avons pu nous procurer (0,27×0,15) a réussi à merveille les deux arches majeures habilement placées au centre du tableau. L'ombre y est nulle, ou presque. Mais, hélas ! le côté Est (vers Lafoux) se trouve dans une masse sombre et le dernier arceau est une entrée de tunnel. La mise au milieu, des plus grands vides, fait ressortir l'harmonie résultant des six grands arcs flanquant, trois de chaque côté, celui du Gardon. Beaucoup pèchent contre l'esthétique monumentale en rejetant sur un côté ces arches majeures. Nous disons « monumentale » pour indiquer que toutes les vues de genre, plus ou moins pittoresques, peuvent produire des effets heureux. Mais pour obtenir la vue complète de l'ensemble harmonieux du Pont, il nous

paraît nécessaire de situer en son milieu, par rapport au cadre, les deux arcs majeurs, raison première de toutes les proportions.

En terminant, nous ne pouvons pas résister au plaisir de citer les vers de Ludovic Legré, sur l'adjonction du pont nouveau :

Plouro sa grâci lougeireto
L'arcado basso, et la paureto
Aro porto un camin au front.

« Elle pleure sa grâce légère, l'arcade basse et la pauvrette maintenant, porte un chemin au front. » (Armana, prouvenç. 1864).

CHAPITRE II

La double arrivée à Nimes des eaux du Pont-du-Gard

Ces deux points d'arrivée de la fontaine d'Eure et de la source d'Airan, réunies, se trouvent, l'un sous le fort, rue de la Lampèze, l'autre à la Fontaine.

« A peu près sur le coteau où l'on a bâti la citadelle, on voyait autrefois un réservoir dans lequel l'aqueduc du Pont-du-Gard portait une partie de ses eaux ».

Ainsi s'exprime l'historien de la ville de Nimes (vol. VII, p. 132). Ce château d'eau fut retrouvé en 1844, rue de la Lampèze. Il se compose d'un bassin circulaire de six mètres de diamètre, le fond est constitué par un glacis, composé suivant l'usage de chaux vive et de briques concassées menu. « Dans l'épaisseur de ce glacis, dit Pelet en 1860, à peu près vers le centre, on avait gravé une inscription, dont il n'existe maintenant qu'une longueur de vingt centimètres, sur laquelle on lit très distinctement, en lettres de trois centimètres de hauteur... MTN. DV AC ». La faible dimension des caractères indique une œuvre sans cachet officiel. Est-ce un ouvrier, un contre-maître ? Nous devons renoncer à le savoir. Serait-ce un Gaulois, qui suivant l'usage fréquent alors, aurait abrégé son nom ? Nous lisons dans l'épigraphie nimoise d'Alliner sur les noms gaulois (Rev. épig. t. 2 p. 382). Matuginos (MaTugiNos) et dans le manuel Roret (num. anc. p. 121) Durnacos (DVrnACos). Il serait piquant de constater ici,

dans ce castellum, la présence d'un architecte romain, colonisateur, de style grec, inspirateur, et de l'ouvrier gaulois signé « Matuginos Durnacos », exécuteur. (1)

Le bassin atteint une profondeur de 1m40, avec un pourtour couronné de larges dalles (1m47). Une balustrade en pierre de taille, établie dans une rainure, intacte en 1844, servait de garde-fou. Autour du marchepied le mur s'élève à 2m30. Construit en moellons appareillés, il est recouvert d'un ciment très dur de cinq centimètres d'épaisseur, comme dans le canal du Pont-du-Gard. Une bordure peinte à fresque, composée d'une bande verte de trente centimètres et d'une autre rouge au-dessus de huit centimètres, tranchait sur le fond blanc de la muraille. Remarquons en passant la pratique de la loi de Chevreul, loi des couleurs complémentaires : rouge et vert. Dans le champ de la bande verte, des dauphins et autres poissons étaient dessinés, mais il ne restait, en 1844, que des traces de couleurs et les traits du style ou de la pointe, formant la silhouette des sujets représentés.

Au-dessus de ce mur d'enceinte entourant le marchepied, s'élevaient des colonnes corinthiennes, surmontées classiquement d'un entablement circulaire avec corniche d'un beau travail d'ornementation. Des blocs en pierre de Lens ne permettent aucun doute sur ces détails. Enfin une grande quantité de tuiles romaines mêlées à ces nobles débris prouvent qu'une toiture couronnait le petit monument. Après le Pont-du-Gard, il fallait bien cette demeure aux eaux des sources d'Airan et d'Eure, ne fût-ce que pour donner satisfaction au collège des prêtres de la fontaine d'Eure : « Cultores Uræ fontis » dit un cippe romain trouvé en 1816, dans la maison du bourreau de Nimes, mais hélas ! vendue au conservateur du musée de

(1) En 1908 un cippe remarquable est entré au Musée, venant de Saint-Bénézet-de-Cheyran ; les noms de Matugenius père et Matugenia sa fille, s'y étalent en beaux caractères ; « noms évidemment gaulois », dit le compte-rendu des acquisitions.

Lyon, visitant alors nos monuments. En bon prince cependant, ce conservateur a fait parvenir au musée épigraphique de Nimes (n° 18), un moulage en plâtre : il remplace l'original absent. Très intéressant, ce petit cippe de 0m86 de hauteur, représente un prêtre debout à gauche, la tête couverte d'un pan de sa toge, suivant le rite sacré ; de sa droite il tient une patère au-dessus d'un trépied.

L'extérieur de cet édifice du castellum affectait une forme carrée, sans doute pour lui donner plus de solidité. Le seuil est encore à sa place, on voit la trace des poteaux servant de gonds à deux vantaux, et celle du verrou arrêtant la partie fixe.

A cinquante-six centimètres du fond, dix trous d'un pied un tiers (comme les places aux Arènes) soit 0m40 de diamètre, tous vers le Sud-Ouest, laissaient partir les eaux suivant leurs diverses directions. Sur le sol même du bassin, à 0m36 du pourtour, à côté des dix trous, trois autres sont ouverts, de même dimension à 0m20 de distance les uns des autres. Ils aboutissent tous les trois à un même canal, mais chacun pouvait être fermé librement, au moyen de leviers du haut du parapet ou garde-fou circulaire. On pense qu'ils dirigeaient l'eau vers les bains, à certaines heures, la nuit par exemple. Quand ces trois trous inférieurs étaient clos, l'eau passait toute par les dix trous ouverts dans le mur.

Pelet raconte que sur une plaque de plomb » en forme d'écriteau, retenue par deux clous à ses extrémités, on lisait « ISPANA». Cette plaque était « dans le tuf de l'un des aquedues de distribution (p. 170). Il est probable que c'est le nom d'un quartier, sans doute celui de la porte de France, qui s'est longtemps appelée « porta ispana — porte espagnole » en raison de son ouverture sur le chemin d'Espagne. Nous savons que la voie domitienne, tant fréquentée, passait par la rue actuelle du nom de Porte-de-France ; la rue Bigot était dénommée au moyen-âge, « rue des Etuves ». Enfin en 1811, dans les fouilles de l'hospice devenu musée et aujourd'hui lycée national des

garçons, on trouva à deux mètres sous terre du niveau du sol autour des Arènes, et par conséquent l'ancien sol romain, une maison entière avec mosaïques, marbre précieux, etc. Germer-Durand et beaucoup d'autres ont placé là les Thermes, là fut trouvée l'inscription : « M. L. Agrippa, curateur perpétuel des eaux à Rome » ; c'était, peu loin du cirque (rue du Mail), peu loin des bains du boulevard de la République. On voit où nous voulons en venir : tout cela, cette rue des Etuves, cette maison, ces traditions indiquent que le quartier de la porte d'Espagne a été celui des Thermes. Alors l'inscription « Ispana » se rapporta à ce quartier, en raison de ces Thermes, très fréquentés par les Nimois et plus encore par les voyageurs de la voie Domitienne, toujours sillonnée de chars, de litières et d'une foule de cavaliers ou de piétons, tous habitués au bain quotidien.

Pour répondre aux besoins d'une clientèle de choix, comme était celle des voyageurs de la voie Domitienne, les Romains (A. Rich. p. 120) accordaient un « castellum privatum — château d'eau privé ». Nous trouvons le pareil aux Thermes de Caracalla à Rome, avec un grand réservoir pour l'alimentation en eau de l'établissement. Mais la fourniture de ces eaux ne devait se faire qu'à des heures spéciales, pendant la nuit surtout. Telle doit être l'explication du mot « Ispana », entièrement justifiée par la présence des trous ouverts au fond du bassin de la rue de la Lampèze. Ainsi la quantité d'eau partait plus vite et on n'avait pas à s'occuper, pour l'instant, des dix ouvertures supérieures où l'eau n'arrivait plus. Les clapets retombés sur les trois trous du fond, l'eau remontait et la ville était à nouveau pourvue de son approvisionnement régulier par les dix autres. Avouons que cet agencement porte le caractère d'une grande ingéniosité, peut-être la devait-on à Agrippa, le « curator perpetuus aquarum — curateur perpétuel des eaux, à Rome, venu à Nimes, après avoir terminé les cent soixante-et-dix bains publics de la Ville ! On le voit, la qualification qu'Ausone attribue à Arles, en la désignant par Gallula Roma,

convient aussi bien à Nimes, « une petite Rome des Gaules ». Et ce n'est pas tout.

Le second point d'arrivée des eaux du Pont-du-Gard, à Nimes, se trouve au creux Coumert, à gauche de la rocaille, en ce coin d'hiver si ensoleillé, à la Fontaine. Des bambous hauts et épais marquent aujourd'hui (1925) la limite Nord de ce bassin, couvert par un si beau tapis de gazon, de fleurs et de plantes décoratives aux tons variés. C'est le rendez-vous des vieillards, des enfants et des malades aux jours froids.

Auguste Pelet assista aux fouilles de ce terrain en 1854, il en a consigné les détails dans un livre sur « les anciens thermes de Nemausus », en 1863, et, mieux encore peut-être, il en a donné une idée fort exacte dans un de ses monuments de Liège, exposés au musée de la Grand'Rue.

L'état de ruine où l'ont laissé les Barberini, entrepreneurs des travaux de Maréchal, au dix-huitième siècle, ne nous en permettent pas la moindre étude. Mais à soixante mètres environ au sud de la cascade, si le plan de Pelet est exact, se trouve un monument de haute importance ; ses ruines, encore éloquentes, se cachent sous le gazon et les palmiers. Le plan de Pelet servira à le remettre à jour quand on voudra.

« Taillé dans le rocher, exposé à toute l'ardeur de notre soleil couchant, dit Pelet (p. 117), on a découvert un édifice de forme demi-circulaire, s'élevant en « theatridium », jusqu'à la hauteur de cinq mètres, du sol antique. Les gradins exhumés sont, jusqu'à ce jour, au nombre de neuf, et l'on juge par la disposition du rocher, qu'il ne devait y en avoir guère plus. Les trois premiers et le mur d'enceinte intérieure existent seuls en grande partie. On compte les six autres par le roc taillé en gradins, qui servaient d'appui à ceux qu'on a enlevés. » Ils donnaient environ 350 places.

Ce n'est hélas ! que trop clair. Les Barberini, entrepreneurs de 1750, ont pris les blocs faciles à emporter. Retaillés, on les a utilement employés dans les travaux

des jardins. On en reconnaît un certain nombre, par la méthode antique des surfaces non retouchées.

Grand fut l'embarras de Pelet en voyant un théâtre avec des traces de voies d'eau et de son échappement ! On parla tour à tour de bassin : « baptisterium », « piscina », de « theatridium ».

En effet, au-dessus du plan de l'orchestre, de douze mètres de diamètre, un conduit taillé dans le roc, au flanc nord des gradins, indiquait une communication avec le canal du Pont-du-Gard, non loin de son point d'arrivée au creux Coumert. Ménard, lui aussi, avait vu ces ruines, il parle d'une « auge » de 1m90 , percée de deux trous débouchant dans un canal, dont la pente rapide se dirige vers les bains (le nymphée), d'un gros tuyau de plomb de vingt-cinq pieds de longueur et de six pouces de diamètre (environ 0m15) et pesant « trente quintaux. »

A ces détails, Ménard ajoute (vol. VII, p. 70) une « grande quantité de colonnes, de bases, de chapiteaux, qui désignaient une grande magnificence. »

La conclusion est logique, nous sommes en face d'un monument, bien connu, d'art antique. Sa présence ici s'imposait. L'emplacement est idéal, c'est celui d'une serre pour un jardinier, et d'un théâtre de plein air, pour un Grec ou un Romain. L'adossement au roc de la « cavea » avec ses gradins rendait tentante et facile et économique une telle construction. Mais le canal passe tout près, il sera si simple de transformer en naumachie un monument pareil. Les gradins demeurent au même service, et l'orchestre, augmenté de l'avant-scène, remplacera sans peine une suffisante piscine. Les naumachiaires n'ont qu'à venir ; tout sera vite organisé. Ainsi fut-il.

Ces goûts de naumachies ou de joutes sont encore la joie de nombreuses fêtes populaires, dans nos villages des bords du Rhône, du Gardon, des canaux. Les Nimois gallo-romains ne pouvaient négliger une pareille aubaine. D'ailleurs, un théâtre à double usage était chose connue.

Au temps de Tibère, Rome comptait de nombreux éta-

blissements de naumachie, mais uniquement destinés aux jeux nautiques. Avant cet empereur, à Rome même, « la première naumachie, dit Dezobry (Dict. hist.) fut donnée dans un théâtre, dont l'orchestre fut immédiatement rempli d'eau. »

D'ailleurs, les réjouissances annuelles des jeux piscatoriens (ludi piscatorii), fêtes des pêcheurs du Tibre, attiraient la foule. L'institution devint tellement populaire que le préteur urbain, président né du Sénat, organisait ces « ludi piscatorii », et les présidait sans y manquer. (Boxler : Instit. publiq. p. 238).

A Nimes, petite Rome, la chose nous paraît certaine : les naumachiaires du théâtre de la Fontaine occupaient le public dès les premières heures de l'après-midi, puis vers trois heures, l'orchestre, rapidement vidé par la voie que nous connaissons, était remis en état et la nuit venue, par nos soirs si sereins, commençaient les jeux scéniques, à la mode grecque, si nous en croyons nos belles inscriptions du musée épigraphique en langue grecque.

Au numéro 190, sur une plaque de marbre, nous lisons : « Décret des artistes dionysiaques : « Attendu que Lucius, Sammius Maternus, acteur de la confrérie dionysiaque... établie à Nimes... trois fois président... a brillé au premier rang des chanteurs, etc. » Et ce marbre fut trouvé en 1742 « dans les déblais de la Fontaine. » (Inscript. antiq. de Nimes).

Un autre numéro, le 189, nous dit : « Décret de la troupe thymélique à Nimes, des acteurs de l'Association universelle, placée sous le patronage de l'Empereur Nerva. Trajan César Auguste. » Nous reconnaissons ici, par l'histoire, les jeux scéniques venus de l'Orient jusqu'en Gaule, sous Trajan.

Qu'on nous permette de citer le numéro 128, encore en langue grecque. Le marbre fut trouvé aussi en 1782 « près du bassin de la Fontaine », dit Ménard. « Décret de la sacrée confrérie thymélique... — « Attendu que Dolabella, célèbre non seulement dans sa splendide province... de la

ville des Nimois... » Et au bas de l'inscription grecque, on lit en latin : « Emplacement donné par décret des décurions. » Nous dirions aujourd'hui : par décision du Conseil Municipal.

On se demandera où s'étalaient ces inscriptions. La réponse est facile. Un portique, nous l'avons vu, s'étendait du temple de Diane en avant du monument, contournait la source et revenait vers la statue de Reboul. Nos inscriptions entraient en part dans les décorations de ce portique. Les unes resplendissaient en leur blancheur marmoréenne et le rouge pompéien des caractères, sur des panneaux, sur des sections de murs, rompant la monotonie d'une colonnade sans fin, comme les montants d'une grille. Les autres étaient placées entre les colonnes, soit sur un édicule, soit sur un piédestal : on en connaît d'opistographes, qu'on pouvait lire dans le même texte, au recto et au verso, comme notre fameuse donation du port de Crindavinus, à la ville de Nimes (n° 215), sans compter ses domaines, ses terres, au bord du Rhône et deux millions de sesterces. Cela valait bien un marbre opistographe.

On le voit, grâce au deuxième château d'eau, les jardins de la source de Nemausus recevaient un embellissement très appréciable. Dans ce coin rêvé d'une seconde Nice, tout semblait réuni, pour charmer le Nimois colonisé et le Romain colonisateur. La « Respublica Nemausensium, colonia augusta » méritait tous ses titres. L'autochtone gaulois se transformait à vue d'œil, et ne se contentait plus d'être, à demi Romain, il était réellement devenu un Romain complet, un vrai latin, et depuis lors, il l'est resté, dit Reboul.

CHAPITRE III

Portes de la voie Domitienne et grilles du Cadereau

Six kilomètres de murailles, cinquante-deux tours, à la distance de quatre-vingt mètres, dix portes et deux grilles sur le Cadereau (Cadaraucus), protégeaient la cité de Nemausus. Les murs de neuf pieds d'épaisseur ($3 \times 3 = 9$) et de vingt-sept pieds de hauteur ($3 \times 9 = 27$), rituellement bâtis, suivant les nombres sacrés, suivaient très exactement la crête des sept collines, nombre spécialement vénérable aux yeux des Romains.

De toutes les portes connues, celles dites d'Auguste et de France méritent une attention particulière.

La porte d'Auguste nous offre les caractères d'un monument très soigné. L'auteur n'en est sûrement pas un simple ingénieur militaire ; des détails révélateurs indiquent un architecte habile et délicat.

La raison de cette sélection saute aux yeux, dès qu'on a lu la dédicace des constructions : c'est d'Auguste et en l'an 15 avant Jésus-Christ qu'il s'agit. Nous savons par l'histoire qu'il aimait à contrôler les plans des œuvres d'art plus ou moins en rapport avec sa gloire. Toujours le « Non omnis moriar. — Je ne mourrai pas entièrement. »

Auguste vint en Gaule de l'an seize à l'an treize avant Jésus-Christ. Il fut accompagné par Mécène et Terentia, femme de l'homme heureux dans l'ombre d'Auguste. Tous les trois étaient des connaisseurs. En trois ans, la Gaule fut organisée, les Sicambres des bords de la Ruhr réduits

et le poète officiel (Odes : IV, 2) put chanter le retour de l'Empereur, amenant des prisonniers pour son triomphe : « *trahet feroces Sicambros* — il traînera les féroces Sicambres » (au char de son triomphe). Cela suffit à expliquer le fini et les précisions qui ont tant charmé les connaisseurs du passé.

Une autre donnée nous vient du musée épigraphique, au numéro trois de notre collection.

Un autel porte cette inscription : « A Jupiter et à Nemausus... le surveillant des travaux de la Basilique, les sculpteurs sur marbre, les tailleurs de pierre. » — « *Exactor operis basilicae, marmorarii et lapidarii* ». Ce cippe fut trouvé en 1739, à la Fontaine, dans l'enceinte consacrée au Dieu topique de Nimes, sur les bords de la source (Ménard). Sa correction, son archaïsme de bon aloi, ses nombreuses ligatures ont fait croire à l'historien de Nimes que cette dédicace remonte à l'an 19 avant Jésus-Christ. Or, la porte d'Auguste est datée de l'an 15. Il n'est donc pas étonnant que la ville ait trouvé des artistes entraînés, capables de contenter Auguste et Mécène.

On nous objectera peut-être qu'en raison de la basilique dont il est question, ce petit monument pourrait bien remonter seulement à la fin du premier siècle. Sans doute, répondons-nous, mais notre argument garde toute sa force. Si les corporations des artistes de la pierre et du marbre existaient en pleine valeur au commencement du second siècle, dans notre ville, ils ont dû à plus forte raison fleurir, au temps d'Auguste, où le grand empereur organisa lui-même la colonisation de Nemausus, comme celle de toute la Gaule. D'ailleurs, la seule étude de notre Musée épigraphique suffirait à établir cette vérité. (Voir notre travail sur « les trois premières salles du Musée, etc. », de 1901).

Malgré la valeur architecturale de la porte d'Auguste, il est aujourd'hui difficile d'en saisir la beauté. Si au lieu de la considérer par le milieu de son élévation, on pouvait, comme aux Arènes, l'examiner à la distance convenable

de cinquante mètres, avec une différence en contre-bas, à un niveau inférieur d'un mètre, ce serait tout autre. Elle s'élèverait alors, harmonieuse et svelte, cette construction accueillante, en ses deux grandes ouvertures pour les chars et ses deux petites pour les piétons. Il faut l'avouer, ces derniers devaient se trouver fort aises de s'éloigner des litières somptueuses, aux valets insolents, et des « plaustra majora », aux roues retentissantes, chariots porte-bagages, toujours prêts à rejeter, au moindre cahot, leur charge dangereuse sur les pauvres piétons. Et puis, les gens de cheval, à la cravache prompte, passaient aussi redoutables. Ici on respirait, on avait sa porte à soi.

Mais notre porte n'était pas que secourable, elle était belle. Ses deux tours flanquantes l'aidaient à grandir aux regards, grâce à leur faible hauteur de seize mètres (54 pieds ; $6 \times 9 = 54$). Et puis la panse cylindrique de ses tours, par sa courbure dénuée d'ornements et de fenêtres, concourait à faire ressortir la richesse des saillies : deux niches ornées de statues, deux taureaux à mi-corps, une colonne médiane, des pilastres aux chapitaux corinthiens profondément fouillés. C'était vraiment une belle porte.

L'inscription qui domine cette façade, nous donne la date du monument : « *Imp(erator). Caesar. divi. f(ilius). Augustus. cos(ul). XI. trib(unicia). potest(ate) VIII. portas. murosque. col(oniae). dat.* — L'empereur César Auguste, fils du divin (Jules) consul pour la onzième fois, investi de la puissance tribunitienne pour la huitième fois, concède à la colonie (de Nimes), le droit de bâtir des portes et des murs ». Ces divers honneurs fixent la date de l'an quinze avant notre ère. Auguste a-t-il concouru aux frais des constructions ? nous ne pouvons pas le savoir : s'il faut en juger par l'histoire, c'est peu probable.

Ce monument, disons-nous, porte le caractère d'une sobriété de bonne tenue, et d'une réelle distinction. Les feuilles des chapiteaux, n'ont pas la raideur de la stylisation corinthienne ; une certaine souplesse de vie les carac-

térise, comme celles du Temple de Diane et de l'unique colonne du nymphée. Notre porte a aussi une ressemblance avec celle de Pompei vers Herculanum ; on l'a dit et c'est vrai, mais il existe une différence notable : celle de la colonne milliaire. Grangent (p. 33) a écrit : « La petite colonne placée d'une manière un peu bizarre, au milieu de cette belle ordonnance générale, en dépare l'harmonie et l'imposant effet. On ne peut même concevoir, quel motif a pu déterminer l'architecte à une pareille composition ». — Notre éminent ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en 1819 ignorait l'existence du *milliarium aureum* (le milliaire doré) découvert à Rome, il est vrai, vers le milieu du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui, où la France vient de poser le « zéro kilomètre », en un disque de bronze, sur la place de Notre-Dame, à Paris, Grangent, s'il vivait, aurait peut-être changé d'avis.

Nimes était une cité importante et cette colonne de moindre dimension, entre les deux arcs des portes majeures, constituait le point de départ, le zéro pas, « *milliare passuum primum* — Le milliaire premier des pas romains », mesure itinéraire officielle, pour les routes de l'Empire. « Le milliaire doré ne s'accordait qu'aux grands centres, » dit Dezobry. La porte d'Auguste, inexactement baptisée, car portes, murs et tours étaient de concession impériale, fut appelée très justement, de l'époque romaine jusqu'à la Révolution, « porte d'Arles — *porta arelatensis* ». De ce vocable sortit au moyen-âge le nom bizarre de *porta ratensis, radensis* — puis, en français : porte Radès, dans certains actes. Notre petite colonne fut le point de départ des voies de Beaucaire, d'Arles et d'Orange (par Remoulins et Avignon).

Ne nous attardons pas à décrire ce monument dans ses détails. L'ensemble se rattache à la manière déjà étudiée des autres constructions romaines de Nimes. Notons, cependant, quelques particularités.

La région possède trois matériaux à bâtir : le Roquemaillère, très dur, résistant à tout et partout, deux fois

plus cher que le Barutel. Celui-ci plus tendre, mais gélif et prompt à s'effriter sous les ardeurs du soleil et l'action des pluies. Enfin, la pierre de Lens, vrai marbre, fort cher, retenant l'arête aux moulures et aux sculptures comme le bronze.

A la porte d'Auguste, les trois matériaux ont été rationnellement employés : le Roquemaillère aux pavements et aux parties exposées, le Barutel à l'intérieur, à l'abri et le Lens aux œuvres d'art.

Remarquons encore ici le fétichisme de la foi pythagorique aux nombres sacrés. Les deux grandes portes mesurent un diamètre de treize pieds trois pouces : treize, indice de vie puissante, de force triomphante dans la vie humaine et trois, chiffre divin, souvenir du triangle et de la vie des initiés aux yeux de tous les mystagogues. On s'étonne de cette foi au nombre treize et, cependant, nous la retrouvons partout. Virgile conduit Enée en un périple sacré, dont la station ultime, aux bords du Tibre, sera la treizième en partant d'Enos, comptée la première. Auguste divise Rome en quatorze régions, mais treize divisions demeurent sur la rive gauche du fleuve sacré, le vrai berceau de la vie prédestinée, et la quatorzième, née transtévérine, était appelée « *pagus janiculensis*, bourg du Janicule ». Or, de *pagus* vient *paganus*, paysan hors ville ; rien de commun avec l'*urbanus*, citoyen de la grande cité : *Urbs*. C'était une collectivité à part ce Janicule, il n'entrait nullement dans les sept collines, toutes sur la rive gauche. Donc, Rome la prédestinée, demeurait calme et forte en ses treize régions, à l'abri des sept collines du Chant séculaire d'Horace : « *Dii quibus septem placuêtre colles* — ô dieux à qui ont plu les sept collines », pas le Janicule !

Un cours de droit (1) dit (1920) ; « La vente d'un citoyen insolvable ne pouvait se faire dans Rome... mais en territoire étranger..... on allait vendre ces citoyens romains,

(1) A la Faculté de Montpellier.

sur la rive droite du Tibre, en territoire transtévérin. Il est vrai que dès Auguste on cessa cette vente, remplacée par la déportation, mais la loi indique une tradition très ancienne, montrant le Janicule comme étranger.

*
* *

A la partie supérieure de la porte d'Auguste, les deux taureaux sortant du mur à mi-corps, comme pour s'élancer dans le vide et soutenant l'entablement, sont les frères aînés de ceux des Arènes, à la porte monumentale du Nord, soit en haut, sous le fronton, soit au balcon d'honneur, au premier étage.

Des deux tours appuyant la porte monumentale, et en protégeant l'accès, on a marqué sur le sol du boulevard et de la rue, le tracé exact en dalles ou en moellons. Après cette entrée, s'ouvrait la rue Nationale, continuation urbaine de la voie domitienne, jusqu'à la porte de France, jadis si bien nommée, porte d'Espagne. Sur ce chemin glorieux ont passé d'abord les civilisations grecque et romaine, les apôtres de la foi catholique, surtout saint Paul, dans son voyage en Espagne, admis communément. Puis, vinrent les barbares et, malgré tant de ruines, il reste encore dans la direction de nos rues, la trace de l'ancienne voie. La rue Nationale amenait le voyageur au square Antonin ; de là, s'infléchissant vers le Midi et quittant ce point où commençait le forum de la Maison-Carrée, il fallait atteindre la rue Racine, la rue Tédenat et enfin, la rue Porte-de-France. Au-delà, commençait la route vers l'Espagne, terme de la Voie Domitienne.

La porte de France doit son nom à un événement assez remarquable dans notre histoire. Lorsque Louis XIV passa à Nimes (9 janvier 1660) avec la Reine-Mère, arrivant de Bordeaux, il trouva à Nimes, Mazarin. Le grand

cardinal venait de conclure la paix des Pyrénées avec l'Espagne. Ménard note que ces jours furent très froids : « le Rhône avait deux toises (3m90 !) d'épaisseur de glace et les mulets de voiture marchaient sur cette glace ». Voilà bien la preuve que notre climat est changé considérablement. Le roi fut reçu à la porte couverte (porte de France) et sur le mur au-dessus de l'arceau on avait peint : *W. Aeternum Rex Franciae* — Vive pour l'éternité, le roi de France (W = vivat). Le grand roi partit et la peinture resta ; on en voit encore quelques traces. Le mot *Franciae*, étant le plus accessible au peuple, servit à oublier et la porte-d'Espagne et la porte couverte ; ce fut la mode, nous la continuons, malgré l'absurdité de la dénomination. Il a été dit qu'en France, il n'y a que le provisoire qui dure, nous en avons ici une preuve de plus : ce « vivat » en peinture était bien du provisoire.

La porte de France n'offre aucun intérêt particulier. Comme les autres, deux tours la flanquaient, toujours demi-circulaires en leur rôle de défense et de surveillance. L'ouverture atteint 4m12, soit quatorze pieds trois pouces. Ici, en raison de l'entrée unique, il a fallu dépasser la largeur des treize pieds trois pouces de la porte d'Auguste, mais on s'est rattrapé sur le nombre sept, deux fois répété, en conservant, toutefois, les trois pouces protecteurs eux aussi.

La traversée du Cadereau, sous les murs de la ville, au chemin de Sauve, exigea quelques précautions. Ce torrent, le plus souvent à sec, devient terrible à certains jours de tempêtes aux grandes trombes. Deux ouvrages fortement bâtis en défendaient l'accès, à l'entrée et à la sortie des eaux. En amont, deux tours et un mur solide percé par deux arceaux, qu'une grille de fer occupait. Au-dessous de la grille, pour empêcher toute sape possible, un radier plus dur que le roc fut établi en partant du terrain ferme. Mais, tous ces blocs ne pouvaient suffire à écarter les arbres ou autres bois véhiculés par les eaux. Une pile avec avant-bec les arrêtait, et permettait aux senti-

nelles d'accourir. En cet endroit, grâce au radier, les eaux ne pouvaient atteindre une grande profondeur, il était facile de se servir des appareils de guerre prévus en pareil cas. C'était des « harpagae » qu'on utilisait, sortes de crampons de bronze ou de fer, ressemblant à un cherche-puits, retourné en manière de main rétractée, comme une serre d'oiseau de proie ouverte. A. Rich (p. 312) donne le dessin de celle que possède le Musée Britannique à Londres, en bronze (1). On adaptait, au manche creux de cet instrument, une perche nommée « asser ». C'était, dès lors, un jeu d'amener au bord du Cadereau l'obstacle menaçant pour les grilles.

Grangent (p. 35) dit que de son temps (en 1819) on voyait encore « les amorces d'une culée en pierres de taille et le radier en maçonnerie dans le lit du torrent. »

---

(1) On sait que l'antiquité trempait le bronze comme nous le fer. Le Musée de Nimes possède une poulie de puits en bronze de ce genre.

CHAPITRE IV

L'inachèvement de quatre monuments antiques de Nimes

L'étude des monuments antiques de Nimes met en lumière un fait à première vue extraordinaire. Les plans de toutes ces constructions répondent à certaines destinations connues, communes à tant de villes et si souvent réalisées ! Il semble donc naturel de trouver dans l'exécution le fini et la perfection révélés par le talent des architectes. Les ouvriers ne manquaient pas, et la magnificence des villes colonisées par le peuple romain éloigne de l'esprit toute pensée d'inachèvement. Cela est d'ailleurs si vrai que dans nos populations, quand on veut parler d'une entreprise difficile : « Mais c'est un travail de Romain ! », dit-on. Malgré tout, il faut se rendre à l'évidence : plusieurs de nos monuments sont restés inachevés.

Cependant la cité nimoise regorgeait de richesses en tout genre.

César (1) le note dans son chapitre VI *(de bello gallico)* « la connaissance des produits d'outre-mer facilite largement les ressources et la consommation usuelle dans le confortable ». La vie de saint Baudile, au Bréviaire nimois, fait écho au vainqueur des Gaules (2) : « Nimes, tête de la province, d'une population très dense, extraor-

(1) « *Transmarinarum rerum notitia multa ad copiam atque usus largitur* ». (24).

(2) « *Nemausus caput provinciae, civium turmis densissima, mercimoniis undique advectis supra modum opulenta* ». — 20 mai.

dinairement opulente par les arrivages de marchandises de tous côtés ». Un proverbe populaire très ancien (1) redit la pensée du bréviaire : « Arle lou grand, Nime lou coumerçant ». Il faut souligner dans ce triple témoignage : la Rome antique, l'Eglise naissante, le peuple médiéval.

L'abondance des ressources est reconnue pour les habitants dans le confortable de la vie privée, mais pour la vie publique les édifices antiques, nous l'avons vu en détail, la Tourmagne et la Maison-Carrée exceptés, manquèrent de moulures, de sculpture ou de ravalement.

En dehors des garde-fous ou appuis du premier étage (2), où soixante bas-reliefs (3) représentaient, à l'extérieur, des jeux de gladiateurs ou autres scènes de réjouissances publiques, l'amphithéâtre ne comportait pas de sculpture proprement dite prévue par l'architecte. Mais les moulures couraient nombreuses, surtout à la façade et au promenoir du premier étage, dans le plan primitif. Nous devons mettre en première ligne pour l'inachèvement les parties planes et verticales dans les assises autrement dit le ravalement. Les ouvriers ont simplement accusé, par une plumée ou ciselure sur les joints, le niveau régulier du futur aplanissement.

A l'époque gallo-romaine, le mur des remparts s'élevait au sud de l'amphithéâtre, allant du palais en droite ligne vers la porte de France. Le point de passage de ce mur au palais se trouve à quelques mètres au Nord, en partant de la construction. Entre ce rempart et la façade Sud des Arènes, à la partie la plus rapprochée, il n'existait que l'espace de quinze mètres environ. C'est par cette place

---

(1) Armana prouvençau, 1870, page 64.

(2) On ne doit pas regarder comme telles la louve romaine et ses deux nourrissons traditionnels, encore moins les fantaisies de sculpteurs, apparentées aux lièvres du Pont-du-Gard

(3) Un seul est encore visible, du côté de la rue de la Violette. On aperçoit à peine un gladiateur aux jambes écartées et menaçant de son trident son adversaire, à genoux.

isolée et peu honorée que les morts des jeux de gladiateurs étaient sortis du monument, par les « vespillones », de nuit et avec précaution pour ne pas attrister le public : leur nom vient de ce soin officiel, vesper (le soir) hommes de ténèbres. Il semble donc que les « exactores », entrepreneurs, pouvaient laisser cette façade du Sud, sans l'achèvement des moulures, tandis qu'au Nord, ou à la partie médiane s'élève la porte monumentale au fronton triangulaire, aux taureaux formant consoles saillantes, au balcon d'honneur, enfin où une foule nombreuse ne cessait de circuler, et désignait par sa présence le point le plus pressant pour cet achèvement. Eh bien, non ! Le Nord fut laissé brut en ses plans rugueux des surfaces verticales d'assises, brut en saillies à moulures, même aux chapiteaux épannelés, brut en ses corniches fortement avancées. Au Sud, au contraire, on termina avec soin les moulures sur un quart de l'ellipse totale. Il convient de dire cependant que les pieds droits et les archivoltes du rez-de-chaussée ont été terminés, sur toute la façade, sans doute en raison du voisinage de ces ornements avec les yeux du public et aussi à cause de la facilité du travail accompli sans aucun autre échafaudage que celui élémentaire de bancs et de quelques planches.

Voilà donc un problème : pourquoi a-t-on commencé les moulures de la façade en élévation totale dans la partie abandonnée par tous et non dans l'autre fréquentée par la foule ? Pourquoi le Sud préféré au Nord.

Y aurait-il ici une question religieuse ? une superstition ? A l'inverse des sémites redoutant le démon du Midi, le vieux peuple romain, en bon méridional, voyait dans le Nord certaine puissance malfaisante. Ses prêtres, aux premiers siècles de l'Urbs quadrata, marchant toujours dans le sillon des croyances populaires, prenaient les augures en se tournant vers le Midi, évitant avec soin le Nord peu connu.

La région des sept bœufs de labour, que divinise la Grande Ourse (septem triones) — le sept, brisant (tero)

les mottes, cette région glaciale aux rudes habitants inspirait quelque crainte aux gens du pur Midi. Le Bosphore leur apparaissait comme la porte de ces régions maudites. Horace l'a noté pour Carthage : « *Bosporum timet Poenus* — le Carthaginois redoute le Bosphore » (Odes II, 13) mais hors de là il ne craint rien — *neque ultra timet* ». Et Virgile, de son côté romain, nous dit de ces régions : *Septem subjecta trioni, gens effrena* — gens de septentrion, gens intraitables ». (Georg. III, 381). Le poète est toujours l'écho du peuple.

On comprend très bien, avec cette mentalité, comment l'augure chargé de conseiller l'entrepreneur, venu au centre de la piste, armé de son bâton augural, le « lituus » à la cîme enroulée à la façon du serpent mystérieux au repos, ait agi suivant la loi, qu'on nous permettra d'appeler le rite sauveur de la droite (1). Ecoutons encore Virgile : il fait dire à Enée sur le départ de Carthage pour fonder Rome : « O Dieu, amène sur nous les astres (heureux) à droite — *dextera feras!* » Or, aux Arènes, pour l'augure tourné au midi, la droite c'était l'Ouest, là s'étendait la partie des constructions patronnée par toutes les puissances fatidiques de l'Olympe, de la Terre, des Enfers, en un mot du monde entier. Ce fétichisme peut nous faire sourire mais il n'est ni plus ni moins intelligent que la terreur du vendredi tombant un treize, pour les voyageurs ; les compagnies l'ont officiellement constaté, cet actuel fétichisme. Nous pourrions, sans chercher loin, en citer bien d'autres, aussi solidement établis et aussi durables que nos mœurs régionales et nos langages populaires. Et puis, ne l'oublions pas, Nemausus était ville sacrée ; les prêtres

(1) L'usage des auspices, pris du vol des oiseaux ou autres à toute occasion, pour vaincre un concurrent ou exécuter un ennemi, était si répandu et si abusif que, au décret rappelant d'exil Cicéron, injustement condamné, le premier point fut « qu'aucun magistrat n'eut la hardiesse de prendre des auspices pendant la cause du retour de Cicéron, soumis au peuple, sous peine d'être traité d'ennemi public. » (Pro Sext, 60, 61.)

et les prêtresses y pullulaient : Isis, Jupiter héliopolitain, la Lune, Aramo, Mars Britovius, les Castores, Diane, Dijona, Ialon, Junon, les Junones montanae, Letinno, les Mères Nimoises, Mercure-le-Protecteur, Vénus, Vulcain, et même les Vents (Venti) des tempêtes mistraliennes et d'autres, voisinaient avec Nemausus. En fait de superstitions, tout est possible. Le musée épigraphique le prouve.

*
* *

L'examen détaillé des assises constituant les bases des piliers, au départ du sol, sur tout le parcours de l'ellipse extérieure de l'amphithéâtre, nous amène à distinguer deux manières différentes dans l'exécution du plan. La section du nord s'étendant de la porte ouest, près du concierge, jusqu'à la porte est de même dimension, au toril, présente partout des blocs lamentables, mal taillés, mal posés, plusieurs en délit et occupant deux assises pour une, aux joints peu réguliers, certains posés en baïonnette, à peine dégrossis. En somme cette partie du monument nous apparaît par trop défectueuse et cela, redisons-le, aux côtés de la porte d'honneur, sous les yeux du grand public. La section opposée, regardant le midi, s'en va tout autrement. Les blocs en sont réguliers, et irréprochables, et c'est la région des morts !

Or, dans chacune de ces deux sections se trouve une marque différente, nous l'avons déjà fait remarquer (paragraphe VI — chapitre II), dans nos « monuments antiques de Nimes (1) », au *Sud* on rencontre souvent les deux lettres *M A* et dans celle du *Nord* on lit non moins souvent *M E*. Est-ce l'indication de deux carrières ou de deux entrepreneurs ? Et ces entrepreneurs ne répondaient-ils

(1) Chez Jo Fabre, libraire, Nimes

pas à deux autorités concourant à la construction, l'Etat et la Ville, Rome et Nemausus ? Cette hypothèse nous semble très plausible.

Cependant, à cette partie du Nord, un tassement se produisit, il amena les fentes et les cassures encore visibles (1). On répara à la hâte, sur des fonds publics de plus en plus difficiles à obtenir, et la construction demeura lamentable dans la vraie façade du monument, celle de la porte d'honneur, aux taureaux et au fronton triangulaire, tranchant sur la longue monotonie des autres arceaux, malgré les secours de l'Etat. Tacite nous le dit : *hortari privatim, adjuvare publice* — exhorter les particuliers, mais aider les monuments publics. *(Agricola 21).*

Tel était le système romain.

*
* *

Mais si Tacite nous a renseignés sur l'excellent colonisateur Agricola, qui vécut de 37 à 93 et mourut empoisonné par Domitien, jaloux de sa gloire, Cicéron ne nous a pas moins documenté sur les agissements d'autres colonisateurs. Par lui nous savons comment furent traités les Siciliens, colonie de tout repos pour l'Empire et pour les concussionnaires, jusqu'à l'assassinat inclusivement, avec le dilettantisme des supplices raffinés. Or, Nemausus aussi était de tout repos, malgré l'incartade des statues renversées de Tibère, regardé à tort comme perdu. Ce fut même, pour les coupables de gabegie dans nos monuments, un motif de sécurité. Comment aurait-on reçu, à Rome, ces briseurs de portraits et de statues, coupables d'avoir porté atteinte à la majesté du peuple romain ! « *Majestas populi romani* », comme s'écrie Cicéron. Et

(1) C'est l'opinion de M. Poinsot, architecte. Elle nous paraît hors de doute.

tandis qu'au midi de la construction, le Nimois, emballé déjà pour les courses prochaines de taureaux, soignait les bases de ses Arènes, l'équipe gouvernementale abusait de son pouvoir et s'endormait tranquille dans les petits bénéfices d'un sabotage voulu, au détriment d'une « respublica augusta », gravement compromise en politique.

On dira, peut-être, que de Tibère conspué, jusqu'au temps où les Arènes furent élevées, Rome avait oublié l'injure. Pour des particuliers, cette durée serait peut-être efficace, mais pour les administrations politiques, quarante ou cinquante ans c'était peu dans le pays du « manet alta mente repostum ». Suétone, mort en 141, a consigné cette révolte nimoise : c'était donc un événement encore inoublié de son temps. Or les Arènes datent au plus tard du dernier quart du premier siècle. On peut conclure que la section du Nord, la plus honorable parce que la plus en vue, en regard des sept collines et de toute la ville étagée sur les pentes, fut donnée aux vainqueurs, tandis que l'autre, la section sud, fut laissée à la ville de Nemausus. Mieux surveillée, elle avança avec plus d'ordre et dans de meilleures conditions, jusqu'au quart des moulures inclusivement.

Autre raison de l'inachèvement : les Arènes n'ont pas pu être construites avant la deuxième moitié du premier siècle, donc de 54 à 98. Jetons un regard sur le Gouvernement de Rome alors. Nous comptons dans ce laps de temps neuf successions d'empereurs : Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien et Nerva. Nous sommes loin d'Auguste, organisateur des Gaules et venu à Nimes en compagnie de Mécène. Dans ces changements continuels de chefs, par conséquent d'influences, et quels chefs ! quelles influences ! il est facile de comprendre ce que fut la direction des travaux ressortissant au pouvoir colonisateur, au Gouvernement. Le gros œuvre plus ou moins assuré, les détails d'ornementation passèrent d'abord au second plan et puis furent totalement abandonnés. Ainsi les monuments d'un peuple

gardent toujours une certaine relation avec les mœurs et les administrations diverses de ce peuple.

Il existe une autre preuve de l'abandon où furent laissées nos Arènes, dès que la majeure partie des constructions finie permit l'usage de l'édifice pour les jeux publics.

Il va de soi que les plans portaient, comme fermeture des arcs du rez-de-chaussée, des grilles de fer. Or, que trouvons-nous ? Des fermetures vulgaires en panneaux, de planches, grossièrement établis. Cette affirmation repose avec certitude sur la manière très évidente employée pour le soutien de ces panneaux. A chacun des arceaux, sur le pied-droit dont le plan forme angle aigu avec la surface intérieure du pilier, un trou brutal, sans égalité d'angles, fut creusé, à la hauteur ordinaire de 1m50 à deux mètres, quelquefois plus bas, donc sans aucun ordre général, à la guise de l'ouvrier. Du côté opposé, où l'angle susdit est obtus et permet seule le passage de la barre de fermeture, un autre trou fut établi, mais précédé d'un creux en mentonnet, pour faciliter l'accès et le glissement de la barre, jusqu'au point d'arrêt. C'est ce que nous trouvons encore au plus pauvre des mas, à la porte de l'écurie, dans les Cévennes.

On pourrait aussi, comme confirmation de l'inachèvement, invoquer les piliers de fortune hâtivement dressés avec des blocs à peine équarris, au premier étage, dans le pourtour du promenoir. Les linteaux, de si belles dimensions, cassèrent, assez nombreux, malgré le soin du constructeur de les charger par séries des voussoirs en barutel sur les bords du linteau, et en pierre spongieuse et légère pour les deux séries des voussoirs portant sur le milieu du linteau. Ces pierres légères sont de la carrière du Pont-du-Gard ; elles pèsent 1.881 kilogrammes au mètre cube, tandis que celle de Barutel, atteignent 2.806 kilogrammes. Les linteaux cassés furent laissés tels quels en place, mais, pour les soutenir, on éleva ces piliers grossiers, formés par des blocs entassés à la diable. Ils dressent encore leur incorrecte silhouette en ce promenoir

de choix et même, à certains endroits, leur lourde masse gêne la circulation, aux jours de grande affluence.

Ainsi, les constructions de l'amphithéâtre, mal commencées au nord, furent mal terminées, tandis que l'ensemble de l'œuvre monta, suffisamment surveillé pour assurer les jeux des gladiateurs et autres spectacles, raison d'être du monument.

Cependant, les fermetures de planches cédèrent un jour la place à des grilles. Ici encore, le problème d'inachèvement se pose, et c'est le sud qui est en faute. Par l'absence des trous de scellements à dix-sept arceaux intacts, nous reconnaissons, dans la partie médiane de cette section du sud, en face de l'Hôtel du Cheval-Blanc, dix-sept arceaux privés de grilles, où restèrent par conséquent dix-sept fermetures en planches, retenues par autant de barres de bois. A ces dix-sept portes abandonnées, il faut joindre les grands arceaux : 1. du toril, côté est ; 2. du concierge, côté ouest ; et 3. la grande entrée d'honneur, sous le fronton aux taureaux, au milieu de la section nord. Mais, à ces trois portes majeures, à une hauteur normale, on voit des trous rectangulaires en sens vertical, pour retenir une forte traverse de bois, probablement soutenue par deux liteaux, un de chaque côté, disposés en décharge, à angles de quarante-cinq degrés, système permettant de suspendre des tentures. Aucun trou de scellement de profondeur convenable n'autorise à reconnaître la présence d'une grille en fer, à ces trois grandes entrés, sur les soixante de l'édifice, seules de cette dimension imposante. Au total, cela fait vingt grilles absentes, dont les trois plus coûteuses, celles des portes majeures.

Les mêmes trous et creux à mentonnet correspondant, pour le jeu de la barre de fermeture, preuve d'inachèvement, se trouvent aussi aux quatre entrées sur la piste : 1. aux deux petites portes, sur le petit axe, où étaient aménagées les deux places d'honneur, celle dite de l'Empereur, au nord, et celle dite des Vestales, au sud, face au

chef : toujours le trône et l'autel ; 2. et aux deux autres entrées, ouest et est, par où débouchaient sur la piste les deux groupes de gladiateurs. Il n'est pas besoin de rappeler que ces portes, en raison de leur rôle principal, devaient recevoir des grilles comme tous les arceaux.

Reste enfin à parler d'un parti-pris dans l'élévation des pilastres extérieurs du rez-de-chaussée. A la douzième assise, en partant du sol, à ces soixante pilastres, l'aplomb des assises inférieures est abandonnée, en un retrait de deux centimètres, dit Grangent, mais assurément d'un doigt romain, le seizième du pied, soit 0,0185. Ce retrait a été taillé en chanfrein, sans doute en raison des eaux pluviales, toujours systématiquement écartées du monument. « Il faut voir dans cette anomalie, avons-nous dit dans le chapitre des Arènes (Monuments antiques) une négligence... que le ravalement devait faire disparaître, en rétablissant les assises sur l'aplomb indiqué par le plan.

Après les graves défauts signalés à la partie nord, une inspection dut avoir lieu et le mesurage, bien conduit, amena cette rectification, qui sait même si elle n'a pas eu pour point de départ la nécessité de réduire un nombre pair, porte-malheur, à la quantité rituelle d'un nombre impair, porte-bonheur ?

En tout cas, à partir de cette rectification, sur l'avance vers la piste d'un doigt romain, par le chanfrein indiqué, le travail général de toutes les assises devint absolument régulier sur toute la longueur de la façade, preuve d'une surveillance effective atteignant toutes les équipes employées à la construction. Dans les réparations on n'a pas rétabli le chanfrein.

La preuve de l'inachèvement des Arènes nous semble démontrée ; il reste à parler de la porte d'Auguste, du temple de Diane et du Pont-du-Gard.

*
* *

Rappelons d'abord l'achèvement parfait de la Tourmagne, monument celto-grec, tour-signal, à système alphabétisant ; l'historien grec Polybe nous en a légué le secret (liv. X, 45). Après l'aïeule des autochtones, vient le chef-d'œuvre d'art grec, la Maison-Carrée, don de joyeux avènement des vainqueurs pour gagner la foule, les druides ou autres prêtres de la noblesse : « *templa exstruerent ut assuescerent* — qu'ils bâtissent des temples, afin de les habituer », dit Tacite. Ce temple est parfait.

De la Porte d'Auguste, il y a peu à dire, vu son état de ruine ; la façade exceptée. Ici, comme aux Arènes, les moulures de la base de l'entablement n'ont pas été sculptées, la pierre taillée attend l'ouvrier. Mais ce qui est plus fort et plus difficile à comprendre, c'est le bloc de carrière qui tient lieu de chapiteau à la petite colonne-milliaire, appelée à Rome, « *milliarium aureum* — milliaire doré », point de départ des autres. Et tandis que, partout, les pierres à moulurer ou à sculpter plus artistement, se trouvent épannelées, ce qui constitue un commencement de lignes décoratives, ici, le bloc d'où doit sortir un chapiteau, sans doute corinthien, comme les autres, à été posé informe, en cube mal équarri ! Peut-être l'entrepreneur attendait une décision des chefs ? Le morceau en valait la peine : sera-t-il assimilé aux autres chapiteaux ou distingué en style composite, comme au temple de Diane ? D'ailleurs, les dimensions exorbitantes de cette pierre prouvent qu'on a voulu laisser à l'artiste tout le champ libre pour l'épanouissement peut-être audacieux de ses volutes et de ses feuillages aux silhouettes indépendantes.

Si les tours se dressaient auprès des portiques, si l'attique se déroulait au-dessus de leurs cintres, si, enfin, l'autre porte du côté de la ville demeurait, que ne trouverions-

nous pas ? Trop heureux des restes parvenus jusqu'à nous, résignés, sinon joyeux, continuons notre pélerinage amical aux glorieux témoins du brillant passé de Nemausus.

* * *

Le temple de Diane fut le vestibule somptueux d'une maison de haut luxe, où Diane n'a jamais paru, sinon peut-être à titre décoratif. Ce monument nous présente le caractère d'inachevé que nous relevons parmi les œuvres des Romains à Nimes. Cependant, ici, il n'est pas question de moulures. Toutes, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, ont été bien finies, aussi artistement que les chapiteaux et le plat des murs. De ces parties il faut dire qu'elles ont été poussées « *ad unguem* » comme écrit Horace. L'ongle peut y glisser en toute sécurité, sans craindre le heurt de la moindre aspérité. Mais les deux objets les plus délicats à traiter, à l'égal des chapiteaux sculptés à l'atelier, n'ont pas connu le ciseau de l'artiste : la frise de l'entablement et les sept rosaces au-dessus des trois « *cellae* ».

La frise si remarquable du nymphée nous est le gage de la beauté possible dans celle du temple. L'architecte a laissé une épaisseur de pierre débordant même jusqu'à la moulure inférieure de la corniche. Grangent l'appelle une frise d'attente. C'est tout à fait vrai.

Les sept futures rosaces aussi d'attente, se trouvent au-dessus des « *cellae* » ou niches majeures du fond de la salle. Elles sont disposées immédiatement au-dessous de la corniche, courant de la voûte sous l'arc. Chacune d'elles est rectangulaire en longueur horizontale (0m40 sur 0m20). Ces sept bossages mués en rosaces auraient produit un grand effet décoratif, sur ce tympan monotone.

Ici, comme à la porte d'Auguste, nous pouvons affirmer que si le reste des salles existait, nombreux seraient les

détails inachevés. Comment former d'autre hypothèse, lorsque la merveille d'art qu'est ce vestibule attend encore son entier perfectionnement dans les plus délicates de ses parties, dans la frise de son entablement et dans les sept rosaces du fond, toujours visibles aux arrivants.

*
* *

Au Pont-du-Gard, la majesté de l'ensemble, la sveltesse des piliers et des arcs, l'audace des enjambées fantastiques du géant dans la traversée de cette humble vallée, donnent l'illusion d'une œuvre à tout jamais finie, pour le spectateur ordinaire, saisi dès l'abord par la grandeur du tableau et le pittoresque du paysage. Mais s'il est un visiteur archéologue, averti par sa familiarité avec les vieilles pierres, l'inachèvement de l'œuvre lui sautera aux yeux. Les innombrables verrues aux rudes saillies, leur dissémination illogique, les ombres dures qu'elles projettent tout au long des surfaces planes, lui sembleront nuire à l'opposition voulue par l'architecte entre les vides variés des arceaux et l'homogénéité des pleins. Ceux-ci, entièrement ravalés, offrant dès lors une surface unie, donneraient l'impression d'un bloc immense, au grain serré et d'une cohésion intangible. Telle a été la pensée de l'architecte de génie, calculateur heureux, des poussées, des résistances et des liens capables d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Sans aucun doute, un certain nombre de ces blocs aux fortes saillies, a servi à l'établissement plus facile des charpentes nécessaires à la construction ; mais, celle-ci, terminée, la présence de ces soutiens primitifs manque de raison d'être. Nous signalerons tout particulièrement les voussoirs, saillant sous la courbure des arcs ; ils donnent l'impression de lourds bourrelets, dont le géant voudrait se débarrasser et qui, malgré lui, restent cramponnés. Concluons : ces verrues inutiles et illogiquement distri-

buées, ces bourrelets lourds et brisant la ligne des courbes devaient disparaître, d'après le projet de l'architecte, et c'est vraiment dommage que l'entreprise monumentale, comme à bout de ressources, n'ait pas pu en libérer l'édifice. S'il nous est permis, renversant l'image virgilienne, de comparer les grandes choses aux petites (1) nous dirons que cet aspect brut fait penser à un bronze de grand art, habilement coulé et attendant avec ses bavures, la main du ciseleur.

∴

Il nous reste à étudier les raisons de l'inachèvement constaté dans ces trois derniers monuments : la porte d'Auguste, le temple de Diane et le Pont-du-Gard.

Ces constructions semblent avoir été élevées après qu'Auguste et Mécène, son ministre des Arts et des lettres, furent venus dans la Gaule, une quinzaine d'années avant notre ère. L'auteur de la paix romaine, le grand organisateur, mourut vingt-neuf ans plus tard, en 14 après Jésus-Christ. Le successeur Tibère n'était pas un inconnu pour les Nimois, pas plus que les Nimois pour Tibère. Suétone a écrit les quelques lignes auxquelles nous avons déjà fait allusion sur les colonisés de Nemausus : « *Biennis fere permansit, contemptior in dies et invisior : adeo ut imagines ejus et statuas Nemausenses subverterint* (Tib. 13) — pendant presque deux ans il resta (à Rhodes) chaque jour plus méprisé et plus amèrement jaloux : *à tel point* que les Nimois brisèrent les bas-reliefs de ses portraits et renversèrent les marbres de ses statues ». Ces lignes nous servent à comprendre l'inachèvement de nos édifices.

---

(1) Virgile dit : Si parva licet componere magnis (Georg. IV, 176) le poète compare les humbles abeilles aux gigantesques cyclopes, dans leurs travaux.

Tibère avait cinquante-six ans, à son élévation au pouvoir âge où commence l'implacabilité dans la jalousie, en raison du retour impossible ou presque, de la victoire ou des chances diverses au milieu des compétitions. Or, voici encore dans Suétone, des traits capables de peindre ce nouveau maître du monde. Exilé à Rhodes, pendant que les Nimois, mal inspirés, détruisirent ses statues, le croyant à jamais déconsidéré, le futur empereur exacerbé, déjà très versé dans le grec, voulut prendre quelques leçons auprès d'un grammairien fameux. Visité par Tibère, au soir de sa conférence hebdomadaire, le professeur fit répondre par un tout jeune esclave (servulum) de revenir à la prochaine leçon publique « *dans sept jours, in septimum diem* ». Tibère empereur, le même grammairien Diogène, si bien nommé, *Diogenes grammaticus*, se présenta au palais impérial, à Rome, pour saluer le prince jadis renvoyé par lui. Mais le Tibère de Rome n'était plus celui de Rhodes ; il fit dire à Diogène de « revenir *dans sept ans — post septimum annum* ». (Suétone : Tib. 32).

Il y a plus : le même historien dit : « il ne bâtit aucun monument magnifique — *opera ulla magnifica* » et ceux déjà commencés » il les laissa inachevés — *imperfecta reliquit* — (Suet, Tib. 47). Enfin, dernier trait, Tibère avait une haine particulière et un profond mépris pour les œuvres d'Auguste. « Il s'emporta très violemment — *perindigne tulit* » sur ce que, dans un acte, suivant l'usage qui a prévalu, les sénateurs avaient osé l'appeler « fils d'Auguste — *Augusti filius* ». (50).

La conclusion s'impose. Comme Diogène le grammarien, les Nimois ne furent pas oubliés par Tibère, la « colonia Augusta » de Nemausus avait tous les droits à son mépris sinon à sa colère et leurs monuments inachevés, dûs à la faveur d'Auguste, attendirent. Or l'homme de Caprée resta au pouvoir vingt-trois ans. Puis régnèrent Caligula et tutti quanti, dont, pendant ce premier siècle, le dernier souci fut non seulement les édifices nimois, mais même ceux de tout l'Empire. Alors vint

l'oubli et bientôt la poussière inexorable de l'habitude et la patine des siècles donnèrent aux édifices de la colonie de Nimes, un caractère de cette vénérabilité, assurant en tout temps au plus frêle des provisoires un définitif plus dur que le bronze, le mieux trempé.

Et aujourd'hui, d'ailleurs, combien sont-ils, à part une élite, les curieux capables d'apercevoir, au milieu de leurs distractions quotidiennes, les inachèvements ici rappelés ? Des maçons sans doute formeraient un certain nombre d'avertis et de renseignés. Nous avons toujours trouvé, dans nos visites aux réparations des monuments, où l'archéologie avait quelque intérêt, un accueil de sympatie, provenant surtout du même amour des vieilles pierres. Ces spécialistes du bâtiment nous ont souvent étonné par leurs connaissances techniques locales et bien des fois vivement intéressé.

* * *

Malgré les imperfections de détail dans les monuments, leur magnificence générale, les jeux scéniques tant courus, l'opulence d'un commerce florissant, tout, dans notre ville méridionale, donna aux populations l'idée de distinction, consignée dans un vieux proverbe des Provençaux et des Languedociens :

Quau se lèvo d'Avignoun
Se lèvo de la resoun
Quau se lèvo de Nimé
Se lèvo dè l'ime (1).

Avignon, ville des Papes, des tribunaux ecclésiastiques, des hommes de droit, c'est la raison, et Nimes, par tout son passé et même son présent, demeure le symbole de la

(1) *Armana Prouvenç*, 1871, p. 91. — Le mot ime vient de animus, esprit, intelligence, d'après M. d'Hombres (Dict. languedoc).

mesure, du rythme et de l'harmonie : c'est le sens du mot « *ime* ».

Dans ses poésies patoises publiées par l'Académie en 1913 (Mémoires), Reboul a dit : « *S'ou cresès pas, n'avès pa d'ime* — si vous ne le croyez pas vous n'avez pas un jugement sain ».

C'est la pensée exprimée par Racine dans son exil d'Uzès : « et pour moi, dit-il, j'espère que l'air du pays me va raffiner de moitié, pour peu que j'y demeure ; car, je m'assure qu'on y est fin et délié plus qu'en aucun lieu du monde ». D'ailleurs, neuf jours plus tard, au retour de Nimes, il écrivit à l'abbé Le Vasseur : « Nimes est aussi belle et aussi « polide », comme on dit ici, qu'il y en ait dans le royaume ». Et les habitants du midi à la hauteur de leur ville comptaient, ajoute-t-il, « des villagois pieds nus ou ensabotés, qui faisaient des révérences, comme s'ils avaient appris à danser (1) ». C'est la meilleure explication du proverbe invoqué : « *Quau se lèvo de Nime — se lèvo dè l'ime* ». C'est dire que si les Romains n'ont pas terminé leurs monuments, ils nous ont cependant légué une civilisation supérieure en donnant à Nemausus quelques rayons de la gloire d'Auguste, dont elle a si longtemps porté le nom : « *colonia augusta Nemausensium* (2) ».

---

(1) Lettre à Vitart, *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1911.

(2) Adrien Blanchet (*Villes de la Gaule Romaine*, etc.), dit que Trèves seule dépassait Nimes par la longueur de ses remparts : Nimes, 6.200 mètres ; Trèves, 6.418 mètres, au temps d'Auguste (p. 192, Séances Acad. des Inscriptions, Paris, 1906). Trèves aussi était « colonia Augusta ».

APPENDICES

I. -- Nemausus, Nemausa, Nemausum

Les trois noms de la ville de Nimes dans la langue latine, nous ont remis en mémoire une des premières pages de Lhomond : *Bonus, Bona, Bonum*. On a écrit : *Nemausus* et *Nemausum* dans l'antiquité. Dans les temps modernes a surgi *Nemausa*. Dès lors, l'esprit, par une pente facile, se laisse entraîner à redire, comme jadis aux classes élémentaires : *Nemausus, Nemausa, Nemausum*. Mais ces trois noms sont-ils vrais ? Le sont-ils dans la même mesure ? *Nemausus* est-il Dieu ou déesse, comme *Nemausa* ? Alors *Nemausa* est de trop, et *Nemausum*, neutre, que sera-t-il ? Telles sont les questions.

Ces noms de la ville de Nimes ont fait écrire déjà de nombreuses pages aux Mémoires de l'Académie de Nimes, dans la revue « Nemausa » et dans l'ancienne « Revue du Midi ». On en discuta même aux séances de l'Académie. Un jour vint où il fut question d'élever le monument au milieu de l'Esplanade si bien nommée, puisque d'une terrasse à l'accès nécessaire par de nombreuses marches, le promeneur arrivait désormais en plein rez-de-chaussée. Alors donc, il fallut inventer une noble dame, pour le sommet de ce monument, digne représentation de la ville,

Grand apparut l'embarras. *Nemausus* est un Dieu, sa ville sera-t-elle une déesse? une *Nemausa*? Et puis, il fallait deux nymphes aux angles du piédestal : *Ura*, fontaine d'Eure, était trouvée, mais qui lui donner comme réplique? Qui amener en la compagnie redoutable du Rhône et du Gardon, le Rhône avec sa barbe de fleuve impétueux jusqu'à en devenir hirsute, le Gardon, moins terrible, mais encore peu soigné dans sa nature de montagnard? *Ura* fut tout de suite acceptée en raison de sa venue à l'antique Nêmause comme portée en triomphe sur les géantes épaules du Pont-du-Gard. Quelqu'un pensa à l'Isis, sans doute un descendant des trois cent mille vétérans d'Egypte, dont un groupe important fut installé chez nous, après Actium. Isis est une petite rivière, ou plus exactement une aimable source : « Sortie du territoire d'Avèze, elle fournit à la ville du Vigan des eaux excellentes, dit Germer-Durand ». (Dict. top.) Hélas! le proverbe italien eut raison : loin des yeux, loin du cœur, Isis fut laissée aux Viganais.

La Source de la Fontaine, avec ses fleurs d'amandiers comme parure, sa chèvre d'or réputée, toujours fidèle à la naïade et tellement sauvage qu'on n'a jamais pu la rencontrer. Certains rêvaient de Djali et de la Esmeralda. Et puis, cette Source, c'est le Vistre, traversant les rues et la plaine nimoise. Malheureusement, on avait dénommé Nemausa à tort la belle matrone, couronnée par la Maison-Carrée, posée en diadème sur sa noble tête. Dès lors, cela faisait double emploi : une Nemausa vaillante; fière comme la mère des Grecques, et une nymphe gracieuse, autant que la plus aimable des neuf sœurs. La question fut déférée à l'Académie. Ses Mémoires de 1912 nous renseignent, par la voix de son président, M. le conseiller Jouve. Son travail parut, dans la « Revue du Midi » du mois d'avril de cette année. Cette lecture, faite en séance académique, a pour titre « *Nemausus* et *Nemausa* ». Nous lui emprunterons quelques très heureux détails, assez piquants.

*
* *

En cette année 1912, le discours d'ouverture, dans la séance publique de l'Académie fut donc prononcé par M. le conseiller Jouve, de très attique mémoire ; il traita éloquemment de la beauté de Nimes. A la page IX, l'auteur, enthousiasmé, s'écrie : « Nimes sème l'or à pleines mains, pour sa parure. Notre Académie est associée à l'œuvre. C'est elle qui formulera l'inscription lapidaire. Au printemps de 1851, on fête sa chère *Nemausa triomphale sur son piédestal*, entourée de dieux et de déesses, fleuves et sources versant éternellement à la terre la vie et la fécondité. » A la page suivante, le président, toujours ravi, raconte que « Révoil dessina le square Antonin, à l'inauguration duquel on chantait *Nemausa, la cantate de Poise* ». Plus loin de plus en plus entraîné, l'orateur affirme que « la jeune *Nemausa* a connu tous les miracles du génie de notre siècle ». Et M. Jouve, toujours heureux de tant de gloire, évoque le souvenir de ses « collègues aux magistratures d'antan, les doctes conseillers du Présidial, épris de *Nemausa* ». Reboul, à la Fontaine, le fait penser « aux bords de la source sacrée de *Nemausus* » (p. XII). Il parle encore « de notre culte pour l'idéale *Nemausa* », « des attraits de *Nemausa* » (p. XVI).

De tout cela il faut conclure que *Nemausa*, au féminin, convient, d'après M. Jouve : 1° A la ville de Nimes, statufiée ; 2° A la cité elle-même ; 3° A la nymphe de la source, et enfin, 4° à la source de la Fontaine. S'agit-il de deux sœurs, est-il question du même nom de *Nemausa* pris par la ville à la source ? Assurément, telle est l'idée du président : un seul et même nom pour la ville et la jeune divinité féminine, la Source, ou mieux encore la Fontaine de Nimes : *Nemausa*.

Mais, à sa séance du 19 février 1912, l'Académie avait assisté à une discussion soulevée par les assertions de

M. Jouve. M. Georges Maurin, toujours vaillant à la manière antique, s'écria : « Non ! la divinité, qui présida aux destinées de Nimes, n'est pas une déesse ; jamais le nom de *Nemausa* ne fut prononcé ni écrit... toujours *Nemausus* ». (Bulletin des séances, 1912, p. 61.)

M. Jouve rappela alors « le titre du journal « Nemausa », journal éphémère, dit-il, que fondèrent, il y a trente ans (1) environ, Gaston Maruéjol et Georges Maurin, avec quelques amis. » (Ibid.) La chose en resta là.

Cependant, à la séance du 24 juin 1912, M. Galien Mingaud rend hommage à la mémoire de Benjamin Valz, astronome Nimois (1787-1867). Il évoque le souvenir « de J.-P. Laurent, de Bagnols-sur-Cèze, aide de Valz, qui découvrit, dans la nuit du 22-23 janvier 1858, la planète *Nemausa*, planète télescopique, dont Valz fut le parrain. A ce moment, c'était la cinquante-unième connue. (Bulletin des séances, p. 97).

Les poètes, toujours créateurs, abondèrent dans les enthousiastes louanges de la belle nymphe, souvent naïade, quelquefois hamadryade, mais, le plus fréquemment, fidèle à la source, rarement égarée parmi les chênes de la colline où semblait l'attirer la silhouette voisine de l'aïeule, la *Turris magna*. Aujourd'hui, *Nemausa* demeure plus vivante que jamais, dans la « Société félibréenne Nemausa », dans « Nemausa fémina sport ». Ces deux groupes représentent fort bien : 1° La naïade, inspiratrice des félibres toujours vibrants aux épanouissements par trop hâtifs de l'amandier traditionnel, symbole de folie dans le moyen âge, plein de méfiance pour cette imprudente floraison. N'est-ce pas félibréen ? — 2° L'hamadryade, sœur lointaine de Diane chasseresse, au sein de l'antique forêt, n'est-ce pas du sport ?

De tout cet historique, on peut conclure que *Nemausa* demeure une création moderne.

---

(1) « En 1883, dit C. Pitollet, par G. Maruéjol, sa collection complète forme deux tomes et un fascicule de 128 pages. » (*Revue du Midi*, 1912, p, 479).

*
* *

Dans les discussions survenues autour de Nemausa, on semble avoir un peu oublié l'antiquité. Consultons d'abord les Grecs. Ils ont tous écrit « *Némausos* », avec un accent sur l'E, preuve évidente de l'origine gauloise NEMS. Ce *nêms* ne meurt pas, il se perpétue dans la langue populaire, prononçant toujours d'une seule émission de voix : « NIMS ». Or, un géographe, aussi bien que tout autre auteur de périples ou carnets de voyages de la Grèce, ne pouvait pas écrire ce nom sans une finale en *os* ou *ês* ou *as*, à l'encontre des indigènes, des Gaulois, friands des finales en lettres doubles. Qui n'a remarqué Vercingétorix, Dumnorix et le plus accentué *Krixxo* (par deux X). Au musée, nous avon ADGENNIUS. Et l'Aude, rivière : *Atax !*

Les Grecs, très pointilleux pour les accents, ont noté que l'E n'est pas simple, notre accent sur l'I de Nimes, en train de disparaître, le prouve. Pour désigner Clermont-Ferrand, capitale des Arvernes, ils ont écrit *Nemôssos*, l'accent est sur l'O. Pour Nimes, ils ont eu soin de tirer l'œil sur un é (accent aigu), *Némausos*. Cependant, la désinence en OS cache pour nous un piège. Chez les Arvernes, *Nemôssos* est marqué masculin (o = le) : *ô Nemôssos*. Chez les Nimois, OS est féminin (é = la) : *é Nemausos*, la *Némausos*. Les Romains suivirent (1) et firent *Nemausus* féminin, comme *laurus*, laurier, et *myrtus*, myrte, mais *Nemausus*-ville. Ainsi que les Grecs, ils gardèrent le dieu *Nemausus* au masculin, naturellement. On lit partout : au dieu *Nemausus*, *Nemausus augustus*, etc., et en grec : *theô Nemausô*, toujours masculin.

Il faut nécessairement admettre, d'après le genre de la

(1) Cicéron : « Tout le théâtre réclame pour un vers ou une seule syllabe a été donnée trop longue ou trop brève. » (Orat. 60).

grammaire, que le nom de la ville de Nemausus était, en général, regardé comme féminin. Peut-on opposer à cette affirmation les vers du poète Ausone, mort vers 394, donc du quatrième siècle ? Ménard (1er vol., note 3) fait remarquer, avec raison, que « fons Nemausus » ne désigne pas le nom de la source, mais celui de la cité nimoise. Tous les documents, tous les auteurs appellent la Fontaine « Source de Nimes, du dieu Nemausus ». Aucun écrivain ne l'a jamais dénommée dans l'antiquité : « Nemausa source de Nemausus ». La source n'avait pas de nom propre, comme tant de terres innommées, nécessairement désignées par le nom du propriétaire.

Or, la Fontaine de Nimes est au pouvoir de deux maîtres : la ville et le dieu, chacun jouissant d'un genre grammatical différent. L'antiquité n'a donc jamais connu de nymphe Nemausa.

Un dernier parti reste pour trouver une Nemausa ; c'est le cas où ce nom signifierait « *nimoise* », « *la nimoise* ». il serait alors facile de personnifier ce qualificatif, comme de *clarus* et de *faustus* (illustre, heureux) sont tirés *Clara*, *Fausta*, noms propres. Ici encore se dresse une impossibilité. Les adjectifs de « Nemausus », en grec sont *nemausios* ou *nemausinos*, en latin *nemausensis* ou *nemausiensis*, dans les auteurs anciens. Au Musée épigraphique, nous lisons sur une inscription funéraire : *Nemausina*, nom propre tiré du qualificatif créé plus tard : *nemausinus*, nimois. Ménard (VIIe vol.) cite des vers concernant l'incendie prétendu des Arènes par Charles Martel, extraits d'une histoire des évêques de Maguelone : « *cum nemausenas exuri jussit arenas* — lorsqu'il ordonna d'incendier les Arènes nimoises ». *Nemausenas* c'est *Nemausinas*, comme *Vergilius*, aujourd'hui en vogue, c'est *Virgilius*, Virgile. L'E et l'I souvent s'interchangent au moyen âge et dans l'antiquité. Exemple : *intellEgere* pour *intelligere*.

On le voit, d'après tous les témoignages antiques connus, il n'a jamais existé, avant les temps modernes, de ville, de source, de nymphe, de personne du nom de *Nemausa*.

*
* *

Nous avons invoqué, pour donner la réplique à *bonus bona bonum*, un troisième substantif : *Nemausum*. Pline l'emploie dans la désignation de notre ville, les dictionnaires le donnent ainsi que le *Gradus ad Parnassum*. A ces autorités, il convient d'ajouter les *Itineraria* connus. Chose curieuse, on a souvent traduit ce nom neutre ou féminin, par « *Némause*, ville du Languedoc, aujourd'hui Nîmes ». Ce nom de *Némause* fut longtemps usité, dans les auteurs, et L. Quicherat lui-même, en 1862, le donne exactement comme nous venons de le faire. Il ajoute : « *Nemausus*, masculin, (Ausone) ruisseau près de Nîmes (la fontaine de Nîmes). » Nous avons réfuté avec Ménard la question d'Ausone. Reste cette distinction du canal ou ruisseau d'avec la source, puis l'explication entre parenthèse, qui semble contredire la première partie de la phrase. Si le masculin *Nemausus* désigne un ruisseau, ce n'est pas une source, pas plus qu'une branche n'est le tronc de l'arbre. Quant à la parenthèse, elle doit être l'explication d'une affirmation ou d'une proposition quelconque, mais elle n'en change point la nature. Acceptons ici une erreur de composition et mettons un trait au lieu et place de chaque parenthèse ; alors on peut comprendre que *Nemausus*, au masculin, convient à la source et au ruisseau. Alors les deux choses se trouvent fausses. La source est celle du dieu *Nemausus*, masculin, et de la ville de *Nemausus*, féminin. Le ruisseau porte deux noms : 1° en ville « canal ou eaux de la Fontaine », tant que le cours demeure encaissé ou couvert ; 2° « le Vistre », dès que ce cours prend sa marche en plein air et en rase campagne. Mais ce ruisseau n'a jamais porté le nom de *Nemausus*.

*
* *

Nous avons particulièrement insisté sur le genre grammatical des noms en litige. Le motif en est que le sexe des statues dans les personnages mythiques, représentant l'objet porteur de ces noms, est toujours en raison de l'usage grammatical. Tels le Nil d'Egypte, œuvre antique colossale au Musée du Vatican, et à Lyon à la mairie, les bronzes de Coustou, le Rhône et la Saône.

Nemausus-la-cité ou la-ville n'a jamais eu d'autre sexe possible que le féminin, dans l'objet de sa personnification. Bien plus, le neutre s'accommode fort bien avec le sexe féminin ; les Grecs appellent une fillette « to korasion — le fillette ». Les latins possèdent comme nom d'une femme pieuse « *Eustochium* » aussi neutre que *templum*. Et d'ailleurs, notre Musée épigraphique, au numéro 387, nous en fournit un exemple précieux : une jeune fille de onze ans y est appelée « *Elafium* — grec : jeune faon de biche ». C'est le neutre de tendresse. Mais revenons à Nemausus : il fallait à tout prix couper court aux discussions à venir lors de l'érection du monument, et inscrire au-dessous de la ville le nom de Nemausus, comme on le fit pour les quatre autres statues. M. Jouve (« Nemausus et Nemausa ») nous dit que la peur des responsabilités détermina le parti-pris du silence sur la pierre. On dit même que la Maison-Carrée, allongée d'une partie des Arènes, ornant la tête de la statue, suffisait à la dénommer (*Revue du Midi*, 1912, p. 199). Imprudente erreur ! elle laissait se continuer les malentendus ; faut-il Nemausa ou Nemausus sur ce piédestal muet ? En cette œuvre, les autres socles parlent clairement : Vardo, le Gardon ; Nemausa, la source ; Rhodanus, le Rhône ; Ura, l'Eure. Après notre exposition, il nous semble inévitable de désirer une inscription au personnage principal : « Nemausus Civitas » ou bien « Urbs Nemausus », comme

« Urbs Roma ». Dès lors, plus d'hésitation, la nymphe Nemausa garde une place naturelle en réplique à Ura et l'*Urbs gallula* comme a dit Ausone d'Arles, titre bien mérité par Nimes, l'*Urbs gallula*, la ville gauloise se dresserait en une noblesse et une fierté aussi légitime, comme nous l'avons dit, que la mère des Gracques entourée de sa famille. Ici, ils sont quatre. N'est-ce pas assez pour une couronne maternelle ?

Mais, dira-t-on, Nemausa fut inconnue dans l'antiquité ! Quel mal y a-t-il, répondons-nous ! *Nemausina* du Musée, *Nemausenas* des évêques de Maguelone, eux aussi demeurent des mots inconnus de l'antiquité, ils n'en sont pas moins latins. De même, pensons-nous, pour Nemausa, jeune encore et d'une immortelle fraîcheur dans le marbre de Pradier, qu'elle soit la bienvenue ! Puisse-t-elle inspirer aux vrais poètes, même aux habiles sculpteurs et aux peintres renommés, des œuvres dignes de la première Nemausa ; elles ne feront qu'exalter davantage la jeune déesse de notre Esplanade. Et puis, enfin, cela pourra amener les responsables à s'occuper de ce beau monument ! La nymphe semble pleurer de se voir délaissée, avec au visage des ombres, des injures de la pluie, inévitables quand on est clouée sur un socle et figée dans du marbre, au grand air, par tous les temps.

* * *

Après avoir rendu hommage à Nemausus-cité, à Nemausa, la nymphe de la source, est-ce que le propriétaire sacré, l'aïeul, le fondateur, lui, le dieu topique, ne serait pas en droit de se plaindre ? Lui, le maître et l'auteur de tous les dons ne mérite-t-il pas un souvenir ?

Près du creux, au sein même des eaux s'avance, en humble promontoire, un terre-plein, à l'angle duquel a été

établie l'échelle d'étiage. Là, se dressait, à l'époque romaine, un temple, ou plutôt un *sacellum* défini par les auteurs latins : « petite enceinte ronde ou carrée, contenant un autel, mais sans toit, en l'honneur d'une divinité favorable, au nom de l'Etat, dans un endroit public. » C'est la traduction de Festus : « *sacella dicuntur loca diis sacrata, sine tecto* ». Ce fut un compromis des prêtres celtiques, leur dieu devenait ainsi à demi romain : dieu des forêts par l'absence de toitures au temple, dieu romanisé par « ce portique composite, au dire de Ménard, avec son autel, marqué en deux mots : « *Nemauso sacrum* — à Nemausus cet autel ». Nous l'avons au Musée. En 1742, les premières assises de ce temple étaient en place ; l'histoire de Nimes donne le plan en perspective. Aujourd'hui, un palmier, jaillissant d'une riche corbeille, succède au dieu, ou au moins à son autel. Qu'il serait bien, Nemausus, là au lieu et place du palmier, en un marbre de Carrare, de proportion moyenne, les yeux inquiets sur le bouillonnement de ses eaux, ou bien le front levé, comme s'il entendait un appel mystérieux, parti du haut de la Tourmagne. Sans doute, quelquefois, aux jours d'hiver, du haut de la terrasse voisine, un enfant curieux, il y en a tant, tirerait sur la main paternelle, son guide naturel et, désignant le marbre d'une éclatante blancheur, s'écrierait : « Celui-là, dis père, qui il est ? » S'avançant plus près, père et fils, pourraient lire au bas de la statue : « *Deo Nemauso* — au dieu Nemausus ». Le père alors, s'il était renseigné, ajouterait : « La belle Nemausus, au sommet de la fontaine à l'Esplanade, c'est la Ville ; la douce Nemausa, assise à ses pieds, c'est la Source sacrée, et enfin Nimes fut aussi appelée *Nemausum* par les anciens géographes. De là, pour des oreilles nimoises, la trilogie aussi vénérée que grammaticale : *Nemausus, Nemausa, Nemausum*. »

II. -- Nemausa à la Fontaine de l'Esplanade

Après la lecture de l'étude sur « Nemausus, Nemausa, Nemausum », à l'Académie de Nîmes (mars 1926), on remit en question l'authenticité des noms, aux quatre statues décoratives de la fontaine Pradier, à l'Esplanade. Le Rhône et le Gardon sont déclarés hors de cause, l'erreur est ici impossible. Mais la Nemausa actuelle, placée au Sud-Ouest, à la droite du Gardon, est-elle bien la nymphe de la source Nimoise? Certains prétendent que non! Pradier l'avait destinée à représenter la source d'Eure (Ura), et lui donna dans ce but des caractères et attributs champêtres : abondants roseaux, une fort belle grenouille chantant, ravissante coiffure de feuilles aquatiques, mince bracelet, un miroir simple. Or, sa grâce, sa beauté, la fit préférer pour représenter Nemausa, la source topique ; on crut de toute justice que la Fontaine devait primer l'humble source d'Eure, venue de si loin sur les arcs du Pont-du-Gard. Ainsi, l'Ura primitive fut muée en la Nemausa définitive.

La statue regardant le boulevard Courbet (au Nord), porte un bracelet, une couronne savamment tressée ; le type grec est ici plus accentué, surtout au nez et au front admirablement soudés ; en un mot, c'est une fille de citadins, même racée et de bonne famille. Mais tout cela ne vaut pas la beauté qui s'ignore, et on pensa à cette statue de citadine pour représenter Ura.

Certains désireraient voir restituer à chaque type son vrai nom primitif, voulu par Pradier au début. Dès lors, l'actuelle Nemausa deviendrait Ura et l'actuelle Ura deviendrait Nemausa. D'où résulterait un parfait équilibre,

entre les attributs et les noms, entre les qualités de chaque jeunesse et sa fonction : Ura, fille des champs, en sa naïve beauté ; Nemausa, enfant de Nimes, en sa distinction de patricienne, à la lyre harmonieuse, preuve indubitable de la connaissance d'un art libéral, dès son enfance. Et puis enfin, s'il faut tout dire, elle est dans son domaine, Nemausa ; ces eaux limpides, coulant sous ses pieds nus, viennent directement de la Fontaine, à elle l'honneur : *Cuique suum*, dit le Droit : à chacun sa nature, ses qualités, ses distinctions. Cependant, tout cela ne va pas sans une injustice flagrante : la hiérarchie violée. Or, la hiérarchie, c'est l'intérêt public ; il doit primer l'intérêt privé. Rien de plus facile que de refaire les inscriptions ; mais, les statues restant en place, le nom de Nemausa passera au Nord et ce nom tombera en déchéance.

L'ordre voulu et évident, au monument de Questel, accepté par le sculpteur Pradier, c'est : 1° la ville, *Urbs Nemausus*, superbe en sa solitude inaccessible et dominatrice ; 2° En bas et autour, d'abord, du côté de la gare le Vardo, le Gard, le département dénommé dans la personne de la rivière. A droite de ce Gardon ou Gard et sur le même degré hiérarchique : la source, la nymphe de la Fontaine, cause première de la ville. Si on efface Nemausa pour écrire Ura, la hiérarchie sera brisée et le Gard-département ne peut pas accepter cette déconsidération d'une compagne de médiocre origine, d'une uzétienne modeste et introduite à Nimes par des voies artificielles, le canal du Pont-du-Gard. Et puis, la conséquence est alors de placer Nemausa en face du boulevard Courbet, au Nord, en compagnie du Rhône. Or, ce Rhône, si noble soit-il, n'est qu'à moitié de la famille, du département. La séparation accidentelle et minuscule de Vallabrègues ne suffit pas pour affirmer qu'il coule dans le Gard : il doit donc passer après le Gardon et après Nemausa.

Pour tout sauvegarder il faudrait déplacer les statues, de manière que les inscriptions restant à l'ordre hiérarchique, la vraie Nemausa soit compagne du Gardon au

Midi et la vraie Ura devienne voisine du Rhône. La beauté serait humiliée et le droit vainqueur.

Un tel changement est-il à demander? En vaut-il la peine? Le public ignore ces nuances, et puis, il semble qu'une certaine prescription d'indulgence est acquise, après soixante-quinze ans d'existence.

L'écrivain sacré, dans la Bible, a expliqué comment Jacob obtint son droit d'aînesse pour un vulgaire plat de lentilles. La primitive Ura s'est emparée, ici, du droit d'aînesse, elle a pris la place de la première reçue dans la famille nimoise, et cela non point par une bassesse ni même par un léger mensonge de toilette, mais uniquement par le charme inconscient de sa grâce native. Ne mérite-t-elle pas son pardon? De même que les livres saints ont toujours proclamé, sans restriction, la trilogie ancestrale d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, laissant dans l'ombre le populaire plat de lentilles, de même, aussi, louons et laissons briller sans conteste le chef-d'œuvre de Pradier : la cité de Nemausus en haut, Nemausa, à droite du Gardon au Midi, Ura enfin et le Rhône au Nord. L'enchantement de la beauté mérite autant d'indulgence qu'en a obtenu le succès de Jacob.

L'immortel professeur de rhétorique de Tagaste, devenu grand docteur, a trouvé, sur cette ruse maternelle de Rébecca, le mot définitif, hélas! trop souvent, quand il s'agit des mères aux prises avec les tenaces volontés de leurs enfants : « *non est mendacium sed mysterium* — ce n'est pas un mensonge, c'est un mystère ». Le mystère du choix, perpétré à l'Esplanade, n'a rien de surnaturel. Au contraire, il n'est pas, si l'on peut dire, sans une lointaine et même très lointaine parenté avec la décision de l'Aréopage, dans l'éternel conflit d'une Phryné humiliée, en face de ses juges désarmés. *Mysterium, non mendacium!* D'ailleurs, ce quiproquo artistique ne donne-t-il pas un rayon de plus à la gloire de Nemausa? Elle demeure l'élue d'un aréopage nimois. Mais, dira peut-être un habitué de l'Esplanade, et la grenouille? Est-elle aussi l'élue de cet

aréopage ? Reconnaissons d'abord que cette grenouille est aussi remarquable parmi les membres d'une catégorie de voyageurs, que la grenouille du bénitier du Narbonne, le lièvre du Pont-du-Gard et le lapin ou le lièvre de Saint-Gilles au portail de l'église. Cependant, dirons-nous, une grenouille n'est pas un être quelconque : elle fut au moyen âge, dans les Bestiaires, le symbole des poètes. En raison sans doute de sa persévérance, aux soirs humides, à saluer la venue des étoiles ! D'ailleurs, n'a-t-elle pas droit de cité, depuis le jour où les Grecs applaudirent « les grenouilles d'Aristophane ? » Le poète nous a même légué leur chant : « *Brékékex Coax !* ». Et puis, enfin, pouvons-nous oublier la « Batrachomuomachie — le combat des grenouilles et des rats », si longtemps attribuée à Homère ! Quoi qu'il en soit, la grenouille de l'actuelle Nemausa ne cesse de chanter, la bouche largement ouverte, tournée vers le couchant, à côté des roseaux familiers à sa race. Elle semble appeler les ombres naissantes du soir, en toute joie et sécurité. Notre grenouille a raison : au monument de l'Esplanade, loin des bruits vulgaires qu'atténue la puissante couronne des arbres, règne une parfaite harmonie. Les dieux barbus, redoutables, les nymphes timides, confiantes, les attributs divers, tout et tous en paix, ici, concourent à faire radieusement resplendir, dans l'œuvre de Questel et de Pradier, la majestueuse Nemausus coiffée comme il convient aux villes, en guise de couronne murale, de la Maison-Carrée et des Arènes. Ne sont-ils pas les deux monuments les plus réputés de la cité nimoise ? La statue de Nimes méritait bien l'éclat de cette glorieuse antiquité romaine.

Chanoine François DURAND,
Ancien aumônier du Lycée.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Président d'honneur : M. le Préfet du Gard (*disposition statutaire*).

BUREAU DE 1925

Président ..... M. Gustave Coste, ✻.
Vice-Président..... M. de Vallavielle, avocat, ancien bâtonnier.
Secrétaire perpétuel. M. Margier, Conseiller à la Cour.
Secrétaire adjoint... M. Lacombe, avocat.
Trésorier ..... M. Édouard Bret.
Biblioth.-Archiviste. M. P.-H. Bigot, I. ✪.

BUREAU DE 1926.

Président ..... M. de Vallavieille, avocat, ancien bâtonnier.
Vice-Président..... M. Eloy Vincent, I. ✪.
Secrétaire perpétuel. M. Margier, Conseiller à la Cour.
Secrétaire adjoint... M. Lacombe, avocat.
Trésorier..... M. Édouard Bret.
Biblioth.-Archiviste. M. P.-H. Bigot, I. ✪.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 15 Octobre 1926

Classe des Membres Résidants

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait dans la ville de Nimes

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
1	29 février 1896....	Pierre Delamare, docteur en médecine.	E. Falgairolle.
2	15 mars 1897.....	Gérard Lavergne, ingénieur. ✻.	A. Bigot.
3	2 décembre 1905.	Chanoine Joseph Bonnefoi, supérieur de Saint-Stanislas, à Nimes.	Général Bertrand.
4	30 décembre 1905	Armand Coulon, ✻, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nimes.	E. Bondurand.
5	9 mars 1907.....	Max Raphel, ✻ I ✠, architecte.	Alexandre Ducros.
6	21 novembre 1908	Louis Trial, pasteur, président de l'Association cultuelle de Nimes.	Jules Gal.
7	20 mars 1909....	Jean Bosc, ✻ I ✠, avocat, député du Gard.	F. Daudet.
8	11 mars 1911....	Chanoine Albert Durand, aumônier à l'Institut Notre-Dame.	C. Ferry.
9	6 mai 1911.....	Elie Peyron, avocat.	A. Donnedieu de Vabres
10	18 novembre 1911.	Salomon Kahn, ✻, I. ✠, rabbin de Nimes et de Montpellier.	G. Fabre.
11	4 mars 1913	Maurice Beynaud, docteur en médecine.	Chanoine Delfour.
12	7 juillet 1913.....	Fernand Roux, avocat, ancien bâtonnier.	M. Ichior Dose.
13	4 février 1914....	Gustave Coste, ✻ ancien président de la Société d'Agriculture.	Fernand Brunetou.
14	20 juin 1914.....	Fernand de Vallavieille, avocat, anc. bâtonnier.	Comte de Balincou
15	15 octobre 1917.	Eloy Vincent, I. ✠, dir. de l'Ecole des Beaux arts	Chanoine Bouisson

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
16	11 février 1918....	Paul Giran, membre de la Chambre de commerce	Maloski.
17	—	Ferdinand Portal, I. ✠, conseil. de préfecture.	G. Maurin.
18	—	Fortuné Mazel, docteur en médecine.	E. Mazel.
19	15 janvier 1919...	Charles Terrin, ✻ professeur au Lycée.	Guérin.
20	13 juin 1919.....	Henri Bauquier, ✻ publiciste.	
21	—	Albert Delon, docteur en médecine.	Mazauric.
22	11 juillet 1919....	Francisque Greif, conseiller à la Cour.	Lhopital.
23	4 décembre 1919..	Espérandieu, commandant. O.✻, conservateur du musée archéologique.	Barral.
24	17 décembre 1919..	Pierre Costier, avocat.	Sorb. de Pougnadoresse
25	—	Romieu, ingénieur. ✻	Gouvergne.
26	12 juillet 1920	de Loye, conservateur de la Bibliothèque.	Riboulet.
27	10 mars 1922	Edouard Bret, numismate.	Jouve.
28	7 juillet 1922	Emmanuel Lacombe, avocat.	de Villeperdrix
29	—	Bigot Paul-Henri, profes' en retr. I. ✠.	Fabre.
30	14 mars 1924.....	Chanoine Joseph Lepage.	Bascoul.
31	—	Chobaut, archiviste.	Cabanès.
32	12 mars 1925.....	Méric.	Remond.
33	—	Général de Bourgon.	Dr Puech.
34	14 mai 1926	Lazarus.	D'Entraigues.
35	—	Commandant Gimon.	Margier.
36	15 octobre 1926....	Chanoine Bouisson.	Chanoine Brunel.

Classe des membres non résidants

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nimes

		Messieurs	
1	4 juillet 1874.	Edmond Hugues, ✻, I.✠, préfet hon. à Andure.	—
2	23 juillet 1881....	Prosper Falgairolle, I.✠, à Vauvert, archiviste	—
3	17 janvier 1891 ...	Albert Marignan, Puech du Teil Nimes.	Comte de Pontmartin.
4	24 avril 1897.. ...	Raymond Février, I. ✠, pasteur, rue d'Embouque d'or, 7, à Montpellier.	A. Jeanjean.
5	1er juin 1901.....	Odile Fanaet, ✠, O. M. A., docteur en droit, 12, rue Mistral, Alès.	J. Rocafort.
6	2 décembre 1903...	Paul Faucher, rue Pelleport, 90 (20e) Paris.	Abbé Albran.
7	30 décembre 1905..	Numa Julian, I. ✠, dr en médecine, à Beaucaire.	Hugues.
8	7 juillet 1906.....	Ernest Dessaux, I.✠, prov. du Lycée, Avignon.	Siméon Lhermite.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
9	28 décembre 1907..	Amédée Varin d'Ainvelle, à Servas, par Alès.	Torcapel.
10	24 octobre 1908 ..	Jules Gal, ✻, I. ✪, inspecteur général de l'enseign. pr., 103, rue N.-D.-des-Champs à Paris	Abbé Nicolas.
11	22 décembre 1909.	Phœbus Jouve, juge de paix à Beaucaire (Gard).	Lombard-Dumas.
12	31 décembre 1910.	Jules Poinso, ✪, professeur au Lycée de Marseille, 48, rue Barbaroux.	Bruguier-Roure.
13	7 février 1916....	Alcide Blavet, avoué à Alès.	Abbé Bascoul.
14	8 mai 1916.....	François de Ramel, député du Gard.	Lugol.
15	9 juillet 1917....	De Cabissole, président du Tribunal civil honoraire, 14, rue de la République, Montpellier.	H. de Pontmartin.
16	19 mars 1918.....	Pierre Guérin, I. ✪, professeur à Milhaud.	Eloy Vincent.
17	17 décembre 1919..	Maitret de Varenne, ✻, ancien Préfet à Roquemaure.	d'Albiousse.
18	15 décembre 1922	Marcel Fabre, avocat à Uzès	Desfours Dorthe.
19	—	Rouché, directeur de l'Académie nationale de de Musique, I, rue d'Offémont, Paris.	Maxime Pagès.
20	—	Gay Emmanuel, avocat-avoué au Vigan.	Edm. Falgairolle.
21	—	Pons Michel, homme de lettres, à Bouillargues.	Bigot.
22	12 janvier 1923	Abbé Authérieu, directeur du Collège de Beaucaire.	Michel Jaffard.
23			
24			

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.

19 novembre 1898... E.-A. Martel, à Paris, rue Ménars.

18 novembre 1899... Gaston Griolet, C. ✻, vice-président de la Compagnie du Nord, à Paris, 97, avenue Henri-Martin.

28 juillet 1900..... Camille Jullian, O. ✻, de l'Académie Française, professeur au Collège de France, à Paris, rue Guynemer.

1er décembre 1900.. Jacques Rocafort, I. ✪, docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rue Clovis.

18 novembre 1903... Ed. Bondurand, I. ✪, archiviste du département du du Gard, Nîmes.

9 février 1907..... E. Benoit-Germain, ✻, ✪, à Nîmes.

6 février 1909..... Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier.

5 novembre 1910... Robert Michel, de l'Ecole française de Rome.

11 mars 1911..... Abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges (Cher).

10 juillet 1914..... Maluski, I. ✪, proviseur au Lycée de Marseille.
16 novembre 1914... Chanoine François Durand, à Nimes.
15 avril 1918..... Abbé Chaillan, curé de Septème.
3 novembre 1919... Gustave Barral, ✻, docteur en médecine à Nimes.
25 nov. 1921 ..... Paul Gachon, O. ✻, doyen honoraire de la Faculté de Montpellier.
25 nov. 1921 ..... Ducamp, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.
25 avril 1922..... Edmond Falgairolle, ✻, avocat général à Montpellier
25 avril 1922..... Madame la vicomtesse de Villeperdrix. Nimes.
25 avril 1922..... Mademoiselle Alice Dumas, Nimes.
1 février 1924..... Cabanis, Nimes.
11 juillet 1924..... Gaston Doumergue, Président de la République.

CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ

Messieurs

15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouce, I. ✪, ing. civil, château du Rey, par Saint-André-de-Majencoules.
31 mai 1890 ..... Henri Mazel, ✻, attaché au ministère de la marine, à Paris, ex-dir de la revue l'*Ermitage*, rue J. Barral, 15, Paris.
17 décembre 1898.. Mme Marthe Boucoiran-Dubos, ✪, à St-Geniès-de-Malgoirès.
15 juin 1903..... Albert Roux, I. ✪, félibre, à Sanilhac (Gard).
2 mai 1908..... Henry Nègre, compositeur de musique, à Nimes, quai de la Fontaine.
30 mai 1908..... Jean Renouard, homme de lettres, à Paris, 47, rue Vaugirard.
11 juillet 1908.... Chanoine Henri Grange, docteur en droit canon curé de Coblence (Rhénanie).
17 janvier 1911... Léon Maury, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier. 22, Cours Gambetta.
11 mars 1911..... Henry Baraguon, à Alès (Gard), rue Mistral.
2 décembre 1911. Madame la baronne de Charnisay, femme de lettres, Courbessac (Gard).
19 février 1912..... Marcel Coulon, Procureur de la Républ., à Beauvais (Oise).

7 février 1916.... Henri Tuffier, Crédit Lyonnais, à Macon.
— Albin Palatan, architecte à Nimes.
8 mai 1916..... Abbé Rédier, chanoine honoraire à Lebahaut, près Anduze.
14 janvier 1917... Léon Coutil. I. ✠, archéologue Les Andelys (Eure).
11 février 1918.... André Corbier, administrateur des Colonies, à Aubais.
19 mars 1918..... Paul Baudoui-Salze, archéologue à la Baume, villa Eliane, Montpellier.
7 janvier 1920 .. Mme Véron-Mouraille, Jouzac (Charente-Inférieure).
26 juin 1921 ..... Pierre Edm.-Hugues (croix de guerre) proc. de la Rép. à Saintes.
17 novembre 1922.. Ferdinand Boyer, professeur de l'Université à Rome, Lycée Chateaubriand.
— Abbé Bayol, archéologue à Collias.
— Pasteur Rivals, 3, rue Tinnau Alger.
— Madame Martinazzo-Gandin, à Perrèges.
12 janvier 1923.... Lucien Barbut, artiste peintre, Paris.
— Albert Hugues, préhistorien, ornithologue, à Saint-Geniès-de-Malgoirès.
9 février 1923..... Georges Bellerive, avocat à Québec.
23 février 1923..... Auguste Simon, félibre à Vauvert.
— Pierre-Georges Roy, archiviste à Québec.
2 mai 1923..... Roger Jeanjean, naturaliste à St-Hippolyte-du-Fort.
1 février 1924... Paul Vézian, félibre à Gallargues.
30 mai 1924..... Géraud d'Uzès, duc de Crussol.
— Mademoiselle E. Dode, Nimes.
4 décembre 1625.. Chabaud, conservateur du Muséum Arlaten.